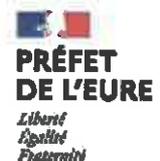


# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Intercom Bernay Terres de Normandie



**ENTRE**

- La Communauté de communes Intercom Bernay Terres de Normandie représentée par son président Nicolas GRAVELLE

**ci-après, la « Collectivité bénéficiaire » ;**

**d'une part,**

**ET**

- L'Etat représenté par le Préfet du département de l'Eure, Jérôme FILIPPINI

**ci-après, le « Partenaire financeur »**

**d'autre part,**

**Il est convenu ce qui suit.**

## Sommaire

<b>Préambule</b> .....	<b>1</b>
<b>Article 1 : Objet du contrat</b> .....	<b>2</b>
<b>Article 2 : Le projet de territoire</b> .....	<b>3</b>
2.1. Présentation générale du territoire.....	3
2.2. Les dispositifs contractuels et schémas existants .....	3
2.3. Les dispositifs contractuels et schémas en cours d'élaboration .....	4
2.4. Le diagnostic et les enjeux de transition écologique du territoire .....	4
2.4.1. <i>Polarités et Centralités</i> .....	5
2.4.2. <i>Économie productive</i> .....	6
2.4.3. <i>Habitat</i> .....	7
2.4.4. <i>Tourisme et cadre de vie</i> .....	8
2.4.5. <i>Milieus naturels, eau et biodiversité</i> .....	9
2.4.6. <i>Aménagement du territoire</i> .....	10
Synthèse du diagnostic et des enjeux du territoire.....	12
2.5. Les axes et les orientations stratégiques .....	13
3.6. Budget prévisionnel .....	28
<b>Article 3 : Engagement général des parties</b> .....	<b>29</b>
3.1. Dispositions générales concernant les financements.....	29
3.2. Le territoire signataire .....	29
3.3. L'État, les établissements et opérateurs publics .....	30
<b>Article 4 : Gouvernance</b> .....	<b>30</b>
4.1. Le comité de pilotage.....	31
4.2. Le comité technique .....	31
<b>Article 5 : Coopération inter-territoriale</b> .....	<b>32</b>
<b>Article 6 : Suivi et évaluation du CRTE</b> .....	<b>32</b>
<b>Article 7 : Entrée en vigueur et durée du CRTE</b> .....	<b>33</b>
<b>Article 8 : Evolution et mise à jour du CRTE</b> .....	<b>33</b>
<b>Article 9 : Résiliation du CRTE</b> .....	<b>33</b>
<b>Article 10 : Traitement des litiges</b> .....	<b>33</b>
Annexe 1 - Synthèse des actions et des montants financiers .....	34
Annexe 2 - Indicateurs de suivi du CRTE .....	40
Annexe 3 - Fiches Action.....	44
Annexe 4 - Diagnostic territorial.....	45

## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020 et des mesures importantes visant à atténuer les conséquences de cette crise qu'ont pu prendre les acteurs locaux, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Ce projet de territoire est formalisé entre la collectivité et l'Etat par des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent en effet des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales.

Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités, faisant converger les priorités de l'État et les projets de territoire portés par les acteurs locaux, pour en faciliter la mise en œuvre coordonnée par l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités, l'Etat et les partenaires financeurs, ainsi que d'autres acteurs mobilisés ou à mobiliser.

Il s'agit à court terme d'associer les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022, et y contribueront en favorisant l'investissement public et privé dans tous les territoires.

Il s'agit aussi, dans la durée du mandat municipal et intercommunal 2020-2026, d'accompagner les collectivités communes et intercommunalités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. Les projets portés dans le cadre de ces contrats devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité).

## **Article 1 : Objet du contrat**

Le présent contrat de relance et de transition écologique (« le contrat ») a pour objet de consacrer l'ambition commune des parties, d'apporter une réponse efficiente aux conséquences de la crise que traverse notre pays, en soutenant de manière renforcée les secteurs économiques et l'emploi et en plaçant au cœur du projet de territoire l'objectif transversal de transition écologique incluant les transitions démographique, économique et numérique.

En s'appuyant sur un diagnostic et le projet du territoire, il identifie les axes et orientations stratégiques et les modalités de mise en œuvre sur le territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie au travers d'actions concrètes à court, moyen et long terme.

Il expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche et précise leurs engagements réciproques.

Le territoire, composé de 75 communes, a permis d'associer 75 maires à la Conférence des Maires qui s'est tenue le 13 septembre pour présenter le CRTE et valider ses orientations.

Avec ses élus (plus de 305 participants au travail communautaire), ses associations, ses espaces de dialogue avec les acteurs économiques, l'Intercommunalité anime un débat permanent sur le territoire dans un esprit de participation.

## Article 2 : Le projet de territoire

### 2.1. Présentation générale du territoire

L'Intercom Bernay Terres de Normandie est issue de la fusion de 5 communautés de communes en 2017, et regroupe 75 communes avec une population totale de 55 712 habitants sur une superficie de 935 km<sup>2</sup>.

La majorité des communes sont de très petites communes :

56 communes ont moins de 500 habitants. Seules 5 communes comptent plus de 2000 habitants sur l'ensemble du territoire : Bernay (9 951 habitants), Mesnil-en-Ouche (4 623), Brionne (4 238), Beaumont-le-Roger (2 813) et Nassandres-sur-Risle (2 396). La densité de l'intercommunalité est de 60 habitants/km<sup>2</sup> (98 hab/km<sup>2</sup> pour l'Eure).



### 2.2. Les dispositifs contractuels et schémas existants

Le territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN) a souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation dans l'objectif de tisser un projet de territoire adapté à la mandature actuelle, en s'appuyant sur les nombreux programmes et documents stratégiques et opérationnels sur des thématiques variées qui existent sur le territoire, notamment :

- Le Schéma de Cohérence Territorial (2014, Evaluation 2018)
- Le Contrat de territoire avec le Département et la Région Normandie (2017-2022)
- Le Schéma des Mobilités (2018)
- Le Projet Social de Territoire (2018)
- Le Plan Climat Air Energie Territorial (2018)
- Le Contrat Natura 2000
- Le Contrat « Territoire 100% énergies renouvelables en 2040 » avec la Région Normandie
- Le Projet Alimentaire Territorial (2020-2026)
- Le programme d'action Cit'ergie (2020 - 2023)
- Le programme Petites Villes de Demain (2020-2026)
- L'Opération collective Economie circulaire avec l'ADEME Normandie (2021)
- Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la CAF Normandie (jusqu'en 2022)
-

### 2.3. Les dispositifs contractuels et schémas en cours d'élaboration

L'Intercom a déjà initiée des démarches pour se doter :

- d'une Convention Territoriale Globale (CTG), avec la CAF
- d'un Projet Educatif Social Local (PESL),
- d'un Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) qui doit être lancé avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- d'un Contrat Territorial Lecture (CTL) avec l'Etat et le Département,
- d'un Contrat Local de Santé (CLS)
- d'un Contrat Culture Lab avec la Région
- d'un Contrat avec la Région pour devenir un « Territoire durable en 2030 »
- d'un Contrat de ville sur le quartier prioritaire de Bourg le Comte de Bernay
- d'une Convention de labellisation France services (4 sites ont été labellisés sur le territoire : Beaumont-le-Roger, la Trinité-de-Réville, Mesnil en Ouche, Brionne et un 5<sup>ème</sup> site est en projet à Bernay).
- d'une Stratégie Intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance
- d'un Contrat pluriannuel d'objectif et de moyen (CPOM)
- d'une Convention de labélisation France service à Mesnil-en-Ouche au 1<sup>er</sup> juillet 2021, à Brionne au 1<sup>er</sup> octobre 2021 et à Bernay au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (à confirmer)

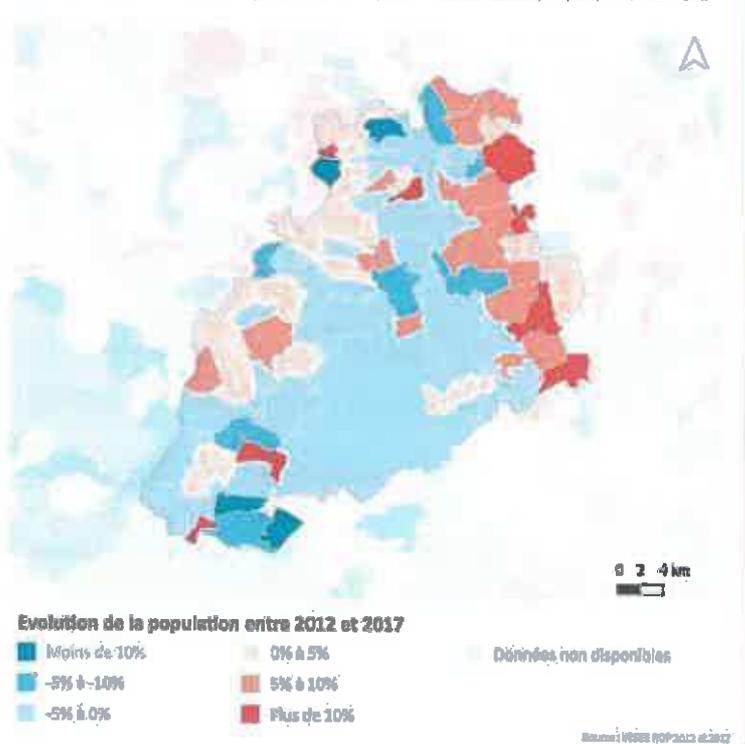
### 2.4. Le diagnostic et les enjeux de transition écologique du territoire

(Les éléments présentés sont issus du diagnostic de territoire disponible en *Annexe 4*)

Le territoire est globalement attractif : la population de l'Intercom a augmenté de 0,8% entre 2007 et 2017 (environ +1300 personnes), majoritairement du fait de l'arrivée de nouveaux habitants. Cependant, cette attractivité est variable d'une commune à l'autre : la frange Est est majoritairement concernée, tandis que les communes du centre ont à l'inverse tendance à perdre des habitants.

On retrouve la même dynamique pour la répartition des habitants selon leur âge : si le territoire est globalement vieillissant, avec les plus de 60 ans représentant un tiers de la population (32,3% contre 29,6% pour la région Normandie et 26,9% pour le département de l'Eure – INSEE, 2017), on observe une hétérogénéité dans la répartition : les moins de 15 ans sont concentrés sur la frange Est, qui semble alors attirer les familles, tandis que les plus de 60 ans sont davantage représentés dans le centre de

ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE 2012 À 2017 - CC INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE



l'intercom.

Enfin, le territoire est sujet à des difficultés socio-économiques, avec un taux de chômage élevé (14,3%) et un revenu disponible médian bas (21 050€/an). Ces difficultés sont particulièrement concentrées dans le sud du territoire, et au nord dans les villes de Bernay, Brionne et Beaumont-le-Roger.

#### 2.4.1. Polarités et Centralités

Au niveau de l'organisation du territoire, on observe que celui-ci est **structuré autour d'un pôle principal, Bernay, et d'un maillage de pôles secondaires**, avec Brionne et Beaumont-le-Roger au nord ; et plus relativement Broglie et Mesnil-en-Ouche au sud. En termes de mobilité, il y a une excellente desserte routière sur la frange Ouest et Nord (A28, départementales...), et une desserte ferroviaire au nord du territoire, qui permet un accès aux grands bassins d'emplois et d'habitants de Paris, Rouen, Caen et Evreux. Le sud, en revanche, est excentré du réseau de mobilité - notamment la commune de Mesnil-en-Ouche.



Infrastructures de transport de l'IBTN (Source : Département de l'Eure, 2019)

Ces polarisations traduisent des disparités, en termes d'accès à l'emploi mais aussi aux services, loisirs... On a d'un côté la frange Est qui bénéficie de la proximité du pôle d'Evreux, et les communes alentours de Bernay qui bénéficient relativement du rayonnement de celle-ci. Tandis que, de l'autre côté, de nombreuses communes sont peu ou pas polarisées, et peinent à bénéficier de la proximité des bassins d'emploi.

On peut aussi noter que, malgré le réseau ferroviaire important, celui-ci est peu utilisé pour les trajets domicile-travail : en effet, les possibilités de report modal avec le ferroviaire ne sont pas ou peu développées. Le territoire profite alors peu de la proximité des bassins d'emploi des grandes villes alentours.

Du fait de la prise de compétence Mobilité par l'intercommunalité en 2021, des études seront produites pour permettre d'agir sur la desserte du territoire en transports en commun et en modes actifs. Plus généralement, la mise en œuvre du dispositif Petites Villes de Demain ainsi que le renforcement des offres de service (France Services...) permettra d'agir pour renforcer les centralités.

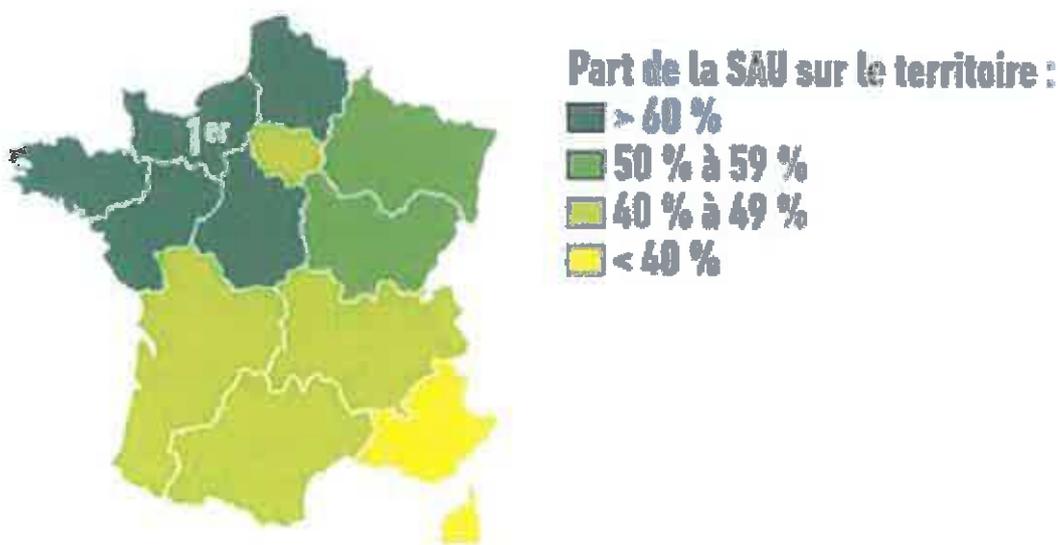
#### 2.4.2. Économie productive

Tout d'abord, on constate que le territoire est plutôt économiquement attractif : depuis 2018, le nombre d'entreprises à s'installer sur le territoire augmente. L'IBTN continuera à entretenir cette dynamique, par exemple en animant un réseau d'entrepreneurs ou en menant une réflexion sur le foncier disponible pour les entreprises.

Si l'on s'intéresse aux domaines économiques historiques, l'agriculture et l'industrie, le constat est un peu plus mitigé.

L'**industrie** est en effet exposée à la concurrence et aux délocalisations. Le secteur a perdu environ un cinquième de ses emplois en 10 ans (2007-2017), contre un sixième à l'échelle de la Normandie. Comment renforcer les industries en place et en attirer de nouvelles ? L'écologie industrielle territoriale, le développement de filières locales, l'accès aux zones d'emploi... sont des pistes à explorer.

Un autre domaine structurant est celui de l'**agriculture**. Si les agriculteurs représentent 5,1% des emplois, la filière agricole en représente plus d'un dixième. Elle est particulièrement prégnante par rapport au reste du département et de la région, et les espaces agricoles marquent le paysage en couvrant les deux tiers de l'intercom.



#### Surface agricole utile par région en France

(source : Chambre d'Agriculture de Normandie, 2020)

L'agriculture de l'IBTN est moderne et compétitive, mais elle fait face à plusieurs menaces : d'une part, le vieillissement des agriculteurs qui met en péril l'intégralité de la filière, d'autre part une spécialisation vers les grandes cultures au détriment de l'élevage qui questionne

l'autonomie alimentaire ; et enfin les enjeux sanitaires et environnementaux qui en découlent.

Comment concilier ce développement agricole avec la diminution des émissions de gaz à effets de serre, la préservation d'un cadre de vie qualitatif, l'encouragement à la reprise par de jeunes agriculteurs et la résilience climatique du secteur et du territoire ?

La mise en œuvre du plan d'actions du Projet Alimentaire Territorial aura vocation à proposer des éléments pour faire face aux problématiques agricoles et alimentaires.

De même, L'IBTN présente une démarche volontaire sur les sujets d'économie circulaire, avec d'une part, le Projet Alimentaire Territorial qui vise le développement des circuits courts et l'accès à l'alimentation locale et d'autre part, une participation à l'opération collective Economie circulaire avec l'ADEME Normandie pour structurer une stratégie territoriale dans ce domaine. L'Intercom a également initié une démarche sur sa politique achat en élaborant une charte des bonnes pratiques en matière d'achats responsables.

Le territoire est engagé dans la démarche « Territoires Durables 2030 » et bénéficie à ce titre d'un accompagnement financier de la Région sur plusieurs thématiques (climat-énergie, biodiversité, économie circulaire,...) qui ont vocation à se développer au cours des prochaines années.

### **2.4.3. Habitat**

Au niveau de l'habitat, le Plan Local de l'Habitat (PLH) est actuellement en cours de réalisation. Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est également en rédaction, et donne les éléments de diagnostic suivants :

#### **Concernant la qualité de l'habitat :**

- L'IBTN dispose de 29 961 logements, dont 82% sont en résidence principale ;
  - Les résidences principales sont occupées majoritairement par leurs propriétaires (68%) et une part de locataires (30%) importante sur les principaux pôles urbains ;
  - 5 845 ménages propriétaires de leurs logements sont éligibles aux aides de l'ANAH soit 35% de l'ensemble des ménages du territoire. La moitié des ménages éligibles occupe des logements anciens et 4 221 occupent des logements construits avant 1975, laissant apparaître d'éventuels besoins ;
  - Près de la moitié des résidences principales du parc privé date d'avant 1945 sur l'ensemble du territoire. Selon le département de l'Eure (2017), 22,5% du parc ont été construits avant 1919, contre 20,97% en moyenne euroise – avec de fortes disparités selon les communes.
- ☞ Au sein du parc privé, il y a davantage de grands logements et de maisons individuelles (60% du parc présente une surface supérieure à 80m<sup>2</sup>).

### Les centre-bourgs :

Bien que la dynamique démographique de l'Intercom soit positive, cette dynamique présente des disparités, avec notamment une forte baisse du nombre d'habitants sur les pôles urbains principaux qui connaissent un solde migratoire déficitaire.

### Concernant la vacance :

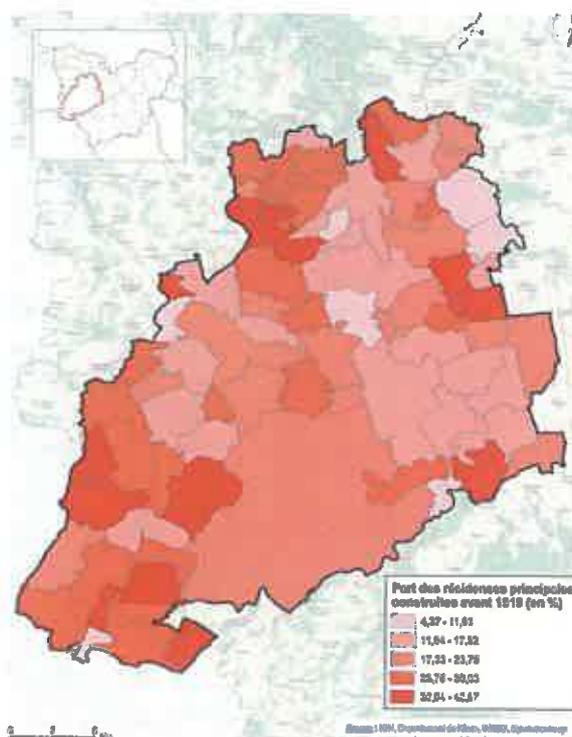
- Un taux de vacance des logements privés supérieur à celui du Département de l'Eure et une vacance majoritairement structurelle : 2 712 logements privés vacants dont 1 743 depuis plus d'un an ;
- L'IBTN présente une concentration de la vacance dans les principaux pôles structurants (1453 logements vacants soit 61% de la vacance de l'intercommunalité).

### Le marché Immobilier et locatif :

- Un marché immobilier peu tendu avec de fortes disparités, qui décroît à mesure que l'on s'éloigne des centralités : un écart de prix de vente au m<sup>2</sup> pouvant aller de -50% à +23% par rapport à la moyenne intercommunale de 1384€/m<sup>2</sup> ;
- Un marché locatif qui reste attractif avec des niveaux de loyers proches de l'intermédiaire de l'ANAH mais plus tendus sur les petites surfaces.

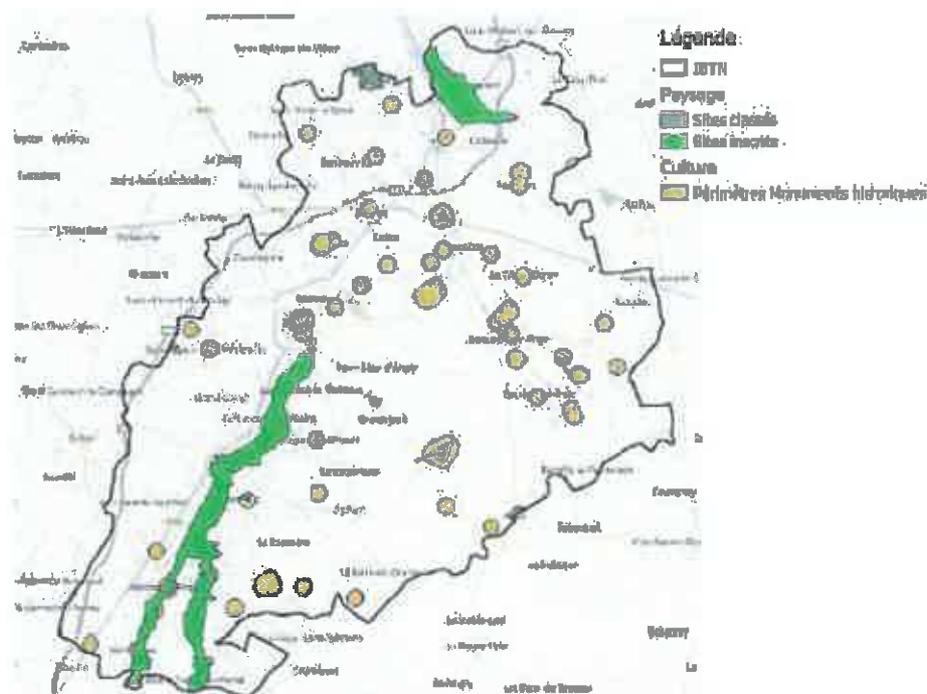
### Sur les enjeux énergie/climat :

- Le parc présente un état général moyen, notamment concernant la performance énergétique ;
- Selon le PCAET, un tiers des consommations énergétiques et 12,7% des émissions de gaz à effet de serre du territoire proviennent du secteur résidentiel.



#### 2.4.4. Tourisme et cadre de vie

L'Intercommunalité présente un important patrimoine historique très bien préservé, et une architecture également fortement qualitative, malgré un besoin de rénovation pour lequel des actions techniques ont été amorcées. Elle possède des sites exceptionnels comme le domaine d'Harcourt, l'abbaye Notre Dame du Bec-Hellouin, le château de Beaumesnil... mais également des nombreux monuments historiques localisés partout sur le territoire et qui sont encore peu connus.



Sources : INPN, Ministère de la Culture ; traitement : skodex

Principales aménités patrimoniales de l'IBTN (source : Département de l'Eure, 2017)

Le territoire présente également des paysages variés de vallées et de plateaux, qui sont de solides atouts en termes de cadre de vie, ainsi qu'un patrimoine agricole et alimentaire bien présent bien mais en cours de mutation lié à l'évolution des pratiques.

Malgré l'important potentiel du territoire, il n'y a pas de circuit touristique identifié à l'échelle du territoire. La question se pose alors du fil conducteur du ou des tourisms à développer, par exemple autour du tourisme vert, du tourisme patrimonial ou de l'agrotourisme. La mise en place de ces circuits posera aussi la question de leur accès : véloroute, sentier de grande randonnée...

En termes d'attractivité résidentielle, le territoire pourrait bénéficier de la présence d'actifs des grands bassins d'emploi alentours en préservant et valorisant son excellent cadre de vie, ainsi qu'en renforçant ses centralités.

Le territoire a alors vocation à mettre en valeur ses différents patrimoines, afin de devenir un territoire de destination, par exemple en généralisant le label Ville d'art et d'histoire à toute l'Intercommunalité, en assurant un accès à la culture pour tous via la lecture ou le numérique, et en renforçant le patrimoine du quotidien via les Opérations Programmées de Rénovation de l'Habitat.

#### 2.4.5. Milieux naturels, eau et biodiversité

L'intercommunalité possède la compétence GEMAPI en 2017 et participe à la gestion des milieux aquatiques de son territoire. Le territoire présente différents enjeux liés à l'eau :

- L'Intercom est sujette à un important risque d'inondation par débordement des cours d'eau, qui se manifeste notamment par la mise en place de trois Plans de Prévention du

Risque Inondation (PPRI) sur 19 communes. Ces inondations se sont accentuées notamment avec l'augmentation des surfaces drainées, que ce soit au niveau de l'urbanisation ou du changement de destination des parcelles agricoles.

- L'Intercom contient une partie de deux bassins d'alimentation de captages prioritaires, et de nombreux captages d'alimentation en eau potable (AEP). Ces points de captage définissent des périmètres de protection qui permettent de garantir une indépendance d'accès à l'eau.
- L'eau est également support de biodiversité. Sur le territoire de l'IBTN, les zones Natura 2000 sont structurées autour des cours d'eau, et le contexte particulier des zones humides permet l'émergence d'une biodiversité caractéristique et préservée.

Différentes actions portées dans le cadre du CRTE auront vocation à agir sur ces thématiques (trame verte et bleue, restauration écologique...)

#### 2.4.6. Aménagement du territoire

D'un point de vue de l'organisation du territoire, l'Intercommunalité est à dominante rurale, occupée à 66% par de l'agriculture et à 18% par des bois et forêts.

Par rapport à l'échelle nationale, l'IBTN présente une dynamique d'artificialisation moyenne, avec une consommation d'entre 0,2 et 0,4% de ses espaces naturels, agricoles et forestiers sur la période 2009 – 2018. Cependant, en 2018, le document réalisé pour l'évaluation du SCoT constatait que l'artificialisation des sols était d'environ deux fois supérieure à ce qui avait été prévu pour la partie résidentielle, et près de trois fois supérieure pour la partie activité, et mettait l'accent sur la nécessité de freiner la consommation foncière.

L'Intercommunalité ne présente pas de document de planification malgré la complexité des enjeux locaux avec :

- D'une part, la variété de patrimoines évoqués précédemment ;
- D'autre part, un millefeuille d'aléas naturels et anthropiques, avec des risques d'effondrements, d'inondations et de pollution des eaux souterraines dont l'amplitude varie selon les communes ;
- Enfin, un aménagement économique bousculé par la fragilisation du secteur industriel et agricole ainsi que le faible développement de l'économie présentielle, questionnant l'identité économique du territoire et l'accès à l'emploi local.

L'Intercom devra répondre à l'enjeu de concilier la sobriété foncière et l'urbanisation mais aussi la sobriété foncière et le développement économique notamment dans le cadre de la doctrine nationale du « Zéro Artificialisation Nette ».

Les politiques de préservation du paysage et de résilience environnementale soulèveront les questions de la conciliation de l'aménagement avec les risques naturels, la préservation de la ressource en eau, la préservation du patrimoine...

L'enjeux de renforcement des centralités nécessitera une réponse aux questions de conciliation de l'aménagement avec amélioration de la mobilité, l'accès au numérique...

Un affaiblissement des centre-bourgs est également constaté, avec une perte démographique et une paupérisation de leur population, amenant un risque d'augmentation du mitage urbain du territoire.



**Evolution de la tâche urbaine entre 1945 et 2017**  
 (source : Département de l'Eure, 2019)

L'enjeu d'aménagement est profondément transversal et différentes actions auront vocation à y contribuer : stratégie foncière pour l'accueil des entreprises, urbanisme circulaire, schéma directeur immobilier, trame verte et bleue, programme de restauration des milieux aquatiques, SCoT...

## Synthèse du diagnostic et des enjeux du territoire

### Forces

- Intercommunalité multipolarisée
- EPIC de taille importante et capable de développer des projets
- Maisons France Services réparties sur le territoire
- Augmentation démographique
- Présence d'un secteur industriel important
- Patrimoine naturel et culturel riche et préservé
- Cadre de vie préservé
- Présence d'un réseau routier dense et développé et d'un réseau ferré desservant les principaux pôles du territoire
- Agriculture compétitive

### Menaces

- Fortes disparités démographiques territoriales (croissance plus forte et population plus jeune sur la frange Nord-Est)
- Diminution de l'emploi dans le secteur industriel sur les 10 dernières années
- Prualification des commerces dans les centres-bourgs
- Dégradation de l'habitat ancien
- Offre médicale très faible
- Attraction des terres agricoles, mitage de l'habitat
- Pas de stratégie d'aménagement du territoire
- Équipements sportifs vieillissants
- Importants besoins de rénovation du patrimoine culturel
- Risques naturels accrus avec le changement climatique (inondation, marées,...)
- Diminution des prairies naturelles et des haies (*dépréciation du paysage, perte de biodiversité et de puit à carbone*)

### Faiblesses

- Vieillesse de la population
- Taux de chômage et de pauvreté légèrement plus fort que la moyenne de l'Eure
- Habitat ancien et parfois vétuste
- Partie sud du territoire sans desserte de transport public
- Pas d'identité du territoire liée à l'absence d'une grande ville importante et d'un élément de notoriété fort
- Pas d'activités de transformation agricole
- Une partie du territoire non couverte par la 4G
- Des systèmes d'assainissement parfois vieillissants
- Pas de cursus de formation post-BAC

### Opportunités/pistes d'action

- Dynamique de contractualisation engagée (Etat-Région-Département)
- Engagement des élus en faveur du développement territorial
- Capacité à mobiliser les acteurs du territoire
- Prise de compétence mobilité
- Documents stratégiques de planification en matière de transition écologique (PCAET, PAT,...)
- Déploiement de la fibre optique
- Renforcement de la desserte ferroviaire (Projet d'une ligne L.NPN)
- Espaces libérés par les friches industrielles
- Travail engagé sur l'économie circulaire et les circuits-courts
- Projets de restauration écologique des cours d'eau (CETE)
- Projets de rénovation des systèmes d'assainissement
- Extension du label "ville d'art et d'histoire" au territoire de l'intercom

## 2.5. Les axes et les orientations stratégiques

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable.

A la suite d'un premier projet de territoire adopté en 2019, la démarche d'élaboration du présent CRTE a abouti à l'adaptation de ce projet à un contexte nouveau.

La crise sanitaire a sérieusement accéléré le télétravail. Hier marginal, le télétravail est aujourd'hui normalisé et inscrit dans les habitudes hebdomadaires de nombreux employés, tous secteurs confondus - ou presque.

Ce changement sociétal ouvre de nouvelles perspectives pour les territoires dits « intermédiaires » comme le nôtre. La gare ferroviaire de Bernay, sur un axe à mi-parcours entre Paris et la côte normande, favorise et amplifie le télétravail. La totalité du déploiement de la fibre optique, prévue fin 2022, sur l'ensemble de l'intercom, rapproche toujours plus les territoires reculés des centres névralgiques où se trouve l'emploi.

Les agents immobiliers sont aux premières loges pour confirmer cette tendance à l'exode urbain, se traduisant par l'envie d'allier cadre de vie agréable et activité professionnelle à distance pour des parents avec jeunes enfants.

Ce rééquilibrage géographique entre les métropoles et les villes périphériques est une chance à saisir pour un territoire vidé de sa jeunesse (très peu d'offres de cursus post-bac).

La catégorie des jeunes parents devient forcément prisée car elle peut apporter de la stabilité pour les écoles, les commerces, etc. La ville-centre (Bernay), en constante perte d'habitants depuis 40 ans (départs forcés à cause de la désindustrialisation, constructions neuves en périphérie de la ville...), a largement, études à l'appui, la capacité d'abriter 15 000 habitants contre seulement 10 000 actuellement.

De nouveaux équipements (cinéma, centre nautique, etc.) trop longtemps attendus peuvent contribuer à un regain de population.

Calme, tranquillité, sécurité, facilité de déplacement, vitalité commerciale, réalité du principe de circuit court, développement des offres culturelles, construction de nouveaux collèges et immobilier attractif forment une compilation d'atouts susceptibles de modifier durablement l'image d'un territoire dortoir en territoire d'avenir.

Autrement dit, travailler où l'on veut vivre devient possible, et même un enjeu de société.

Vingt orientations sont regroupées dans quatre grands axes stratégiques présentés dans le schéma ci-dessous. Pour chacune des orientations, des projets sont identifiés (*synthèse des projets en annexe 1*).

Ces 4 axes ont vocation à orienter l'ensemble des interventions de l'Intercommunalité, des communes et des acteurs dans un esprit de cohérence de l'action publique sur le territoire.

<b>AXE 1 : Un territoire à haut niveau de service</b>	<b>AXE 2 : Un territoire favorable au développement économique</b>	<b>AXE 3 : Un territoire résilient et durable</b>	<b>AXE 4 : Un territoire solidaire</b>
<b>Orientation 1.1 :</b> Des infrastructures de qualité à destination de tous les publics	<b>Orientation 2.1 :</b> Des zones d'activités disponibles pour accueillir des activités économiques	<b>Orientation 3.1 :</b> Vers un territoire « 100% énergie renouvelable en 2040 »	<b>Orientation 4.1 :</b> Une vision prospective de l'aménagement au service du territoire
<b>Orientation 1.2 :</b> Proposer des services adaptés au plus près des habitants	<b>Orientation 2.2 :</b> Une couverture numérique performante à déployer pour favoriser le développement d'activités	<b>Orientation 3.2 :</b> Des bâtiments moins consommateurs d'énergie	<b>Orientation 4.2 :</b> Répondre aux besoins en matière d'habitat
<b>Orientation 1.3 :</b> Réduire les risques et assurer la sécurité des biens et des personnes	<b>Orientation 2.3 :</b> Des écosystèmes d'entreprises à conforter et à développer	<b>Orientation 3.3 :</b> Une alimentation de qualité produite localement	<b>Orientation 4.3 :</b> Une solidarité financière entre les communes
<b>Orientation 1.4 :</b> Une action publique participative et de proximité	<b>Orientation 2.4 :</b> La création d'une marque territoriale	<b>Orientation 3.4 :</b> Des déchets transformés en ressources	<b>Orientation 4.4 :</b> Une solidarité envers tous les publics
<b>Orientation 1.5 :</b> Accompagner et développer l'offre de service en matière de mobilité sur le territoire		<b>Orientation 3.5 :</b> Une biodiversité du territoire à préserver	
<b>Orientation 1.6 :</b> Assurer une offre culturelle diversifiée, accessible à tous et un patrimoine culturel à préserver et à mettre en valeur		<b>Orientation 3.6 :</b> Limiter l'artificialisation des sols et favoriser l'urbanisme circulaire	

## **AXE 1 : Un territoire à haut niveau de service**

Afin de favoriser le développement, l'IBTN engage des actions qui concourent à l'attractivité de son territoire par un haut niveau d'offre de service public et d'infrastructures de qualité.

L'ambition du projet de territoire est d'offrir à chaque habitant un niveau de service proche de celui qui peut être offert dans les ensembles métropolitains en terme d'accessibilité à des services publics diversifiés et de qualité.

### **Orientation 1.1 : Des Infrastructures de qualité à destination de tous les publics**

#### **Améliorer notre maillage d'équipements sportifs, culturels et de loisir**

Les équipements de loisirs, sportifs et culturels sur l'ensemble du territoire constituent une priorité pour les élus. Dans le cadre de sa compétence en matière d'équipements sportifs et culturels, l'Intercom souhaite développer ces infrastructures pour faciliter leurs accès à tous les habitants tout en assurant une cohérence sur le territoire.

#### **Rénover nos réseaux et nos systèmes d'assainissement collectif**

En matière d'assainissement collectif, le territoire possède un important réseau d'assainissement et de stations d'épurations. Ce patrimoine nécessite d'être entretenu, voire, réhabilité pour garantir une épuration et un transport optimal des eaux usées.

*Sur la base de cette orientation, nous pouvons mentionner dès à présent, à titre illustratif, les projets suivants, dont certains seront mis en œuvre dès 2021-2022 :*

##### **- Sous portage communautaire :**

- Créer un centre aquatique intercommunal
- Réaménager un bâtiment existant dans le cadre de la Requalification de la zone industrielle, route de Broglie (le « 360 » - SHEMA)
- Réhabiliter les réseaux et les systèmes d'assainissement
- Réhabiliter le gymnase de la Barre-en-Ouche

##### **- Sous portage communal :**

- Projet d'aménagement sportif, culturel, ludique intergénérationnel de la prairie de la Charentonne, du quartier du stade et quartier du Bourg Lecomte à Bernay
- Installation de jeux extérieurs sur la commune de Saint léger de Rotes
- Création d'un « City stade » à Serquigny
- Sécurisation et aménagement des abords des écoles à Serquigny
- Construction d'un colombarium et d'un jardin du souvenir dans le cimetière communal du Bec Hellouin
- Restauration du mobilier et d'une partie de la Nef de l'Eglise de Grand Camp

## **Orientation 1.2 : Proposer des services adaptés au plus près des habitants**

L'exigence de solidarité entre les territoires est le ciment de l'Intercommunalité. Les 5 communautés de communes réunies au moment de la fusion avaient chacune développé une offre de service adaptée à leur territoire mais également limitée par les moyens dont elles disposaient. La création de l'IBTN permet d'élargir ces offres complémentaires à l'ensemble des habitants du territoire et constitue ainsi un levier pour développer l'efficacité de l'offre de service.

### **Améliorer l'offre de soin du territoire**

Concernant l'accès aux soins de proximité, notre territoire accueille 35 médecins généralistes (INSEE 2018). Cela représente un taux d'équipement de 6,3 pour 10 000 habitants contre 8,6 pour le reste de la Normandie ou 9,3 au niveau national. Cette situation de déficit rend la prise en soin complexe pour l'ensemble de la population du territoire et peut exacerber les difficultés d'accompagnement notamment pour les personnes âgées qui sont particulièrement nombreuses sur ce territoire. Dans ce contexte, il s'agit donc d'interroger comment l'Intercom peut promouvoir un accompagnement de qualité au vieillissement et à la santé. La lutte contre la désertification médicale et le soutien à l'installation de praticiens sur le territoire devra constituer des leviers d'actions à mettre en œuvre.

### **Des services publics plus proches des habitants**

Avec l'accélération de la dématérialisation des procédures et le déploiement des services publics numériques, certaines personnes peuvent se sentir démunies pour s'approprier et profiter de ces nouveaux outils.

Aider l'usager à manipuler les outils de l'e-administration pour accéder aux services souhaités sans que la procédure dématérialisée soit un obstacle constitue un enjeu prégnant pour le territoire. Pour cela, différentes actions ont été engagées et doivent se poursuivre pour d'une part, accompagner les personnes qui ont besoin d'aide sur ces nouveaux usages et d'autre part, inscrire le territoire dans cette dimension numérique pour profiter des nouveaux services.

Le dispositif contractuel « Petites Villes de demain » sur le territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie a été signé en 2021 avec les communes de Beaumont-le-Roger, Bernay, Brionne, Broglie et Mesnil-en-Ouche. Ces collectivités présentent des centralités fragiles et des risques de dévitalisation alors qu'elles exercent des fonctions de centralité essentielles, en termes de services pour leurs habitants et leur bassin de vie. Le dispositif « Petites Villes de Demain » doit permettre d'engager une redynamisation et une revitalisation des centres-villes et centres-bourgs sur ces communes.

*Sur la base de cette orientation, nous pouvons mentionner dès à présent, à titre illustratif, les projets suivants, dont certains seront mis en œuvre dès 2021-2022 :*

#### **- Sous portage communautaire :**

- Définir le Contrat Local de Santé (CLS) et mettre en place le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)
- Mettre en place du Conseiller numérique sur le territoire (sur 3 années)
- Mettre en place des France Services
- Développer la relation « client/usager »

## **Orientation 1.3 : Réduire les risques et assurer la sécurité des biens et des personnes**

### **Agir pour la sécurité**

La protection et la défense contre les incendies constituent également une priorité pour les communes. Le CRTE est l'occasion d'accompagner plus fortement les communes sur cet enjeu.

### **Agir pour la tranquillité**

Le sentiment d'insécurité et les actes de délinquance bien que minoritaires sur notre territoire par rapport à d'autres doivent être pris en considération. Dans l'esprit d'une société de la « vigilance » autant que de la bienveillance, la participation des citoyens sur les questions de sécurité et de prévention au sein du Conseil intercommunal de sécurité, de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CDISPDR) qui va être créé nous semble important et gage de succès pour contribuer à réduire l'insécurité.

### **Agir pour réduire les risques naturels**

En matière de lutte contre les inondations, il s'agit de réaliser un certain nombre d'ouvrages pour la sécurité de nos habitants. La lutte contre les inondations, les risques naturels ou technologiques, doit être prise en compte pour pérenniser notre cadre de vie et assurer la résilience du territoire face aux aléas naturels ou technologiques.

*Sur la base de ces orientations, nous pouvons mentionner dès à présent, à titre illustratif, les projets suivants, dont certains seront mis en œuvre dès 2021-2022 :*

#### **- Sous portage communautaire :**

- Réaliser les aménagements de lutte contre les inondations
- Mettre en œuvre le Conseil intercommunal de sécurité, de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CDISPDR)
- Accompagner les communes pour la définition des plans communaux de sauvegarde (PCS)

#### **- Sous portage communal :**

- Amélioration de la défense incendie sur Calleville
- Travaux de défense contre les incendies sur la commune de Saint Léger de Rotes
- Implantation de 3 Points d'Eau Incendie à Capelle-les-Grands
- Remplacement d'une bouche incendie sur la commune de La Goulafrière
- Amélioration de la défense extérieure contre les incendies à Nassandres-sur-Risle
- Défense incendie « Route du Château, Chemin du Pigeonnier, Chemin des Nerveaux » à la Trinité de Réville
- Réalisation des travaux de défense incendie extérieure sur la commune de Grosley sur Risle
- Installation d'équipement pour la défense extérieure incendie sur la commune de Grand Camp
- Défense extérieure contre l'incendie à Serquigny
- Projet de vidéo protection à Bernay – phase 2
- Installation de caméras de vidéo protection autour de la salle de sport de Menneval

#### **Orientation 1.4 : Une action publique participative et de proximité**

Les politiques publiques ont besoin de l'imagination et de la connaissance des usagers et des acteurs de la société civile pour être efficace autant qu'efficace.

Elle favorise une action publique mobilisant les ressources citoyennes de son territoire.

*Sur la base de ces orientations, nous pouvons mentionner dès à présent, à titre illustratif, les projets suivants, dont certains seront mis en œuvre dès 2021-2022 :*

**- Sous portage communautaire :**

- Réinstaller le Conseil de Développement (CODEV)

#### **Orientation 1.5 : Accompagner et développer l'offre de service en matière de mobilité sur le territoire**

En 2018, l'Intercom a élaboré son schéma des mobilités pour identifier les enjeux de déplacements et proposer des pistes de solutions pour développer des services de transports performants et accessibles et favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle et intermodaux. Plusieurs solutions identifiées dans ce schéma pourront voir le jour dans le cadre de la prise de compétence « Mobilité » par l'Intercom Bernay Terres de Normandie depuis juillet 2021.

##### **Consolider et développer le réseau de transports collectifs existants**

Actuellement, seules 3 lignes de bus, principalement tournées vers la desserte de pôles extérieurs sont présentes. Ce réseau ne permet pas de relier entre elles les polarités du territoire, ni de desservir la partie sud-ouest qui se retrouve, de fait, dépourvue d'offre de transports en commun. L'émergence de nouvelles lignes régulières interurbaines doit être envisagée en partenariat avec la Région.

Bien que l'Intercom Bernay Terres de Normandie bénéficie d'une offre de transport ferrée de qualité, avec la présence de 2 gares et 3 haltes ferroviaires, on note des différences marquées entre les gares et les haltes en matière d'horaires et d'amplitudes. L'augmentation du cadencement sur certaines lignes et l'adaptation des horaires pour assurer l'intermodalité doit être un objectif à atteindre pour assurer une véritable alternative à la voiture individuelle pour les déplacements quotidiens. Dans ce cadre, la création d'un pôle d'échanges multimodal à Bernay et Brionne participera à développer l'intermodalité sur le territoire.

##### **Permettre à tous les publics de se déplacer**

Le diagnostic de l'étude a mis en évidence des difficultés d'accès à la mobilité spécifique à certains profils d'habitants et d'usagers du territoire. Développer une offre de mobilité accessible à tous les publics représente un véritable enjeu pour le territoire. Qu'il s'agisse de Transport A la Demande (TAD), de services d'autopartage ou de mobilité solidaire, il est nécessaire d'étudier toutes les solutions adaptées au territoire pour assurer la mobilité de tous.

##### **Développer une offre de mobilités active attractive et pérenne**

Le territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ne doit pas rester en marge de la demande sociétale en matière de déplacements piétons et vélo sécurisés, et d'itinéraires

touristes pour découvrir le patrimoine culturel et naturel en vélo. Pour cela, l'aménagement de voies cyclables et piétonnes sécurisées, le développement du covoiturage et le déploiement de services autour du vélo participeront à accroître la qualité du cadre de vie et l'attractivité touristique du territoire.

*Sur la base de ces orientations, nous pouvons mentionner dès à présent, à titre illustratif, les projets suivants, dont certains seront mis en œuvre dès 2021-2022 :*

**- Sous portage communautaire :**

- Mettre en œuvre le dispositif " savoir rouler à vélo "
- Réaliser un schéma directeur cyclable
- Aménager des liaisons cyclables
- Etudier de faisabilité pour la mise en œuvre d'un service de Transport à la Demande (TAD) sur une partie du territoire

**- Sous portage communal :**

- Aménager un pôle multimodal à la gare de Bernay et requalification du quartier de la gare (Ville de Bernay)

**- Sous portage privé :**

- Créer une ou 2 aires de covoiturages sur les sorties de l'autoroute A28 à Bernay et Brionne

**Orientation 1.6 : Assurer une offre culturelle diversifiée, accessible à tous et un patrimoine culturel à préserver et à mettre en valeur**

Le dynamisme territorial passe aussi par sa capacité à soutenir une offre culturelle de qualité, diversifiée et de proximité, accessible à tous et en particulier aux jeunes. Pour cela, différentes actions ont été initiées et vont se structurer au fur et à mesure de l'avancement des dispositifs contractuels et des projets engagés.

Concernant plus particulièrement la nécessaire mise en valeur de l'architecture et du patrimoine sur l'Intercom, le projet d'extension du label « Ville d'art et d'histoire » de Bernay à l'ensemble du territoire communautaire permettra de structurer une démarche dans ce sens.

*Sur la base de ces orientations, nous pouvons mentionner dès à présent, à titre illustratif, les projets suivants, dont certains seront mis en œuvre dès 2021-2022 :*

**- Sous portage communautaire :**

- Mettre en place un Contrat Territorial Lecture
- Développer la culture numérique (festival des arts numériques,...)
- Une école "100% Education Artistique et Culturelle" (politique de la ville à Bernay)
- Etendre le label « Ville d'art et d'histoire » de Bernay au territoire de l'Intercom
- Réaliser des quartiers culturels créatifs à proximités du château de Beaumesnil

**- Sous portage communal :**

- Aménager un théâtre de verdure sur les vestiges de l'ancien Prieuré de Maupas à Capelle-les-Grands
- Restauration de la Basilique Notre-Dame-de-la-Couture à Bernay
- Réhabilitation du lavoir de Serquigny
- Restauration du mobilier et d'une partie de la Nef de l'Eglise de Grand Camp

## **AXE 2 : Un territoire favorable au développement économique**

Cheville ouvrière du développement économique de proximité, l'Intercommunalité agit pour créer un environnement favorable au développement des entreprises et plus généralement à l'ensemble des activités économiques concourant à la richesse du territoire.

### **Orientation 2.1 : Des zones d'activités disponibles pour accueillir des activités économiques**

En tant qu'outils d'attractivité du territoire permettant de véhiculer une image dynamique du territoire, les zones d'activités représentent un axe de développement pour lequel une stratégie foncière doit être définie.

Cette stratégie intégrera d'une part, la nécessaire diminution de la consommation d'espaces et la valorisation des friches de notre territoire et d'autre part, les besoins de requalification des zones d'activités en termes d'intégration paysagère et environnementale

*Sur la base de ces orientations, nous pouvons mentionner dès à présent, à titre illustratif, les projets suivants, dont certains seront mis en œuvre dès 2021-2022 :*

#### **- Sous portage communautaire :**

- Déterminer une stratégie foncière pour l'accueil d'activités économiques
- Développer l'urbanisme circulaire (friches urbaines, économiques) à vocation économique
- Révision globale de la signalétique des ZAE d'intérêt communautaire dès 2022, dans le but de consolider l'identité économique du territoire
- Habillage de ronds-points ciblés comme autant de portes d'entrée économiques du territoire Bernay Terres de Normandie au niveau de ZAE stratégiques suscitées.

### **Orientation 2.2 : Une couverture numérique performante à déployer pour favoriser le développement d'activités**

Avec l'accroissement des besoins numériques des entreprises, tels que la visioconférence, l'hébergement ou l'échange de données, le raccordement des zones d'activités au très Haut débit est devenu vital pour assurer le développement économique d'un territoire.

C'est dans ce sens que l'Intercom agit dans l'objectif de raccorder toutes les zones d'activités du territoire au très haut débit.

*Sur la base de ces orientations, nous pouvons mentionner dès à présent, à titre illustratif, les projets suivants, dont certains seront mis en œuvre dès 2021-2022 :*

#### **- Sous portage communautaire :**

- Assurer l'équipement en fibre optique sur toutes les zones d'activités économiques

### **Orientation 2.3 : Des écosystèmes d'entreprises à conforter et à développer**

La notion d'écosystème d'entreprise est apparue dans les années 90 et se définit comme

*« une communauté économique supportée par l'interaction entre des entreprises et des individus, les fournisseurs, les producteurs, les concurrents, et d'autres parties prenantes ».*

Le développement d'un écosystème d'entreprises doit donc permettre de créer un réseau d'acteurs n'ayant pas tous forcément le même profil. En revanche, ils partagent un même marché et ont potentiellement des intérêts communs.

Le territoire doit dès lors contribuer à constituer ce réseau localement en accompagnant toutes les initiatives dont la finalité est de permettre aux porteurs de projet et chefs d'entreprise de trouver des réponses, un appui, du réseau et des financements pour créer ou développer leur activité.

*Sur la base de ces orientations, nous pouvons mentionner dès à présent, à titre illustratif, les projets suivants, dont certains seront mis en œuvre dès 2021-2022 :*

**- Sous portage communautaire :**

- Dynamiser les réseaux économiques locaux en soutenant le « cercle des entrepreneur.e.s », club ouvert à tous les entrepreneurs de tous secteurs d'activité et qui compte déjà quelque 150 adhérents porteurs de valeurs communes pour développer l'attractivité du territoire

### **Orientation 2.4 : La création d'une marque territoriale**

Pour assoir le territoire et lui donner une singularité à l'échelle régionale, rien ne vaut la création d'une marque territoriale. Tous les territoires sont en compétition, davantage encore depuis la recomposition des périmètres intercommunaux qui conduit à adopter une stratégie de marque... pour se démarquer. Notre EPCI n'échappe pas à ce phénomène, et se structure en conséquence pour répondre aux défis de demain.

En s'inspirant des actions de communication et de marketing territorial de l'agence régionale Normandie Attractivité, l'Intercom entend dessiner une marque plurielle, c'est-à-dire protéiforme, pour valoriser les identités et les savoir-faire locaux. Cela passe par la mise en avant des talents issus du territoire, de leur réussite, à grand renfort de communication positive.

Plus qu'une marque plurielle, c'est une identité de territoire qu'il s'agit de co-construire dès à présent. La nouvelle transversalité entre les services de l'intercom et ceux des villes qui sont le moteur du territoire doit permettre d'atteindre ce but commun. Agilité et innovation sont les maîtres-mots de cette stratégie assumée.

### **AXE 3 : Un territoire résilient et durable**

La transition écologique exige un engagement fort des territoires. Depuis plusieurs années, l'Intercom Bernay Terres de Normandie est présente sur ces enjeux globaux de transition énergétique, de préservation de la biodiversité, de consommation durable des ressources.

#### **Orientation 3.1 : Vers un territoire « 100% énergie renouvelable en 2040 »**

L'Intercom Bernay Terres de Normandie a décidé, dans le cadre de l'élaboration de son PCAET en 2019-2020, de s'inscrire dans cette démarche ambitieuse pour le territoire à savoir, assurer une production d'énergie renouvelable locale permettant de couvrir les besoins énergétiques du territoire à l'horizon 2040. Dans ce cadre, un plan d'actions spécifique à cet objectif a été rédigé et validé par la Région Normandie qui pilote cette démarche avec les EPCI engagés dans ce processus.

*Sur la base de ces orientations, nous pouvons mentionner dès à présent, à titre illustratif, les projets suivants, dont certains seront mis en œuvre dès 2021-2022 :*

**- Sous portage mixte communautaire et commune :**

- Réaliser une étude d'opportunité pour le déploiement de réseaux de chaleur urbain au bois sur Bernay, Brionne et Beaumont

#### **Orientation 3.2 : Des bâtiments moins consommateurs d'énergie**

D'après le diagnostic du PCAET, les consommations énergétiques du secteur tertiaire (consommation des bâtiments principalement) représentent 11 % des consommations totales du territoire. Les communes et l'Intercom, de par leur patrimoine bâti important, doivent engager des actions fortes pour diminuer leurs consommations énergétiques. Pour cela, plusieurs leviers sont à disposition : réduire les besoins énergétiques par une meilleure gestion de l'énergie (mesures de sobriété et d'efficacité) et par des actions de rénovation thermique.

Pour mettre en œuvre ces leviers d'actions, il est nécessaire de bien connaître les consommations énergétiques du patrimoine bâti public sur le territoire.

*Sur la base de ces orientations, nous pouvons mentionner dès à présent, à titre illustratif, les projets suivants, dont certains seront mis en œuvre dès 2021-2022 :*

**- Sous portage communautaire :**

- Réaliser un schéma directeur immobilier pour identifier les bâtiments énergivores et rationaliser le patrimoine

**- Sous portage communal :**

- Soutenir l'attractivité éducative de la ville par un plan d'investissement du patrimoine scolaire et sportif (Ville de Bernay)
- Construction d'un pôle mairie-agence postale communale à La Neuville-du-Bosc
- Changement des fenêtres dans l'école et la mairie de Courbépine
- Réfection de la salle communale de Nassandres sur Risle

- Réhabilitation de la mairie de Calleville
- Réhabilitation du chauffage de l'école de Grosley-sur-Risle
- Réhabilitation de l'école Maubuisson à Serquigny
- Réfection de la toiture de la Maison de l'École à Saint Jean du Thenney

Sous portage mixte :

- Déployer un service de conseil en énergie partagé pour aider les communes à structurer une démarche pérenne d'économie d'énergie (SIEGE27 et communes)

### **Orientation 3.3 : Une alimentation de qualité produite localement**

D'un côté, l'activité agricole est particulièrement bien représentée sur le territoire. De l'autre côté, les attentes sociétales évoluent vers une demande accrue de produits locaux et de qualité. L'Intercom a donc décidé de mettre en œuvre une politique volontariste de promotion des produits agricoles et alimentaires locaux en s'engageant dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Le PAT doit mettre en évidence et en cohérence l'ensemble des initiatives liées à l'agriculture et l'alimentation durable et accompagner le potentiel de développement sur le territoire des circuits de proximité pour construire une économie agricole locale forte.

*Sur la base de ces orientations, nous pouvons mentionner dès à présent, à titre illustratif, les projets suivants, dont certains seront mis en œuvre dès 2021-2022 :*

**- Sous portage communautaire :**

- Réaliser une étude de faisabilité et de programmation pour la remunicipalisation et la mise en réseau des restaurants scolaires
- Mettre à disposition des tables de tri et de pesée des déchets organiques dans des restaurants collectifs pilotes

**- Sous portage communal :**

- Réaliser une étude de faisabilité et de programmation de l'aménagement d'une halle alimentaire pour favoriser les circuits courts à Bernay
- Réaliser une étude de faisabilité et de programmation d'un projet de potager de production à vocation pédagogique sur des terres municipales

**- Sous portage privé:**

- Créer une légumerie/conserverie

### **Orientation 3.4 : Des déchets transformés en ressources**

Le territoire s'apprête à délibérer en fin d'année 2021 sur sa feuille de route en matière d'économie circulaire. Elaborée dans le cadre de « l'opération collective économie circulaire » avec l'ADEME Normandie, cette stratégie doit permettre d'agir de façon partenariale avec l'ensemble des acteurs du territoire sur cet enjeu. L'intercom souhaite devenir une collectivité exemplaire sur l'économie circulaire et dans ce cadre, plusieurs actions ont déjà été initiées (achats responsables, alimentation de proximité, étude de faisabilité pour une tarification incitative...).

*Sur la base de ces orientations, nous pouvons mentionner dès à présent, à titre illustratif, les projets suivants, dont certains seront mis en œuvre dès 2021-2022 :*

**- Sous portage mixte communautaire / SDOMODE :**

- Développer l'activité de valorisation des déchets du BTP sur le territoire

**- Sous portage mixte communautaire :**

- Mettre en place la tarification incitative sur les déchets

### **Orientation 3.5 : Une biodiversité du territoire à préserver**

L'Intercom Bernay Terres de Normandie possède un patrimoine naturel riche et remarquable qui constitue une identité forte du territoire et nécessite d'être protégé.

Ainsi, consciente des enjeux liés à la préservation de ces milieux naturels, l'Intercom Bernay Terres de Normandie s'est engagée depuis sa création dans de nombreuses actions.

#### **➤ Préserver les zones humides, mares et cours d'eau**

Les mares sont des milieux naturels riches en biodiversité et importantes dans la lutte contre le ruissellement et les inondations.

Initié sur le territoire de l'ex-Intercom du Pays Brionnais, le programme « restaurons nos mares » a permis la restauration de 24 mares. Le programme se poursuit avec un déploiement à l'échelle du nouveau territoire.

Le territoire est traversé par la Risle et la Charentonne. Véritable réservoir de biodiversité, et constituant l'élément principal de la trame bleue du territoire, la bonne gestion de ces cours d'eau est donc essentielle.

L'Intercom Bernay Terres de Normandie a décidé en 2018 d'élaborer le Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) pour la rivière Charentonne, ses affluents et les zones humides du bassin versant de la Charentonne.

De même, le site Natura 2000 « Risle, Guiel, Charentonne » correspondant aux vallées alluviales de ces rivières est totalement inclus dans le territoire du bassin versant Risle - Charentonne qui fait l'objet d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion, des Eaux (SAGE), SAGE dont l'Intercom porte l'animation depuis peu.

Suite à la demande de l'Etat et du Département de l'Eure, l'Intercom a accepté le portage de l'animation du site Natura 2000 à partir de 2019.

De matière à préserver durablement la biodiversité et procéder aux actions de restauration des corridors écologiques sur le territoire et en lien avec les documents de planification comme le SRADDET et le SCOT, l'élaboration d'une trame verte et bleue (et noire) devra être engagée.

*Sur la base de ces orientations, nous pouvons mentionner dès à présent, à titre illustratif, les projets suivants, dont certains seront mis en œuvre dès 2021-2022 :*

**- Sous portage communautaire :**

- Poursuivre le programme de restauration des mares
- Définir le plan de gestion élargi de la zone humide du golf pastoral de la Charentonne à Bernay

- Définir la Trame Verte et Bleue (et noire) du territoire

**- Sous portage mixte communautaire/FDPPMA:**

- Réaliser la restauration hydromorphologique du parcours de pêche du Moulin Fouret sur la Charentonne
- Etudier et mettre en œuvre la restauration de la Continuité Ecologique de la Charentonne

### **Orientation 3.6 : Limiter l'artificialisation des sols et favoriser l'urbanisme circulaire**

Le territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie n'est pas épargné par le phénomène d'étalement urbain lié à l'urbanisation et aux infrastructures qui engendre une artificialisation des sols. La transformation des sols naturel, agricole ou forestier, par des opérations d'aménagement entraîne leur imperméabilisation partielle ou totale et dégrade la biodiversité.

Limiter autant que possible la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers représente alors un enjeu incontournable pour notre territoire. Cela passe par des modes d'urbanisation que l'on nomme « urbanisme circulaire » qui est un modèle alternatif inspiré des principes de l'économie circulaire appliqués à la fabrique de la ville. Il s'agit d'inverser les priorités en allant chercher la réponse à nos besoins de développement urbain dans la réutilisation de secteurs déjà urbanisés (logements vacants, friches industrielles ou commerciales ...) et de favoriser la conception et la construction d'opérations un peu plus compactes intégrant des espaces verts. Les boucles de l'urbanisme circulaire sont donc des alternatives à la consommation de nouveaux sols naturels ou agricoles.

*Sur la base de ces orientations, nous pouvons mentionner dès à présent, à titre illustratif, les projets suivants, dont certains seront mis en œuvre dès 2021-2022 :*

**- Sous portage communal:**

- Végétalisation de la ville de Bernay (Ville de Bernay)

## **AXE 4 : Un territoire solidaire**

Le projet de territoire se donne aussi pour ambition d'assurer de la cohérence en matière de planification de l'aménagement et de corriger les inégalités territoriales.

### **Orientation 4.1 : Une vision prospective de l'aménagement au service du territoire**

Le SCoT du Pays Risle Charentonne (2012-2018) n'a pas produit tous les effets attendus, notamment en termes d'emploi, d'habitat, de déplacement et de maîtrise de l'espace. Dans son format actuel, il ne semble pas suffisamment prescriptif pour atteindre de manière efficiente les orientations et les objectifs qu'il a fixés.

La priorité, portée par les élus, relative au développement économique et à l'aménagement du territoire met en avant la nécessité de révision du SCoT dont le démarrage interviendra en octobre 2021.

Ce travail intégrera la perspective d'évolution de la réglementation avec le PLUi qui s'imposera aux EPCI et aux communes à partir de 2026. L'Intercom Bernay Terres de Normandie souhaite préparer dès à présent cette échéance en élaborant une vision commune et partagée avec l'ensemble des communes.

*Sur la base de ces orientations, nous pouvons mentionner dès à présent, à titre illustratif, les projets suivants, dont certains seront mis en œuvre dès 2021-2022 :*

**- Sous portage communautaire :**

- Réviser le SCOT dans la perspective d'un PLUi obligatoire en 2026

### **Orientation 4.2 : Répondre aux besoins en matière d'habitat**

#### **Favoriser un développement équilibré de l'habitat**

L'Intercom Bernay Terres de Normandie a décidé d'élaborer son Plan Local de l'Habitat (PLH) pour définir sa politique intercommunale de l'habitat et tendre vers l'objectif global d'un développement équilibré de l'habitat sur son territoire. Cette démarche s'articule avec le PCAET approuvé en 2020, l'OPAH en cours et plus récemment, le démarrage de la réactualisation du SCOT.

Ce premier PLH sera l'occasion de :

- Actualiser la connaissance du profil des habitants, du parc de logements, et des dynamiques de marché
- Définir des objectifs en matière de production et de requalification de logements pour mieux accompagner les parcours résidentiels des ménages
- Affirmer l'action publique en matière d'habitat et de l'articuler avec le projet de territoire (développement économique cadre de vie, déplacements, ...)
- Définir les dispositifs d'intervention pour construire, rénover, améliorer le parc dans un souci de sobriété foncière et de limitation des déplacements.

Le PLH va donc constituer la feuille de route du territoire en matière planification stratégique pour le développement de l'habitat.

### **Accompagner la rénovation énergétique de l'habitat**

En matière de logement, la densité de logements est faible et épars sur le territoire avec une légère concentration autour des pôles urbains et le long des cours d'eau. En termes de caractéristiques, il faut souligner l'importance du nombre de logements anciens, contribuant à l'image et l'identité normande du territoire. Cependant c'est aussi ce type de logement qui présente bien souvent une mauvaise isolation thermique.

Le PCAET a montré que le secteur résidentiel était un poste de consommation d'énergie important. Ainsi, le territoire doit réussir sa transition énergétique en combinant à la fois, la nécessaire réduction des consommations d'énergie en rénovant le parc résidentiel ancien tout en préservant, la qualité architecturale typique de ce patrimoine.

Le territoire doit donc poursuivre le déploiement de 2 dispositifs d'accompagnement personnalisé pour les particuliers afin de les aider à concrétiser leur projet de rénovation thermique de leur habitation (OPAH et SARE).

### **Accueillir les populations de passage**

Proposer des aires d'accueil décentes et adaptées aux gens du voyage est une préoccupation pour les élus du territoire. Dans cette perspectives, une réflexion à l'échelle de l'Intercom Bernay Terres de Normandie devra être engagée pour mettre en œuvre des actions spécifiques et répondre au mieux à cette problématique.

*Sur la base de ces orientations, nous pouvons mentionner dès à présent, à titre illustratif, les projets suivants, dont certains seront mis en œuvre dès 2021-2022 :*

**- Sous portage communautaire :**

- Définir et mettre en œuvre le Plan Local de l'Habitat (PLH)
- Poursuivre le programme Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- Développer le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique de l'habitat (SARE)
- Mettre en conformité les équipements avec le plan départemental des aires d'accueil des gens du voyage

### **Orientation 4.3 : Une solidarité financière entre les communes**

L'intercommunalité doit faciliter une répartition optimale des ressources sur le territoire au service de son développement. Cet effort s'appuie sur une vision cohérente et partagée et un principe de subsidiarité de l'action publique.

*Sur la base de ces orientations, nous pouvons mentionner dès à présent, à titre illustratif, les projets suivants, dont certains seront mis en œuvre dès 2021-2022 :*

**- Sous portage communautaire :**

- Refonder le pacte financier et fiscal

## **Orientation 4.4 : Une solidarité envers tous les publics**

### **Des politiques publiques locales pour favoriser l'insertion**

L'instauration d'un véritable service public de l'insertion sur notre territoire est un défi à relever pour ne laisser personne sans accompagnement vers l'emploi.

Pour améliorer son action dans le cadre de la lutte contre les exclusions, le territoire doit poursuivre son action et la développer au travers d'initiatives concrètes en faveur de l'insertion.

*Sur la base de ces orientations, nous pouvons mentionner dès à présent, à titre illustratif, les projets suivants, dont certains seront mis en œuvre dès 2021-2022 :*

#### **- Sous portage communautaire :**

- Mise en œuvre de Chantiers d'insertion
- Accompagnement de jeunes en insertion : Mise en œuvre du dispositif "1 jeune, 1 solution"
- Mise en œuvre de la Politique de la ville et du Programme de Réussite Educative
- Projet de création d'une micro-crèche à vocation d'insertion professionnelle sur le quartier politique de la ville, Le Bourg-Lecomte
- Projet de création d'une résidence d'artiste et autres lieux de partages, le Piaf phase 2 et 3

## **3.6. Budget prévisionnel**

Le budget global consolidé du projet, comprenant notamment les participations des budgets généraux et annexes des collectivités, les parts des maîtres d'ouvrage quand les collectivités ne le sont pas, et les parts attendus des partenaires cofinanceurs.

Le budget estimatif et provisoire des actions matures est évalué à 18 000 000 d'euros HT

Pour la période 2021-2026, le budget estimatif de l'ensemble des projets représente une enveloppe financière d'environ 28 485 655 d'euros HT.

Il fait l'objet d'un détail annuel, identifiant l'ensemble des financements sollicités auprès de l'Etat et de ses opérateurs (Agence de l'eau, Ademe,...) ainsi que les appels à projets qui seront mobilisés.

Les autres financeurs pourront également être mentionnés.

Le budget détaillé du projet, mis à jour annuellement, figure en **annexe 1**.

## **Article 3 : Engagement général des parties**

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### **3.1. Dispositions générales concernant les financements**

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### **3.2. Le territoire signataire**

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire Intercom Bernay Terres de Normandie assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur.trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat. L'Intercom Bernay Terres de Normandie bénéficie d'une aide de l'Etat pour le co-financement du poste de Chef-fe de projet CRTE.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre les deux EPCI sont précisées dans la convention de partenariat en annexe 1.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

### 3.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;

La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;

Le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

## Article 4 : Gouvernance

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales du territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire, à intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

## 4.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ou son représentant.

### Composition :

- Représentants de l'exécutif et des services des collectivités du territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie,
- Représentants des services de l'Etat,
- En fonction de l'évolution du présent contrat, le comité de pilotage pourra être ouvert à d'autres financeurs que l'État.

### Fonctionnement :

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

## 4.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire Intercom Bernay Terres de Normandie. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

### Composition :

- Un ou plusieurs représentants de l'Etat
- Directeur Générale des Services de l'IBTN,
- Porteurs (publics, privés) de projets,
- Chef de projet CRTE de l'IBTN,
- Services internes de l'Intercom directement concernés
- Tout organisme compétent pour aider à sa réalisation

En fonction des sujets portés à l'ordre du jour du Comité Technique, la composition de ce dernier pourra être complétée par des acteurs intéressés, et notamment :

- Des communes membres de Roumois Seine ;
- De l'ADEME ;
- De la Caisse des Dépôts – Banque des territoires ;
- De l'Agence de l'Eau ;
- De l'ANAH, du CEREMA, de l'ANRU, de la BPI et de tout autre opérateur ou agence de l'État qui pourra être convié en fonction de l'évolution du contrat ;
- Des services de la Région Normandie ;
- Des services du Département de l'Eure ;

### Fonctionnement :

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Instruire les nouvelles fiches actions et les proposer au comité de pilotage;
- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier les évolutions des fiches projets et fiches actions.

## **Article 5 : Coopération inter-territoriale**

Une coopération intercommunale sera nécessaire concernant la mobilité (liaisons cyclables, service de mobilité,...) et se précisera en fonction des projets.

## **Article 6 : Suivi et évaluation du CRTE**

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les indicateurs territoriaux globaux pour évaluer les effets du CRTE sur le territoire (présentés en annexe 2) seront enrichis en fonction du développement et de l'avancement des projets.

## Article 7 : Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.  
La durée de ce contrat est de six ans.  
Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## Article 8 : Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

## Article 9 : Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## Article 10 : Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Rouen.

Convention signée en 2.....exemplaires, le 13/12/ 2021

Intercom Bernay Terres de Normandie	Etat
<p data-bbox="379 1532 628 1626">Nicolas GRAVELLE Président</p> 	<p data-bbox="967 1532 1200 1626">Jérôme FILIPPINI, Préfet de l'Eure</p> 

## Annexe 1 - Synthèse des actions et des montants financiers

Orientations	Intitulé du projet/action	Montant estimatif (€ HT)	Maitre d'ouvrage	Période de démarrage	Financier(s)
Orientation 1.1 : des infrastructures de qualité à destination de tous les publics	Créer un centre aquatique intercommunal	10 à 15 000 000 €	IBTN	Non définie	
	Réhabiliter le gymnase la Barre en Ouche	A déterminer	IBTN	Non définie	
	Réhabiliter les réseaux et les systèmes d'assainissement	7 000 000 €	IBTN	Fin 2021	AESN
	Réaménagement d'un bâtiment existant dans le cadre de la Requalification de la zone industrielle route de Broglie	2 500 000 €	SHEMA	En cours	
	Projet d'aménagement sportif, culturel, ludique intergénérationnel de la prairie de la Charentonne, du quartier du stade et quartier du Bourg Lecomte	890 000 €	Bernay	Début 2021	Etat, Région, Département
	Installation de jeux extérieurs sur la commune de Saint léger de Rotes	10 750 €	Saint léger de Rotes	Début 2022	
	Création d'un « City stade » à Serquigny	95 500 €	Serquigny	Début 2022	
	Sécurisation et aménagement des abords des écoles à Serquigny	39 400 €	Serquigny	2022	
	Construction d'un colobarium et d'un jardin du souvenir dans le cimetière communal du Bec Hellouin	22 000 €	Le Bec Hellouin	2022	
	Faciliter l'accès aux soins de proximité : Définir le Contrat Local de Santé (CLS) et mettre en place le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)	A déterminer	IBTN	Fin 2021	
Orientation 1.2 : Proposer des services adaptés au plus près des habitants	Mise en place des Conseillers numériques sur le territoire (sur 3 ans)	90 000 €	IBTN	2021	Etat
	Mise en place des France Services	280 000 €	IBTN	Fin 2021	Etat + opérateurs nationaux
	Développer la relation client/usager	A déterminer	IBTN		
	Réalisation d'aménagements de lutte contre les inondations	A déterminer	IBTNN	Non définie	

		A déterminer	IBTN et communes		
<b>Orientation 1.3 : Réduire les risques et assurer la sécurité des biens et des personnes</b>	Accompagner les communes pour la réalisation de leur Plan Communaux de Sauvexgarde				
	Amélioration de la défense incendie sur Calleville	80 385 €	Calleville	Fin 2022	
	Travaux de défense contre les incendies sur la commune de Saint Léger de Rotes	45 000 €	Saint Léger de Rotes	Début 2022	
	Implantation de 3 Points d'Eau Incendie à Capelle les Grands	10 637 €	Capelle les Grands	Fin 2022	
	Remplacement d'une bouche incendie sur la commune de La Goulafrrière	2 367 €	La Goulafrrière	Début 2022	
	Amélioration de la défense extérieure contre les incendies à Nassandres sur Risle	67 500 €	Nassandres sur Risle	Début 2022	
	Défense incendie « Route du Château, Chemin du Pigeonnier, Chemin des Nerveaux » à la Trinité de Réville	37 715 €	Trinité de Réville	Fin 2022	
	Réalisation des travaux de défense incendie extérieure sur la commune de Grosley sur Risle	20 000 €	Grosley sur Risle	2022	
	Installation d'équipement pour la défense extérieure incendie sur la commune de Grand Camp	46 200 €	Grand Camp	Fin 2022	
	Défense extérieure contre l'incendie à Serquigny	99 500 €	Serquigny	2022	
	Mise en œuvre du Conseil intercommunal de sécurité, de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CDISPDR)	A déterminer	IBTN	Fin 2021	
	<b>Orientation 1.4 : Une action publique participative</b>	Vidéo protection à Bernay – phase 2	252 417€	Bernay	2022
Installation de caméras de vidéo protection autour de la salle de sport de Menneval		A déterminer	Menneval	Début 2022	
Réinstaller le CODEV		A déterminer	IBTN	Fin 2021	
Mise en œuvre du dispositif " savoir rouler à vélo "			IBTN	Début 2022	
Réaliser un schéma directeur cyclable		40 000 €	IBTN	2022	
Aménager des liaisons cyclables		60 000 €	IBTN	2023	
Etude de faisabilité pour la mise en œuvre d'un service de Transport à la Demande (TAD) sur une partie du territoire		A déterminer	IBTN	2022	
Aménager un pôle multimodal à la gare de Bernay et requalification du quartier de la gare		6 220 000 €	Benay	2021	
Créer une ou 2 aires de covoiturages sur les sorties de l'autoroute A28 à Bernay et Brionne		200 000 €	Société ALIS	Non défini	
<b>Orientation 1.5 : Accompagner et développer l'offre de service en matière de mobilité sur le territoire</b>					Etat, Région, Département, IBTN

<p><b>Orientation 1.6 : Assurer une offre culturelle diversifiée, accessible à tous et un patrimoine culturel à préserver et à mettre en valeur</b></p>	Mettre en place un Contrat Territorial Lecture	A déterminer	IBTN	Non définie
	Développer la culture numérique (festival des arts numériques,...)	A déterminer	IBTN	Non définie
	Une école "100% Education Artistique et Culturelle" (politique de la ville à Bernay)	A déterminer	IBTN	Début 2022
	Etendre le label « Ville d'art et d'histoire » de Bernay au territoire de l'Intercom	A déterminer	IBTN	Non définie
	Aménagement d'un théâtre de verdure sur les vestiges de l'ancien Prieuré de Maupas	100 000 €	Capelle les Grands	Non définie
	Réaliser des quartiers culturels créatifs à proximité du château de Beaumesnil	A déterminer	IBTN	2022
	Restauration de la Basilique Notre-Dame-de-la-Couture	1 500 000 €	Bernay	2023
	Réhabilitation du lavoir de Serquigny	6 900 €	Serquigny	Début 2022
	Restauration du mobilier et d'une partie de la Nef de l'Eglise de Grand Camp	16 600 €	Grand Camp	Début 2022
	Déterminer une stratégie foncière pour l'accueil d'activités économiques	A déterminer	IBTN	En cours
<p><b>Orientation 2.1 : Des zones d'activités disponibles pour accueillir des activités économiques</b></p>	Développer l'urbanisme circulaire (friches urbaines) à vocation économique	A déterminer	IBTN	Non définie
	Révision globale de la signalétique des ZAE d'intérêt communautaire dès 2022, dans le but de consolider l'identité économique du territoire	A déterminer	IBTN	En cours
	Habillage de ronds-points ciblés comme autant de portes d'entrée économiques du territoire Bernay Terres de Normandie au niveau de ZAE stratégiques suscitées.	A déterminer	IBTN	Non définie

<b>Orientation 2.2 : Une couverture numérique performante à déployer pour favoriser le développement d'activités</b>	Assurer l'équipement en fibre optique sur toutes les zones d'activités économiques	A déterminer		Eure Numérique	En cours			
<b>Orientation 2.3 : Des écosystèmes d'entreprises à conforter et à développer</b>	Dynamiser les réseaux économiques locaux en soutenant le « cercle des entrepreneurs »	80 000 €		IBTN	Fin 2021			
<b>Orientation 2.4 : La création d'une marque territoriale</b>		A déterminer						
<b>Orientation 3.1 : Vers un territoire « 100% énergie renouvelable en 2040 »</b>	Réaliser une étude d'opportunité pour le déploiement de réseaux de chaleur urbain au bois sur Bernay, Brionne et Beaumont	20 000 €		A définir	2022-2024			ADEME + Banques de territoire
	Réaliser un schéma directeur immobilier	150 000 €		IBTN	Début 2022			
	Déployer un service de conseil en énergie partagé pour les communes	A déterminer		SIEGE 27	Non définie			
	Soutenir l'attractivité éducative de la ville par un plan d'investissement du patrimoine scolaire et sportif	1 600 000 €		Bernay	2021			
<b>Orientation 3.2 : Des bâtiments moins consommateurs d'énergie</b>	Construction d'un pôle mairie-agence postale communale	383 748 €		La Neuville du Bosc	2021			
	Changement des fenêtres dans l'école et la mairie de Courbépine	56 000 €		Courbépine	2022			
	Réfection de la salle communale de Nassandres sur Risle	21 300 €		Nassandres sur Risle	2022			
	Réhabilitation de la mairie de Calleville	45 150 €		Calleville	Début 2022			
	Réhabilitation du chauffage de l'école de Grosley sur Risle	5 330 €		Grosley sur Risle	2022			
	Réhabilitation de l'école Maubuisson à Serquigny	59 700 €		Serquigny	2022			

	Réfection de la toiture de la Maison de l'École à Saint Jean du Thenney	A déterminer	Saint Jean du Thenney	Début 2022	
	Réaliser une étude de faisabilité pour la remunicipalisation de la restauration scolaire	40 000 €	IBTN	Fin 2021	Etat
	Créer une légumerie/conserverie	445 000 €	Les petites L'Ouches	2021	Etat
<b>Orientation 3.3</b> : Une alimentation de qualité produite localement	Réaliser une étude de faisabilité et de programmation de l'aménagement d'une halle alimentaire pour favoriser les circuits courts à Bernay	40 000 €	IBTN	2021	Etat
	Réaliser une étude de faisabilité et de programmation d'un projet de potager de production à vocation pédagogique sur des terres municipales	40 000 €	IBTN	2021	Etat
	Mettre à disposition des tables de tri et de pesée des déchets organiques dans des restaurants collectifs pilotes	12 800 €	IBTN/SDOMODE	2021	Etat
<b>Orientation 3.4</b> : Des déchets transformés en ressources	Développer l'activité de valorisation des déchets du BTP sur le territoire	A déterminer	IBTN/SDOMODE	Non définie	
	Mettre en place la tarification incitative sur les déchets	930 000 €	IBTN	2024	
<b>Orientation 3.5</b> : Une biodiversité du territoire à préserver	Poursuivre le programme de restauration des mares	100 000 €	IBTN	Fin 2021	AESN + Département
	Définir le plan de gestion élargi de la zone humide du golf pastoral de la Charentonne à BERNAY	13 500 €	IBTN et FDPMA	Fin 2021	AESN + Département
	Etudier et mettre en œuvre la restauration hydromorphologique du parcours de pêche du Moulin Fourret sur la Charentonne	71 900 €	FDPMA	Fin 2021	AESN
	Etudier et mettre en œuvre la restauration de la Continuité Ecologique de la Charentonne	150 000 €	IBTN	Non définie	AESN
	Définir la Trame Verte et Bleue du territoire	100 000 €	IBTN	Non définie	AESN
<b>Orientation 3-6</b> Limiter l'artificialisation des sols et favoriser l'urbanisme circulaire	Végétalisation de la ville de Bernay	A déterminer	Bernay	2022	Etat, Département, AESN

<b>Orientation 4.1 : Une vision prospective de l'aménagement au service du territoire</b>	Réviser le SCOT dans la perspective d'un PLUI obligatoire en 2026	130 000 €	IBTN	Fin 2021	Etat
<b>Orientation 4.2 :</b> Répondre aux besoins en matière d'habitat	Définir et mettre en œuvre le Plan Local de l'Habitat (PLH)	A déterminer	IBTN	2020	
	Créer ou étendre les aires d'accueil des gens du voyage	A déterminer	IBTN	Non définie	
	Poursuivre le programme Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)	157 350 €	IBTN	2021	ANAH + Département
<b>Orientation 4.3 :</b> Une solidarité financière entre les communes	Développer le Service d'Amélioration à la Restauration Energétique de l'habitat (SARE)	A déterminer	IBTN/SOLHA	Non définie	
	Refonder le pacte financier et fiscal	A déterminer	IBTN	Non définie	
<b>Orientation 4.4 :</b> Une solidarité envers tous les publics	Mise en œuvre de Chantiers d'insertion	107 000 €	IBTN	2021	Etat + Département
	Accompagnement de jeunes en insertion : Mise en œuvre du dispositif "1. Jeune, 1 solution"	25 817 €	IBTN	Début 2022	Etat
	Mise en œuvre de la Politique de la ville et du Programme de réussite éducative	140 000 €	IBTN	2021	ANCT
	Projet de création d'une micro-crèche à vocation d'insertion professionnelle sur le quartier politique de la ville , Le Bourg-Lecomte	En cours de chiffrage...	Bernay	2022	Etat, Département, CAF, Région,...
	Projet de création d'une résidence d'artiste et autres lieux de partages, le Piaf phase 2 et 3	2 311 000 €	Bernay	2021	Etat, Département, Région,...
<b>TOTAL</b>		<b>28 485 655 €</b>			

## Annexe 2 - Indicateurs de suivi du CRTE

Axes prioritaires	Orientations	Indicateurs	Sources de données	Fréquence d'actualisation
<b>AXE 1 : Un territoire à haut niveau de service</b>	Orientation 1.1 : des infrastructures de qualité à destination de tous les publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité des masses d'eau superficielles</li> </ul>	AESN	Tous les 3 ans
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Part des stations d'épurations mises aux normes</li> </ul>	DREAL	<i>A préciser</i>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de licenciés sportifs</li> </ul>	IBTN (en lien avec les associations sportives)	Tous les ans
	Orientation 1.2 : Proposer des services adaptés au plus près des habitants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de médecins/10 000 habitants</li> </ul>	INSEE, ARS	Tous les 3 ans
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Part de la population sachant utiliser les outils numériques</li> </ul>	<i>A définir</i>	<i>A préciser</i>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommation énergétiques du parc résidentiel</li> </ul>	ORECAN	Tous les 3 ans
	Orientation 1.3 : Réduire les risques et assurer la sécurité des biens et des personnes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de couverture des communes en défense incendie</li> </ul>	IBTN ( en lien avec les commune)	<i>A préciser</i>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de couverture en plans communaux de sauvegarde</li> </ul>	IBTN ( en lien avec les commune)	<i>A préciser</i>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution des actes de délinquance</li> </ul>	Préfecture	<i>A préciser</i>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de résolution des faits de délinquances</li> </ul>	Préfecture	<i>A préciser</i>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'équipements en vidéo protection</li> </ul>	Préfecture	<i>A préciser</i>

<b>AXE 1 : Un territoire à haut niveau de service</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution des émissions de polluants atmosphériques</li> <li>• Part de la population située dans une zone à risque naturel élevé</li> <li>• Evolution de la qualité des masses d'eau souterraines</li> </ul>	ORECAN	Tous les 3 ans	
		DDTM, INSEE	<i>A préciser</i>	
		AESN	Tous les 3 ou 6 ans	
	<b>Orientation 1.4 : Une action publique participative</b>	<i>A définir</i>		
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution de la part modale du vélo</li> <li>• Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés</li> <li>• Part modale des modes actifs et des transports en commun dans les déplacements domicile-travail</li> </ul>	IBTN	Tous les 5 ans
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés</li> <li>• Part modale des modes actifs et des transports en commun dans les déplacements domicile-travail</li> </ul>	IBTN	annuelle
	<b>Orientation 1.5 : Accompagner et développer l'offre de service en matière de mobilité sur le territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de voyageurs/an dans la gare</li> </ul>	SNCF/Région	annuelle
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de bornes de recharges électriques installées</li> </ul>	DDTM, Communes, SIEGE27, CCI	Tous les 3 ans
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'aires de covoiturage</li> </ul>	ALIS, Département	Tous les 3 ans
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'usagers réguliers en covoiturage</li> </ul>	IBTN	Tous les 5 ans
<b>Orientation 1.6 : Assurer une offre culturelle diversifiée, accessible à tous et un patrimoine culturel à préserver et à mettre en valeur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution du taux de fréquentation touristique</li> </ul>	IBTN (en lien avec les office du tourisme)	annuelle	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surface de friches réaménagées</li> </ul>	<i>A préciser</i>	<i>A préciser</i>	
<b>AXE 2 : Un territoire favorable au</b>	<b>Orientation 2.1 : Des zones d'activités disponibles pour accueillir des activités économiques</b>			

<b>développement économique</b>	<b>Orientation 2.2</b> : Une couverture numérique performante à déployer pour favoriser le développement d'activités	• Taux de couverture en THD	Eure Numérique	annuelle
	<b>Orientation 2.3</b> : Des écosystèmes d'entreprises à conforter et à développer	• Chiffre d'affaires des entreprises sur le territoire	CCI, CMA, INSEE	<i>A préciser</i>
	<b>Orientation 2.4</b> : La création d'une marque territoriale	<i>A définir</i>		
	<b>Orientation 3.1</b> : Vers un territoire « 100% énergie renouvelable en 2040 »	• Émissions de gaz à effet de serre annuelles	ORECAN	Tous les 3 ans
		• Consommation énergétique finale annuelle par secteur d'activité	ORECAN	Tous les 3 ans
	<b>Orientation 3.2</b> : Des bâtiments moins consommateurs d'énergie	• Production d'énergie renouvelables annuelle	ORECAN	Tous les 3 ans
		• Consommation énergétique finale annuelle du secteur bâtiment	ORECAN	Tous les 3 ans
	<b>Orientation 3.3</b> : Une alimentation de qualité produite localement	• Part de surface agricole utile et nombre d'exploitation agricole en agriculture biologique	DDTM	Tous les 5 ans
		• Nombre de produits et de légumes transformés/an	<i>A préciser</i>	<i>A préciser</i>
	<b>Orientation 3.4</b> : Des déchets transformés en ressources	• Poids des déchets organiques triés	IBTN (avec ses prestataires de collecte)	<i>A préciser</i>
• Quantité collectée de déchets ménagers et assimilés		IBTN (avec ses prestataires de collecte) et SINOE	annuelle	
		IBTN (avec ses prestataires de collecte)	<i>A préciser</i>	
<b>Orientation 3.5</b> : Une biodiversité du territoire à préserver	• Part des cours d'eau en bon état écologique	AESN	Tous les 3 ou 6 ans	

**AXE 3 : Un territoire résilient et durable**

<b>AXE 4 : Un territoire solidaire</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution de la fragmentation des espaces naturels</li> </ul>	DREAL	Tous les 3 ans
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité hydromorphologique des cours d'eau</li> </ul>	AESN	Tous les 3 ou 6 ans
	<b>Orientation 3-6</b> Limiter-l'artificialisation des sols et favoriser l'urbanisme circulaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommation totale espaces naturels agricoles et forestiers</li> <li>• Part du sol artificialisé</li> </ul>	DDTM	Tous les 10 ans
	<b>Orientation 4.1 : Une vision prospective de l'aménagement au service du territoire</b>	<i>A définir</i>		
	<b>Orientation 4.2 :</b> Répondre aux besoins en matière d'habitat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de vacance des logements</li> <li>• Capacité d'accueil des gens du voyage</li> </ul>	INSEE, DDTM	Tous les 5 ans
	<b>Orientation 4.3 : Une solidarité financière entre les communes</b>	<i>A définir</i>	<i>A préciser</i>	<i>A préciser</i>
	<b>Orientation 4.4 : Une solidarité envers tous les publics</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution du nombre de salariés réinsérés</li> <li>• Taux de chômage des jeunes</li> </ul>	Pôle emploi INSEE	A définir annuelle

## **Annexe 3 - Fiches Action**



## ● Annexe 3 - Fiches Actions et Fiches Projets

Cette annexe présente les fiches actions des projets mentionnés dans le CRTE, sans prétendre à l'exhaustivité. Elle a vocation à s'enrichir des projets au fil des révisions du CRTE.

Le tableau suivant indique pour chacun des projets si une fiche action est rédigée et la page correspondante de la fiche.

Orientations	Intitulé du projet/action	Fiche action	Page
<b>Orientation 1.1 : des infrastructures de qualité à destination de tous les publics</b>	Créer un centre aquatique Intercommunal		
	Réhabiliter le gymnase la Barre en Ouche		
	Réhabiliter les réseaux et les systèmes d'assainissement	X	6
	Réaménagement d'un bâtiment existant dans le cadre de la Requalification de la zone Industrielle route de Broglie		
	Projet d'aménagement sportif, culturel, ludique Intergénérationnel de la prairie de la Charentonne, du quartier du stade et quartier du Bourg Lecomte	X	12
	Installation de Jeux extérieurs sur la commune de Saint Léger-de-Rotes	X	14
	Création d'un « City stade » à Serquigny	X	15
	Sécurisation et aménagement des abords des écoles à Serquigny	X	16
	Construction d'un colombarium et d'un Jardin du souvenir dans le cimetière communal du Bec Hellouin	X	17
<b>Orientation 1.2 : Proposer des services adaptés au plus près des habitants</b>	Faciliter l'accès aux soins de proximité : Définir le Contrat Local de Santé (CLS) et mettre en place le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)	X	18
	Mise en place des Conseillers numériques sur le territoire (sur 3 années)	X	20
	Mise en place des France Services	X	22
	Développer la relation client/usager		
<b>Orientation 1.3 : Réduire les risques et assurer la sécurité des biens et des personnes</b>	Réalisation d'aménagements de lutte contre les inondations		
	Accompagner les communes pour la réalisation de leur Plan Communaux de Sauvegarde		
	Amélioration de la défense Incendie sur Calleville	X	24
	Travaux de défense contre les Incendie sur la commune de Saint Léger de Rotes	X	25
	Implantation de 3 Points d'Eau Incendie à Capelle les Grands	X	26

	Remplacement d'une bouche incendie sur la commune de La Goulafrière	X	27
	Amélioration de la défense extérieure contre les incendies à Nassandres sur Risle	X	28
	Défense Incendie « Route du Château, Chemin du Pigeonnier, Chemin des Nerveaux » à la Trinité de Réville	X	29
	Réalisation des travaux de défense incendie extérieure sur la commune de Grosley sur Risle	X	30
	Installation d'équipement pour la défense extérieure incendie sur la commune de Grand Camp	X	31
	Défense extérieure contre l'incendie à Serquigny	X	32
	Mise en œuvre du Conseil Intercommunal de sécurité, de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CDISPDR)	X	33
	Vidéo protection à Bernay – phase 2	X	36
	Installation de caméras de vidéoprotection autour de la salle de sport de Menneval	X	38
<b>Orientation 1.4 : Une action publique participative et de proximité</b>	Réinstaller le CODEV	X	39
<b>Orientation 1.5 : Accompagner et développer l'offre de service en matière de mobilité sur le territoire</b>	Mise en œuvre du dispositif " <i>savoir rouler à vélo</i> "	X	41
	Réaliser un schéma directeur cyclable	X	42
	Aménager des liaisons cyclables	X	43
	Etude de faisabilité pour la mise en œuvre d'un service de Transport à la Demande (TAD) sur une partie du territoire	X	44
	Aménager un pôle multimodal à la gare de Bernay et requalification du quartier de la gare	X	45
	Créer une ou 2 aires de covoiturages sur les sorties de l'autoroute A28 à Bernay et Brionne	X	47
<b>Orientation 1.6 : Assurer une offre culturelle diversifiée, accessible à tous avec un patrimoine culturel à préserver et mis en valeur</b>	Mettre en place un Contrat Territorial Lecture		
	Développer la culture numérique (festival des arts numériques,...)		
	Une école "100% Education Artistique et Culturelle" (politique de la ville à Bernay)	X	48
	Etendre le label « Ville d'art et d'histoire » de Bernay au territoire de l'Intercom		
	Aménagement d'un théâtre de verdure sur les vestiges de l'ancien Prieuré de Maupas	X	49

	Réaliser des quartiers culturels créatifs à proximités du château de Beaulmesnil	X	50
	Restauration de la Basilique Notre-Dame-De-La-Couture	X	51
	Réhabilitation du lavoir de Serquigny	X	52
	Restauration du mobilier et d'une partie de la Nef de l'Eglise de Grand Camp	X	53
<b>Orientation 2.1 : Des zones d'activités disponibles pour accueillir des activités économiques</b>	Déterminer une stratégie foncière pour l'accueil d'activités économiques		
	Développer l'urbanisme circulaire (friches urbaines) à vocation économique		
	Révision globale de la signalétique des ZAE d'intérêt communautaire dès 2022, dans le but de consolider l'identité économique du territoire		
	Habillage de ronds-points ciblés comme autant de portes d'entrée économiques du territoire Bernay Terres de Normandie au niveau de ZAE stratégiques suscitées.		
<b>Orientation 2.2 : Une couverture numérique performante à déployer pour favoriser le développement d'activités</b>	Assurer l'équipement en fibre optique sur toutes les zones d'activités économiques		
<b>Orientation 2.3 : Des écosystèmes d'entreprises à conforter et à développer</b>	Dynamiser les réseaux économiques locaux en soutenant le « cercle des entrepreneurs »	X	54
<b>Orientation 2.4 : La création d'une marque territoriale</b>			
<b>Orientation 3.1 : Vers un territoire « 100% énergie renouvelable en 2040 »</b>	Réaliser une étude d'opportunité pour le déploiement de réseaux de chaleur urbain au bois sur Bernay, Brionne et Beaumont	X	55
<b>Orientation 3.2 : Des bâtiments publics moins consommateurs d'énergie</b>	Réaliser un schéma directeur immobilier	X	56
	Déployer un service de conseil en énergie partagé pour les communes		
	Soutenir l'attractivité éducative de la ville par un plan d'investissement du patrimoine scolaire et sportif	X	58
	Coconstruction d'un pôle mairie-agence postale communale Neuville du Bosc	X	59
	Changement des fenêtres et de l'école et de la mairie de Courbépine	X	60
	Réfection de la salle communale de Nassandres sur Risle	X	61
	Réhabilitation de la mairie de Calleville	X	62
	Réhabilitation du chauffage de l'école de Grosley sur Risle	X	63

	Réhabilitation de l'école Maubuisson à Serquigny	X	64
	Réfection de la Toiture de la Maison de l'École à Saint Jean du Thenney	X	65
<b>Orientation 3.3 : Une alimentation de qualité produite localement</b>	Réaliser une étude de faisabilité pour la remunicipalisation de la restauration scolaire	X	66
	Créer une légumerie/conserverie	X	69
	Réaliser une étude de faisabilité et de programmation de l'aménagement d'une halle alimentaire pour favoriser les circuits courts à Bernay	X	72
	Réaliser une étude de faisabilité et de programmation d'un projet de potager de production à vocation pédagogique sur des terres municipales	X	74
	Mettre à disposition des tables de tri et de pesée des déchets organiques dans des restaurants collectifs pilotes	X	76
<b>Orientation 3.4 : Transformer les déchets en ressources (économie circulaire)</b>	Développer l'activité de valorisation des déchets du BTP sur le territoire		
	Mettre en place la tarification incitative sur les déchets	X	78
<b>Orientation 3.5 : Une biodiversité du territoire à préserver</b>	Poursuivre le programme de restauration des mares	X	79
	Définir le plan de gestion élargi de la zone humide du golf pastoral de la Charentonne à BERNAY	X	80
	Etudier et mettre en œuvre la restauration hydromorphologique du parcours de pêche du Moulin Fourret sur la Charentonne	X	81
	Etudier et mettre en œuvre la restauration de la Continuité Ecologique de la Charentonne	X	82
	Définir la Trame Verte et Bleue du territoire		
<b>Orientation 3.6 : Limiter l'artificialisation des sols et favoriser l'urbanisme circulaire</b>	Végétalisation de la ville de Bernay	X	83
<b>Orientation 4.1 : Une vision prospective de l'aménagement au service du territoire</b>	Réviser le SCOT dans la perspective d'un PLUI obligatoire en 2026	X	84
<b>Orientation 4.2 : Répondre aux besoins en matière d'habitat</b>	Définir et mettre en œuvre le Plan Local de l'Habitat (PLH)		
	Poursuivre le programme Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)	X	85
	Développer le Service d'Amélioration à la Restauration Energétique de l'habitat (SARE)		

	Créer ou étendre les aires d'accueil des gens du voyage		
<b>Orientation 4.3 : Une solidarité financière entre les communes</b>	Refonder le pacte financier et fiscal		
<b>Orientation 4.4 : Une solidarité envers tous les publics</b>	Mise en œuvre de Chantiers d'insertion	<b>X</b>	<b>86</b>
	Accompagnement de jeunes en Insertion : Mise en œuvre du dispositif "1 jeune, 1 solution"	<b>X</b>	<b>88</b>
	Mise en œuvre de la Politique de la ville et du Programme de réussite éducative	<b>X</b>	<b>89</b>
	Projet de création d'une micro-crèche à vocation d'insertion professionnelle sur le quartier politique de la ville , Le Bourg-Lecomte	<b>X</b>	<b>92</b>
	Projet de création d'une résidence d'artiste et autres lieux de partages, le Piaf phase 2 et 3	<b>X</b>	<b>94</b>

## Réhabilitation des réseaux d'eaux usées de Bernay

<b>AXE 1</b>	<b>UN TERRITOIRE A HAUT NIVEAU DE SERVICE</b>
<b>Orientation 1.1</b>	<b>Des infrastructures de qualité à destination de tous les publics</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Intercom Bernay Terres de Normandie
<b>Besoins Identifiés/objectif</b>	Fiabiliser la qualité de la collecte des eaux usées
<b>Description de l'action</b>	Réhabilitation de 1630 ml de réseau incluant un redimensionnement des ouvrages. Ces travaux vont permettre d'éviter le rejet d'eaux usées brutes au milieu naturel.
<b>Partenaires</b>	Agence de l'Eau Seine Normandie Conseil départemental de l'Eure
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût travaux : 1 999 000 € HT Coût maîtrise d'œuvre : 39 480 € HT
<b>Plan de financement</b>	Financement Agence de l'Eau comprenant des fonds issus dans le plan de relance : 60% Et financement conseil départemental de l'Eure : 11,6 %
<b>Calendrier</b>	Décembre 2021
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

## Réhabilitation des réseaux d'eaux usées de Beaumont le Roger

<b>AXE 1</b>	<b>UN TERRITOIRE A HAUT NIVEAU DE SERVICE</b>
<b>Orientation 1.1</b>	<b>Des infrastructures de qualité à destination de tous les publics</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Intercom Bernay Terres de Normandie
<b>Besoins Identifiés/objectif</b>	Réduire l'impact des eaux claires parasites sur la station d'épuration de Beaumont le roger conduisant actuellement à des by-pass vers le milieu naturel
<b>Description de l'action</b>	Réhabilitation ou chemisage de 1000 ml de réseau eaux usées sur la commune de Beaumont le Roger.
<b>Partenaires</b>	Agence de l'Eau Seine Normandie Conseil départemental de l'Eure
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût travaux : 650 000 € HT Coût maîtrise d'œuvre : 35 000 € HT
<b>Plan de financement</b>	Financement Agence de l'Eau comprenant des fonds issus dans le plan de relance : 50% Et financement conseil départemental de l'Eure : 20%
<b>Calendrier</b>	Octobre 2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

## Réhabilitation des réseaux d'eaux usées de Nassandres sur Risle

<b>AXE 1</b>	<b>UN TERRITOIRE A HAUT NIVEAU DE SERVICE</b>
<b>Orientation 1.1</b>	<b>Des infrastructures de qualité à destination de tous les publics</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Intercom Bernay Terres de Normandie
<b>Besoins Identifiés/objectif</b>	Réduire l'impact des eaux claires parasites sur la station d'épuration en réhabilitant des réseaux d'eaux usées. ce projet s'inscrit en parallèle de la reconstruction d'une station d'épuration.
<b>Description de l'action</b>	Réhabilitation ou chemisage de 1000 ml de réseau eaux usées sur la commune Nassandres sur risle
<b>Partenaires</b>	Agence de l'Eau Seine Normandie Conseil départemental de l'Eure
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût travaux : 925 700 € HT Coût maîtrise d'œuvre : 50 000 € HT
<b>Plan de financement</b>	Financement Agence de l'Eau comprenant des fonds issus dans le plan de relance : 50% Et financement conseil départemental de l'Eure : 20%
<b>Calendrier</b>	Octobre 2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

## Suppression de rejet direct au milieu naturel sur la commune de Serquigny et Fontaine l'Abbé

<b>AXE 1</b>	<b>UN TERRITOIRE A HAUT NIVEAU DE SERVICE</b>
<b>Orientation 1.1</b>	<b>Des infrastructures de qualité à destination de tous les publics</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Intercom Bernay Terres de Normandie
<b>Besoins Identifiés/objectif</b>	<p>2 hameaux de la commune disposent d'un réseau d'eaux avec rejet direct au milieu naturel. Pour le hameau de courcelles (Serquigny et fontaine l'Abbé), le projet consiste donc à créer un réseau, un poste de refoulement et le raccordement vers la station d'épuration de Serquigny.</p> <p>Pour le hameau du Petit Nassandres, un poste de relevage recueillera le réseau d'eau usées existant pour rejoindre le réseau EU de Nassandres. le réseau existant sera réhabilité sur certains tronçon. Une petite extension permettra de collecter environ 14 habitations raccorder les effluents sur une station d'épuration.</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>Création d'un réseaux d'eaux usées sur le hameau de courcelles pour se raccorder sur la station d'épuration de Serquigny.</p> <p>Mise en œuvre d'un poste de relevage sur le hameau du Petit Nassandres pour rejoindre la tête de réseau de Nassandres sur Risle.</p>
<b>Partenaires</b>	<p>Agence de l'Eau Seine Normandie</p> <p>Conseil départemental de l'Eure</p>
<b>Coût prévisionnel</b>	<p>Coût travaux (estimation Moe) : 1 067 500 € HT</p> <p>Coût maîtrise d'œuvre : 30 000 € HT</p>
<b>Plan de financement</b>	<p>Financement Agence de l'Eau comprenant des fonds issus dans le plan de relance : 50%</p> <p>Et financement conseil départemental de l'Eure : 20%</p>
<b>Calendrier</b>	Mars 2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

## Reconstruction de la station d'épuration de Broglie

<b>AXE 1</b>	<b>UN TERRITOIRE A HAUT NIVEAU DE SERVICE</b>
<b>Orientation 1.1</b>	<b>Des infrastructures de qualité à destination de tous les publics</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Intercom Bernay Terres de Normandie
<b>Besoins identifiés/objectif</b>	L'équipement actuel étant obsolète, notamment sur la partie filière boues, sa réhabilitation est devenue nécessaire
<b>Description de l'action</b>	Reconstruction d'un nouveau outil épuratoire sur un site mieux approprié
<b>Partenaires</b>	Agence de l'Eau Seine Normandie Conseil départemental de l'Eure
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût travaux réseaux : 1 891 193,00 € HT Coût maîtrise d'œuvre : 30 000 € HT
<b>Plan de financement</b>	Financement Agence de l'Eau comprenant des fonds issus dans le plan de relance : 50% Et financement conseil départemental de l'Eure : 20%
<b>Calendrier</b>	Février 2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

## Reconstruction de la station d'épuration de Grand Camp

<b>AXE 1</b>	<b>UN TERRITOIRE A HAUT NIVEAU DE SERVICE</b>
<b>Orientation 1.1</b>	<b>Des infrastructures de qualité à destination de tous les publics</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Intercom Bernay Terres de Normandie
<b>Besoins Identifiés/objectif</b>	Reconstruction de la station d'épuration de Grand Camp, l'actuel outil épuratoire étant complètement obsolète.
<b>Description de l'action</b>	Création d'un filtre planté de roseau de 135 équivalents habitants.
<b>Partenaires</b>	Agence de l'Eau Seine Normandie Conseil départemental de l'Eure
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût travaux : 273 123 € HT Coût maîtrise d'œuvre : 24 000 € HT
<b>Plan de financement</b>	Financement Agence de l'Eau comprenant des fonds issus dans le plan de relance : 50% Et financement conseil départemental de l'Eure : 20%
<b>Calendrier</b>	Mars 2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

**PROJET D'AMENAGEMENT SPORTIF, CULTUREL, LUDIQUE  
INTERGENERATIONNEL DE LA PRAIRIE DE LA CHARENTONNE, DU  
QUARTIER DU STADE et QUARTIER DU BOURG LE COMTE**

<b>AXE 3</b>	<b>UN TERRITOIRE RESILIENT ET DURABLE</b>
<b>Orientation 1.1</b>	<b>Des infrastructures de qualité à destination de tous les publics</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Ville de Bernay
<b>Besoins identifiés/objectif</b>	<p>Le diagnostic Enfance Jeunesse dernièrement mené, montre la nécessité de permettre à toute la population l'accès à des équipements sportifs, culturels en accès libre et ce, permettant diverses pratiques. Le territoire présente effectivement des déficits d'infrastructures de ce type en direction, notamment des Jeunes.</p> <p>Les objectifs fixés par l'équipe municipale à travers ce projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la pratique d'une activité physique</li> <li>- Rapprocher la pratique sportive des habitants</li> <li>- Proposer des supports d'activité physique pour tous les âges</li> <li>- Proposer des lieux de rencontres familiales et entre habitants</li> <li>- Proposer des lieux conviviaux et ludiques permettant des temps de loisirs en extérieur et de vacances, pour les populations les plus empêchées</li> </ul> <p>La dimension environnementale est également essentielle, avec un projet d'aménagement intégré dans une zone naturelle classée « Natura 2000 ».</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>Ville-centre d'une Intercommunalité de 55.000 habitants, Bernay centralise une bonne partie des offres culturelles, sportives, artistiques et associatives (environ 150 associations dont une trentaine, sportives). Afin de renforcer son attractivité, la Ville de Bernay a décidé, malgré la situation économique et sanitaire actuelles, de développer de grands projets structurants afin d'accompagner au mieux ses habitants.</p> <p>Ainsi, elle s'est lancée dans un projet d'aménagement de parcs urbains sportifs et de loisirs sur trois sites complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La prairie de la Charentonne</li> <li>- Le quartier du Stade</li> <li>- Le quartier du Bourg-le-Comte (quartier QPV)</li> </ul> <p><b>1. La Prairie de la Charentonne (site principal et situé en Centre-ville) :</b> Située à proximité d'une voie de chemin de fer et de la Gare de Bernay, sur un site naturel classé Natura 2000, cet espace introduit la voie verte de 13km, très empruntée et fréquentée par les familles et jouxtant un golf pastoral.</p> <p>Cet espace naturel traversée par la Charentonne, constitue un terrain de jeux et d'activités pour les familles. Chaque été, la Ville anime la prairie par diverses actions culturelles et sportives.</p> <p>Ce site est constitué de deux niveaux, une partie haute et une partie basse, délimité chacune par des pentes gazonnées, arborées et bordées par une rivière.</p> <p>Il s'agira donc d'aménager les pentes naturelles en théâtre de verdure en vue de décentraliser des programmations du service culturel municipal : spectacles de danses contemporaines, théâtres, festival arts</p>

	<p>de rues, festival de la marionnette, expositions temporelles, projection de supports visuels dans le cadre de la semaine de l'environnement, cinéma en plein air...)</p> <p>Il s'agira donc d'y aménager 1 city stade, 1 terrain de basket 3 X 3 (discipline olympique aux JO de Paris 2024), 1 station fitness cross training avec notamment des agrès pour les séniors, 1 Skatepark de 1000m<sup>2</sup>, pouvant répondre à tout type de pratique du débutant au confirmé (skate, roller, Bmx, trottinette), un ponton de canoé, des jeux pour enfants (type pyramide de cordes, parcours de motricité, toboggans sur pente naturelle pour un public de 3 à 12 ans), des barbecues et tables de pique-nique, du mobilier urbain connecté, via la mise en place sur tout le site de bornes électriques permettant de créer des branchements (en vue de manifestations culturelles et sportives futures), des bornes de recharge pour vélos électriques.</p> <p>En somme, le projet a pour ambition de proposer une offre diversifiée à destination des familles, mais aussi des jeunes, des sportifs et des seniors.</p> <p><b>1. Quartier du Stade et quartier du Bourg-le-Comte :</b> Il s'agira d'équiper chaque quartier, dont le quartier du Bourg-le-Comte, classé « quartier politique de la Ville », d'1 city stade, d'1 Pumptrack et de mobiliers urbains adaptés.</p> <p><b>2. Le déroulement du projet :</b> Pour mener à bien ce projet, la Ville de Bernay a lancé un appel d'offre pour être assistée par un Maître d'oeuvre. Ainsi, le cabinet d'étude Ingé-Infra a été retenu pour l'ensemble de l'architecture et la conceptualisation du projet associé au cabinet Antidote pour la construction du Skate-park et le cabinet Zénobia pour l'aménagement des différents espaces.</p> <p>La dimension participative étant importante pour la collectivité, plusieurs réunions publiques ont été menées auprès des futurs utilisateurs du skate-park et jeunes motivés, afin de définir ensemble des attentes et orientations du projet.</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Département, Région, IBTN
<b>Coût prévisionnel</b>	890 000€ HT
<b>Plan de financement</b>	Région : 356 000€ Département : 267 000€ Etat : 28 687€ Ville de Bernay : 238 313€
<b>Calendrier</b>	Début de la mise en œuvre : Janvier 2021 Livraison prévue : avril 2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Taux de fréquentation des sites Niveau de participation des citoyens à la co-construction du projet Niveau d'implication des associations sportives à s'emparer des équipements

***Installation de jeux extérieurs pour les enfants sur la commune de Saint Léger de Rotes***

<b>AXE 1</b>	<b>UN TERRITOIRE RESILIENT ET DURABLE</b>
<b>Orientation 1.1</b>	<b>Des infrastructures de qualité à destination de tous les publics</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Mairie de saint Leger de Rotes
<b>Besoins Identifiés/objectif</b>	Mobilier urbain pour la petite enfance
<b>Description de l'action</b>	Mise en place d'une structure de jeux extérieurs pour les enfants de 0 à 10 ans
<b>Partenaires</b>	Agorespace
<b>Coût prévisionnel</b>	10 749 € HT
<b>Plan de financement</b>	DETR - département - fond de concours
<b>Calendrier</b>	1 <sup>er</sup> semestre 2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

## Création d'un « City stade » à Serquigny

<b>AXE 1</b>	<b>UN TERRITOIRE A HAUT NIVEAU DE SERVICE</b>
<b>Orientation 1.1</b>	<b>Des infrastructures de qualité à destination de tous les publics</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de SERQUIGNY
<b>Besoins Identifiés/objectif</b>	Création d'un city stade
<b>Description de l'action</b>	<p>La commune souhaite proposer une structure sportive pour les élèves des écoles maternelle et élémentaire, ainsi que pour les enfants et adolescents de la commune.</p> <p>Constitué d'une structure poly sport en gazon synthétique, le city stade intégrera une piste autour du city stade.</p> <p>La commune souhaite renforcer par ce projet son attractivité pour les familles avec enfants et proposer des activités en direction du public adolescent.</p> <p>La localisation est prévue aux abords du parc communal.</p>
<b>Partenaires</b>	TRANSALP
<b>Coût prévisionnel</b>	95 470,97€ HT
<b>Plan de financement</b>	DETR :38 188,39€ CD27 :38 188,39€ Autofinancement : 19 094,19€
<b>Calendrier</b>	Délibération le 10 décembre 2021 Signature des contrats et devis en décembre 2021 Travaux printemps 2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

## Sécurisation et aménagement des abords des écoles à Serquigny

<b>AXE 1</b>	<b>UN TERRITOIRE A HAUT NIVEAU DE SERVICE</b>
<b>Orientation 1.1</b>	Des infrastructures de qualité à destination de tous les publics
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de SERQUIGNY
<b>Besoins identifiés/objectif</b>	Sécurisation et aménagements des accès et espaces autour des écoles
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Changement des portails, portillons et clôtures des écoles pour sécuriser les accès</b></li> </ul> <p>L'ensemble des clôtures et accès est vieillissant et inadapté aux prérogatives de sécurité. Il s'agit de répondre aux exigences sécuritaires et notamment le au plan VIGIPIRATE.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Aménagement des espaces à proximité avec du mobilier urbain</b></li> </ul> <p>Le parking des écoles a été réhabilité et il est nécessaire d'installer des bancs et poubelles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Signalétique</b></li> </ul> <p>Il est nécessaire de mettre en place une signalétique absente aujourd'hui pour informer les usagers, parents, élèves et intervenants, comme des panonceaux « garderie », « école maternelle », « école élémentaire », « restaurant scolaire », ...</p>
<b>Partenaires</b>	Clôtures BATAILLE HUSSON INTRENATIONAL CIPublicité
<b>Coût prévisionnel</b>	39 324,07€ HT
<b>Plan de financement</b>	DETR : 15 729,63€ CD27 : 15 729,63€ Autofinancement : 7 864,81€
<b>Calendrier</b>	Délibération le 10 décembre 2021 Signature des contrats et devis en décembre 2021 Travaux été 2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COLOMBARIUM ET D'UN JARDIN DU SOUVENIR DANS LE CIMETIERE COMMUNAL DU BEC HELLOUIN**

<b>AXE 1</b>	<b>UN TERRITOIRE RESILIENT ET DURABLE</b>
<b>Orientation 1.1</b>	<b>Des infrastructures de qualité à destination de tous les publics</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	COMMUNE DU BEC HELLOUIN
<b>Besoins Identifiés/objectif</b>	Actuellement le cimetière communal n'est pas équipé ni d'un colombarium, ni de jardin de souvenir. Le conseil municipal dans sa dernière séance de décembre 2020 a décidé la construction d'un tel ensemble afin d'apporter une réponse aux demandes des habitants de la commune.
<b>Description de l'action</b>	L'ensemble des différents éléments constituant les cases du colombarium et du Jardin du souvenir seront installés sur une dalle en béton armé de couleur silex (béton désactivé). Les travaux comprennent : 1) Phase 1 : Génie Civil - Réalisation de la dalle en béton armé avec :  2) Phase 2 : Ensemble Funéraire - Réalisation de l'ensemble funéraire complet de type Floralinéa avec Colombarium et Jardin du Souvenir (Stèle Florinéa avec Flamme Météor pour le Jardin du Souvenir et ensemble Floralinéa sur 2 Face, 2 Niveaux et 6 Cases chacun pour le Colombarium) sur 2 faces et 12 cases de contenance totale :
<b>Partenaires</b>	ETAT DETR 2021 REPORTEE EN 2022 A LA DEMANDE DE LA PREFECTURE
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût des travaux :Génie Civil : 8 792,20 € hors taxe Ensemble Funéraire : 13 204,90 € hors taxe Total hors taxe : 21 987,10 € hors taxe  TVA au taux de 20,0 % : 4 397,42 € hors taxe Total TTC : 26 384,52 € hors taxe
<b>Plan de financement</b>	FCTVA en année N+1 (B) : 4 328,00 € hors taxe Selon article L. 1615-6 du CGCT est de 16,404 % Reste à financer (A-B) : 22 056,52 € hors taxe  Dont Subvention DETR espérée : 8 795,00 € hors taxe (40% / 21 987,10 € HT) Dont fonds libres de la commune 13 261,52 € hors taxe
<b>Calendrier</b>	Début 2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Avis de la population communale

## Contrat Local de Santé et le Conseil Local de Santé Mentale

<b>AXE 1</b>	<b>UN TERRITOIRE A HAUT NIVEAU DE SERVICE</b>
<b>Orientation 1.2</b>	<b>Proposer des services adaptés au plus près des habitants</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Intercom Bernay terres de Normandie
<b>Besoins Identifiés/objectif</b>	<p>Des professionnels de santé en nombre insuffisant, un vieillissement de la population, un état de santé relativement dégradé sur certaines zones, un taux de suicide préoccupant, une augmentation des familles monoparentales, des jeunes résidents moins bien diplômés, etc. Autant d'indicateurs qui agissent sur les déterminants de la santé et montrent que cette dernière est un véritable enjeu pour l'Intercom qu'il convient de prendre en compte pour réduire les inégalités et faire de l'IBTN un territoire attractif.</p> <p>C'est dans ce but que l'IBTN souhaite s'engager dans la construction d'un Contrat Local de Santé (CLS).</p> <p>La santé mentale impacte la vie d'un quart des français. Le concept de santé mentale est beaucoup plus large que celui de la maladie mentale. De ce fait, les acteurs qui concourent à la santé mentale sont des professionnels qui interviennent dans de nombreux domaines de la société au-delà de la psychiatrie.</p> <p>Il apparaît donc impératif de créer une instance permettant aux professionnels de la psychiatrie de collaborer avec les acteurs du territoire de l'Intercom.</p> <p>La loi de modernisation de notre système de santé reconnaît désormais juridiquement un lieu de rencontre et de coordination des différents acteurs du secteur : le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)</p> <p>C'est pourquoi, l'IBTN, en parallèle de son Contrat Local de Santé (CLS), a décidé de créer un CLSM qui constituera le volet santé mentale de son CLS.</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>Co-construire avec l'ARS et les acteurs du territoire un CLS pour une meilleure articulation des actions relevant du champ de la santé ou ayant un impact sur la santé des habitants.</p> <p>Le CLS est une déclinaison du Projet Régional de Santé (PRS) Normandie dont les principes sont de lutter contre les inégalités sociales et territoriales, faire de la prévention le premier levier de la qualité du parcours de santé de vie, accompagner la transformation du système de santé.</p> <p>Le CLS répond ainsi à un double enjeu :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les inégalités sociales territoriales de santé à l'échelle de l'IBTN.</li> <li>• Reconstruire des parcours de santé plus cohérents.</li> </ul> <p>Il permet d'articuler, coordonner et mettre en cohérence les différentes actions et dynamiques locales de santé en lien avec le PRS et celles résultants de l'Intercom, afin de répondre plus efficacement aux enjeux sanitaires de notre territoire.</p> <p>Le CLSM quand à lui sera un lieu où se retrouveront les différents acteurs concernés par la question de la santé mentale. Le but : définir des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale de habitants du territoire en s'adaptant à la situation locale. Plusieurs actions découleront du CLSM telles que : prévenir et promouvoir la santé mentale, permettre l'accès et la continuité de soins, mettre en œuvre des actions pour répondre aux besoins et favoriser la création de structures, etc.</p>
<b>Partenaires</b>	<p>Les signataires du CLS : l'Agence Régionale de Santé, le Préfet de l'Eure, le Président de l'IBTN.</p> <p>Les autres partenaires : les acteurs de la santé (CPAM, CARSAT, la mutualité française, l'hôpital de Bernay, etc.), les associations, le Conseil Départemental, l'Education Nationale, etc.</p> <p>Les acteurs dont le champ de compétence à une incidence sur la santé mentale : Le nouvel hôpital de Navarre, l'hôpital de Bernay, l'éducation nationale, les représentants de l'insertion professionnelle, du logement social, de la justice, les associations des familles de malades, etc.</p>
<b>Coût prévisionnel</b>	
<b>Plan de financement</b>	<p>Financement par l'ARS du poste de coordinateur du CLS et CLSM.</p> <p>Les actions qui seront inscrites dans le CLS et le CLSM seront financées par l'Intercom et/ou par les partenaires.</p>
<b>Calendrier</b>	<p>Octobre – novembre 2021 : présentation aux élus et lancement de la démarche de CLS et le CLSM.</p> <p>2022 : diagnostic, identification des orientations stratégiques, définition du programme d'actions, signature du Contrat Local de Santé.</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Evaluation des actions par le comité de pilotage

## Mise en place du Conseiller numérique sur le territoire

<b>AXE 1</b>	<b>UN TERRITOIRE A HAUT NIVEAU DE SERVICE</b>
<b>Orientation 1.2</b>	<b>Proposer des services adaptés au plus près des habitants</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE</b>
<b>Besoins Identifiés/objectif</b>	<p>De nos jours, l'accès au droit évolue. L'e-administration au service des habitants est plus présente dans leurs démarches : accès aux soins, à l'emploi, aux démarches administratives...</p> <p>Cette (r)évolution numérique peut ouvrir de nouvelles possibilités : de s'informer, de s'émanciper ou de prendre la parole. Cela peut toutefois s'inscrire dans un égal accès au service public et au droit. Il est ainsi essentiel d'accompagner les usagers dans le développement du numérique afin de le rendre accessible à tous. Ceci est primordial dans une société où la dématérialisation se généralise.</p> <p><b>« Aujourd'hui, 13 millions de Français se disent éloignés du numérique : ils n'utilisent pas ou peu internet et se sentent en difficulté avec ses usages. »</b></p> <p>Depuis 4 ans, les agents des France services et les Msap sont confrontés à ce problème quotidiennement.</p> <p>Pour répondre à cette problématique, l'Intercom Bernay Terres de Normandie a déposé une candidature pour accueillir un conseiller numérique.</p> <p>Au sein du territoire, 4 conseillers numérique animeront des ateliers. Ils proviennent de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'Intercom Bernay Terres de Normandie</li> <li>- La commune de Mesnil en Ouche</li> <li>- Le département de l'Eure</li> <li>- L'association Lézarts et les Mots</li> </ul> <p>De ce fait, l'EPCI coordonnera cette nouvelle offre sur le territoire.</p>
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer et animer des ateliers numériques individuels ou collectifs sur les 3 thématiques de services identifiés</li> <li>- Proposer des initiations au numérique dans des lieux de passage (France Services, centre social / Espace de vie social, bibliothèques, etc.) ou sur des événements</li> <li>- Répondre aux appels issus de la plate-forme téléphonique nationale « solidarité numérique »</li> <li>- Participer à toute autre démarche d'accompagnement aux usages numériques mise en place (plate-forme téléphonique locale, portes ouvertes, etc.)</li> <li>- Coordonner les conseillers numérique</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agence nationale de la cohésion des territoires</li> <li>- La caisse des dépôts et consignations</li> </ul>

<b>Coût prévisionnel</b>	<b>30 000€ par an</b>
<b>Plan de financement</b>	Subvention montant forfaitaire de 50 000 € maximum pour une durée de 2 ans minimum et de 3 ans maxi par poste Versement : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 20 % dans le mois suivant la signature du contrat</li> <li>- 30 % 6 mois après la signature du contrat</li> <li>- 50 % 12 mois après la signature du contrat</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recrutement d'un conseiller numérique en juillet 2021 pour un contrat d'un an renouvelable d'un an.</li> <li>- Formation à la prise de poste à partir du 13 juillet 2021.</li> <li>- Mise en place d'ateliers en septembre 2021 sur deux sites puis extension des ateliers en janvier.</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Eléments de suivi relatif aux activités réalisées par l'utilisateur et le conseiller numérique <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'ateliers réalisés</li> <li>- Nombre de participants</li> <li>- Profil des personnes accompagnées</li> <li>- L'utilisateur s'assure de la bonne fréquence des comptes rendus d'activité et est responsable de la fiabilité des informations transmises</li> </ul>

## Mise en place des France Services

<b>AXE 1</b>	<b>UN TERRITOIRE A HAUT NIVEAU DE SERVICE</b>
<b>Orientation 1.2</b>	<b>Proposer des services adaptés au plus près des habitants</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE
<b>Besoins Identifiés/objectif</b>	<p>L'Intercom Bernay Terres de Normandie compte 3 France Services, situées à Beaumont le Roger, La Trinité de Réville et à Mesnil en Ouche et 1 Maison de Services Au Public à Brionne, celle-ci doit être labellisée au 1<sup>er</sup> octobre 2021.</p> <p>Un projet France Services est prévu 2021/2022 sur la commune de Bernay.</p> <p>Les enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les services publics de proximité</li> <li>- Garantir l'accès aux droits pour tous en un lieu unique</li> <li>- Lutter contre le non recours aux droits</li> <li>- Appréhender les besoins des publics en difficulté autour du numérique</li> <li>- Offrir des services dans les grandes lignes :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil information orientation</li> <li>• Accompagnement à l'utilisation des services en ligne</li> <li>• Aide à la constitution de dossier</li> <li>• Mise en relation</li> </ul> </li> </ul>
<b>Description de l'action</b>	<p>Les missions des agents d'accueil et d'accompagnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueillir, informer et orienter le public</li> <li>- Accompagner les usagers à l'outil numérique</li> <li>- Accompagner sur la constitution d'un dossier administratif</li> <li>- Faciliter la mise en relation avec certains organismes (aide à la prise de rendez-vous physique et téléphonique)</li> <li>- Faire vivre le point d'accueil</li> </ul> <p>Les France Services font faire de l'accueil de niveau 1.</p>
<b>Partenaires</b>	<p>Les Partenaires signataires de l'Accord Cadre National France Services :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAF</li> <li>- CARSAT</li> <li>- CPAM</li> <li>- MSA</li> <li>- Pôle Emploi</li> <li>- Ministère de l'Intérieur</li> <li>- Ministère de la Justice</li> <li>- DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques)</li> <li>- La Poste</li> </ul> <p>Autres partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès (Accueil Contact Emploi Services)</li> <li>- Mission Locale</li> <li>- SOLIHA : Espace Info Energie &amp; l'OPAH</li> <li>- Département de l'Eure</li> </ul>

	- Aides Juridiques
<b>Coût prévisionnel 2021</b>	280 000 €
<b>Plan de financement</b>	Subventions : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat : 60 000 €</li> <li>• Fonds Inter Opérateur Nationaux : 60 000 €</li> <li>• IBTN : 160 000 €</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	- Labellisation de la Msap à Brionne en France services le 1 <sup>er</sup> octobre 2021 - Ouverture d'une France Services sur Bernay en 2022 - Actions à mener : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Forum d'accès au droit</li> <li>• Conseiller numérique, recrutement effectué le 9<sup>h</sup> juillet 2021</li> <li>• Achat de l'équipement numérique tactile</li> <li>• Développement du partenariat</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre de demandes traitées Nombre de partenaires Type de public accueilli...

## Amélioration de la défense incendie sur la commune de Calleville

<b>AXE 1</b>	<b>UN TERRITOIRE A HAUT NIVEAU DE SERVICE</b>
<b>Orientation 1.3</b>	<b>Réduire les risques et assurer la sécurité des biens et des personnes</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Calleville
<b>Besoins Identifiés/objectif</b>	<p>Au niveau du chemin du Parc, du Défriché et de la Quéronnière, les citernes enterrées à implanter permettront de desservir des secteurs déjà urbanisés. Concernant le défriché et la Quéronnière, le diamètre des canalisations dans ces secteurs ne permettant pas l'installation de poteaux incendie, des propriétaires ont accepté de céder à la commune gratuitement des zones d'environ 100m<sup>2</sup>, afin d'installer cette réserve incendie de 30m<sup>3</sup> qui permettra de couvrir des habitations existantes.</p> <p>Pour le chemin du Parc, la citerne sera installée sur le domaine public.</p> <p>Concernant le poteau incendie rue Jules Quatreñoix, il sera installé pour couvrir la salle des fêtes, qui n'est finalement pas couverte par la mare communale à proximité.</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>La commune souhaite poursuivre ses actions pour améliorer la défense incendie sur le territoire de la commune de CALLEVILLE, l'opération se décompose en projets :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1/ Installation d'une citerne incendie enterrée de 30m<sup>3</sup> chemin du Parc</li> <li>2/ Installation d'une citerne incendie enterrée de 30m<sup>3</sup> rue du Défriché</li> <li>3/ Installation d'une citerne incendie enterrée de 30m<sup>3</sup> rue de la Quéronnière</li> <li>4/ Pose d'un poteau de défense incendie, rue Jules Quatreñoix, devant le terrain de loisirs</li> </ol>
<b>Partenaires</b>	
<b>Coût prévisionnel</b>	80 385 € HT
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	Mise en service prévue pour le 4 <sup>ème</sup> trimestre 2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Taux de couverture de la commune en défense incendie

## Travaux de défense contre les incendies sur la commune de Saint Léger de Rotes

<b>AXE 1</b>	<b>UN TERRITOIRE A HAUT NIVEAU DE SERVICE</b>
<b>Orientation 1.3</b>	Réduire les risques et assurer la sécurité des biens et des personnes
<b>Maître d'ouvrage</b>	Mairie de saint Léger de Rotes
<b>Besoins Identifiés/objectif</b>	Défense contre les incendies sur la commune
<b>Description de l'action</b>	Renforcement de la canalisation d'eau
<b>Partenaires</b>	Véolia
<b>Coût prévisionnel</b>	45 000 euros HT
<b>Plan de financement</b>	DETR - département - fond de concours
<b>Calendrier</b>	1 <sup>er</sup> semestre 2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Augmentation de la capacité du réseau Taux de couverture de la commune en défense incendie

## Implantation de 3 Point d'Eau Incendie sur la commune de Capelle les Grands

<b>AXE 1</b>	<b>UN TERRITOIRE A HAUT NIVEAU DE SERVICE</b>
<b>Orientation 1.3</b>	Réduire les risques et assurer la sécurité des biens et des personnes
<b>Maître d'ouvrage</b>	Capelle les Grands
<b>Besoins identifiés/objectif</b>	Création de trois poteaux de défense contre les incendies
<b>Description de l'action</b>	Création de trois poteaux de défense contre les incendies qui seront implantés Route de Saint Mards de Fresne, Route de Grand Camp et Route d'Orbec
<b>Partenaires</b>	Département et Etat
<b>Coût prévisionnel</b>	10 637 € HT
<b>Plan de financement</b>	30% Département et 30% DETR
<b>Calendrier</b>	Septembre 2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Taux de couverture de la commune en défense incendie

## Remplacement d'une bouche incendie sur la commune de La Goulafrière

<b>AXE 1</b>	<b>UN TERRITOIRE A HAUT NIVEAU DE SERVICE</b>
<b>Orientation 1.3</b>	Réduire les risques et assurer la sécurité des biens et des personnes
<b>Maître d'ouvrage</b>	La Goulafrière
<b>Besoins identifiés/objectif</b>	Travaux de défense contre les incendies
<b>Description de l'action</b>	Remplacement d'une bouche incendie route de Babigny
<b>Partenaires</b>	Fonds de concours et Département
<b>Coût prévisionnel</b>	2 366.51€ HT
<b>Plan de financement</b>	20% fonds de concours et 20% Département
<b>Calendrier</b>	prévu Juin 2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Taux de couverture de la commune en défense incendie

<b>Amélioration de la défense extérieure incendie à Nassandres-sur-Risle</b>	
<b>AXE 1</b>	<b>UN TERRITOIRE A HAUT NIVEAU DE SERVICE</b>
<b>Orientation 1.3</b>	<b>Réduire les risques et assurer la sécurité des biens et des personnes</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Mairie de NASSANDRES SUR RISLE
<b>Besoins Identifiés/objectif</b>	Amélioration de la sécurité des biens et des personnes de façon cohérente sur l'ensemble du territoire communal, à partir, d'une part, des données issues d'un schéma établi sur la commune déléguée de Perriers la Campagne et d'autre part, en considérant les réalités du réseau d'eau potable et la nature des risques propres aux zones habitées et/ou économiques, validée par le SDIS, sur les trois autres communes déléguées. Les objectifs de notre projet seront atteints progressivement.
<b>Description de l'action</b>	<p>Installation de points d'eau incendie (poteaux) sur des canalisations d'eau potable capables de fournir le débit réglementaire (30 m<sup>3</sup>/heure) correspondant au « <b>risque courant faible</b> » .</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Un poteau</b>, rue de la Frémondrière, commune déléguée de Carsix, dans le hameau du Marais, commun avec la commune de Plasnes.</li> <li>- <b>Deux poteaux</b>, rue du Bohain, commune déléguée de Fontaine la Sorêt.</li> <li>- <b>Deux réserves enterrées</b>, d'une capacité chacune de 30 m<sup>3</sup>, « <b>risque courant faible</b> » dans une zone bâtie des communes déléguées de Nassandres et de Perriers la Campagne. Le débit du réseau d'eau potable est localement insuffisant.</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Conseil Départemental au travers du Plan de Relance
<b>Coût prévisionnel</b>	67 450.60 € hors taxes
<b>Plan de financement</b>	DETR 35% Département 30 % Autofinancement 35 %
<b>Calendrier</b>	Engagement des travaux dès la complétude du dossier
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Évolution du nombre d'équipements réalisés par rapport à l'existant

**Défense incendie « Route du Château, Chemin du Pigeonnier,  
Chemin des Nerveaux » à la Trinité de Réville**

<b>AXE 1</b>	<b>UN TERRITOIRE A HAUT NIVEAU DE SERVICE</b>
<b>Orientation 1.3</b>	Réduire les risques et assurer la sécurité des biens et des personnes
<b>Maître d'ouvrage</b>	COMMUNE DE LA TRINITE DE REVILLE
<b>Besoins Identifiés/objectif</b>	Mise aux normes de la défense incendie, afin de répondre aux besoins de l'habitat
<b>Description de l'action</b>	Création d'un bassin et mise en place de 2 poches incendie
<b>Partenaires</b>	
<b>Coût prévisionnel</b>	31 714 € HT
<b>Plan de financement</b>	12 685 € (DETR) 9 514 € (Département) 3 171 € (fds concours IBTN) 6 344 € (autofinancement)
<b>Calendrier</b>	Signature devis Mars 2022 (après accord des subventions), réalisation des travaux à partir de Mai 2022, avec une fin de travaux en septembre 2022.
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

## Réalisation des travaux de défense incendie extérieure sur la commune de Grosley sur Risle

<b>AXE 1</b>	<b>UN TERRITOIRE A HAUT NIVEAU DE SERVICE</b>
<b>Orientation 1.3</b>	<b>Réduire les risques et assurer la sécurité des biens et des personnes</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Grosley sur Risle
<b>Besoins Identifiés/objectif</b>	Mise en place d'une citerne enterrée
<b>Description de l'action</b>	La citerne sera installée à l'angle de la rue du Parc et rue des Bouleaux
<b>Partenaires</b>	
<b>Coût prévisionnel</b>	19 885 € HT
<b>Plan de financement</b>	DETR 70%
<b>Calendrier</b>	Avant le 31.12.2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Taux de couverture de la commune en défense incendie

## Installation d'équipement pour la défense extérieure incendie sur la commune de Grand Camp

<b>AXE 1</b>	<b>UN TERRITOIRE A HAUT NIVEAU DE SERVICE</b>
<b>Orientation 1.3</b>	Réduire les risques et assurer la sécurité des biens et des personnes
<b>Maître d'ouvrage</b>	Grand Camp
<b>Besoins Identifiés/objectif</b>	Dans le cadre de la mise en place de la défense incendie sur la commune, celle-ci étant considérée comme « sinistrée » à ce niveau. La mise en place de poteaux sur les canalisations qui le permettent permettra de couvrir une zone conséquente pour la protection des habitations présentes et à venir.
<b>Description de l'action</b>	Implantation de 14 poteaux incendie là où les canalisations le permettent dans le cadre de la défense incendie afin de couvrir une large partie de la commune avant la mise en place de bâche selon le Plan Incendie en cours d'élaboration
<b>Partenaires</b>	Préfecture, Département, Veolia
<b>Coût prévisionnel</b>	46 211.20 € HT
<b>Plan de financement</b>	Plan de relance Département : 13 863.36 € DETR : 13 863.36 € Autofinancement : 18 484.48 €
<b>Calendrier</b>	1 <sup>er</sup> semestre 2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Taux de couverture en équipement de défense extérieure contre les incendies

## Défense extérieure contre les incendies à Serquigny

<b>AXE 1</b>	<b>UN TERRITOIRE A HAUT NIVEAU DE SERVICE</b>
<b>Orientation 1.3</b>	Réduire les risques et assurer la sécurité des biens et des personnes
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de SERQUIGNY
<b>Besoins Identifiés/objectif</b>	Extension de la DECI tranche 3
<b>Description de l'action</b>	La commune continue à investir dans la défense extérieure contre l'incendie, une des priorités du Département de l'Eure. Il s'agit de la 3ème tranche de travaux concernant la sécurisation des hameaux avec la pose de 3 citernes souples aériennes, une réserve enterrée et la réhabilitation d'une mare.
<b>Partenaires</b>	SONOTER TP STGS Groupement forestier et particuliers
<b>Coût prévisionnel</b>	99 400,00€ HT
<b>Plan de financement</b>	DETR :39 760,00€ CD27 :39 760,00€ Autofinancement : 7 864,81€
<b>Calendrier</b>	Délibération le 10 décembre 2021 Signature des contrats et devis en décembre 2021 Travaux courant 2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

## Mise en œuvre du Conseil intercommunal de sécurité, de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CISPDR)

<b>AXE 1</b>	<b>UN TERRITOIRE A HAUT NIVEAU DE SERVICE</b>
<b>Orientation 1.3</b>	<b>Réduire les risques et assurer la sécurité des biens et des personnes</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Intercom Bernay Terres de Normandie
<b>Besoins Identifiés/objectif</b>	<p>A ce jour, le DLS (Diagnostic Local de Sécurité) est terminé et validé par le Comité de suivi. Il a mis en exergue que l'Intercom Bernay Terres de Normandie est un territoire rural relativement peu touché par la délinquance et la criminalité.</p> <p>Les points à retenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>hausse relative des atteintes aux personnes, avec des effectifs globaux qui restent faibles (not. taux de coups et blessures, assez bas par rapport à la moyenne de l'Eure)</b></li> <li>- <b>taux de violences sexuelles légèrement supérieur (1,1/1000, contre 0,9/1000 à l'échelle nationale), potentiellement explicable par un report récent de plaintes pour des faits plus anciens</b></li> <li>- <b>stabilité des atteintes aux biens, sauf les dégradations</b></li> <li>- <b>recul des cambriolages, à un niveau inférieur à celui de l'ensemble du département</b></li> <li>- <b>Infractions à la législation sur les stupéfiants en diminution, avec des trafics bien localisés par les forces de l'ordre sur certaines communes</b></li> <li>- <b>beaucoup de personnes isolées (notamment âgées) et vulnérables,</b></li> <li>- <b>historique d'une population vulnérable de marginaux (en circulation permanente entre Bernay et Brionne),</b></li> <li>- <b>précarité massive à l'image du département, grandissante avec l'arrivée de familles précarisées et concentrées sur des secteurs précis</b></li> </ul>

<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>Le C.I.S.P.D.R. est une instance de référence autour de laquelle doivent se mobiliser les institutions et les organismes publics et privés concernés, constitue le cadre unique de réflexion, de concertation sur les priorités données à la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance et de la radicalisation sur le territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie</p> <p>Il permet d'avoir une vision d'ensemble des problématiques de délinquance sur le territoire pour anticiper les actions à mener, agir sur les causes de la délinquance, aider les victimes, lutter contre la récidive, veiller et lutter contre toute forme de radicalisation.</p> <p><b>Définition de la priorité des thèmes à traiter au sein du CISPDR et proposition d'axes sur la base des données recueillies et de la synthèse de l'avis des acteurs :</b></p> <p><b>Axe 1: Violences Intrafamiliales et sexuelles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cible : victimes &amp; auteurs, avec mutualisation de moyens existants localement (ex : reprise des travaux du réseau « VIF », renforcement de l'implication des structures hospitalières, etc.)</li> <li>• But : traiter les violences à court terme et à long terme (lutter contre le phénomène de reproduction de la violence, notamment par les enfants exposés)</li> </ul> <p><b>Axe 2 : Addictions, conduites à risque &amp; troubles psychiatriques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cible : jeunes, les personnes aux pratiques addictives (notamment alcool &amp; drogue)</li> <li>• But : mettre en œuvre une politique « décloisonnée » avec tous les acteurs concernés, avec une ouverture sur des sujets connexes « conduites à risque »(ex :harcèlement scolaire)</li> </ul> <p><b>Axe 3 : Incivilités et tranquillité publique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cible : les incivilités, délits et nuisances du quotidien qui alimentent le sentiment d'insécurité</li> <li>• But : appuyer les décideurs locaux pour la mise en œuvre de dispositifs de prévention situationnelle (participation citoyenne, vidéo protection, etc.), notamment les élus pour l'exercice du pouvoir de police du maire. Exemple de sujets potentiels : fourrière intercommunale, accueil des gens du voyage sécurité routière, vulnérabilité des seniors, etc.</li> </ul>
<p><b>Partenaires</b></p>	<p><b>Axe 1 : Violences intrafamiliales et sexuelles</b></p> <p><b>Membres permanents :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Déléguée Départementale aux droits des Femmes (Préfecture)</li> <li>•Gendarmerie nationale (Compagnie de Bernay, référent VIF)</li> <li>•Intervenante sociale en Brigade de Gendarmerie</li> <li>•Parquet d'Evreux</li> <li>•SPIP 27</li> <li>•Associations (AVEDE-ACJE, ADAE27, YSOS, CIDFF 27)</li> <li>•Conseil Départemental de l'Eure</li> <li>•CCAS de Bernay, Brionne &amp; Mesnil en Ouche</li> <li>•Hôpital de Bernay</li> </ul> <p><b>Optionnels / ponctuels:</b></p> <p>Hôpital de Navarre</p> <p><b>Axe 2 : Addictions et conduites à risque</b></p> <p><b>Membres permanents :</b></p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Gendarmerie nationale</li> <li>•Education nationale</li> <li>•Associations (ACCES, YSOS, ADISSA)</li> <li>•PJJ</li> <li>•Hôpital de Navarre</li> <li>•Agence régionale de santé</li> <li>•Intervenante sociale en Brigade de Gendarmerie</li> <li>•Conseil Départemental de l'Eure</li> <li>•Service Jeunesse/insertion (IBTN)</li> </ul> <p><b>Optionnels / ponctuels:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•SPIP 27</li> <li>•Bailleurs sociaux</li> <li>•Hôpital de Bernay</li> <li>•CCAS de Bernay, Brionne &amp; Mesnil en Ouche</li> </ul> <p><b>Axe 3 : Incivilités et tranquillité publique</b></p> <p><b>Membres permanents :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Gendarmerie nationale (Compagnie de Bernay, Référent Sûreté GGD)</li> <li>•Polices municipales de Bernay et Brionne</li> <li>•Bailleurs sociaux</li> <li>•DDT pour la thématique sécurité routière (Préfecture)</li> </ul> <p><b>Optionnels / ponctuels:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Elus (si séances de formation ou projet particuliers à prévoir : rappel à l'ordre, participation citoyenne, vidéo protection)</li> <li>•CCAS de Bernay et Brionne &amp; Mesnil en Ouche (si question des seniors)</li> <li>•AVED-ACJE</li> <li>•SPIP 27(TIG)</li> <li>•Intervenante sociale en Brigade de Gendarmerie</li> </ul>
<b>Coût prévisionnel</b>	A définir en fonction des actions mises en place. Prévoir à compter de janvier 2022, 1 ETP de coordination du CISPDR Sur 2021, paiement du cabinet d'études (L Conseils)
<b>Plan de financement</b>	A définir en fonction des actions qui seront mises en place. Possibilité de faire appel au Fond Interministériel de la Prévention de la Délinquance ; politique de la ville ; DETR en fonction des actions et des projets
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation plénière : septembre 2021</li> <li>- Formation restreinte : octobre à décembre 2021</li> <li>- Groupe de travail : à compter de janvier 2022</li> </ul> <p><b>Janvier/février 2021</b> : élaboration de la stratégie / premières réunions des groupes de travail en vue d'une coproduction de la stratégie</p> <p><b>Septembre 2021</b>: réunion plénière CISPDR : présentation du diagnostic &amp; de la stratégie élaborée avec les partenaires, signature de la stratégie</p> <p><b>Janvier 2022</b> : lancement groupes de travail</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'échanges</li> <li>- Nombre de situations accompagnées et solutionnées</li> <li>- Fréquence des rencontres</li> <li>- Tenue du calendrier</li> <li>- Nombre d'actions mises en place</li> <li>- Pertinence des actions et plus-value pour les publics cibles</li> <li>- Nombre et qualité des outils mis à disposition des partenaires (élus par exemple)</li> <li>- Qualité des rencontres</li> <li>- Mobilisation des différents acteurs</li> </ul>

## VIDEOPROTECTION A BERNAY – PHASE 2

<b>AXE 1</b>	<b>UN TERRITOIRE A HAUT NIVEAU DE SERVICE</b>
<b>Orientation 1.3</b>	Réduire les risques et assurer la sécurité des biens et des personnes
<b>Maître d'ouvrage</b>	Ville de Bernay
<b>Besoins Identifiés/objectif</b>	<p>Renforcer l'action des forces de l'ordre dans la protection des bâtiments, des installations publiques et de leurs abords.</p> <p>Une fonction d'aide à l'organisation, au déploiement et à la coordination des effectifs présents sur la voie publique en permettant aux forces de l'ordre de pouvoir observer en direct si nécessaire et de mobiliser, en fonction des besoins, les effectifs adéquats.</p> <p>-Réduire le sentiment d'insécurité : une fonction d'apaisement ou de tranquillisation qui joue sur le sentiment général d'insécurité ressenti par les habitants. De ce point de vue en effet, la vidéoprotection rassurerait la population, voire faciliterait la réappropriation de certains lieux jusque-là évités.</p> <p>-Contribuer à la recherche des auteurs d'infractions et à l'élucidation des affaires : la vidéoprotection est un instrument d'investigation, utile à l'enquête judiciaire et à la recherche de renseignements et de preuves. Elle constitue un outil technique qui fournit de multiples éléments : des signalements d'auteurs, des plaques d'immatriculation, des directions de fuite, des informations sur le comportement ou les manières d'opérés des délinquants ou encore sur le véhicule utilisé. Elle permet d'accélérer les étapes d'une élucidation et la consolide. Elle fournit des éléments supplémentaires (tenue, accessoires qui peuvent permettre lors d'une perquisition de chercher des éléments de preuves complémentaires.)</p> <p>Elles permettent de vérifier un ensemble d'éléments, ou des allégations sur des individus mis en cause, d'écarter des hypothèses pour une accusation.</p> <p>-Agir sur la gestion urbaine de proximité : détection des infractions mineures (mendicité, ivresse publique et manifeste, attroupement...), l'identification d'incidents techniques (pannes d'éclairages, poubelles renversée, encombrants de chaussée...), les chiens errants, le stationnement gênant (sans vidéo-verbalsation).</p> <p>-Prévenir des atteintes à la sécurité des personnes et des biens, des actes de terrorisme, des risques naturels ou technologiques et dans la défense contre l'incendie.</p> <p>-Anticiper les troubles à l'ordre public, lors d'évènement à caractère social ou festif.</p>

<b>Description de l'action</b>	Afin de lutter contre tout phénomène de délinquance, la commune a fait le choix d'étendre son dispositif de vidéoprotection. Une phase de concertation a été effectuée avec les services de Gendarmerie. L'objectif étant que le dispositif soit le plus adapté possible aux problématiques auxquelles la commune est exposée. L'implantation de caméras aux endroits préconisés amènerait indéniablement une plus-value sécuritaire et constituerait une des réponses en matière de prévention et de lutte contre toutes formes de délinquance. Une première phase a été déployée en 2021. Une deuxième sera donc mise en place en 2022.
<b>Partenaires</b>	Etat , Département
<b>Coût prévisionnel</b>	252 417€ HT
<b>Plan de financement</b>	Département : 45 000€ Etat : 100 966€ Ville de Bernay : 106 451€
<b>Calendrier</b>	2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Variation des faits de délinquance à la suite de la pose Taux de résolution depuis la pose Variation du sentiment d'insécurité des habitants

***Installation de caméras de vidéo protection autour de la salle de sport de Menneval***

<b>AXE 1</b>	<b>UN TERRITOIRE A HAUT NIVEAU DE SERVICE</b>
<b>Orientation 1.3</b>	Réduire les risques et assurer la sécurité des biens et des personnes
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Menneval
<b>Besoins Identifiés/objectif</b>	Problème de dégradation sur la salle de sport
<b>Description de l'action</b>	Achat de 7 caméras de vidéo protection autour de la salle de sport
<b>Partenaires</b>	
<b>Coût prévisionnel</b>	6 367 € HT
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	Installation début 2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Arrêt des faits de dégradation de la salle de sports

## Réinstaller le Conseil de Développement (CODEV)

<b>AXE 1</b>	<b>UN TERRITOIRE A HAUT NIVEAU DE SERVICE</b>
<b>Orientation 1.4</b>	<b>Une action publique participative et de proximité</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE
<b>Besoins Identifiés/objectif</b>	<p><b>Cadre légal :</b></p> <p>L'article 88 de la loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 août 2015) détermine le cadre légal des Conseils de Développement pour les EPCI de + de 20 000 habitants, complète la loi MAPTAM (loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014) pour la métropole du Grand Paris et les pôles d'équilibre territoriaux (articles 43 et 79). Les dispositions concernant les Conseils de développement sont maintenant inscrites dans le Code général des collectivités territoriales, en lieu et place de la loi Voynet (loi LOADDT du 25 juin 1999). Circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles.</p> <p>L'Intercom Bernay Terres de Normandie compte 56 000 habitants et par conséquent, il est tenu par la loi de mettre en place un Conseil de développement.</p> <p>Un Conseil de développement est C'est une instance de démocratie participative au niveau de l'Intercom, composée d'acteurs économique, social, sanitaire, culturel, sportif, éducatif, environnemental, associatif.</p> <p>Le Conseil de développement est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un lieu de réflexion prospective et transversale à l'amont des décisions publiques pour alimenter et enrichir les projets de territoire,</li> <li>• une force de propositions, un laboratoire d'idées, un rôle d'éclaireur et d'alerte,</li> <li>• un espace de dialogue, d'expression libre et argumentée entre acteurs divers sur des questions d'intérêt commun,</li> <li>• un des animateurs du débat public territorial,</li> <li>• un maillon de la formation à la citoyenneté,</li> <li>• un espace d'écoute et/ou de veille pour saisir les évolutions sociétales et les dynamiques citoyennes.</li> </ul> <p>Il permet de construire collectivement des avis et faire de propositions adressées aux élus de l'Intercom.</p>
<b>Description de l'action</b>	Le Conseil Communautaire a créé, le 22 juin 2017, un Conseil de Développement, fixé à 45 personnes, réparties, selon une première proposition en 6 collèges.

	<p>Toutes personnes peuvent siéger au CODEV toutes personnes issues de la société civile ou des élus, exception faite des élus communautaires.</p> <p>Conformément à la loi NOTRe article 88, le Conseil de Développement s'organise librement. De ce fait, les membres ont décidé de se répartir en 3 collèges au lieu de 6 collèges initialement proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collège 1 : économique</li> <li>- Collège 2 : sociétal</li> <li>- Collège 3 : personnes qualifiées</li> </ul> <p>Les 3 collèges travaillent sur différentes thématiques, soit de leur propre initiative, soit sur des sollicitations de la collectivité (par exemple : sur le dossier de la piscine). Pour cela, ils font appel aux techniciens de l'Intercom afin qu'ils puissent apporter leurs connaissances du territoire et, ainsi de mieux appréhender les besoins du territoire.</p> <p>Lors de la réunion de bureau communautaire du 30 septembre 2020, le Président du Codev a proposé de dissoudre l'instance pour des raisons de représentativité du territoire.</p> <p>Ainsi, le conseil communautaire a proposé à l'assemblée le renouvellement des membres de cette instance et de proposer un nouveau fonctionnement avec un règlement intérieur et une charte. Une attention particulière sera apportée à la désignation des membres du CODEV afin que cette instance soit représentative au territoire.</p> <p>Il a été validé également que le CODEV passe à 30 membres au lieu 45 membres initialement prévus.</p>
<b>Partenaires</b>	Néant
<b>Coût prévisionnel 2021</b>	1 000 €
<b>Plan de financement</b>	Pas de subvention
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fin 2021 : Lancement de l'appel aux candidatures</li> <li>- 1<sup>er</sup> trimestre 2022 : Désignation des nouveaux membres</li> <li>- 2<sup>ème</sup> trimestre : Mise en place de la première réunion</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>Nombre de membres, provenance de membres (représentativité du territoire)</p> <p>Nombre de réunions,</p> <p>Nombre d'avis émis par le Codev...</p>

## Savoir rouler à vélo

<b>AXE 1</b>	<b>UN TERRITOIRE A HAUT NIVEAU DE SERVICE</b>
<b>Orientation 1.5</b>	Accompagner et développer l'offre de service en matière de mobilité sur le territoire
<b>Maître d'ouvrage</b>	IBTN
<b>Besoins Identifiés/objectif</b>	« Le Savoir Rouler à Vélo » permet aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège.
<b>Description de l'action</b>	L'IBTN porte depuis plusieurs années le triathlon scolaire. Il s'agit de permettre aux enfants (6 – 11 ans) des établissements scolaires du territoire de participer dans les meilleures conditions possibles. Ils apprennent à nager dans le cadre du dispositif « savoir nager ». Il s'agirait de déployer le dispositif « savoir rouler à vélo » afin de permettre de remplir l'objectif d'être autonome pour l'entrée au collège mais également de participer au triathlon dans de meilleures conditions.
<b>Partenaires</b>	Le public ciblé est celui des scolaires. Des associations agréées du territoire seront sollicitées pour la mise en œuvre de l'action. Le triathlon aura lieu en juin 2022. Le projet est très avancé. L'étape suivante est celle de la validation de la proposition de politique sportive autour du « savoir rouler à vélo ».
<b>Coût prévisionnel</b>	Ce dispositif est pris en charge par l'Etat (via le Département) ? <i>A vérifier...</i>
<b>Plan de financement</b>	Partenariat avec l'Etat, les associations qui mettront en œuvre les actions et l'Education Nationale.
<b>Calendrier</b>	Le triathlon est en juin 2022. Il faut prévoir 6h d'interventions par groupe classe.
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Mise en œuvre des actions pédagogiques et participation au triathlon 2022

## Réaliser un schéma directeur cyclable

<b>AXE 1</b>	<b>UN TERRITOIRE A HAUT NIVEAU DE SERVICE</b>
<b>Orientation 1.5</b>	Accompagner et développer l'offre de service en matière de mobilité sur le territoire
<b>Maître d'ouvrage</b>	IBTN
<b>Besoins Identifiés/objectif</b>	<p>L'Intercom Bernay Terres de Normandie souhaite développer une offre de mobilité en vélo attractive et pérenne sur son territoire.</p> <p>Pour cela l'IBTN va élaborer un schéma directeur cyclable pour :</p> <p><b>1-L'Intercom Bernay Terres de Normandie souhaite développer une offre de mobilité en vélo attractive et pérenne sur son territoire en développant un véritable maillage cyclable continu et sécurisé sur le territoire avec l'intégration du mode de déplacement cyclable dans une vision globale des déplacements.</b></p> <p><b>2- Intégrer la politique des modes actifs dans une vision globale des déplacements.</b> La politique des modes actifs doit s'intégrer dans une vision plus large des déplacements. Pour cela, il est nécessaire de prévoir les axes cyclables et équipements connexes dans les documents d'urbanisme mais aussi dans les opérations programmées de réfection de voiries et plus largement dans les opérations d'aménagement des centre bourg.</p>
<b>Description de l'action</b>	<p><b>L'étude d'un schéma directeur cyclable</b> permettra d'engager une réflexion stratégique qui sera menée de façon à établir les priorités d'action. Il s'agira notamment de distinguer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les orientations générales du schéma directeur à 10 ans et un plan d'action opérationnel à court/moyen terme chiffré sur les 10 années.</li> <li>- Un plan pluriannuel d'investissement à 3/5 ans sera défini, identifiant par action, une estimation des coûts, un échéancier de mise en œuvre, et un pilote / maître d'ouvrage</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<p><b>Les partenaires envisagés sont :</b></p> <p>ADEME REGION DREAL DDTM Association Vélorution à Bernay Association vélocité à Bernay</p>
<b>Coût prévisionnel</b>	40 000 € HT
<b>Plan de financement</b>	60 % ADEME (AAP AVELO2)
<b>Calendrier</b>	2022-2023
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

## Aménager des liaisons cyclables

<b>AXE 1</b>	<b>UN TERRITOIRE A HAUT NIVEAU DE SERVICE</b>
<b>Orientation 1.5</b>	Accompagner et développer l'offre de service en matière de mobilité sur le territoire
<b>Maître d'ouvrage</b>	IBTN
<b>Besoins Identifiés/objectif</b>	<p>L'Intercom Bernay Terres de Normandie souhaite développer une offre de mobilité en vélo attractive et pérenne sur son territoire.</p> <p>Pour cela l'IBTN va commencer par élaborer un schéma directeur cyclable puis lancera une première mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des liaisons cyclables prioritaires</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de voies cyclables identifiées dans le schéma directeur cyclable</p>
<b>Partenaires</b>	<p><b>Les partenaires envisagés sont :</b></p> <p>ADEME            REGION            DREAL            DDTM            Association Vélorution à Bernay            Association vélocité à Bernay</p>
<b>Coût prévislonnel</b>	60 000 € HT
<b>Plan de financement</b>	60 % ADEME (AAP AVELO2)
<b>Calendrier</b>	<p>- juin 2023 : délibération sur le schéma directeur cyclable et sur le lancement des études préliminaires de maîtrise d'œuvre pour les premiers aménagements</p> <p>- septembre 2023 : choix du maître d'œuvre</p> <p>- octobre 2023 : lancement des études préliminaires de maîtrise d'œuvre concernant les axes prioritaires du schéma directeur</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>- marché de maîtrise d'œuvre lancé</p> <p>- budget programmé</p> <p>- km de liaison cyclable dans le marché de maîtrise d'œuvre</p>

## Etude de faisabilité pour la mise en œuvre d'un service de TAD dynamique (Transport à la Demande) sur une partie du territoire

<b>AXE 1</b>	<b>UN TERRITOIRE A HAUT NIVEAU DE SERVICE</b>
<b>Orientation 1.5</b>	Accompagner et développer l'offre de service en matière de mobilité sur le territoire
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Intercom Bernay Terres de Normandie</b>
<b>Besoins identifiés/objectif</b>	Compléter l'offre de transports collectifs et proposer une solution de proximité et de rabattement aux personnes démunies en matière de mobilité (les séniors, les jeunes et les demandeurs de services sociaux)
<b>Description de l'action</b>	<p>Cette étude permettra de déterminer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les publics spécifiques pour lesquels le service TAD est destiné et les zones géographiques à couvrir (partie Sud et Nord du territoire)</li> <li>- Les destinations à privilégier (gares et haltes ferroviaires, zones commerciales, MSAP, services administratifs et de santé...), ainsi que les plages horaires de fonctionnement</li> <li>- Les moyens à mettre en œuvre (type et nombre de véhicules...) ainsi que les outils interactifs de gestion et applications à développer pour les usagers, les opérateurs et les conducteurs (optimisation et identification du service TAD, déploiement du dispositif Atoumod)</li> <li>- Les interconnexions avec le réseau interurbain existant (lignes 420, 160 et 380 et les lignes régulières à créer en partenariat avec la Région Normandie pour assurer un maillage entre les différents transports collectifs y compris les circuits scolaires et les réseaux urbains existants, principalement avec la gare de Bernay (futur pôle d'échange multimodal de référence pour le développement du plan de transport du territoire de l'IBTN)</li> <li>- La coordination pour l'aménagement de pôles d'échange secondaires sur le territoire et des aires d'attente pour les usagers, tout en y intégrant les mobilités actives (incitation à l'usage du vélo pour les courtes distances pour le préacheminement vers les sites de prise en charge)</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Région Normandie, communes du territoire, Département de l'Eure, associations du territoire, transporteurs locaux
<b>Coût prévisionnel</b>	Etude comprise entre 15 000 et 20 000 € HT
<b>Plan de financement</b>	A préciser
<b>Calendrier</b>	- Etude préalable à réaliser sur 2022 afin de préciser les besoins du territoire pour la mise en œuvre d'un TAD dynamique et optimisé (Détermination des moyens à mettre en œuvre, du chaînage avec le réseau interurbain existant et à créer, interconnexion avec les réseaux urbains existants)
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Constitution d'un groupe de travail spécifique

## AMENAGEMENT D'UN POLE MULTIMODALE ET REQUALIFICATION DU QUARTIER DE LA GARE

<b>AXE 1</b>	<b>UN TERRITOIRE A HAUT NIVEAU DE SERVICE</b>
<b>Orientation 1.5</b>	Accompagner et développer l'offre de service en matière de mobilité sur le territoire
<b>Maître d'ouvrage</b>	Ville de Bernay
<b>Besoins identifiés/objectif</b>	<p><b>Place de Verdun :</b> La place de Verdun n'est pas lisible tant pour les véhicules que pour les piétons et cyclistes, et rend la pratique accidentogène. Les lycéens et piétons cheminent en insécurité autour de cette place routière afin d'accéder aux différents bus scolaires et à la gare SNCF. L'ancien hôtel de la Gabelle et ses jardins donnent sur la place, mais ne sont pas mis en valeur.</p> <p><b>Autour de la Gare SNCF:</b> Gare régionale importante, la gare de Bernay est en cours de mise en accessibilité. Les voies ferrées scindent l'espace urbain et seuls 2 passages souterrains existent depuis le secteur, dont un sur l'emprise SNCF (qui sera fermé en 2023 suite à la construction de la passerelle PMR).</p> <p><b>Boulevard Dubus :</b> Des pôles attractifs sont directement reliés à cette voirie structurante, pourtant les liaisons restent confidentielles et parfois peu accessibles, comme les liaisons vers :</p> <p><b>Le centre-ville historique et commercial :</b> 4 rues perpendiculaires peu visibles ;</p> <p><b>Le pôle culturel</b> qui se fond dans le front bâti ;</p> <p><b>La Charentonne,</b> la voie verte et le cheminement vers le pôle sportif et de loisirs de la prairie de la Charentonne ;</p> <p><b>La Gare SNCF et les parkings ;</b></p> <p>Une très grande partie des trottoirs du boulevard reste peu accessible et accidentogène pour les piétons.</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>Le projet de requalification du quartier de la gare s'organise en trois phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Phase 1 : le réaménagement de la Place Verdun (Inclus dans le Contrat de Territoire)</li> <li>- Phase 2 : le pôle d'échange avec la gare</li> <li>- Phase 3 : le réaménagement du Boulevard Dubus</li> </ul> <p><u>Phase 1 : Place Verdun</u> Le projet de réaménagement devra répondre aux problématiques suivantes : Fluidifier la circulation motorisée, sécuriser la traversée des piétons, sécuriser la desserte bus du lycée Fresnel, créer un parvis paysagé, attractif, véritable entrée de ville et valoriser l'ancien hôtel de la Gabelle</p> <p><u>Phase 2 : le pôle d'échange</u> L'ensemble des modes devra être pris en compte dans le réaménagement du pôle d'échange multimodal, aussi bien en rive nord qu'en rive sud des voies :</p>

	<p>- Circulations motorisées : réaménager les accès parkings de manière lisible et fluide. Permettre une dépose-minute efficace</p> <p>- Piétons (y compris PMR) : permettre un cheminement piéton agréable et accessible depuis la gare, y compris depuis les quais SNCF, les entrées / sorties de la gare, en prenant en compte l'affluence importante sur des heures de pointe précise, le centre-ville et sécuriser et séparer les flux piétons des voitures (dépose-minute et taxis)</p> <p>- Vélos : Relier la voie verte de la Charentonne et le prolongement vers le centre-ville et permettre le stationnement sécurisé des vélos</p> <p>- Transports en commun : Faciliter l'intermodalité, sécuriser l'attente des voyageurs et renforcer la lisibilité des arrêts</p> <p>- Transports scolaires : Intégrer une zone d'attente pour 3 à 5 cars scolaires et sécuriser la zone d'attente des scolaires et les cheminements</p> <p><u>Phase 3</u> : le boulevard Dubus Le projet de réaménagement devra inclure les axes suivants : améliorer la circulation piétonne et la sécuriser dans les traversées, créer des pistes cyclables, fluidifier la circulation motorisée et favoriser les relations avec le centre-ville Nord/Sud</p>
<b>Partenaires</b>	Etat , Département, Région, IBTN, AESN
<b>Coût prévisionnel</b>	6 218 076 €
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	Phase 1 : 2021/2023 Phase 2 : 2023-2024 Phase 4 : 2024/2025
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Qualité de circulation (bus scolaires, piste cyclable) Niveau de sécurisation des piétons

## Création d'une ou 2 aires de covoiturages sur les sorties de l'autoroute A28 à Bernay et Brionne

<b>AXE 1</b>	<b>UN TERRITOIRE A HAUT NIVEAU DE SERVICE</b>
<b>Orientation 1.5</b>	Accompagner et développer l'offre de service en matière de mobilité sur le territoire
<b>Domaine d'action</b>	Une prise de compétence mobilité pour accompagner l'offre de service sur le territoire
<b>Maître d'ouvrage</b>	ALIS (concessionnaire autoroute)
<b>Besoins Identifiés/objectif</b>	<p>ALIS a réalisé en 2019 une étude d'opportunité pour l'aménagement de 2 aires de co-voiturages en bordure d'autoroute A28 sur le territoire de l'IBTN.</p> <p>Les aires de covoiturage envisagées sont localisées sur des points stratégiques du réseau, à proximité immédiate des échangeurs autoroutiers desservant les principales agglomérations du territoire traversé et à la croisée des infrastructures structurantes les reliant entre elles.</p> <p>ces aires de covoiturages sont envisagées au droit des sorties n°13 et 14 desservants respectivement les communes de Brionne et Bernay.</p> <p>L'implantation de parkings de covoiturage à proximité immédiate des échangeurs autoroutiers desservant ces deux pôles d'échanges paraît donc opportun. En effet,</p> <p>3 zones de stationnement sauvage (en semaine uniquement) sont constatées à proximité de la sortie n°13 de l'A28 sur le secteur de Brionne .</p> <p>Sur Bernay, Une zone de stationnement sauvage (en semaine uniquement) a été constatée à proximité de la sortie n°14 de l'A28.</p> <p>La présence de ces stationnements sauvages à proximité des échangeurs de l'A28 laisse supposer qu'un ou 2 parking de covoiturage répondrait à un besoin existant sur ces secteurs.</p>
<b>Description de l'action</b>	Le projet consiste en l'aménagement d'un ou 2 parkings de covoiturage pour véhicules légers, une trentaine de places de stationnement par parking est envisagée dont 2 réservées aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).
<b>Partenaires</b>	Les partenaires envisagés sont : REGION DEPARTEMENT ETAT IBTN
<b>Coût prévisionnel</b>	100 000 € HT par parking
<b>Pian de financement</b>	A déterminer avec les partenaires
<b>Calendrier</b>	Non défini
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	- nombre de place de parking créé - nombre de voitures en stationnements sauvages sur les zones identifiées

## Une école 100% Education Artistique et Culturelle (EAC)

<b>AXE 1</b>	<b>UN TERRITOIRE A HAUT NIVEAU DE SERVICE</b>
<b>Orientation 1.6</b>	Assurer une offre culturelle diversifiée, accessible à tous et un patrimoine culturel à préserver et à mettre en valeur
<b>Maître d'ouvrage</b>	IBTN
<b>Besoins Identifiés/objectif</b>	L'école élémentaire de Bourg Lecomte de Bernay est inscrite dans le contrat de politique de la Ville. Les indicateurs sociaux de ce quartier sont très inquiétants. Le projet proposé serait de reconstruire le « vivre ensemble ».
<b>Description de l'action</b>	Il existe depuis 6 ans un orchestre à l'école. Celui-ci montre année après année les bienfaits d'une telle pratique. Il est proposé ici, de lancer une école 100% Education Artistique et Culturelle. L'éducation par l'art dans chaque classe améliorera de façon très nette le « vivre ensemble » notamment. Il y a 5 classes avec entre 100 et 125 élèves au total. Le projet pourrait se définir par la pratique de différents arts (théâtre, dessin, danse, musique...). Les acteurs culturels du territoire seraient sollicités.
<b>Partenaires</b>	On peut citer : Arabesque, Bleu Banane, la MJC, le réseau du conservatoire et des écoles de musique de l'IBTN... Il faudrait que cela commence en septembre 2022. Les actions à entreprendre sont à chiffrer le montant annuel en partenariat avec les structures culturelles du territoire et d'interroger l'Education Nationale sur sa volonté à porter un tel projet. L'IBTN aura le rôle de coordinateur de l'action.
<b>Coût prévisionnel</b>	Un coût entre 30 000€ et 40 000€ est à prévoir. Les rémunérations des intervenants, les matériels, les locations de salles...
<b>Plan de financement</b>	Il s'agira de solliciter l'Etat par les subventions via le contrat de la politique de la ville (QPV), la ville de Bernay, autres fonds.
<b>Calendrier</b>	Lancement du projet en septembre 2022. Travail de mise en place sur le 1 <sup>er</sup> semestre 2022.
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Indicateurs proposés par l'Education Nationale. Nombre de projets menés à terme.

## Aménagement d'un théâtre de verdure sur les vestiges de l'ancien Prieuré de Maupas

<b>Axe 1</b>	<b>UN TERRITOIRE A HAUT NIVEAU DE SERVICE</b>
<b>Orientation 1.6</b>	Assurer une offre culturelle diversifiée, accessible à tous et un patrimoine culturel à préserver et à mettre en valeur
<b>Domaine d'action</b>	Une offre culturelle diversifiée
<b>Maître d'ouvrage</b>	Capelle-Les-Grands
<b>Besoins Identifiés/objectif</b>	Les vestiges du prieuré et son environnement représentent une valeur patrimoniale qui peut être valorisé en créant les conditions d'accueil du public pour découvrir ce lieu dans le cadre de visite libres ou accompagnées.
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Réhabilitation des structures paysagères existantes (mares, haies)</li> <li>-Implantation des circulations utiles à la fonctionnalité du site</li> <li>-Plantation de nouvelles structures végétales</li> <li>-Création d'un théâtre de verdure</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	CAUE-Département-IBTN Chantier d'insertion
<b>Coût prévisionnel</b>	100 000€ à préciser (dont 9 387.70€ HT réhabilitation et création de haies)
<b>Plan de financement</b>	80% Plan de relance pour la réhabilitation et création de haies
<b>Calendrier</b>	A définir
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-nombre de visiteurs</li> <li>-nombre d'évènements culturels et touristiques sur le site</li> </ul>

## Quartiers culturels créatifs

<b>AXE 1</b>	<b>UN TERRITOIRE A HAUT NIVEAU DE SERVICE</b>
<b>Orientation 1.6</b>	Assurer une offre culturelle diversifiée, accessible à tous et un patrimoine culturel à préserver et à mettre en valeur
<b>Maître d'ouvrage</b>	IBTN
<b>Besoins identifiés/objectif</b>	Autour du château de Beamesnil, augmenter l'attractivité du lieu en créant une économie autour de la culture par l'implantation de nouvelles activités.
<b>Description de l'action</b>	En corrélation avec le label VPAH, il apparaît important de considérer l'importance du château de Beamesnil sur la Normandie. Celui-ci participe à l'attractivité de notre territoire mais celle-ci pourrait être améliorée. Replacer l'attractivité du château dans le contexte de l'intercom et l'allier avec la nouvelle dynamique impulsée par la collectivité, rend nécessaire la réflexion autour des possibles proposés notamment par l'Etat. La réflexion se portera sur la création d'une économie par la culture, chaque nouvelle entité apportant une attractivité supplémentaire. Cette dynamique apportera un flux de touristes supplémentaire qui cherchera à avoir sur place un certain nombre de services (café, restaurant, boutiques, espaces de réception, lieux culturels, installation d'associations culturelles...). L'idée principale étant de permettre une activité en continu sur la zone et d'impulser un nouvel élan.
<b>Partenaires</b>	Les différents partenaires financiers mais il faudra également trouver des entreprises, des associations qui souhaiteront s'installer. Ce projet est à discuter mais revêt une importance capitale notamment pour le château lui-même mais également pour l'attractivité du territoire. La première étape est de rencontrer les administrateurs du château ainsi que les élus de Mesnil-en-Ouche afin de déterminer les volontés de chacun des partenaires.
<b>Coût prévisionnel</b>	Le coût n'est pas encore prévisible. Tout dépendra des premières rencontres. Il faudra cependant certainement prévoir un budget pour un diagnostic (30000€ ?) Le rôle de l'IBTN sera la coordination culturelle, d'être le référent pour de futurs acteurs économiques en les aidant aux demandes de subventions par exemple.
<b>Plan de financement</b>	Sollicitation de l'Etat dans le cadre du CRTE. Solliciter les autres partenaires dans le cadre d'installation de professionnels culturels. Mise à disposition de locaux. Appel à projets. Prévoir un agent supplémentaire dans le pôle des actions culturelles et sportives. Mise en place de mécénat.
<b>Calendrier</b>	Début du projet : 1 <sup>er</sup> semestre 2022. Rencontres avec les différents acteurs. Etablissement d'un diagnostic par un cabinet extérieur en partenariat avec le service de développement culturel. Projet sur 5 à 10 ans.
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Constater des installations d'entreprises ou structures à visée culturelle. Augmentation de la fréquentation du château de Beamesnil.

## Restauration de la Basilique Notre-Dame-de-la-Couture

<b>AXE 1</b>	<b>UN TERRITOIRE A HAUT NIVEAU DE SERVICE</b>
<b>Orientation 1.6</b>	Assurer une offre culturelle diversifiée, accessible à tous et un patrimoine culturel à préserver et à mettre en valeur
<b>Maître d'ouvrage</b>	Ville de Bernay
<b>Besoins Identifiés/objectif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécuriser le site pour les visiteurs</li> <li>• Mettre l'édifice aux normes d'accessibilité</li> <li>• Assurer la pérennité de la basilique, édifice classé</li> <li>• Valoriser un édifice dont l'histoire rayonne sur l'ensemble du territoire intercommunal et au niveau départemental</li> </ul>
<b>Description de l'action</b>	Qualifiée de « petite cathédrale » par les Monuments Historiques, la basilique de Couture est la seule basilique de l'Eure. Elle fait actuellement l'objet d'un diagnostic général. De ce diagnostic général découlera un plan pluriannuel de restauration de l'édifice en 5 tranches. Il s'agit entre 2022 et 2027 de réaliser la première tranche de ce plan pluriannuel de restauration.
<b>Partenaires</b>	DRAC Fondation du Patrimoine Département de l'Eure Association Les Amis de Bernay
<b>Coût prévisionnel</b>	1 500 000 €
<b>Plan de financement</b>	DRAC : 40 % CD27 : 25 % Mécénat participatif (via Fondation du Patrimoine) : 15 %
<b>Calendrier</b>	2022 : restitution du diagnostic général puis phase conception du plan de restauration 2023 : premier chantier de la première tranche de travaux 2024 : deuxième chantier de la première tranche de travaux 2025 : troisième chantier de la première tranche de travaux 2026 : quatrième chantier de la première tranche de travaux 2027 : cinquième chantier de la première tranche de travaux
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

## R habilitation du lavoir de Serquigny

<b>Axe 1</b>	<b>UN TERRITOIRE A HAUT NIVEAU DE SERVICE</b>
<b>Orientation 1.6</b>	Assurer une offre culturelle diversifi�e, accessible � tous et un patrimoine culturel � pr�server et � mettre en valeur
<b>Ma�tre d'ouvrage</b>	Commune de SERQUIGNY
<b>Besoins Identifi�s/objectif</b>	R�habilitation du lavoir et mise en valeur
<b>Description de l'action</b>	<p>La commune poss�de un lavoir sur la Charentonne � proximit� du centre bourg, tr�s proche du parc public, au milieu d'une peupleraie que la commune envisage d'am�nager en zone humide avec l'IBTN.</p> <p>La volont� est de restaurer le lavoir et notamment la couverture en tuile et de proc�der � son d�placement afin de la mettre plus en valeur et plus accessible qu'actuellement.</p> <p>Il s'agit d'un �l�ment de patrimoine de la commune et de l'histoire de la Charentonne.</p>
<b>Partenaires</b>	SERQUIGNY COUVERTURE
<b>Co�t pr�visionnel</b>	6 880,50� HT
<b>Plan de financement</b>	DETR :2 752,20� CD27 :2 752,20� Autofinancement : 1 376,10�
<b>Calendrier</b>	D�lib�ration le 10 d�cembre 2021 Signature des contrats et devis en d�cembre 2021 Travaux printemps 2022
<b>Indicateurs d'�valuation propos�s</b>	

## Restauration du mobilier et d'une partie de la Nef de l'Eglise de Grand Camp

<b>Axe 1</b>	<b>UN TERRITOIRE A HAUT NIVEAU DE SERVICE</b>
<b>Orientation 1.6</b>	Assurer une offre culturelle diversifiée, accessible à tous et un patrimoine culturel à préserver et à mettre en valeur
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Grand Camp
<b>Besoins identifiés/objectif</b>	Restauration des bancs et des bas murs de la Nef de l'Eglise
<b>Description de l'action</b>	Démontage des boiseries sur les murs, les bancs et le plancher, Restauration de la boiserie et repose. Pose d'enduit sur les bas murs de la Nef
<b>Partenaires</b>	
<b>Coût prévisionnel</b>	16 609.53 € HT
<b>Plan de financement</b>	Plan de relance Département : 4 982.86 € DETR : 4 982.86 € Autofinancement : 6 643.81 €
<b>Calendrier</b>	Début 2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

**Dynamiser les réseaux économiques locaux en soutenant le  
« cercle des Entrepreneur.e.s »**

<b>AXE 2</b>	<b>UN TERRITOIRE FAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b>
<b>Orientation 2.3</b>	<b>Des écosystèmes d'entreprises à conforter et à développer</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	IBTN
<b>Besoins Identifiés/objectif</b>	Nécessiter de valoriser l'entrepreneuriat au travers de rencontres et de partage d'expériences. Il est également nécessaire de valoriser l'image du territoire qui regorge de pépites.
<b>Description de l'action</b>	Le Cercle des Entrepreneur.e.s est un collectif ayant pour objectif de fédérer les professionnels en faveur du développement de l'entrepreneuriat et de l'attractivité du territoire de Bernay et ses environs.
<b>Partenaires</b>	L'IBTN accompagne le lancement de l'association au travers d'une aide financière de 40K€. L'association du cercle s'engage à : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des visites d'entreprises</li> <li>- Mettre en place des conférences</li> <li>- Créer un annuaire digital</li> <li>- Créer un blog d'information</li> <li>- Identifier les métiers en tension , créer des outils digitaux et mettre en place des actions de communication pour la promotion de l'écosystème du territoire.</li> </ul>
<b>Coût prévisionnel</b>	
<b>Plan de financement</b>	L'IBTN s'engage à verser 20K€, au plus tard le 15 sept 21 et 20K€, au plus tard le 15 jan 22.
<b>Calendrier</b>	Lancement officiel du Cercle des entrepreneurs au travers d'un évènement le 16 sept 2021.
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

## Etude d'opportunité pour la création de 3 réseaux de chaleur urbain sur les communes de Bernay, Beaumont et Brionne

<b>AXE 3</b>	<b>UN TERRITOIRE RESILIENT ET DURABLE</b>
<b>Orientation 3.1</b>	<b>Vers un territoire « 100% énergie renouvelable en 2040 »</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	IBTN et communes concernées
<b>Besoins identifiés/objectif</b>	<p>La démarche « Territoire 100% énergie renouvelables en 2040 » a permis d'identifier en partenariat avec l'ORECAN, un potentiel de création de petits réseaux de chaleur urbain sur les communes de Bernay, Brionne et Beaumont le Roger d'environ 15 GWh/an.</p> <p>Un projet de réseau de chaleur est un investissement structurant et d'avenir pour un territoire. Au-delà des montants d'investissement conséquents, qui par ailleurs, peuvent être portés par la collectivité ou non, c'est la distribution de chaleur à un tarif compétitif en coût global et stable dans la durée qui est recherchée. Dans le cadre de la démarche « Territoire 100% énergie renouvelables en 2040 », un réseau de chaleur alimenté en énergie renouvelable sera également un objectif incontournable.</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>Pour vérifier la pertinence d'installer ces réseaux de chaleur et étudier les sources d'énergie pouvant les alimenter, il est nécessaire de réaliser au préalable une étude d'opportunité sur ces 3 communes.</p> <p>Cette étude permettra de valider la faisabilité technico-économique de déployer des petits réseaux de chaleur et identifier les secteurs les plus pertinents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition des équipements et quartier à desservir en les hiérarchisant avec l'indicateur de la densité thermique</li> <li>- Ressources renouvelables à mobiliser et taux d'énergie renouvelable recherché.</li> <li>- coût des investissements</li> <li>- maîtrise d'ouvrage des travaux</li> <li>- mode de gestion pour l'exploitation</li> <li>- Coût de la chaleur distribuée compétitive par rapport aux solutions de référence avec</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	ADEME Région
<b>Coût prévisionnel</b>	20 000 €
<b>Plan de financement</b>	A définir
<b>Calendrier</b>	2022-2024
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Étude réalisée Linéaire de réseaux projeté Budget dédié

## Réaliser le schéma directeur immobilier de l'Intercom

<b>AXE 3</b>	<b>UN TERRITOIRE RESILIENT ET DURABLE</b>
<b>Orientation 3.2</b>	<b>Des bâtiments moins consommateurs d'énergie</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Intercom Bernay Terres de Normandie
<b>Besoins Identifiés/objectif</b>	<p>L'Intercom dispose d'un patrimoine immobilier conséquent avec environ 70 bâtiments, tels que des locaux administratifs, des gymnases, des accueils de loisirs / crèches ... répartis sur l'ensemble du territoire. Avec l'objectif de rationaliser le parc immobilier pour l'adapter aux besoins réels, notamment avec le projet de l'espace 360 qui accueillera le siège de l'Intercom, il est nécessaire d'avoir un état des lieux détaillé de notre patrimoine et de définir une stratégie immobilière pour les années à venir. Cela projet s'inscrit aussi dans le projet de transition énergétique de la Collectivité.</p> <p>La réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier et Energétique (SDIE) suivant plusieurs enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître l'état de vieillissement du patrimoine et maîtriser les coûts de maintenance et de gros entretien,</li> <li>• Embarquer la transition énergétique et les nouvelles réglementations (dispositif éco-énergie tertiaire, ...),</li> <li>• Optimiser les surfaces disponibles vis-à-vis des besoins,</li> <li>• Valoriser les sites abandonnés et les bâtiments vacants (friches industrielles, ...),</li> <li>• Développer une stratégie de valorisation des ressources patrimoniales,</li> <li>• Disposer d'un plan d'actions :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Compatible avec les objectifs du territoire (SCOT)</li> <li>○ Comprenant des actions à réaliser à court terme (3/5 ans)</li> <li>○ Avec une trajectoire compatible avec les objectifs du dispositif éco-énergie tertiaire (-40% de consommations d'énergie en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050)</li> </ul> </li> </ul> <p>Contrôler la trajectoire budgétaire de la collectivité, en élaborant un plan de financement incluant les potentielles aides (ACTEE, ADEME, Banque des Territoires, DSIL, DETR, CEE...), correspondant à la capacité budgétaire de la collectivité.</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>Issue de la fusion des 5 Communautés de communes, l'Intercom est propriétaire ou locataire de nombreux bâtiments transférés. Avec le travail mené sur les compétences, l'utilisation des bâtiments, et le regroupement des services, l'Intercom doit adapter son parc immobilier à sa nouvelle organisation.</p> <p>A l'issue de la prestation, l'IBTN sera en mesure d'avoir une vision exhaustive de son patrimoine et de son utilisation actuelle et future. Seront notamment obtenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une connaissance fine de l'état actuel du patrimoine sous les aspects réglementaire, vétusté et énergétique,</li> <li>• Un audit exhaustif par bâtiment et par site,</li> <li>• Une vision exhaustive des besoins à date en surfaces et équipements,</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un ensemble de données préparées pour une intégration numérique,</li> <li>• Une proposition d'adéquation optimisée entre les destinations des actifs immobiliers disponibles et les activités proposées ou hébergées par l'IBTN</li> <li>• Une optimisation financière du patrimoine immobilier permettant l'allocation à bon escient des capacités budgétaires de la collectivité,</li> <li>• Une cible pertinente et réaliste à atteindre</li> <li>•</li> <li>• Un plan de travaux et d'aménagements répondant à tous les enjeux sur les prochaines années,</li> <li>• Une trajectoire budgétaire consolidée et pertinente sur les prochaines années,</li> <li>• Une véritable stratégie patrimoniale portant l'ambition immobilière de l'IBTN déclinée globalement et localement sur l'ensemble de son territoire.</li> </ul> <p>Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc</p>
<b>Partenaires</b>	ADEME La Banque des territoires
<b>Coût prévisionnel</b>	Etude : estimation 150 000 € HT
<b>Plan de financement</b>	A préciser... ADEME : 10 000 € (50% jusqu'à 20 000 € de dépenses) Banque des territoires 50%
<b>Calendrier</b>	Elaboration du marché et consultation : 1 <sup>er</sup> semestre 2022 Demande de subventions : mi-2022 Lancement de l'étude : 2 <sup>e</sup> semestre 2022 Durée de réalisation : environ 1 an Achèvement : fin 2023
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

## SOUTENIR L'ATTRACTIVITE EDUCATIVE DE LA VILLE PAR UN PLAN D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE SCOLAIRE ET SPORTIF

<b>AXE 3</b>	<b>UN TERRITOIRE RESILIENT ET DURABLE</b>
<b>Orientation 3.2</b>	<b>Des bâtiments moins consommateurs d'énergie</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Bernay
<b>Besoins Identifiés/objectif</b>	<p>Les bâtiments scolaires et sportifs de la ville sont vieillissants et nécessitent de poursuivre le plan de réhabilitation entamé en 2020. Afin de prendre en compte l'enjeu écologique, le programme d'investissement devra intégrer l'aspect durable et notamment œuvrer pour améliorer l'isolation, diminuer la consommation d'énergie...</p> <p>Par ailleurs, afin d'accueillir au mieux les usagers et dynamiser le territoire, le plan d'investissement concernera également l'amélioration du confort, soutenant par ailleurs, la dynamique sportive des clubs (meilleur accueil des compétitions...)</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>Le plan d'investissement 2021-2026 s'organisera autour d'une programmation annuelle sur l'ensemble des écoles et les gymnases de la ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Toitures</li> <li>- Chaufferies</li> <li>- Amélioration du confort des usagers</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Etat , Département, Région, ADEME
<b>Coût prévisionnel</b>	1 600 000€ HT
<b>Plan de financement</b>	<p>Région :</p> <p>Département :</p> <p>Etat :</p> <p>Ville de Bernay</p>
<b>Calendrier</b>	2021- 2026
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>Baisse de la consommation de chauffage</p> <p>Amélioration du confort des usagers</p>

<b>Construction d'un pôle Mairie-Agence postale communal à La Neuville du Bosc</b>	
<b>AXE 3</b>	<b>UN TERRITOIRE RESILIENT ET DURABLE</b>
<b>Orientation 3.2</b>	<b>Des bâtiments moins consommateurs d'énergie</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	La Neuville du Bosc
<b>Besoins identifiés/objectifs</b>	<p>La construction de ce pôle mairie-agence postale communale permettra de disposer d'un bâtiment répondant à tous les critères liés à l'accessibilité (ce qui n'est pas le cas pour notre mairie actuelle).</p> <p>En effet, la mairie, très petite et mal isolée, est composée de deux niveaux non dotés d'ascenseur et de plusieurs marches pour accéder à la porte d'entrée. La salle du Conseil municipal et des mariages est située au 1<sup>er</sup> étage (avec des escaliers en bois biscornus et glissants). La pose d'un ascenseur est inenvisageable vu la disposition des lieux.</p> <p>De plus, le secrétariat de mairie a dû être délocalisé. Il se trouve à présent dans les locaux de l'agence postale communale afin que la secrétaire de mairie (qui occupe ces deux fonctions) puisse travailler dans un seul et même endroit. Ce dernier étant très exigu et non adapté également à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Le bureau du Maire se trouve également dans ces mêmes locaux.</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>Il est envisagé de construire un bâtiment de plain-pied disposant de plusieurs bureaux (celui du Maire, du secrétariat de mairie et de l'agence postale communale) mais également d'un bureau supplémentaire pouvant accueillir des services extérieurs (CAF, CPAM, associations, etc).</p> <p>Cette construction serait également dotée d'une grande salle des mariages et du Conseil municipal ainsi que d'une pièce dédiée aux archives. Elle répondrait aux normes liées à la réglementation thermique 2012 et disposerait d'un toit végétalisé pour davantage d'économie d'énergie.</p>
<b>Partenaires</b>	Quid Novi Architectures du Bec Hellouin
<b>Coût prévisionnel</b>	383 748.00 € HT (voir estimation en pièce jointe)
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. DETR souhaitée : 153 499 € (40% du coût HT du projet)</li> <li>. Subvention du Département souhaitée : 76 749 € (20% du HT)</li> <li>. Autofinancement : 153 500.00 € HT</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Date de délibération adoptant l'opération : 11/02/2021</li> <li>. Fin de la réalisation des études préliminaires : 01/07/2021</li> <li>. Date du dépôt du permis de construire : 05/07/2021</li> <li>. Date prévisionnelle de signature du marché ou des devis : 01/09/2021</li> <li>. Date prévisionnelle du début des travaux : 01/09/2021</li> <li>. Date prévisionnelle de fin de l'opération : 31/12/2022</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

## Changement des fenêtres dans l'école de Courbépine

<b>AXE 3</b>	<b>UN TERRITOIRE RESILIENT ET DURABLE</b>
<b>Orientation 3.2</b>	<b>Des bâtiments moins consommateurs d'énergie</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	MAIRIE DE COURBÉPINE
<b>Besoins Identifiés/objectif</b>	FENETRES VIEILLISSANTES ET DÉPERITION DE CHALEUR
<b>Description de l'action</b>	REPLACEMENT EFFECTUÉ PAR DES ARTISANS
<b>Partenaires</b>	
<b>Coût prévisionnel</b>	41 770.10 € HT pour l'école / 14 180.00 € HT pour la mairie COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION 55 950 € HT
<b>Plan de financement</b>	30 % DÉPARTEMENT 30 % DETR/DSIL 40 % FONDS DE CONCOURS INTERCOM
<b>Calendrier</b>	Juillet 2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Baisse de la consommation et amélioration du confort des élèves et du personnel

<b>Réfection de la salle communale à Nassandres sur Risle</b>	
<b>AXE 3</b>	<b>UN TERRITOIRE RÉSILIENT ET DURABLE</b>
<b>Orientation 3.2</b>	<b>Des bâtiments moins consommateurs d'énergie</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Mairie de NASSANDRES SUR RISLE
<b>Besoins Identifiés/objectif</b>	<p>La salle communale de la commune déléguée de Perriers la Campagne a fait l'objet de divers travaux de rénovation dans les années quatre-vingt, dont la couverture. Pour des raisons économiques, le bâtiment a été recouvert avec du « shingle » collé sur les plaques de contreplaqué-marine.</p> <p>Au fil des années, malgré des réparations répétées, le vieillissement naturel du « shingle » a provoqué des fissures et des infiltrations qui ont endommagé irréversiblement les plaques support du matériau de couverture.</p> <p>Une opération de réfection est absolument nécessaire et urgente.</p>
<b>Description de l'action</b>	Conformément au diagnostic, l'opération consistera à installer un matériau isolant thermique, en sous-toiture, sur toute la surface du bâtiment et à poser des ardoises naturelles sur liteaux
<b>Partenaires</b>	
<b>Coût prévisionnel</b>	21 296.95 € hors taxes
<b>Plan de financement</b>	DETR Autofinancement
<b>Calendrier</b>	Engagement des travaux dès la complétude du dossier
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Diminution de la consommation énergétique

## Réhabilitation de la mairie de Calleville

<b>AXE 3</b>	<b>UN TERRITOIRE RÉSILIENT ET DURABLE</b>
<b>Orientation 3.2</b>	<b>Des bâtiments moins consommateurs d'énergie</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Mairie de Calleville
<b>Besoins Identifiés/objectif</b>	Au vu de l'état du bâtiment, le conseil municipal souhaite le sécuriser, le protéger des intempéries et améliorer l'isolation thermique.
<b>Description de l'action</b>	Le projet consiste à la réfection de la couverture, au remplacement des menuiseries extérieures très anciennes, à l'isolation Intérieure de 2 pièces au rez-de-chaussée (salle des mariages et des conseils municipaux), à la condamnation d'une fenêtre, à quelques adaptations du chauffage central et à la mise aux normes des installations électriques au rez-de-chaussée
<b>Partenaires</b>	
<b>Coût prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Couverture : 26 015,60 € HT</li> <li>- Isolation : 2 380,54€ HT</li> <li>- Menuiseries extérieures : 10 475,80€ HT</li> <li>- Condamnation fenêtre : 682,29 € HT</li> <li>- Mise aux normes installation électrique : 5 563.00 € HT</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Montant total: 45 117.23 € HT</b></p>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention DETR : 40 % : 18 046.89 €</li> <li>- Fonds propres : 28 694.56 €</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	Début 2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	- Baisse de la consommation et amélioration du confort des usagers

## Réhabilitation du chauffage de l'école de Grosley sur Risle

<b>AXE 3</b>	<b>UN TERRITOIRE RESILIENT ET DURABLE</b>
<b>Orientation 3.2</b>	<b>Des bâtiments moins consommateurs d'énergie</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Grosley sur Risle
<b>Besoins Identifiés/objectif</b>	Programmer les plages de chauffe dans l'optique d'une économie d'énergie
<b>Description de l'action</b>	Changement du bruleur et mise en place de têtes thermostatiques
<b>Partenaires</b>	Entreprise Générale électricité (électricité) et LEBLOND Dominique (chauffagiste)
<b>Coût prévisionnel</b>	3669.17 € HT têtes thermostatiques et 1658.88€ HT bruleur Total = <b>5328 € HT</b>
<b>Plan de financement</b>	DETR
<b>Calendrier</b>	Avant rentrée scolaire 2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Baisse de la consommation d'énergie

## R habilitation de l' cole Maubuisson   Serquigny

<b>AXE 3</b>	<b>UN TERRITOIRE RESILIENT ET DURABLE</b>
<b>Orientation 3.2</b>	<b>Des b�timents moins consommateurs d'�nergie</b>
<b>Ma�tre d'ouvrage</b>	Commune de SERQUIGNY
<b>Besoins Identifi�s/objectif</b>	R�habilitation d'une ancienne �cole dans le parc Maubuisson
<b>Description de l'action</b>	<p>La commune a int�gr� dans son patrimoine l'ensemble du parc Maubuisson, parc arbor� avec un environnement de qualit� en plein centre bourg.</p> <p>Une ancienne �cole dont la construction date de 1861 fait partie des acquisitions et la commune souhaite r�habilitier ce b�timent pour en faire une maison des associations.</p> <p>L'accueil d'une structure � vocation sociale et d'animation locale est envisag�.</p>
<b>Partenaires</b>	SODUBAT EGE �lectricit�
<b>Co�t pr�visionnel</b>	59 700,00� HT
<b>Plan de financement</b>	DETR :23 880,00� CD27 :23 880,00� Autofinancement : 11 940,00�
<b>Calendrier</b>	D�lib�ration le 10 d�cembre 2021 Signature des contrats et devis en d�cembre 2021 Travaux pour l'�t�
<b>Indicateurs d'�valuation propos�s</b>	

## Réfection de la Toiture de la Maison de l'École à Saint Jean du Thenney

<b>AXE 3</b>	<b>UN TERRITOIRE RÉSILIENT ET DURABLE</b>
<b>Orientation 3.2</b>	<b>Des bâtiments moins consommateurs d'énergie</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Maire de Saint Jean du Thenney
<b>Besoins identifiés/objectif</b>	<p>La commune a décidé de refaire la toiture car celle-ci a de nombreux trous qui occasionnent des fuites.</p> <p>De plus, le conseil municipal a décidé d'isoler en même temps afin de réduire les coûts de chauffage du locataire.</p> <p>Actuellement cette partie de l'habitation n'est pas vivable, mais après des travaux, l'ensemble des combles sera habitable.</p>
<b>Description de l'action</b>	
<b>Partenaires</b>	
<b>Coût prévisionnel</b>	36 572.00 HT
<b>Plan de financement</b>	Voir Délibération
<b>Calendrier</b>	Début des travaux Mars 2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

## Etude de faisabilité et de programmation pour la remunicipalisation et la mise en réseau des restaurants collectifs du territoire

<b>AXE 3</b>	<b>UN TERRITOIRE RESILIENT ET DURABLE</b>
<b>Orientation 3.3</b>	<b>Une alimentation de qualité produite localement</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>IBTN</b>
<b>Besoins Identifiés/objectif</b>	<p><b>Contexte :</b></p> <p><b><u>36 cantines scolaires satellites en liaison froide faisant face à une baisse de la qualité des repas</u></b>  <b>10 établissements périscolaires et extra-scolaires</b> sous la responsabilité de l'intercom sont concernés par un <b>marché de liaison froide</b> conclu avec une société de restauration qui représente <b>100 000 repas/an</b>. La baisse de la qualité des repas dans ces cuisines satellites approvisionnées par le prestataire a été rappelée lors d'une commission restauration le 9/07/2020. A côté du marché de l'intercom, <b>26 autres cantines scolaires</b> (sans compter les établissements privés) sont livrées par des sociétés de restauration en liaison froide. La plupart souhaiterait <b>reprendre la main sur le contenu des repas</b> mais sont dans une impasse, faute d'alternative.</p> <p><b><u>2 cuisines centrales publiques en attente de solutions pour augmenter leur capacité de production</u></b>  L'intercom compte 2 cuisines centrales publiques pour l'élémentaire. La <b>cuisine centrale de Bernay</b> livre actuellement 8 cantines scolaires en liaison chaude correspondant à <b>500-600 repas/j</b>.</p> <p><b><u>Des cuisines autonomes de petites dimensions et cuisines centrales qui ont intérêt à s'insérer dans une dynamique de mutualisation</u></b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Reprendre la main sur la composition des menus pour y introduire davantage de produits de qualité (bio, autres labels...), locaux et artisanaux (aller au-delà de la loi EGalim) ;</li> <li>• Trouver des solutions de mutualisation des moyens entre l'intercommunalité et les communes membres volontaires pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mettre à disposition de chaque communes volontaires des services pour monter en compétence (marchés publics, logiciel de gestion, nutritionniste, animateurs, formateurs ...) ;</li> <li>○ Simplifier et optimiser les circuits de livraisons et démarches administratives pour les producteurs locaux ;</li> <li>○ Maîtriser les coûts.</li> </ul> </li> <li>• Structurer un marché intéressant et « lisible » pour les</li> </ul>

	<p>producteurs locaux ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtriser le gaspillage en mettant en place des outils efficaces de gestion des stocks ;</li> <li>• Créer un réseau d'échange et d'intelligence collective entre restaurants collectifs.</li> </ul>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>Le projet global consiste en la réalisation d'une <b>étude de faisabilité et de programmation pour la remunicipalisation, la mutualisation des moyens et la mise en réseau des restaurants collectifs du territoire.</b></p> <p><u>Réalisation d'un cahier des charges pour circonscrire l'étude de faisabilité et de programmation par une AMO</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Accompagnement de la collectivité à bien circonscrire sa commande-&gt; Collection des attentes et des besoins des élus et des équipes de cuisine des communes volontaires voulant faire partie du projet (entretiens auprès des communes qui auront été mobilisé en amont lors de l'étude d'opportunité).</li> <li>○ Elaboration du cahier des charges en collaboration avec les communes (élus et équipes de cuisine)</li> <li>○ Lancement d'un appel d'offre et accompagnement au recrutement d'un bureau d'études</li> </ul> <p><u>Réalisation de l'étude de faisabilité par un bureau d'études</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Audit de l'existant : Faire un état des lieux approfondi du fonctionnement des unités satellites en liaison froide pour que les cuisines centrales connaissent leurs contraintes et puissent à l'avenir adapter leurs pratiques (remise en chauffe, réception de la marchandise, conditionnement, niveau d'assemblage, heure de livraison, déclinaison des tâches et du temps, enjeu d'investissement, chambre froide). Faire un audit approfondi du fonctionnement et des attentes des cuisines centrales de Bernay et Brionne.</li> <li>○ Détermination du potentiel de développement de la production de qualité (transformation de produits bruts, frais) pour chaque cuisine centrale et identification des effets de seuil (par rapport à de la production « fait maison », liaison chaude, liaison froide)</li> <li>○ Proposer différents scénarii (étudier les différents niveaux de mutualisation des ressources possibles, gestion des ressources humaines, organisation de l'approvisionnement et de la livraison des repas, politique de facturation des productions...) avec leurs avantages et inconvénients, chiffrer les investissements nécessaires pour chaque scénarii, catégoriser 3 scénario en fonction de leurs modalités de mise en œuvre (approche coût global et restes à chaque pour l'ensemble des communes du réseau).</li> </ul> <p><u>Programmation technique, fonctionnelle du scénario choisi</u></p> <p>A compter du choix d'un scénario :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Elaboration du programme fonctionnel et technique de l'opération en vue d'une consultation de maîtrise d'œuvre ;</li> <li>○ Affinement de l'estimation financière ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Plan de mise en œuvre ;</li> <li>o Assistance et conseil à maître d'ouvrage en phase de conception.</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Communes volontaires pour intégrer le projet AMO (élaboration de l'étude) Etat et ADEME (financeurs)
<b>Coût prévisionnel</b>	40 000 € ht
<b>Plan de financement</b>	47 % du Plan de Relance mesure 13 volet B) + 33 % de l'APP PNA 2020
<b>Calendrier</b>	2021-2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

## Création d'une légumerie conserverie

<b>AXE 3</b>	<b>UN TERRITOIRE RESILIENT ET DURABLE</b>
<b>Orientation 3.3</b>	<b>Une alimentation de qualité produite localement</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Les P'tites Louches
<b>Besoins identifiés/objectif</b>	<p><b>1/ Un projet qui répond aux besoins des producteurs locaux de légumes et fruits</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le territoire ne dispose pas de légumerie et/ou conserverie de proximité</li> <li>• 20 producteurs rencontrés et intéressés par le projet</li> <li>• Une offre en légumes maraichers qui augmente dans l'Eure</li> </ul> <p><b>2/ Un projet qui s'inscrit dans une réorganisation Intercommunale de l'approvisionnement local et de qualité de la restauration collective</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Besoin d'adapter la production aux objectifs de la loi EGalim</li> <li>• Besoins de la restauration collective du territoire de l'Intercom</li> </ul> <p><b><u>Les objectifs du projet de légumerie conserverie Les petites l'Ouches</u></b></p> <p><b>1. Mettre en adéquation l'offre et la demande en produits locaux :</b></p> <p>En produisant <b>100 000 bocaux</b> pour répondre à la demande des commerces de détails qui sont à la recherche de ce type de produit mais qui ont des difficultés à les trouver localement ;  En produisant et en facilitant la livraison de <b>100 T de légumes sous vides</b> à destination de la restauration collective.</p> <p><b>2. Consolider la filière fruits et légumes sur le territoire</b>  Une conserverie légumerie permet de <b>créer de nouveaux débouchés</b> aux productions locales, notamment les surplus de production (pic de production de courgettes, de champignons, de tomates...).</p> <p><b>Les légumineuses et protéagineux pourront être valorisées de différentes façons</b> afin de proposer des gammes diversifiées de produits transformés aux consommateurs et ainsi de <b>renforcer cette filière.</b></p> <p><b>Une conserverie légumerie crée de la valeur ajoutée aux produits locaux.</b></p> <p><b>3. Lutte contre le gaspillage alimentaire et le recyclage des déchets organiques</b></p> <p>La mise en place d'une conserverie permet de trouver une solution aux surplus de production (courgettes, concombres, tomates, poireaux...). Cela limite le <b>gaspillage alimentaire au champ.</b></p> <p>Les épluchures, déchets organiques générés dans la conserverie et légumerie pourront être hygiénistes puis valorisés dans des <b>unités de méthanisation</b>, nombreuses sur le territoire, ou dans des <b>circuits de compostage</b> (cf. Les petites composteurs).</p> <p><b>4. Permettre l'insertion par l'emploi de personnes en difficulté socioprofessionnelle (15 personnes/an)</b></p>

	<p>L'activité de production sera assurée par des personnes en difficultés socioprofessionnelles, qui seront accompagnées par l'association pour les aider à construire un projet professionnel adapté à leur envie. Les employés pourront créer du lien avec les bénévoles et salariés en parcours.</p> <p><b>5. Lutte contre les emballages non réutilisables dans les restaurations collectives</b>  La restauration collective génère beaucoup de déchets plastiques, cartons. Une recherche actions est menée par l'association Les Petites L'Ouches pour tester des bacs sous vides en légumerie. Il s'agit de bacs gastronomes avec couvercle étanche qui remplaceraient les poches plastiques classiques. Concernant la conserverie, une gamme de bocaux réutilisables (à 50%) sera proposée.</p> <p><b>6. Accompagnement vers l'évolution des pratiques alimentaires (objectifs loi Egalim -&gt; + 5 certifications qualité, bio ou HVE, sur le territoire)</b></p>
<b>Description de l'action</b>	<p>Le projet consiste en la création d'une légumerie - légumes frais prédécoupés et mis sous vide- et d'une conserverie - bocaux de légumes diversifiés. Cette activité sera le support d'un Atelier et Chantier d'insertion.</p> <p>La conserverie a pour but de valoriser les surplus de production des producteurs et/ou de créer de la valeur ajoutée à des productions du territoire en les transformant en bocaux : soupes, plats cuisinés, légumineuses au naturel, compotes seront produits dans cet atelier. Les produits seront ceux d'une marque locale (les petites l'Ouches) ou ceux de fermes ayant développées leur propre marque (prestation de service).</p> <p>La légumerie a pour but de fournir des légumes frais prêts à cuire ou à servir aux restaurants (essentiellement collectif) du territoire. Une gamme de 7 à 9 légumes sera proposée avec des tailles de coupes variées. Les légumes proposés seront certifiés bio ou HVE niveau 2/3 (loi EGAlim).</p> <p>Le projet doit avoir un impact le plus neutre possible sur la chaîne alimentaire en réemployant les contenants avec des bocaux réutilisables et des bacs de légumes aux restaurants (au lieu de poches plastiques).</p>
<b>Partenaires</b>	<p>ETAT (DRAAF Normandie)  MSA  IBTN  Ecole des semeurs  CARASSO  MACIF  EPF</p>
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>446 179 €</b>

<b>Plan de financement</b>	Aménagement zone transformation	347 000 €	40% plan de relance (mesure 13) : 139 000€ A faire : avenant (dépôt pour 150 000€ de matériel et aménagement) Reste 208 000€ : → 16 000€ Inclusion et ruralité → 40 000€ Emergence ESS → 35 000€ MSA → 20 000€ fondation MACIF → 40 000 € prêt bancaire avec garanti France Active? (en cours) → 24 000€ plan de revitalisation St Louis Sucre? → Manque : 33 000 € (= 1/3 de l'aménagement des locaux sociaux) → Intercom de Bernay ?
	Matériels légumerie	41 000 €	10 000€ plan de relance mesure 13 31 000 € financement participatif + banque de territoire + prix de l'innovation rurale
	Matériel conserverie	89 500 €	Dans un second temps (ou achat si bonnes occasions sur ce matériel et sur celui de la légumerie et si obtention de soutien de fondations supplémentaires) - (en cours)
	Matériel de lavage pour le réemploi	15 000 €	
	Matériel de gestion logistique	22 739 €	Fondations ( Famae, Caisse d'Epargne, fondation Chanel, Léa nature)- (en cours)
<b>Calendrier</b>	2021-2022		
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Production de : 100 000 bocaux 100 T de légumes	Nombre de bocaux produits et de légumes transformés/an	

## Etude de faisabilité et de programmation de l'aménagement d'une halle alimentaire pour favoriser les circuits courts

<b>AXE 3</b>	<b>UN TERRITOIRE RESILIENT ET DURABLE</b>
<b>Orientation 3.3</b>	<b>Une alimentation de qualité produite localement</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Bernay
<b>Besoins Identifiés/objectif</b>	<p>Comme inscrit dans son contrat municipal et dans la convention territoriale qu'elle a avec la CAF, la Ville de Bernay souhaite se joindre à la démarche de PAT de l'Intercom pour : favoriser le développement des circuits courts, accompagner la commercialisation des productions locales. En effet, le centre-ville doit s'adapter aux nouveaux modes de consommation et adapter en conséquence son offre commerciale pour gagner en attractivité et répondre aux nouveaux enjeux sociétaux (consommation responsable, réduction des intermédiaires, soutien aux producteurs locaux).</p> <p>Un diagnostic prospectif du centre-ville de Bernay réalisé en 2016, montre que le centre-ville de Bernay présente une polarité importante en ce qui concerne les achats alimentaires : il regroupe 71% de l'offre alimentaire de la ville avec la présence d'enseignes attractives, majoritairement de la grande distribution. L'offre alimentaire est donc peu diversifiée. Malgré la présence de divers commerces de détails dans le centre bourg, l'offre commerciale en produits locaux à Bernay est peu visible et peu présente, excepté pour l'offre alimentaire bio qui bénéficie de la présence de plusieurs chaînes de magasins qui sont des débouchés intéressants pour les producteurs. Néanmoins, les producteurs inscrits dans d'autres systèmes de production ont des difficultés à travailler avec les commerces de détails et à trouver d'autres alternatives lorsqu'ils ne souhaitent pas travailler avec la grande distribution ou les commerces de proximité.</p> <p>Par ailleurs, le marché hebdomadaire bernayen est un élément structurant dans la vie du centre-ville. Les consommateurs l'apprécient fortement grâce à l'ambiance conviviale qui s'y dégage, la diversité et la qualité des produits exposés. Il semble donc intéressant de proposer cette ambiance conviviale en semaine.</p> <p>Enfin, la ville a inscrit des objectifs spécifiques à l'éducation à la nutrition santé et à la sensibilisation de la saisonnalité des produits dans convention territoriale globale avec la CAF. Le cœur de ville serait un lieu intéressant en termes de mobilisation de la population pour promouvoir et sensibiliser à l'alimentation de qualité et durable. Au regard de ce contexte et de ces enjeux, l'équipe municipale souhaite étudier la possibilité de réaménager la halle Sainte Croix en halle alimentaire. Cette halle ouverte de 316m<sup>2</sup> (sur une parcelle de 900m<sup>2</sup>) en plein cœur de Bernay, accueille chaque samedi matin les commerçants du marché hebdomadaire, principalement des producteurs locaux. Plusieurs fois par an, des associations locales l'utilisent pour l'organisation de manifestations (culturelles, promotion des produits locaux, etc.) mais l'espace est la majorité du temps peu exploité. La ville souhaite donc s'appuyer sur l'aménagement de cette halle et la modernisation de l'espace public qui l'entoure pour soutenir les circuits courts, favoriser l'accès à une alimentation de qualité locale et créer un lieu de sensibilisation, attractif et convivial.</p>

	<p>Les fonctions de cette halle permettraient de répondre aux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Diversifier l'offre alimentaire du centre-ville pour répondre aux nouvelles demandes sociétales ;</li> <li>○ Soutenir les producteurs en créant un débouché intéressant ;</li> <li>○ Amener de la convivialité dans le centre-ville pour créer de l'attractivité ;</li> <li>○ Sensibiliser à l'alimentation de qualité et durable</li> <li>○ Promouvoir le patrimoine gastronomique locale</li> <li>○ Apporter une identité à la ville de Bernay</li> <li>○ Créer une attraction touristique</li> <li>○ Moderniser l'espace public en réponse aux nouveaux besoins de la population</li> </ul>
<b>Description de l'action</b>	<p>L'équipe municipale envisage de faire appel à un prestataire pour mener un audit ayant pour finalité d'étudier la faisabilité du réaménagement de la halle Sainte-Croix en halle alimentaire fermé, espace dédié aux produits locaux. Ce projet doit pouvoir créer un lieu d'animation en connexion avec son environnement (stationnement, cœur historique).</p> <p>L'étude de faisabilité permettra de définir les fonctions de la halle (marché de producteurs, boutiques de produits locaux libre-service, zone de restauration ...) en s'appuyant sur le recensement des besoins et des attentes des acteurs locaux (potentiels usagers, producteurs locaux, élus, habitants, commerçants sédentaires et non sédentaires, associations citoyennes, touristes...). L'étude de faisabilité doit pouvoir éclairer les élus sur la pertinence de l'aménagement d'une halle alimentaire et, le cas échéant, sur ses modalités de mise en œuvre et de fonctionnement. L'étude permettra de déboucher sur une pré-programmation fonctionnelle, architecturale et économique du projet.</p>
<b>Partenaires</b>	IBTN
<b>Coût prévisionnel</b>	40 000 € HT
<b>Plan de financement</b>	32 000 € (Plan de Relance mesure 13 volet B)
<b>Calendrier</b>	2021-2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>L'évaluation en cours de projet contribuera à vérifier le caractère participatif de la démarche de diagnostic et de recensement des besoins (nombre d'entretiens/ateliers participatifs réalisés, taux de participation et représentativité des échantillons interrogés).</p> <p>Le bureau d'études qui accompagnera la collectivité devra être en capacité de mettre en évidence les besoins réels des acteurs locaux et de proposer un modèle économique et fonctionnel adapté au contexte territorial.</p> <p>Enfin, un suivi sera réalisé sur le respect des délais et du budget alloué à l'étude du projet.</p>

## Etude de faisabilité et de programmation d'un projet de potager de production à vocation pédagogique sur des terres municipales

<b>AXE 3</b>	<b>UN TERRITOIRE RESILIENT ET DURABLE</b>
<b>Orientation 3.3</b>	Une alimentation de qualité produite localement
<b>Maître d'ouvrage</b>	Bernay
<b>Besoins identifiés/objectif</b>	<p>La municipalité de Bernay souhaite inscrire son projet de territoire pleinement dans le Projet Alimentaire Territorial de l'Intercom. Comme affiché dans l'axe 3 de la Convention Globale Territoriale avec la CAF « <i>Préserver et valoriser l'environnement et le cadre de vie</i> », Bernay souhaite développer : des activités de production alimentaire locale pour donner accès et sensibiliser à une alimentation saine et de qualité, reconnecter le tissu urbain avec les espaces verts, construire une démarche sociale partenariale en direction des plus vulnérables pour les inciter à devenir acteurs dans la réponse à leurs besoins, sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire à des fins économiques et citoyennes. Les enjeux environnementaux auxquels nous devons faire face appellent des changements dans les pratiques de chacun. Par ailleurs, le « bien manger » ne doit pas être réservé aux plus favorisés mais doit se poser comme un enjeu éducatif et citoyen, ce qui fera l'objet des axes de développement du prochain projet éducatif social et local de la ville.</p> <p>A côté de cela, les élus de Bernay et acteurs sociaux avaient proposé, lors d'un atelier participatif pour la construction du PAT le 15/10/2020, la construction de potagers de production à des fins pédagogiques pour faciliter l'accès financier à une alimentation de qualité et sensibiliser la population aux enjeux alimentaires. Actuellement, il existe à Bernay un jardin partagé de 300 m<sup>2</sup> entretenu par l'association l'Agrion qui sert de base à des animations scolaires. Néanmoins, la surface du jardin ne permet pas l'accueil de plusieurs classes scolaires et la vocation première du jardin n'est pas de l'accueil au public. Le potager pédagogie le plus proche est situé à Beaumesnil (Potager de 1001 légumes) qui se trouve à 20 minutes en voiture.</p> <p>La Ville de Bernay souhaite ainsi soutenir la création d'un potager de production à destination pédagogique pour mettre à disposition un support pédagogique pour aborder l'éducation au développement durable dans les missions du champ de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. La ville dispose actuellement de 70 ha d'espaces naturels dont une partie pourrait être mis à disposition pour un tel projet.</p> <p>Ce projet pourra s'inscrire dans le PADD et le zonage réglementaire du PLU qui sera révisé pour la période 2021-2023.</p> <p><b>- Objectifs du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Sensibiliser et éduquer sur le lien entre l'alimentation, l'environnement et l'agriculture par la pratique ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des actions de prévention et de pédagogie en direction des publics scolaires, des adultes vulnérables ;</li> <li>• Enrichir l'offre maraichère en agriculture biologique sur le territoire ;</li> <li>• Promouvoir la biodiversité, l'agriculture urbaine et l'adaptation des villes au changement climatique ;</li> <li>• Impliquer la population le projet de la ville ;</li> <li>• Créer des synergies entre ce lieu et les initiatives déjà existantes sur le territoire pour proposer des activités complémentaires et qui puissent profiter à chacun (1001 légumes, Ecole des Semeurs, Ferme et chantier d'insertion de Champeaux).</li> </ul>
<b>Description de l'action</b>	<p>La Ville de Bernay propose de mettre à disposition du foncier municipal et d'accompagner la démarche de création d'un espace de maraichage participatif sur la commune. Elle accompagnera la commercialisation des récoltes auprès des familles en difficulté économique et des particuliers dans un premier temps. Puis, une fois la production lancée et la stratégie intercommunale pour la restauration collective (projet 1) élaborée, l'approvisionnement de la cuisine centrale pourra être envisagé.</p> <p>L'activité de maraichage recherché se veut participatif et pédagogique. Il s'agira, au-delà de proposer des parcelles à vocation agricole, d'animer des temps de sensibilisation en direction du tout public (et en priorité des enfants et des bénéficiaires de la MSA/CAF/CCAS/ACCES/Banques Alimentaires). Cet espace se verra un lieu citoyen et ouvert.</p>
<b>Partenaires</b>	<p>Intercom Bernay Terres de Normandie (aide à la recherche de subvention, mise en réseau, suivi du projet)  Département, CAF (suivi du projet, aide à la recherche de subvention, mise en réseau)</p>
<b>Coût prévisionnel</b>	40 000 € HT
<b>Plan de financement</b>	Montant global de la subvention obtenue (Plan de Relance, mesure 13 volet B) : 32000€ (80% du montant H.T de l'étude)
<b>Calendrier</b>	2021-2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>Un COPIL au sein de la ville sera constitué afin de valider le cahier des charges, le choix du prestataire, effectuer le suivi des investigations menées par le prestataire. Il fera ainsi le lien avec l'équipe municipale.</p> <p>Il établira des points d'étapes avec le prestataire. Il validera le rapport de l'étude et proposera une suite à la démarche à l'équipe municipale.</p> <p>Cette instance sera constituée d'élus municipaux, du chef de projet en charge du dossier et de la direction générale.</p>

## Mise à disposition de tables de tri et de pesée des déchets organiques dans des restaurants collectifs pilotes

<b>AXE 3</b>	<b>UN TERRITOIRE RESILIENT ET DURABLE</b>
<b>Orientation 3.3</b>	<b>Une alimentation de qualité produite localement</b>
<b>Domaine d'action</b>	Une alimentation de qualité produite localement
<b>Maître d'ouvrage</b>	IBTN
<b>Besoins identifiés/objectif</b>	<p>La sensibilisation à une consommation responsable et la lutte contre le gaspillage alimentaire sont des enjeux du PAT. Les causes liées au gaspillage alimentaire sont dû à un manque de sensibilisation des convives par manque de temps et de moyens. Les restaurants collectifs du territoire sont peu équipés pour sensibiliser les convives à la lutte contre le gaspillage alimentaire et ne disposent pas actuellement d'outils pour trier/collecter les déchets organiques.</p> <p>A côté de ce constat, la Loi de transition énergétique votée en 2015 prévoit que d'ici janvier 2024, l'obligation de tri à la source s'étend à l'ensemble des producteurs de biodéchets. Pour répondre à cet enjeu, les collectivités doivent proposer des solutions techniques de compostage de proximité ou de collecte séparée. La collectivité doit donc se montrer exemplaire au sein des établissements sous sa compétence. Parallèlement, le SDOMODE (Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure) réfléchit à la structuration d'une filière de collecte et de valorisation des biodéchets par leur hygiénisation pour l'approvisionnement des unités de méthanisation, de plus en plus nombreuses sur le territoire.</p> <p>Pour répondre à un besoin d'outil de sensibilisation/de tri et pour anticiper les évolutions législatives, l'Intercom Bernay Terres de Normandie, en partenariat avec le SDOMODE, souhaite mettre à disposition des tables de tri à destination de 5 restaurants collectifs pilotes du territoire.</p> <p>Les établissements fléchés pour recevoir une table de tri ont été sélectionnés de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre engagés dans une démarche globale de développement durable (participation au dispositif Mon Restaurant Ecoresponsable ou bénéficiant de l'accompagnement de l'IBTN pour des interventions de Développement Durable)</li> <li>- Etre une cuisine autonome ou satellite approvisionnée par une cuisine centrale publique du territoire</li> <li>- Servir au minimum 100 repas/jour</li> </ul> <p><b>Objectifs du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Mettre à disposition un outil de sensibilisation des convives et équipes de cuisines</li> <li>o Réduire le gaspillage alimentaire (de 50 %)</li> <li>o Collecter les biodéchets pour les valoriser à travers le compostage ou autres filières de valorisation</li> </ul>

<b>Description de l'action</b>	<p>Le projet consiste en l'investissement matériels dans 5 tables de tri ludiques et pédagogiques, adaptables aux besoins spécifiques de chaque établissement.</p> <p>Comme le débarrassage des tables dans les cantines scolaires élémentaires se fait majoritairement par l'équipe de cuisine, les tables de tri devront être adaptées aux usages du personnel. Des groupes d'éco-délégués, choisis chaque semaine, pourront assister au ramassage puis au tri des déchets en fin de repas, accompagnés des équipes de cuisine. Les tables de tri pourront être équipées de panneaux de communication pour inscrire la quantité de déchets pesées dans la journée ou la semaine et ainsi, sensibiliser les enfants.</p> <p>Chaque table de tri sera équipée d'une balance qui permettra de piloter le gaspillage alimentaire et la mise en place de plans d'action. Des bio seaux seront inclus dans chaque bac alimentaire pour limiter l'utilisation de sacs plastiques et faciliter la manipulation du personnel lors du vidage dans le composteur</p>	
<b>Partenaires</b>	SDOMODE Commune	
<b>Coût prévisionnel</b>	12 864 €	
<b>Plan de financement</b>	40%	
<b>Calendrier</b>	2021-2022	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Réduire le gaspillage alimentaire (de 50 %)	Volume de gaspillage alimentaire évité et/ou produit au cours de l'année
	Collecter les biodéchets pour les valoriser à travers le compostage ou autres filières de valorisation	Pourcentage des biodéchets produits valorisés

## Mise en place d'une tarification incitative sur les déchets

<b>AXE 3</b>	<b>UN TERRITOIRE RESILIENT ET DURABLE</b>
<b>Orientation 3.4</b>	<b>Transformer les déchets en ressources</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	IBTN
<b>Besoins identifiés/objectif</b>	La mise en place d'une tarification incitative à pour objectif de réduire la quantité de déchets produits par les ménages et notamment les déchets résiduels
<b>Description de l'action</b>	Après une étude de faisabilité, les élus de l'intercom ont pris la décision de mettre en place la tarification incitative. La mise en place va durer environ 2 ans avec la période à blanc. Cette action sera réalisée sur l'ensemble du territoire de l'Intercom soit 57406 habitants. Cette action permettra de mettre une part incitative lié à la production de déchets de chaque logement sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères.
<b>Partenaires</b>	ADEME Région Normandie
<b>Coût prévisionnel</b>	Bacs et puces : 300 000 € Logiciel investissement : 30 000€ Formation logiciel : 4 000€ Maintenance : 5 000€ Outils informatiques : 15 000€ Personnel CDD : 372 000€ (10 ETP sur 1.5 an) Personnel permanent : 180 000€ (2 ETP sur 2 ans) Publicités marchés : 2 000€ Communication : 30 000€ TOTAL = 938 000 €
<b>Plan de financement</b>	Cette mise en place subventionnée par l'ADEME à hauteur de 12€ / hab DGF maximum en intégrant un volet sur le tri à la sources de biodéchets. 55% pour les investissements 2.2€ par la région pour l'achat des bacs
<b>Calendrier</b>	Enquêtes auprès des usagers en 2022/2023 Avec création du fichier usagers Phase de test 2023 Vote sur les couts fin 2023 Mise en œuvre effective 2024
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Tonnages des ordures ménagères résiduels

## Programme de restauration de mares

<b>AXE 3</b>	<b>UN TERRITOIRE RESILIENT ET DURABLE</b>
<b>Orientation 3.5</b>	Une biodiversité du territoire à préserver
<b>Maître d'ouvrage</b>	Intercom Bernay Terres de Normandie
<b>Besoins Identifiés/objectif</b>	9 mares publiques situées sur la commune de Mesnil-en-Ouche ont été sélectionnées par l'Intercom pour être restaurées. Les mares sont des milieux sensibles qu'il est nécessaire de préserver. Elles remplissent, en effet, d'importantes fonctions : écologiques, hydrauliques et paysagères.
<b>Description de l'action</b>	Depuis 2016, l'Intercom s'est lancée dans un programme de restauration des mares communales en commençant par le secteur de Brionne. En 2021, ce sont 9 mares du secteur de Mesnil-en-Ouche qui vont faire l'objet de travaux de restauration (curage, arrachage de végétaux, reprofilage des berges, débroussaillage, abattage de certains arbres, agrandissement...).
<b>Partenaires</b>	Maître d'œuvre : Alise Environnement Conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Mesnil-en-Ouche et l'Intercom, et 3 propriétaires privés (pour autorisation de travaux en terrains privés). Entreprise de travaux : Environnement Forêts
<b>Coût prévisionnel</b>	98 985 € HT dont aléas et imprévus pour les travaux (investissement) ; 11 500 € HT pour la maîtrise d'œuvre (investissement)
<b>Plan de financement</b>	60% de subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie 20% de subvention du Département de l'Eure 20% de reste à charge pour l'Intercom financé par la taxe GEMAPI
<b>Calendrier</b>	Travaux préparatoires : fin septembre 2021 Installation de chantier : début octobre 2021 Travaux : octobre-novembre 2021 Réception de chantier : décembre 2021
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Suivis faune/flore Suivis photos

## Plan de gestion élargi de la zone humide du Golf pastoral de la Charentonne à BERNAY

<b>AXE 3</b>	<b>UN TERRITOIRE RESILIENT ET DURABLE</b>
<b>Orientation 3.5</b>	<b>Une biodiversité du territoire à préserver</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Intercom Bernay Terres de Normandie
<b>Besoins Identifiés/objectif</b>	Un partenariat entre l'Intercom, la SCI Saint Nicolas, l'association La Reine des Prés Baignants et M. et Mme MAGNAN s'est créé, résultant, d'une part, d'un objectif commun de préservation des milieux aquatiques et humides, et, d'autre part, d'échanges autour du dispositif des Obligations Réelles Environnementales (ORE). Un préalable à la mise en place de ce dispositif foncier de protection de l'environnement est l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion.
<b>Description de l'action</b>	Réalisation d'un diagnostic faunistique et floristique (inventaires) et rédaction d'un plan de gestion visant à préserver la zone humide et les services qu'elle offre.  La démarche est structurée en trois phases : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Phase 1 : État des lieux et diagnostic</li> <li>- Phase 2 : Détermination des objectifs du plan de gestion</li> <li>- Phase 3 : Rédaction du programme d'actions et du dispositif de suivi et d'évaluation du plan de gestion</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage signées entre l'Intercom et la SCI Saint Nicolas, et M. et Mme MAGNAN.  Autres membres du COPIL : Agence de l'Eau Seine-Normandie, Conseil départemental de l'Eure, Conservatoire d'espaces naturels de Normandie, Ville de Bernay.
<b>Coût prévisionnel</b>	13 500 € HT pour les trois phases (investissement)
<b>Plan de financement</b>	60% de subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie 20% de subvention du Département de l'Eure 20% de reste à charge pour l'Intercom financé par la taxe GEMAPI
<b>Calendrier</b>	Phase 1 : mi-juin à mi-septembre 2021 Phase 2 : septembre-octobre 2021 Phase 3 : novembre 2021 à février 2022 (rendu de l'étude)
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	ha contractualisés

## Restauration hydromorphologique du parcours de pêche du Moulin Fouret

<b>AXE 3</b>	<b>UN TERRITOIRE RESILIENT ET DURABLE</b>
<b>Orientation 3.5</b>	<b>Une biodiversité du territoire à préserver</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Fédération de l'Eure pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAPPMA27)
<b>Besoins identifiés/objectif</b>	Avant que l'Intercom prenne la compétence GEMAPI, la FDAAPPMA27 avait travaillé sur un projet en partenariat avec l'association de pêche de Bernay dans le but de restaurer le parcours de pêche du Moulin Fouret situé sur la commune de Treis-Sants-en-Ouche. Le parcours est dégradé par le piétinement bovin, la présence de rongeurs nuisibles, une ripisylve malade et peu diversifiée, un alignement de peupliers cultivars et le colmatage et concrétionnement du substrat.
<b>Description de l'action</b>	Les travaux sont prévus en automne 2021 et consistent à : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poser des clôtures</li> <li>- Aménager des abreuvoirs et passages d'hommes</li> <li>- Traiter les surlargeurs</li> <li>- Réaliser des peignes et plantations</li> <li>- Abattre les peupliers et couper les arbres malades</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre signée entre la FDAAPPMA27 et les propriétaires (les exploitants ont été consultés). La FDAAPPMA27 et l'Intercom ont signé une convention de partenariat en 2020 d'une durée de 10 ans.
<b>Coût prévisionnel</b>	71 890,50 € HT dont 10% pour les divers et imprévus (investissement)
<b>Plan de financement</b>	80% de subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie 20% de subvention de l'Intercom (taxe GEMAPI)
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Phases préparatoires : août-septembre 2021</li> <li>- Phase travaux : septembre 2021</li> <li>- Repliement de chantier et DOE : fin septembre-octobre 2021</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Inventaires piscicoles et frayères Suivi photos

## Restauration de la Continuité Ecologique de la Charentonne (RCE)

<b>AXE 3</b>	<b>UN TERRITOIRE RESILIENT ET DURABLE</b>
<b>Orientation 3.5</b>	<b>Une biodiversité du territoire à préserver</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Intercom Bernay Terres de Normandie (et FDAAPPMA27)
<b>Besoins identifiés/objectif</b>	<p>En 2018, l'Intercom Bernay Terres de Normandie s'est lancée dans l'élaboration du Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la rivière Charentonne, ses affluents et des zones humides du bassin versant de la Charentonne.</p> <p>Un des principaux volets de ce plan est la mise en œuvre d'actions visant à <b>restaurer la continuité écologique</b> (piscicole et sédimentaire). De plus, c'est un des facteurs primordiaux pour l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau, objectif fixé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE n°2000/60/CE).</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>Les projets de RCE peuvent se traduire par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-L'effacement total ou partiel des ouvrages hydrauliques</li> <li>-La renaturation totale ou partielle de segments de cours d'eau (remise en fond de vallée avec ou sans comblement du bief/bras usinier) afin de restaurer les fonctionnalités hydrodynamiques et hydromorphologiques</li> <li>-Le démantèlement des éléments mobiles (vannages et portiques), ce qui permet de s'affranchir des problèmes d'embâcles</li> <li>-L'équipement des ouvrages (passes à poissons, bras de contournement) dans le cas d'ouvrages structurants (les vannes sont conservées fermées)</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Fédération de l'Eure pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA27), Propriétaires des ouvrages hydrauliques
<b>Coût prévisionnel</b>	en moyenne 1 projet qui aboutit / an (soit 150 000 € HT de travaux environ / an) + plusieurs études en cours
<b>Plan de financement</b>	<p>Les études sont réalisées par la FDAAPPMA27 et l'Intercom (temps hommes ; fonctionnement). Les études complémentaires (levés topos, modélisations hydrauliques...) sont financées à 80% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et à 20% par l'Intercom.</p> <p>Les travaux sont financés à 80% (voire 90% si inscrits dans le CTEC) par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le reste à charge est financé par l'Intercom.</p>
<b>Calendrier</b>	<p>Prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise de contact avec les propriétaires l'année n</li> <li>- Etudes l'année n+1</li> <li>- Travaux l'année n+2</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Inventaires piscicoles et frayères Suivi photos

## VEGETALISATION DE LA VILLE DE BERNAY

<b>AXE 3</b>	<b>UN TERRITOIRE RESILIENT ET DURABLE</b>
<b>Orientation 3.6</b>	<b>Limiter l'artificialisation des sols et favoriser l'urbanisme circulaire</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Bernay</b>
<b>Besoins Identifiés/objectif</b>	<p>Les objectifs visés par l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Redonner de la place à la nature en Ville</li> <li>- Permettre de rafraichir certains espaces</li> <li>- Accompagner la biodiversité à se développer</li> <li>- Se réapproprier les espaces publics</li> </ul> <p>Tout au long du mandat, la municipalité ambitionne d'intégrer dans ses projets d'aménagements les espaces naturels, autant que possible. Au-delà de développer la biodiversité en ville, il s'agira également de lutter contre le réchauffement climatique, mais aussi de permettre aux habitants d'avoir accès à des îlots de fraîcheur, en cas de canicule.</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>Chaque projet d'aménagement intégrera des espaces naturels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le réaménagement des cimetières par la gestion des eaux de ruissellements et la création d'espaces végétalisés</li> <li>- Le projet de requalification de la gare inclura l'aménagement d'îlots de fraîcheur, d'espaces végétalisés</li> <li>- Le projet de la Halle Sainte Croix devra également repenser l'espace public autour en ce sens</li> <li>- La stratégie de gestion des espaces verts sera ainsi repensée, favorisant la biodiversité et impliquant les habitants</li> <li>- Des espaces cultivés pourraient être créés (arbres fruitiers, mini-potagers...)</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Etat , Département, AESN
<b>Coût prévisionnel</b>	En fonction des projets (certains coûts étant déjà inclus dans le projet)
<b>Plan de financement</b>	A définir
<b>Calendrier</b>	2022-2026
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Evolution de la part du végétal dans la ville Fréquentation des espaces végétalisés par les habitants Evolution du ruissellement des eaux pluviales

## Révision du SCOT

<b>AXE 4</b>	<b>UN TERRITOIRE SOLIDAIRE</b>
<b>Orientation 4.1</b>	<b>Une vision prospective de l'aménagement au service du territoire</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Intercom Bernay Terres de Normandie
<b>Besoins Identifiés/objectif</b>	Document de planification intercommunal pour un aménagement concerté du territoire. L'objectif est d'identifier des orientations d'aménagement dans la perspective d'un PLUi sur un nouveau périmètre et de se mettre en conformité dans un contexte réglementaire en constante évolution.
<b>Description de l'action</b>	Le SCoT a été approuvé en décembre 2012. A la suite d'une évaluation obligatoire réalisée en 2018, la révision du SCoT a été décidée.
<b>Partenaires</b>	Un cabinet d'étude a été retenu pour nous accompagner dans cette démarche. Une étroite concertation est nécessaire auprès des élus, des instances administratives et des partenaires privés pour assurer la réussite du projet.
<b>Coût prévisionnel</b>	Le coût prévisionnel était fixé à 150 000 € HT. Le bureau d'étude propose la révision du SCoT pour environ 130 000 € HT avec une durée d'exécution de 19 mois comprenant le diagnostic, la définition des orientations et l'identification des objectifs ainsi que la phase administrative d'approbation du document.
<b>Plan de financement</b>	Le projet a bénéficié en 2019 d'un apport financier de l'Etat à hauteur de 15 000 €. Une demande de subvention supplémentaire sera probablement effectuée au cours de la révision du SCoT.
<b>Calendrier</b>	La prestation débutera en octobre 2021. La première phase diagnostic durera 4 mois, ainsi que la phase de définition des orientations. La partie est consacrée aux objectifs pour une durée de 5 mois. Le document sera arrêté en novembre 2022. L'approbation est prévue en mai 2023.
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Les indicateurs s'appuieront sur des thématiques relatives à l'environnement, à l'habitat, à l'économie, à la mobilité...

## Mise en œuvre d'une OPAH intercommunale

<b>AXE 4</b>	<b>UN TERRITOIRE A HAUT NIVEAU DE SERVICE</b>
<b>Orientation 4.2</b>	<b>Répondre aux besoins en matière d'habitat</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE
<b>Besoins Identifiés/objectif</b>	Une partie de l'Intercom a été couverte par une OPAH (secteurs Beaumesnil et Broglie) pendant 5 ans et qui s'est terminé au 31 décembre 2020. Les résultats ont été très positifs. Une étude pré-opérationnelle a été menée en 2020 pour étudier l'opportunité de lancer une nouvelle opération sur l'ensemble du territoire de l'Intercom. Celle-ci a démontré un potentiel de bénéficiaires pour la mise en place d'une nouvelle OPAH.
<b>Description de l'action</b>	En accord avec l'ANAH et le Département de l'Eure une convention d'opération a été signée en 2021 pour la mise en place d'une OPAH d'une durée de 5 ans sur l'ensemble du territoire de l'Intercom. 4 objectifs prioritaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner l'adaptation des logements</li> <li>• Lutter contre l'habitat indigne</li> <li>• Lutter contre la vacance structurelle de plus de 2 ans</li> <li>• Améliorer la performance thermique des logements</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	ANAH DEPARTEMENT DE L'EURE
<b>Coût prévisionnel</b>	Le suivi/animation est réalisé par un opérateur externe SOLIHA NORMANDIE SEINE Le budget alloué à la mission de suivi/animation est de : 31 470€ HT par an pour la rémunération de l'opérateur (hors subventions) soit 157 350€ HT sur 5 ans
<b>Plan de financement annuel</b>	Coût = 31 470€ HT = 37 764€ TTC ANAH (35%HT) = 11 014,5€ CD27 (35%HT) = 11 014,5€ Reste à charge : IBTN (30%HT + tva) = 15 735€ TTC/an (9 441€ HT)
<b>Calendrier</b>	1 <sup>er</sup> septembre 2021 – 31 août 2026 (5 ans)
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre de dossiers traités

## Mise en œuvre de Chantiers d'insertion

<b>AXE 4</b>	<b>UN TERRITOIRE SOLIDAIRE</b>
<b>Orientation 4.4</b>	<b>Une solidarité envers tous les publics</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	CIAS
<b>Besoins Identifiés/objectif</b>	Insertion par l'emploi des publics fragilisés notamment les bénéficiaires du RSA
<b>Description de l'action</b>	<p>L'ateliers et chantier d'insertion (ACI) propose un accompagnement et une activité professionnelle aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Les salariés des ACI bénéficient d'une rémunération au moins égale au Smic. L'ACI est conventionné par l'Etat et bénéficient d'aides pour accomplir leurs missions.</p> <p>Ce dispositif permet à des personnes « éloignées de l'emploi » de signer un contrat qui leur permet à court terme de reprendre des habitudes de travail mais aussi à moyen terme de travailler leur projet professionnel pour assurer leur avenir professionnel.</p> <p>Aujourd'hui une prise de poste se fait sur Brionne pour 12 salariés à 26h/semaine (soit 10 ETP). D'ici peu, une prise de poste sera également possible sur Bernay et nous doublerons les effectifs de salariés.</p> <p>Cette extension va permettre de répondre au mieux aux besoins de ce nouveaux territoire, tant sur l'accès à davantage de personnes bénéficiaires des minimas sociaux tant pour les besoins de prestations sur les communes et dans l'optique de valoriser et de faire connaître le chantier pour favoriser l'employabilité des salariés.</p>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Département de l'Eure</li> <li>- FSE (Europe)</li> <li>- Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS)</li> </ul>
<b>Coût prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Principaux postes de dépenses : masse salariale des salariés en insertion et permanents (encadrants et Conseillère en Insertion Professionnelle)</li> <li>- 41 861 € pour les charges de fonctionnement ; 480 494.19 € en charges de personnel</li> <li>- Investissement : 106 920 € dont 60 000 € de subvention FDI</li> </ul>
<b>Plan de financement</b>	<p>Financement de l'aide aux postes d'insertion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du 01/01/2021 au 31/12/2021 : 15.83 ETP</li> <li>- Montant unitaire annuel de l'aide au poste : 20 441€</li> <li>- Soit un montant total de 323 581.03 € (DREETS via ASP) dont 59 108 € cofinancé par le Département</li> </ul> <p>Aide aux postes des agents permanents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Crédit d'insertion 2021 par le FSE et le Département pour un montant de 37 680 € (calculé en fonction du nombre de salariés en insertion)</li> </ul> <p>Investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention de 60 000 € par le FDI pour investir en matériel espaces vert en lien avec l'extension du chantier sur Bernay</li> </ul>

<p><b>Calendrier</b></p>	<p>Convention pluriannuelle du 01/01/2021 au 31/12/2023</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2021 : 15.83 aides aux postes dont 7.43 ETP cofinancés par le Département correspondant à un maximum de 10 bénéficiaires RSA soit un montant prévisionnel de 59 108 €</li> <li>- 2022 et 2023 : nombre prévisionnel de 20 ETP d'insertion sous réserve : pour l'Etat de l'inscription des crédits en loi de finances et de leur délégation ; pour le Département, du vote du budget correspondant à la signature de la convention annuelle d'objectif avec l'Etat ; de l'analyse par les services de l'Etat du bilan annuel d'activité.</li> </ul>
<p><b>Indicateurs d'évaluation proposés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de sorties positives (avec solutions) et négatives (avec motifs et leviers)</li> <li>- Nombre de salariés en insertion</li> <li>- Nombre de PMSMP( période de mise en situation en milieu professionnel)</li> <li>- Nombre de formations faites</li> <li>- Nombre de chantiers faits</li> <li>- Parité homme/femme</li> <li>- Levée des freins pour l'insertion professionnelle</li> <li>- Bilans</li> </ul>

## 1 jeune – 1 solution

<b>AXE 4</b>	<b>UN TERRITOIRE SOLIDAIRE</b>
<b>Orientation 4.4</b>	<b>Une solidarité envers tous les publics</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	IBTN
<b>Besoins identifiés/objectif</b>	Permettre à un jeune du territoire (- 26 ans) d'acquérir de l'expérience professionnelle au sein de l'IBTN par le biais de l'alternance. Répondre à un besoin.
<b>Description de l'action</b>	Dans le cadre de la réorganisation du pôle, un besoin en moyen humain au sein du service de gestion administrative est apparu autour de la gestion des gymnases et de la communication. Cette charge de travail ne peut être prise en charge actuellement. Il s'agit de compléter l'équipe administrative par un alternant qui profitera de l'expérience des agents.
<b>Partenaires</b>	L'IBTN avec un jeune dans de la cadre du dispositif « 1 jeune – 1 solution ». L'Etat et 1 jeune. Ce projet est à discuter.
<b>Coût prévisionnel</b>	11350€ la 1 <sup>ère</sup> année de rémunération (brut). A prévoir 1000€ d'outils numériques. Et 13467€ la deuxième année pour la rémunération.
<b>Plan de financement</b>	L'Etat finance à hauteur de 3150€ pour la 1 <sup>ère</sup> année la rémunération des stagiaires et 3741€ la 2 <sup>ème</sup> année.
<b>Calendrier</b>	Recrutement au 1 <sup>er</sup> janvier 2022 avec une mise en publicité au 1 <sup>er</sup> décembre 2021. Contrat de 2 ans.
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Des objectifs seront à atteindre. Ils seront déterminés avec l'Etat.

## Mise en œuvre de la Politique de la ville et du Programme de réussite éducative

<b>AXE 4</b>	<b>UN TERRITOIRE SOLIDAIRE</b>
<b>Orientation 4.4</b>	<b>Une solidarité envers tous les publics</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Intercom Bernay Terres de Normandie
<b>Besoins identifiés/objectif</b>	<p>La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Pour ce faire 5 axes ont été définis :</p> <p><b><u>PILIER 1 : COHESION SOCIALE</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutter contre l'isolement de la population en favorisant un meilleur « vivre ensemble », notamment par le développement des activités de la maison de quartier,</li> <li>• Développer le soutien à la parentalité,</li> <li>• Développer l'accès aux droits et lutter contre le non recours,</li> <li>• Favoriser le renouvellement de l'engagement associatif au sein du quartier,</li> <li>• Permettre à chaque individu de trouver sa place dans la vie locale en réduisant les inégalités et en encourageant la parité,</li> <li>• Promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins,</li> <li>• Définir une stratégie de peuplement concertée avec les bailleurs sociaux, l'intercommunalité et la commune, favorisant la mixité sociale et générationnelle.</li> </ul> <p><b><u>PILIER 2 : INCLUSION SOCIALE PAR LA CULTURE, L'EDUCATION ET LE SPORT</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'accès à la programmation culturelle du territoire,</li> <li>• Favoriser l'accès ludique à la culture dans l'école, en mobilisant les temps périscolaires,</li> <li>• Favoriser l'accès aux équipements d'accueil de la petite enfance à la jeunesse et adapter leur programmation aux enjeux de ces quartiers,</li> <li>• Favoriser la poursuite des études en luttant contre le décrochage scolaire, en valorisant l'école et en développant la promotion des dispositifs alternatifs de formation et d'insertion sociale.</li> </ul> <p><b><u>PILIER 3 : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'amélioration des conditions d'habitat,</li> <li>• Mettre en œuvre un projet de résidentialisation participatif,</li> <li>• Développer une centralité commerciale.</li> </ul>

	<p><b><u>PILIER 4 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la démarche partenariale entre les différents acteurs locaux accompagnant l'emploi et la vie économique,</li> <li>• Soutenir le tissu économique en promouvant l'entrepreneuriat de proximité,</li> <li>• Promouvoir les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle existants (contrats aidés, Service Civique, Garantie Jeunes...) et donner confiance en leur capacité d'entreprendre,</li> <li>• Favoriser une meilleure insertion économique des jeunes et des femmes.</li> </ul> <p><b><u>PILIER 5 : VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET CITOYENNETE</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les valeurs de la République,</li> <li>• Promouvoir la citoyenneté,</li> <li>• Promouvoir l'égalité femme-homme,</li> <li>• Développer une dynamique de démocratie participative de quartier.</li> </ul>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.</p> <p>Elle mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres.</p> <p>Elle s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens, selon des modalités définies dans les contrats de ville, et sur la co-formation.</p> <p>Cette politique est mise en œuvre au moyen des contrats de ville. La durée des Contrats de ville a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2022 par la loi du 28 décembre 2018 de finance pour 2019. Cette rénovation des Contrats de ville prendra la forme d'un Protocole d'engagements renforcés et réciproques, ajouté au contrat.</p> <p>Sur notre territoire, la politique de la ville est une compétence de l'Intercom tandis que le PRE (Programme de Réussite éducative) est en gestion par la ville de Bernay.</p> <p>Le PRE s'adresse aux publics scolarisés en maternelle, premier et second degré ce qui laisse donc la possibilité de s'adresser aux jeunes de 18 ans et moins. La durée d'un parcours dépend en grande partie du degré de complexité de la situation de certains enfants, qui requiert un suivi plus lourd. La durée moyenne est cependant estimée à 18 mois. Pour rappel, le PRE a vocation à répondre à des problématiques éducatives et sociales légères.</p> <p>Sur le territoire, le quartier fléché est le quartier prioritaire du Bourg Lecomte à Bernay.</p>

<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-la Préfecture de l'Eure / la Sous-Préfecture</li> <li>-la Direction de la Cohésion Sociale</li> <li>-les partenaires de terrains qui prétendent aux subventions</li> </ul>
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>PRE :</b>  Total global de 65 383 € réparti comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ANCT : 46 080 € (comme en 2020)</li> <li>- CCAS : 12 960€</li> <li>- Ville de Bernay : 6 343 € (valorisation salariale du 0,1 ETP de direction)</li> </ul> <p><b>Contrat de ville :</b>  L'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) verse une enveloppe de 34 095€ pour les actions du Contrat de ville du territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie. Sur 2021, l'IBTN a versé une enveloppe de 19 500 € pour financer le reste des actions.</p> <p>Le coût total de la Politique de la ville à l'échelle de l'IBTN (contrat de ville et PRE) représente 140 000 €.</p>
<b>Plan de financement</b>	<p>Le Comité de pilotage du Contrat de ville se réunit et retient un certain nombre d'actions pour le financement de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et de l'Intercom Bernay Terres de Normandie au titre de la politique de la ville.</p> <p>L'État, peut apporter un soutien au financement des postes dédiés à la mise en œuvre des contrats de ville dans des fonctions de direction, de coordination et de mise en œuvre de la politique contractuelle.</p> <p>Le plafond de la subvention ne peut être supérieur à 50% de la rémunération de cette équipe de projet.</p>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Comité de pilotage qui se réunit une fois dans l'année</li> <li>- Le Comité technique : Il est mandaté par le Comité de pilotage. Réuni entre 3 et 4 fois par an</li> <li>- La commission de présentation des projets : Elle se réunit une fois par an.</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-nombre d'actions portées</li> <li>-nombre de personnes touchées</li> <li>-impact des actions sur les publics</li> <li>-cohérence entre le PRE et le contrat de ville</li> </ul>

**PROJET DE CREATION D'UNE MICRO-CRECHE A VOCATION  
D'INSERTION PROFESSIONNELLE SUR LE QUARTIER POLITIQUE  
DE LA VILLE, LE BOURG-LE-COMTE**

<b>AXE 4</b>	<b>UN TERRITOIRE SOLIDAIRE</b>
<b>Orientation 4.4</b>	<b>Une solidarité envers tous les publics</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Ville de Bernay
<b>Besoins identifiés/objectif</b>	<p>La difficulté d'accès aux solutions d'accueil des jeunes enfants, en particulier pour les cheffes de famille monoparentale, constitue un frein majeur de retour à l'emploi : selon un rapport du Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (Cerc), seuls 3 % des enfants issus des familles bénéficiaires d'un minimum social sont gardés en crèche.</p> <p>En effet, malgré le quota de 10% de places réservées aux bénéficiaires des minima sociaux instauré en 2013 et conforté par le Plan pauvreté 2015-2017, les demandeurs d'emploi peinent à obtenir une place en crèche, rendant difficile l'accès à un entretien d'embauche, à une formation professionnelle ou à une période d'essai.</p> <p>Les crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) ont ainsi une double mission : réserver une place en crèche de jeunes enfants (0-3 ans) de parents sans emploi et les accompagner vers l'emploi ou la formation professionnelle</p> <p>Le public visé est celui des jeunes parents éloignés de l'emploi, très souvent des cheffes de famille monoparentale, dont l'enfant est âgé entre 0 et 3 ans.</p> <p>La Ville souhaite ainsi accompagner les familles monoparentales et lutter contre l'isolement des mamans.</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>Le projet s'organisera en deux phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une étude de faisabilité et de concertation avec l'ensemble des partenaires (phase 1)</li> <li>- Le projet de construction (phase 2)</li> </ul> <p>Lors de la phase 2, l'aspect environnemental sera au cœur du projet, alliant le mode de garde et l'apprentissage à une meilleure alimentation et connaissance de son environnement. La biodiversité sera lors un outil de développement de l'enfant au sein de la structure.</p> <p>Cette micro-crèche sera ouverte sur le quartier afin de favoriser le lien social et intergénérationnel.</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Département, CAF, Bailleurs sociaux, Pole Emploi, Mission Locale, IBTN, Région
<b>Coût prévisionnel</b>	En cours de chiffrage
<b>Plan de financement</b>	Ville, IBTN, Etat, Département, CAF, Région
<b>Calendrier</b>	Phase 1 : 2022 Phase 2 : 2023

<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Niveau de mixité sociale Impact sur la reprise d'emploi des parents Taux de fréquentation Qualité du lien avec les parents
--	---

**PROJET DE CREATION D'UNE RESIDENCE D'ARTISTES ET AUTRES  
LIEUX PARTAGES, LE PIAF PHASE 2 ET 3**

<b>AXE 4</b>	<b>UN TERRITOIRE SOLIDAIRE</b>
<b>Orientation 4.4</b>	<b>Une solidarité envers tous les publics</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Ville de Bernay
<b>Besoins Identifiés/objectif</b>	<p>Les politiques culturelles depuis 10 ans s'efforcent de questionner la création et la diffusion du spectacle vivant. Il ne s'agit plus de considérer l'une et l'autre mais de penser une continuité naturelle. Par ailleurs, la médiation culturelle est un enjeu majeur pour favoriser l'accès à la culture partout et pour tous, pour tisser du lien et favoriser l'apprentissage de la citoyenneté. De plus, le territoire Intercommunal est dépourvu de structures d'accueil permettant le développement de résidences d'artistes, nécessitant souvent un temps long de recherche et d'exploration.</p> <p>Objectifs visés par le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'accès à la culture pour tous en mettant le citoyen au coeur du processus de création</li> <li>- Favoriser et développer la présence des artistes sur le territoire</li> <li>- Accompagner et soutenir la création artistique comme élément vecteur de la démocratie culturelle</li> <li>- Développer le lien social sur le territoire en favorisant les rencontres intergénérationnelles</li> <li>- Accompagner les familles au travers d'un espace dédié aux liens parents-enfants</li> </ul>
<b>Description de l'action</b>	<p>La phase 1 du projet, inscrite au précédent Contrat de Territoire, proposait l'aménagement d'une résidence d'artiste avec hébergement, de deux plateaux de répétitions, d'un accueil tourisme, vélo et la création d'un tiers-lieux avec une maison de l'enfant et une cantine solidaire</p> <p>Phase 2 : création d'espaces culturels et intergénérationnels Réhabilitation du deuxième bâtiment afin d'y accueillir un FabLab et une MircoFolle. L'étage pourra accueillir des salles de cours de théâtre ou autre pratique artistique</p> <p>Phase 3 : Création d'une halle couverte sur la place intérieure du site La création d'un préau couvert permettra d'investir davantage la place du Piaf en tout temps. Ainsi, des événementiels pourront y être organisés, comme des manifestations culturelles et favorisant le lien social.</p>
<b>Partenaires</b>	Etat , Département, Région, IBTN, CAF
<b>Coût prévisionnel</b>	2 311 000€ HT
<b>Plan de financement</b>	A déterminer
<b>Calendrier</b>	Phase 1 : 2021 /2023 Phase 2 : 2023/2024 Phase 3 : 2025

<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Taux de participation des habitants Niveau de mixité (sociale, d'âge, de genre...) Rayonnement culturel à travers la résidence Initiatives proposées et accompagnées de habitants
--	--



## **Annexe 4 - Diagnostic territorial**



RAPPORT D'ETUDE

Juin 2021

Accompagnement Contrat de Relance et de  
Transition Ecologique

Diagnostic des enjeux de relance et de transition écologique de la  
communauté de communes Intercom Bernay Terres de Normandie

Rapport d'étude du Cerema

# Accompagnement CRTE

## Diagnostic des enjeux de relance et de transition écologique de la communauté de communes Intercom Bernay Terres de Normandie

### Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
V1	09/06/2021	

### Affaire suivie par

<b>Pierre BERNAT Y VICENS</b> – Département Littoral Aménagement Bâtiment
Tél. : +33(0)2 35 68 82 29
Courrier : pierre.bernatyvicens@cerema.fr
Site de Normandie Centre : Cerema Normandie-Centre – 10 chemin de la Poudrière – CS 90245 – 76121 Le Grand Quevilly Cedex

### Références

n° d'affaire : XXXXXXXXXX

Partenaire(s) : ANCT, CC IBTN, CEREMA

Devis n° xx/xxxxx du jj/mm/aaaa

Établi par	Elsa MOUÏTET et Régis CORBIN		
Avec la participation de			
Contrôlé par			
Validé par			

### Table des matières

I	INTRODUCTION.....	4
---	-------------------	---

<b>2</b>	<b>CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE</b>	<b>5</b>
2.1	Contexte démographique	5
2.2	Contexte socio-économique	8
<b>3</b>	<b>CENTRALITES ET MOBILITES</b>	<b>11</b>
3.1	Centralités et polarités	11
3.2	Mobilités	12
3.2.1	Une excellente desserte ferroviaire, une partie sud plus isolée	12
3.2.2	Des modes actifs à développer	15
<b>4</b>	<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<b>18</b>
4.1	Répartition de l'emploi	18
4.2	L'industrie	19
4.3	L'agriculture	20
4.3.1	La filière agricole	21
4.3.2	Agriculture et alimentation	22
4.4	L'économie présentielle	23
4.4.1	Patrimoine historique	23
4.4.2	Quels itinéraires touristiques ?	24
<b>5</b>	<b>STRATEGIE DE TRANSITION ECOLOGIQUE</b>	<b>27</b>
5.1	Un territoire engagé dans une politique énergie/climat ambitieuse	27
5.1.1	Consommation et émissions	27
5.1.2	Production locale et réduction des consommations	28
5.1.3	Les actions en cours	29
5.2	Un territoire amorçant une démarche d'économie circulaire	31
<b>6</b>	<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>32</b>
6.1	Organisation du territoire et évolution de l'artificialisation	32
6.1.1	Organisation du territoire	32
6.1.2	Evolution de l'artificialisation	33
6.2	Patrimoine naturel et agricole	37
6.2.1	Trame verte et espaces protégés	37
6.2.2	Patrimoine agricole : focus sur le bocage	39
6.3	La ressource en eau sur le territoire	41
6.3.1	L'eau, une ressource précieuse	41
6.3.2	Les risques autour de la ressource en eau	42
6.4	Habitat	45
6.5	Aménagement économique du territoire	48
6.5.1	Répartition de l'emploi sur le territoire	48
6.5.2	Répartition des entreprises sur le territoire et zones d'activités économiques	49
6.6	Les autres risques en lien avec l'aménagement	53
<b>7</b>	<b>SYNTHESE GLOBALE DU DIAGNOSTIC</b>	<b>54</b>
	<b>SOURCES</b>	<b>56</b>

# 1 INTRODUCTION

La communauté de communes de Bernay Terre de Normandie est située dans le département de l'Eure, dans la région Normandie. Cet EPCI est limitrophe des départements du Calvados et de l'Orne.

La communauté de communes de Bernay Terre de Normandie compte 75 communes. Ce territoire est issu de la fusion de cinq intercommunalités en 2017 :

- La communauté de communes du Canton de Broglie,
- La communauté de communes du Canton de Beaumesnil,
- La communauté de communes de Risle Charentonne,
- La communauté de communes de Bernay et ses environs
- La communauté de communes du canton de Brionne.

La communauté de communes Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN) élabore un Contrat de Relance et de Transition Ecologique. Ce document de diagnostic a vocation à étayer le futur CRTE en dégageant et justifiant des axes stratégiques majeurs à développer sur l'IBTN.

Les CRTE ont vocation à être des documents cadres, intégrant les différentes démarches menées sur les territoires. Par ce biais, ils auront également vocation à être la porte d'entrée d'un « guichet unique » afin de permettre notamment le fléchage des futurs financements nationaux.

L'IBTN possède d'ores et déjà de nombreux diagnostics de son territoire sur des thématiques variées, issus de différents documents et programmes :

- Schéma de Cohérence Territoriale (2014, Evaluation 2018)
- Schéma des Mobilités (2018)
- Projet Social de Territoire (2018)
- Plan Climat Air Energie Territorial (2018)
- Projet Alimentaire Territorial (2020)
- Programme d'action Cit'Ergie (2020 - 2023)
- Petites Villes de Demain (2020)
- ...

Ce document a vocation à en faire la synthèse afin de proposer une vision intégrée de l'IBTN et permettre l'émergence d'actions globales.

## 2 CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE

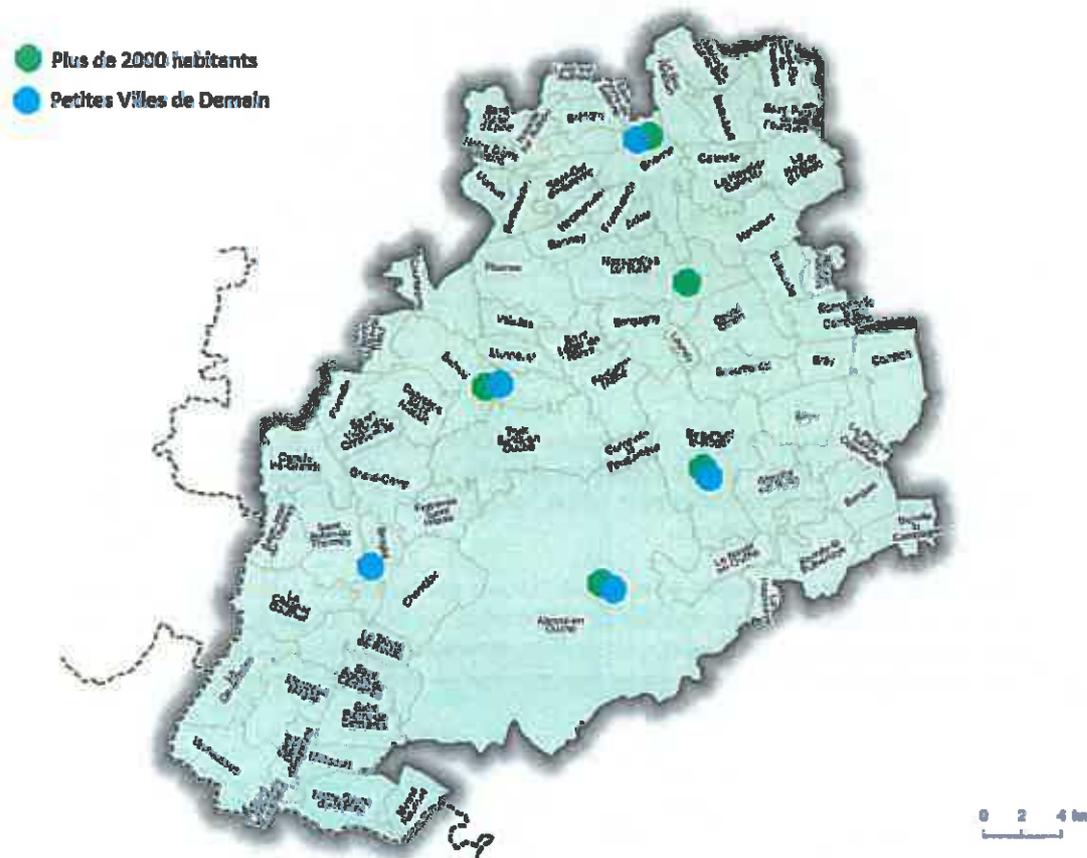
### 2.1 Contexte démographique

L'intercom regroupe 55 712 habitants (2019, IGN), la majorité étant répartie dans de très petites communes (56 communes de - 500 habitants). Seules 5 communes comptent plus de 2000 habitants sur l'ensemble du territoire : Bernay (9 951), Mesnil-en-Ouche (4 623), Brionne (4 238), Beaumont-le-Roger (2 813) et Nassandres sur Risle (2 396).

A noter que la commune de Mesnil-en-Ouche est issue de la fusion en 2016 de seize communes de l'ancien canton de Beaufemesnil – la quasi-totalité, hormis la commune du Noyer-en-Ouche. Elle se caractérise alors par une grande taille et faible densité (165km<sup>2</sup>, 28hab/km<sup>2</sup>). Les interprétations sur cette commune sont donc à nuancer en fonction de sa création récente.

L'intercommunalité a été sélectionnée en 2020 pour participer au programme Petites Villes de Demain. La candidature est portée par l'intercommunalité et partagée entre 5 communes : Beaumont-le-Roger, Bernay, Brionne, Broglie et Mesnil-en-Ouche.

Broglie représentait 1 057 habitants en 2017, elle est la 11<sup>ème</sup> commune de l'intercommunalité en termes de nombre d'habitants et la 5<sup>ème</sup> en termes de densité. Son inclusion dans le programme PVD permet une meilleure représentation géographique du territoire, en intégrant toutes les villes-centre des anciennes communautés de communes et en identifiant une centralité dans la partie Sud.



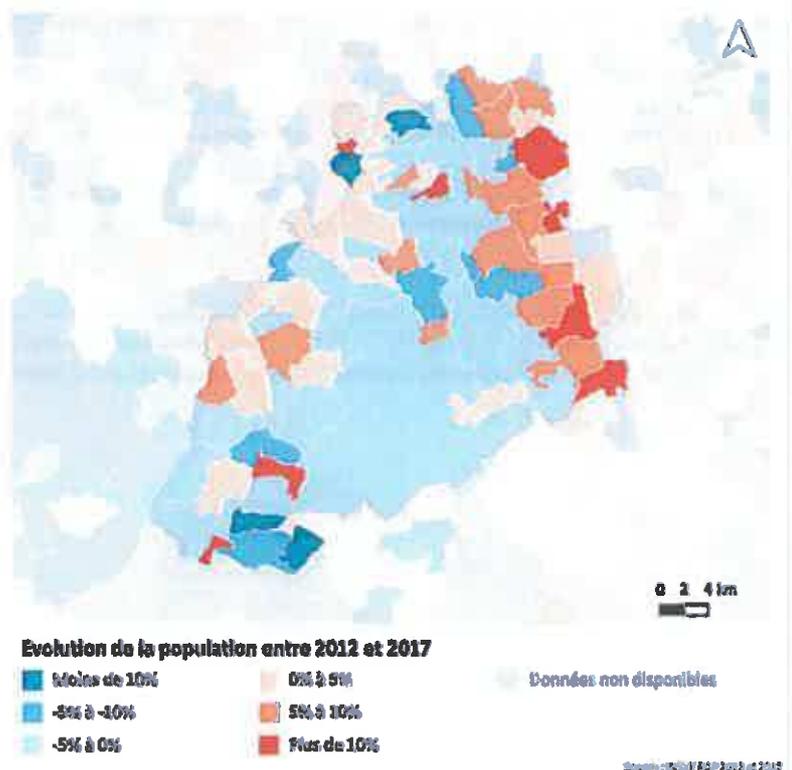
Répartition des plus grandes villes et des centre-bourgs participant au programme Petites Villes de Demain (source : Département de l'Eure, CEREMA)

La densité de l'intercommunalité est de 60 habitants/km<sup>2</sup> (98 hab/km<sup>2</sup> pour l'Eure) avec une superficie de 935km<sup>2</sup>. Ce territoire est donc peu densément peuplé, du fait notamment d'une multitude de petites communes très peu densément peuplée : la médiane est de 42 hab/km<sup>2</sup>, et seul un tiers des communes présente une densité supérieure à 60hab/km<sup>2</sup>.

L'intercommunalité est en croissance démographique, avec une augmentation régulière de sa population qui est, depuis les années 2000, majoritairement due au solde migratoire. Ainsi, la population de l'IBTN a augmenté de +0,8% entre 2007 et 2017 (+0,3% pour la région Normandie, +1% pour le département de l'Eure – INSEE, 2017).

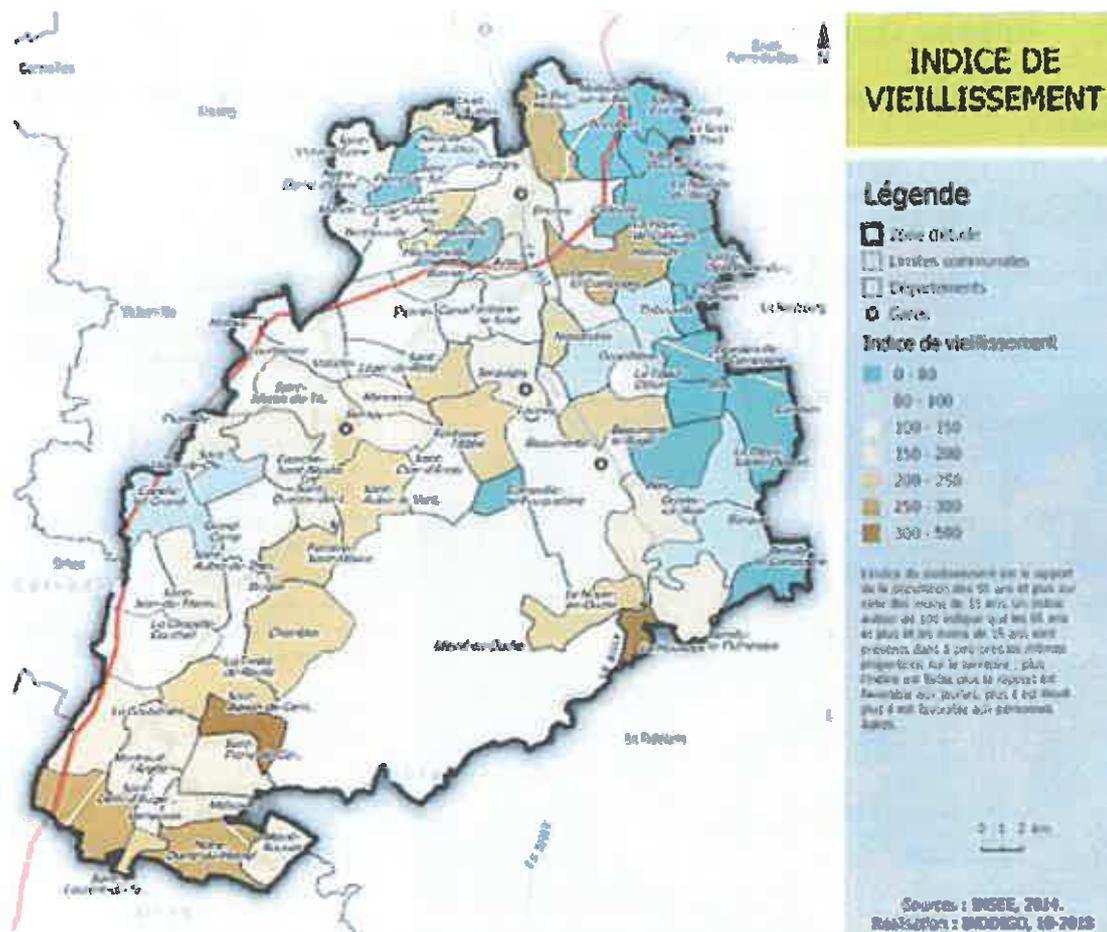
Selon le PCAET, il s'agit majoritairement de l'arrivée de familles et de retraités dans les plus petites communes. Cette croissance est à nuancer car elle n'est pas homogène selon les communes. Par exemple, celles de Bernay et Briouze ont tendance à perdre des habitants, tandis que les communes sous influence du pôle de Neubourg ont tendance à en gagner.

#### ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE 2012 À 2017 - CC INTERCOM BERNAY T DE NOIE



En terme de structuration, la population de cet HPCI se distingue par une forte proportion de personnes de plus de 60 ans, qui représente 32,3% de la population (29,6% pour la région Normandie, 26,9% pour le département de l'Eure -- INSEE, 2017). De plus, il ressort dans la pyramide des âges une classe creuse, les 15-30 ans, qui a perdu 3 points entre 2007 et 2017 et ne laisse donc pas présager une reprise du solde naturel.

A noter que la répartition spatiale de la population de moins de 15 ans par rapport à celle de plus de 60 ans est très hétérogène sur le territoire. Les moins de 15 ans sont en effet concentrés sur la frange nord-est du territoire, sur les communes multipolarisées et en attraction avec Évreux ; et les plus de 60ans se retrouvent dans les pôles urbains mais également en zone rurale, majoritairement concentrés sur un axe nord/sud au centre de l'intercommunalité (voir carte ci-dessous).



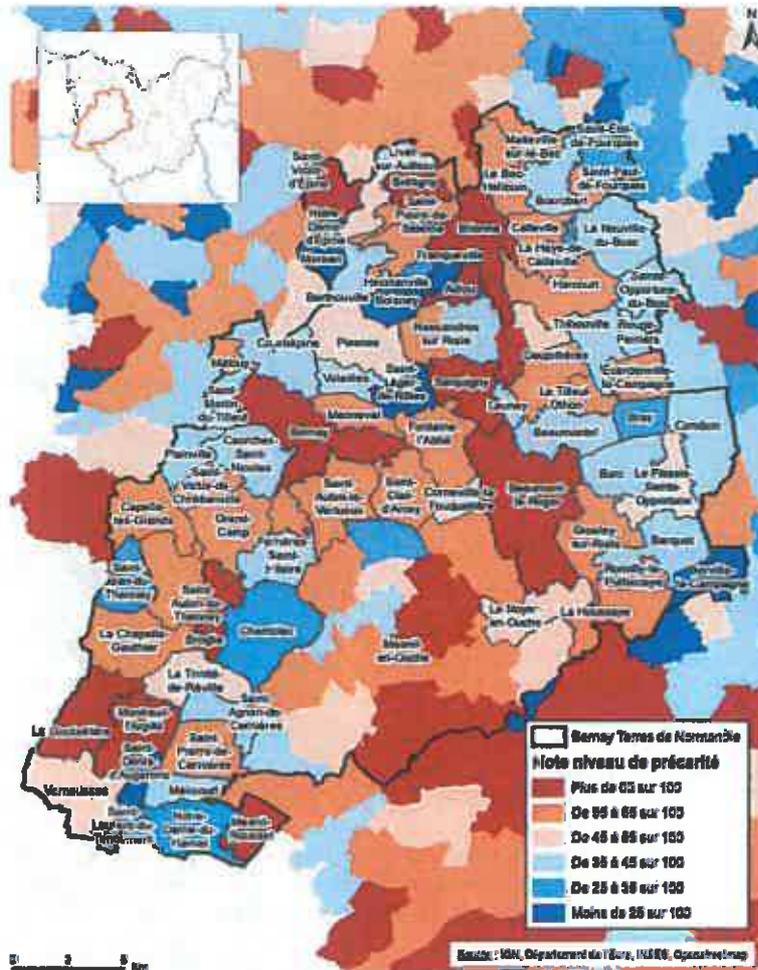
**Indice de vieillissement par communes sur le territoire de l'IBTN**  
 (source : Schéma des Mobilités, 2018)

Il ressort également une part importante d'adultes handicapés sur cet EPCI, représentant 11,3% de la population âgée de 20 à 59 ans. Cette spécificité s'explique notamment par l'importance de l'offre existante en établissements sociaux et médico-sociaux sur le territoire, permettent l'accompagnement de ce public dans une logique d'insertion sociale.

- ⇒ Un territoire rural peu dense, en augmentation démographique mais vieillissant.
- ⇒ Une démographie jeune et en croissance à l'est du territoire, en opposition au centre et sud du territoire

## 2.2 Contexte socio-économique

En moyenne, l'IBTN se positionne dans les EPCI concentrant des facteurs de précarité (2ème sur 14 à l'échelle du département).



Carte des fragilités socio-économiques (source : Département de l'Eure, 2017)

D'après la carte des fragilités socio-économiques, la situation des communes de l'intercommunalité apparaît comme assez hétérogène. Toutefois, il est à noter la concentration du niveau de précarité dans les communes-centres de Bernay, Brionne, Beaumont-le-Roger, Serquigny, Broglie et l'ancienne commune de Beaumesnil (faisant partie aujourd'hui de Mesnil-en-Ouche). On peut citer plusieurs facteurs de précarité.

- Le chômage est élevé. En 2017, il représente 10,7 % de la population et 14,3 % des actifs - le même taux de chômage que la Région.
- La population est globalement peu diplômée : 37,4% n'ont aucun diplôme (selon le Département de l'Eure 2019).
- Le revenu médian est relativement bas.

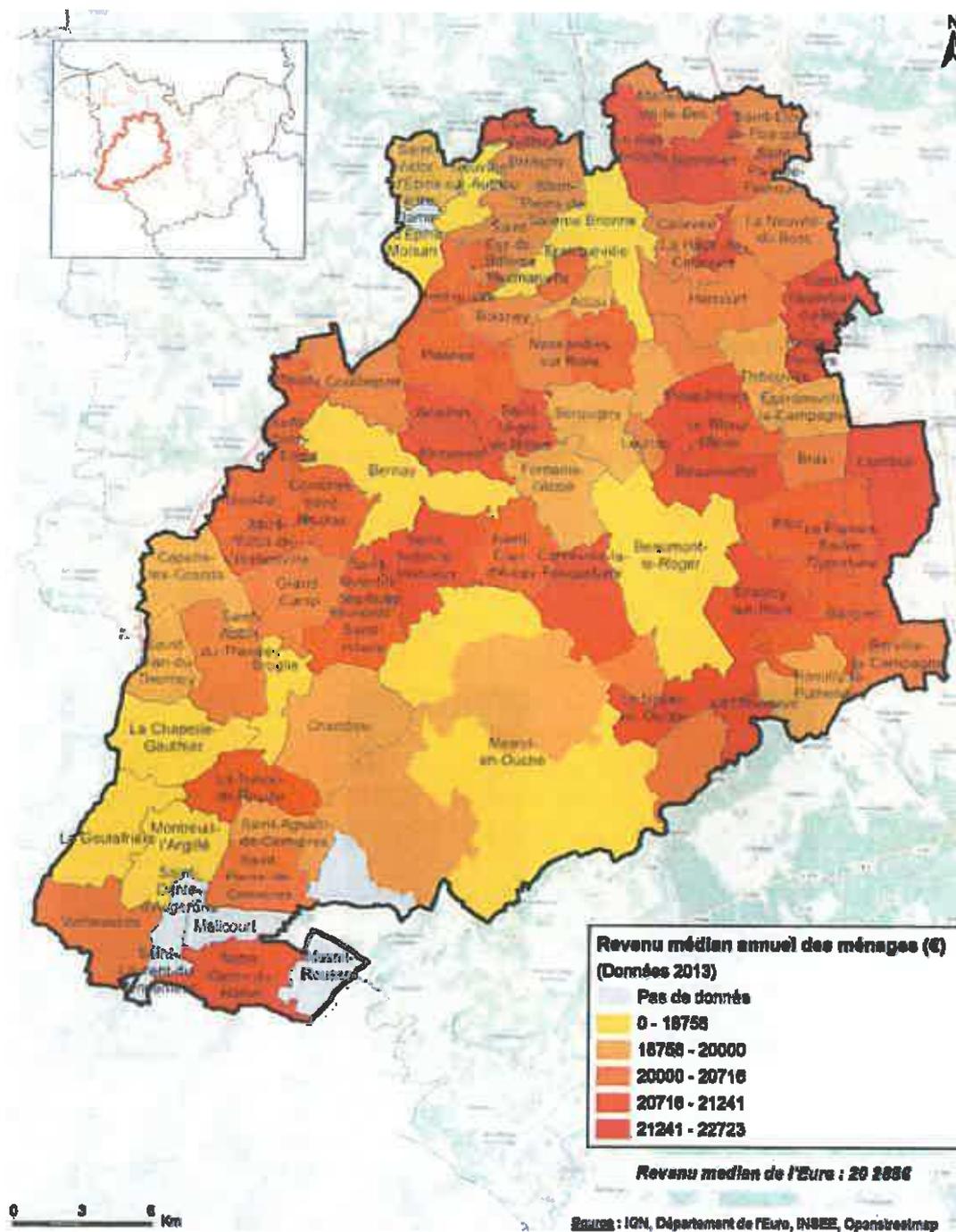
L'indice de fragilité socio-économique est construit à partir de plusieurs indicateurs de base visant à définir le profil social des territoires et les fragilités qui en découlent.

Ainsi, il est déterminé par :

- le niveau de revenu (part des allocataires CAF à bas revenus 2014) ;
- la part des familles monoparentales ;
- le niveau de qualification (pop 15 ans ou plus non scolarisée, sans diplôme) ;
- le niveau d'insertion dans l'emploi (part des chômeurs de 15-64 ans) ;
- le temps d'accès au panier « vie courante » de l'INSEE en minutes.

Plus l'indice est élevé et plus il signale un cumul de difficultés sociales.

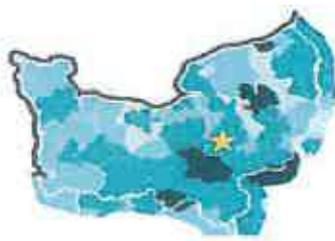
Source : Indice de fragilité des territoires élaboré par EDATER, la CAF et le Conseil départemental de l'Eure (INSEE recensement de la population 2012) aux nouveaux découpages des EPCI.



Revenu médian annuel des ménages (source : Département de l'Eure, 2017)

Le revenu médian disponible par unité de consommation de l'IBTN est de 21 050€, soit légèrement inférieur à la moyenne départementale (21 700€ en 2018), régionale (21 200€) mais supérieur à la médiane nationale (20 760€ en 2017). Il y des écarts parfois importants entre communes, avec une partie sud globalement plus pauvre que la partie nord. A noter également la concentration de ménages à bas revenus dans les centres urbains.

Revenu annuel disponible des ménages en 2017 en euros, par unité de consommation, par EPCI



Premier décile revenu en euros en deça duquel le ménage fait partie des 10 % les plus pauvres



Revenu annuel disponible des ménages en 2017 pour la région Normandie, premier décile (source : d'après ANCT, 2020)

Au niveau de l'emploi, le taux d'activité est de 54,7% en 2017 (INSEE) et le taux de chômage est de 14,3 %. Il est particulièrement important chez les 15 – 24 ans (34 % de chômage dans cette catégorie), et plus particulièrement les femmes de 15 – 24 ans (39,1%).

	Taux de chômage	Revenu disponible médian (€/an)	Taux de pauvreté
France	13,4%	21 730	14,6%
Normandie	13,6%	21 200	13,5%
Eure	13,4%	21 700	12,5%
IBTN	14,3%	21 050	13,2%

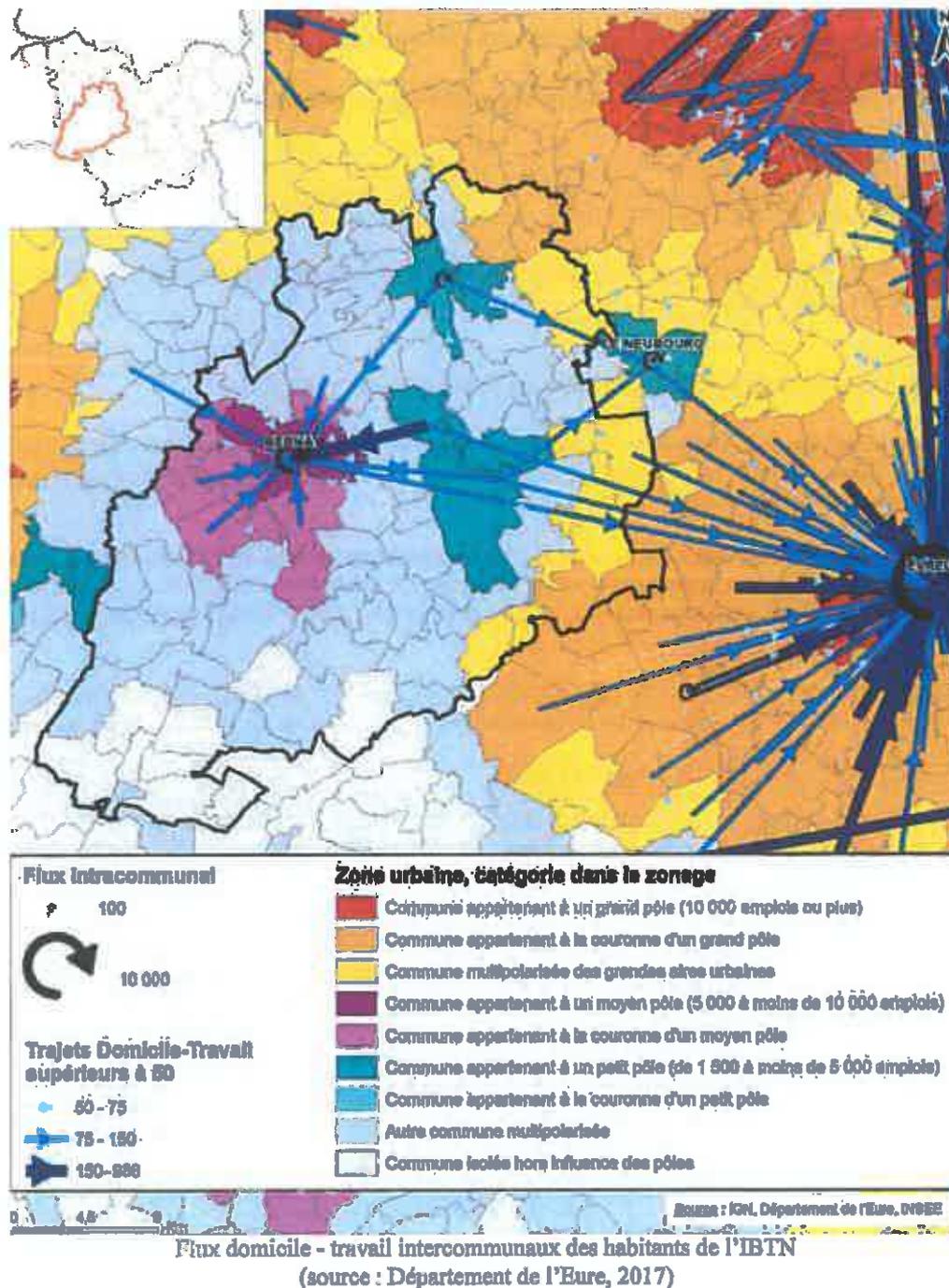
Source : INSEE, 2017

⇒ Une population vulnérable dans les trois villes le plus denses (Bernay, Brionne et Beaumont-le-Roger) et dans le sud du territoire.

### 3 CENTRALITES ET MOBILITES

#### 3.1 Centralités et polarités

Le territoire se compose d'un pôle moyen autour de la commune de Bernay et de deux pôles plus petits autour de Brionne et de Beaumont-le-Roger. L'essentiel des communes se partage entre ces petits pôles urbains (59,2%). Le territoire n'est pas sous l'influence des grandes aires urbaines. Pourtant, lorsqu'on observe la carte de flux domicile-travail, l'attraction de Bernay semble réelle mais limitée à certaines communes alentours (voir carte ci-dessous).



L'EPCI apparaît alors comme un territoire multipolarisé, avec des flux internes à l'EPCI vers les différents pôles urbains petits et moyens, à savoir Bernay, Brionne et Beaumont-le-Roger.

L'intercommunalité est sujette à des attractions extérieures. Le centre de l'intercommunalité, matérialisée par la ville de Bernay, est en effet à 75km du centre de Rouen, 50 km d'Évreux et 30km de Lisieux. En particulier, la frange Est du territoire est portée par Neubourg et Evreux. Des flux sont observés vers ces centralités, notamment vers les pôles urbains d'Évreux et

Lisieux, et aussi vers Conches. Ce sont 38 % des actifs résidant dans l'EPCI qui travaillent en dehors contre 25,5 % résidant en dehors qui viennent y travailler, soit une balance des déplacements domicile/travail déficitaire.

Il y a donc d'une part une intercommunalité faiblement polarisée autour de Bernay, qui présente une localisation à proximité de grands bassins d'emploi, une densité de population élevée, une offre de services et un fléchage des transports... Et d'autre part une intercommunalité multi-polarisée, avec de faibles flux vers Bernay, un maillage de bourgs renforcé par la candidature au programme Petites Villes de Demain et une démographie négative des centres.

- ⇒ L'IBTN est faiblement polarisée autour de la ville de Bernay, qui semble peiner à assumer son rôle de ville-centre ;
- ⇒ La candidature au programme Petites Villes de Demain autour de 5 centres-bourgs semble aller vers une volonté de multipolariser l'IBTN ;
- ⇒ Une intercom multi-polarisée ou concentrée autour de la ville de Bernay ?

## 3.2 Mobilités

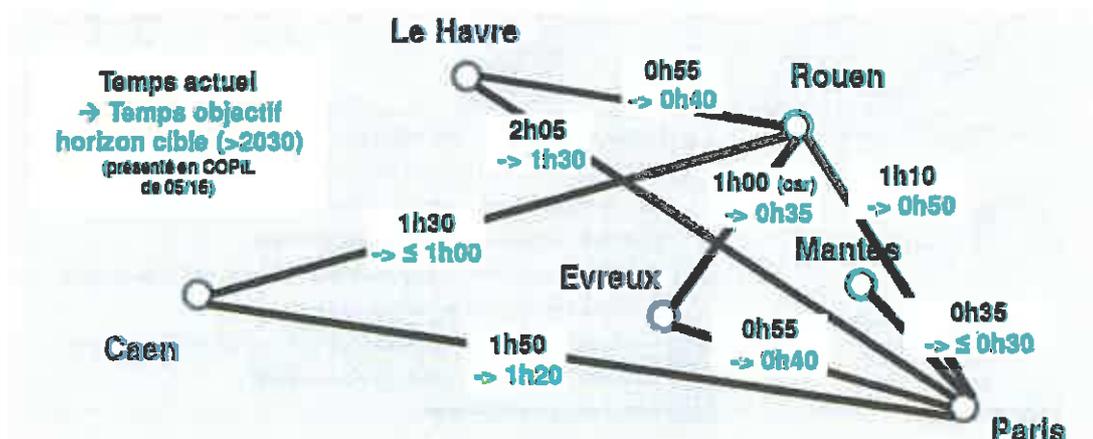
Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021, l'IBTN dispose de la compétence d'autorité organisatrice des mobilités et peut alors concrètement s'engager dans des actions sur ce sujet.

### 3.2.1 Une excellente desserte ferroviaire, une partie sud plus isolée

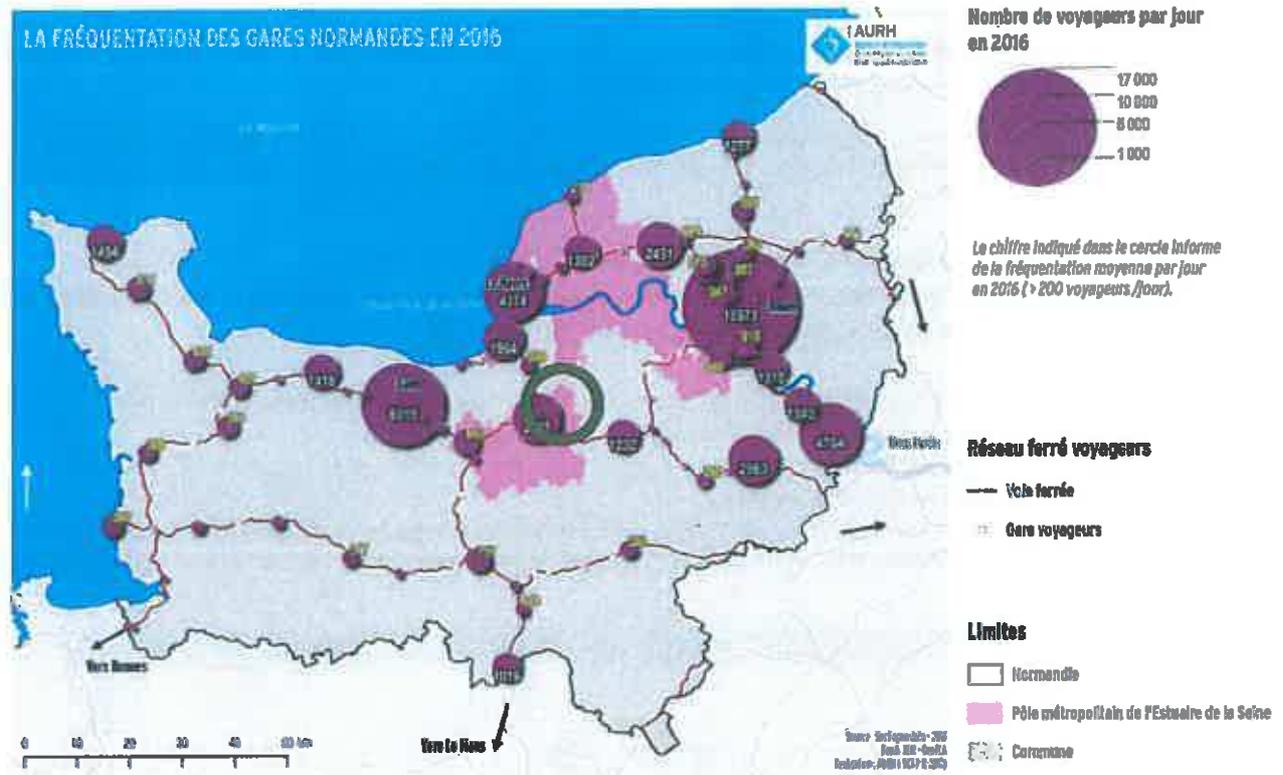
Le territoire présente une desserte ferroviaire importante, avec un total de deux gares et trois haltes (gares : Bernay et Serquigny ; haltes : Brionne, Besumont-le-Roger et Romilly-la-Puiffenaye) organisées selon deux lignes ferroviaires Paris-Evreux-Bernay-Caen et Rouen-Bernay-Caen.

La gare de Bernay est d'importance régionale, et offre une fréquentation importante avec 1232 voyageurs par jour. Elle jouit d'une excellente desserte, qui permet notamment d'accéder facilement à d'importants bassins d'emploi comme Paris (1h30 de trajet), Rouen (1h), Caen (45mn) ou Evreux (25mn). La gare dispose également d'une bonne fréquence de desserte vers ces destinations.

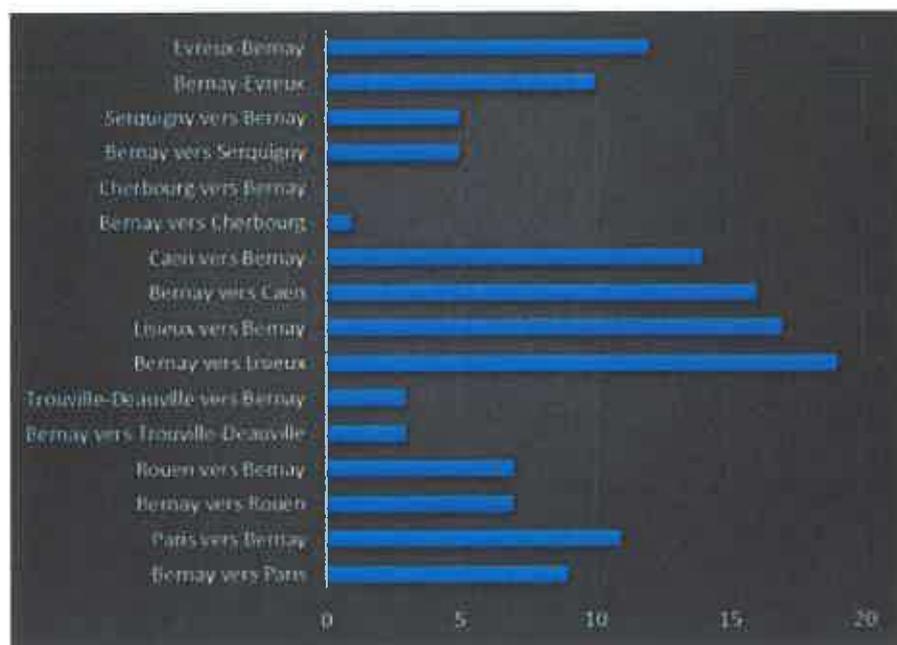
De plus, le projet de Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN) pourrait modifier les flux de déplacement, si la gare de Bernay est incluse dans le projet final. Cependant, comme dit précédemment, la gare de Bernay présente déjà une excellente desserte.



Les objectifs de temps de parcours affichés par la SNCF dans le cadre de la LNPN (source : SNCF Réseau)



La fréquentation des gares normandes en 2016 (source : AURH, 2017).  
 Entourée en vert, la gare de Bernay



Desserte quotidienne moyenne de la gare de Bernay en septembre 2018  
 (source : Schéma des Mobilités, 2018)

Les gares de Serquigny, Brionne, Beaumont et Romilly-la-Puthenaye sont des gares locales, avec une rapidité de desserte notable pour une intercommunalité rurale. La ville-centre de Bernay est au plus à 30 minutes de train de la gare la plus éloignée, Romilly-la-Puthenaye, et à 15-20 minutes des autres gares de l'IBTN.

Toutefois, il existe peu d'offres de transport en commun en dehors du ferroviaire, avec seulement 3 lignes régulières qui ne sont pas organisées pour permettre l'intermodalité. La partie sud du territoire (anciennes CC de Beausmeuil et du canton de Broglie) n'est pas du tout desservi ni par les transports en commun.

On peut noter que, paradoxalement, malgré cette excellente desserte ferroviaire, le train est peu utilisé par les habitants de l'intercommunalité. Si les navetteurs représentent 37% des actifs du territoire, la grande majorité se déplace en voiture (selon le Département de l'Eure, 2019).

- ⇒ Malgré une bonne desserte, une faible attractivité du ferroviaire.
- ⇒ Comment encourager l'utilisation du train, notamment dans un objectif d'accès à l'emploi ?
- ⇒ L'IBTN, territoire de destination ou territoire de passage ?

Au niveau routier, le territoire est traversé par l'A28 sur un axe Nord/Sud et dispose de trois échangeurs :

- Au niveau de Brionne, du domaine d'Harcourt et de Bec Hellouin (via la N138) ;
- Au nord de Bernay (via la D634) ;
- À proximité de Broglie (et Orbec, via la D49).

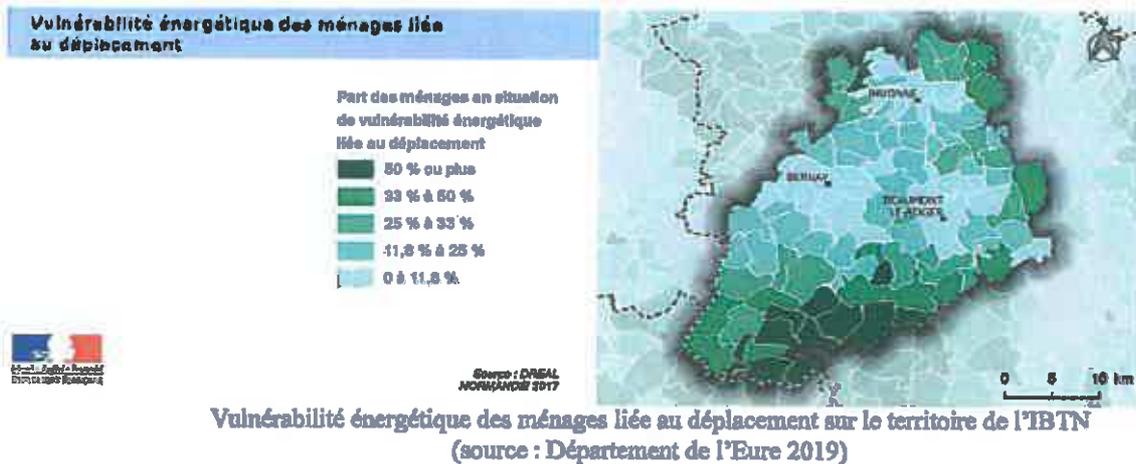
La départementale 438 seconde l'axe autoroutier sur le même axe, permettant éventuellement de fluidifier les trajets internes. En revanche, les traversées Est/Ouest, notamment dans la commune de Mesnil-en-Ouche, se font au travers de plus petites routes.



La desserte routière est donc de très bonne qualité et permet d'accéder au territoire rapidement, en termes de flux internes (Brionne – Broglie en 30mn) et externe. Ce réseau routier peut alors avoir vocation à seconder le transport ferroviaire, mais il semble aujourd'hui le surplomber.

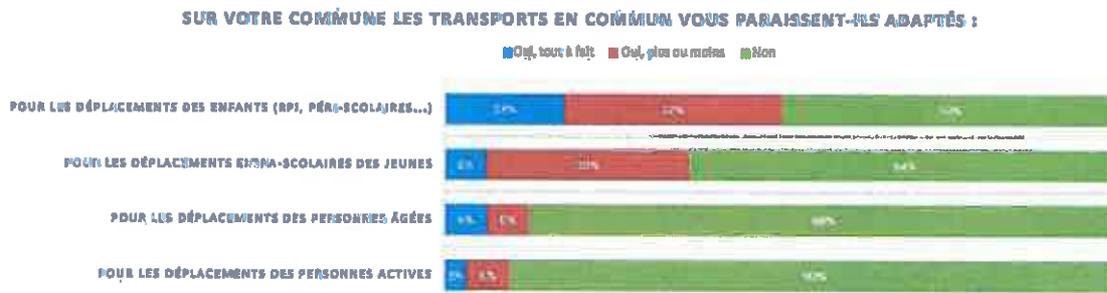
Il faut souligner que 15% des ménages de l'IBTN ne disposent d'aucun véhicule, c'est le taux le plus important du département après la CA Evreux Portes de Normandie. A noter également l'importance de la vulnérabilité énergétique liée au transport,

concentrée dans les communes du sud de l'intercommunalité, soit les moins desservies par les transports en commun (selon le Département de l'Eure, 2019).



Le diagnostic du Schéma des mobilités conclue que le taux de ménages captifs est important, au niveau des pôles urbains et dans certaines zones plus rurales, qui présentent un faible taux de motorisation. La localisation des ménages captifs se superpose avec les zones ayant un taux de chômage élevé. Le manque de mobilité peut alors être un frein à l'accès à l'emploi.

A noter qu'une enquête auprès de 35 élus de l'intercommunalité (Schéma des Mobilités, 2018) mettait en avant le besoin de solutions de mobilité pour les populations défavorisées et sur la mise en place d'un système de prêt de voiture avec ou sans chauffeurs. Dans cette même enquête, de manière générale, la qualité des systèmes de mobilité est perçue comme non adaptée par les élus, qui vient confirmer un constat réalisé lors de l'évaluation du SCoT en 2012.



Extrait de l'enquête menée auprès des élus dans le cadre du Schéma des Mobilités (2018)

Des actions sont en cours pour permettre de renforcer le réseau de transport en commun, avec un projet de pôle multimodal près de la gare de Bernay. Une navette, le Zenbus, a été mis en place à Bernay en 2017 pour desservir les bassins d'emplois aux horaires de travail, mais les horaires sont restreints (une navette aller et une navette retour par jour).

- ⇒ Un paradoxe sur le sujet de la mobilité : une très bonne desserte ferroviaire permettant l'accès à de grands bassins d'emplois, mais des transports en communs globalement jugés non-adaptés et peu utilisés par les habitants ;
- ⇒ Egalement, une faible attractivité des actifs externes à l'EPCI malgré une bonne desserte ;
- ⇒ Un taux de ménage captifs important, se superposant avec des zones de chômage élevé
- ⇒ Le sud du territoire apparaît comme fragile, et la dépendance à la voiture accentue sa vulnérabilité.

### 3.2.2 Des modes actifs à développer

En termes de modes actifs, l'Intercom présente peu d'infrastructures dédiées. La plupart des aménagements cyclables sont à destination touristique : une véloroute entre Broglie et Bernay est identifiée dans le réseau « La Normandie à vélo », mais elle n'offre aucun débouché. Ces aménagements sont cependant assez faibles, malgré le potentiel touristique. Le territoire est en effet assez éloigné des grands axes cyclables comme la Seine à Vélo. Il y aurait pourtant un potentiel à créer des boucles locales, par exemple pour rejoindre le Bec-Hellouin et la voie partagée le long de la Risle vers Honfleur, ou pour rallier des destinations rattachées à des infrastructures réservées au vélo, comme Vimoutiers et Pont-l'Évêque.



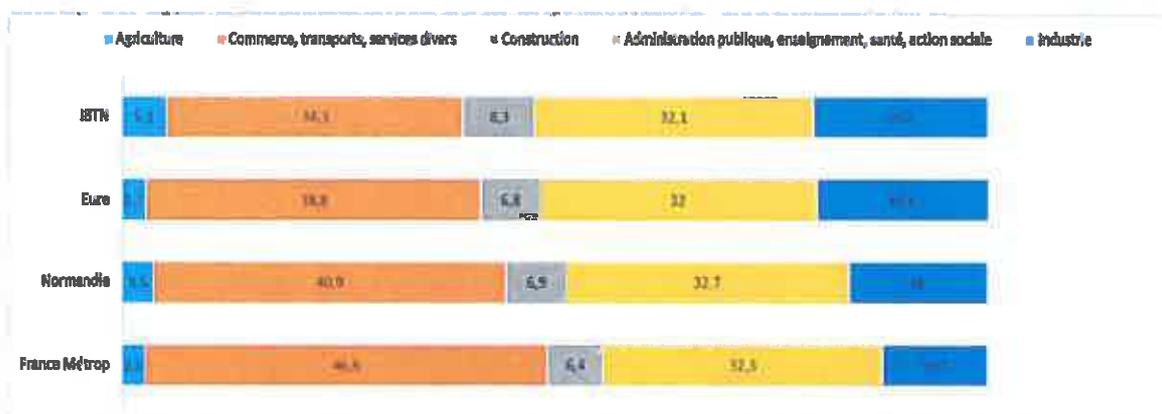
⇒ **Quels itinéraires cyclables pour la vie quotidienne ?**

## 4 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### 4.1 Répartition de l'emploi

Plus de 66% des emplois proviennent de deux secteurs d'activités : le commerce, transports et services divers et l'administration publique. Le secteur de l'industrie concerne 20,2% des emplois du territoire. L'activité agricole, en légère diminution par rapport à 2014, représente 5,2% des emplois du territoire (source : INSEE, 2017).

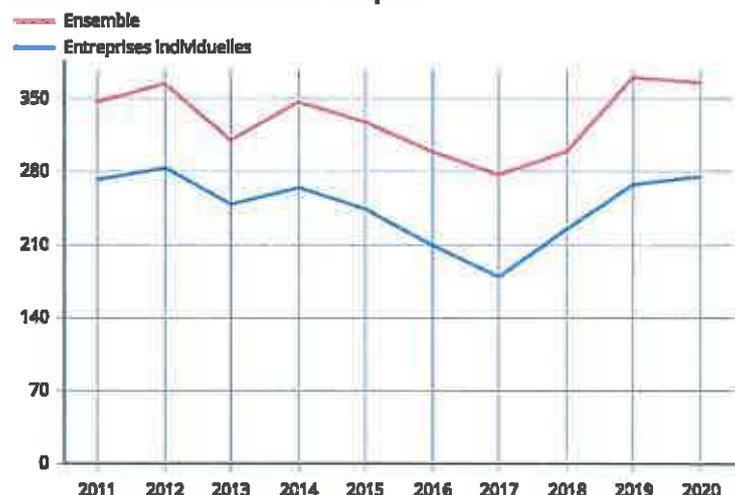
A noter cependant la faiblesse du secteur marchand par rapport au département, à la région et à l'échelle nationale. En effet, il représente 33,5% des emplois salariés à l'échelle de l'EPCI contre 38% en moyenne régionale.



Répartition des secteurs d'emploi sur le territoire de la France Métropolitaine, la région Normandie, le département de l'Eure et l'IBTN (source : INSEE, 2017)

Depuis 2017, le territoire présente un regain d'attractivité une accélération de la dynamique d'arrivée de nouvelles entreprises, qui était jusque-là décroissante. A noter que le graphique ci-dessous prend en compte les activités marchandes hors agriculture.

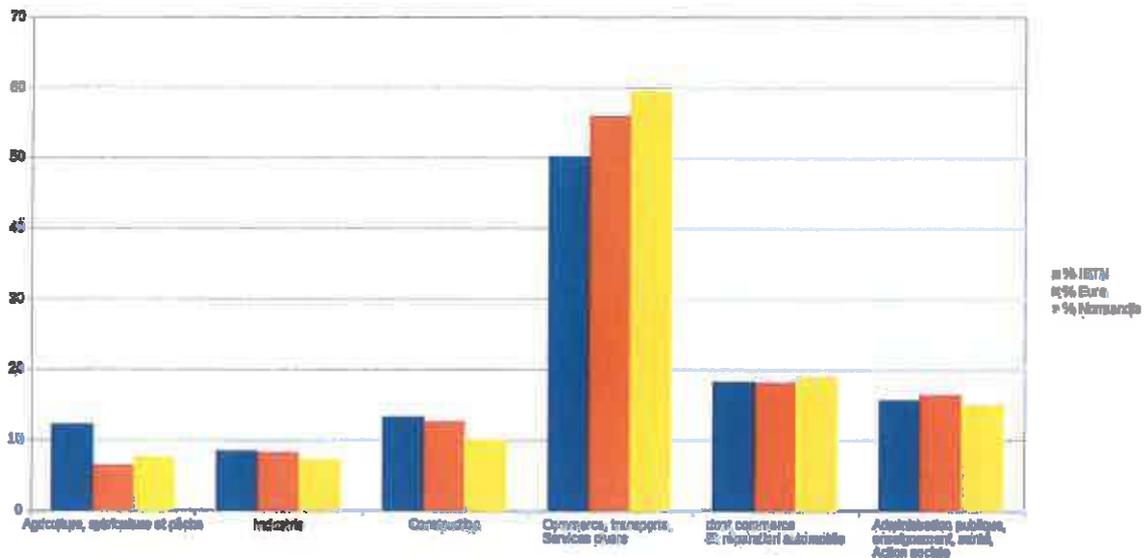
#### DEN 61 - Évolution des créations d'entreprises



Evolution des entreprises (activités marchandes hors agriculture) entre 2011 et 2020 (source : INSEE, 2020)

On peut noter que le territoire présente plus récemment une forme d'attractivité : en 2018, 110 entreprises supplémentaires se sont implantées sur le territoire, entraînant une offre d'emplois en légère hausse. Cependant, le taux de chômage augmente malgré tout et est supérieur à celui du département et de la région (Département de l'Eure, 2019).

Au niveau de la répartition de ces établissements, et en comparaison avec le Département et la Région, l'IBTN se démarque par la prévalence des entreprises en lien avec l'agriculture, sylviculture et pêche, ainsi qu'avec une place relativement plus importante de l'industrie et de la construction.



**Établissements actifs employeurs par secteur d'activité agrégé fin 2018 pour l'IBTN, le département de l'Eure et la région Normandie (source : INSEE, 2018)**

On peut noter que l'indicateur de concentration d'emploi était de 82,7 % en 2017, en diminution depuis 2007 (le taux était alors de 87 %, selon l'INSEE). Ce sont donc théoriquement deux actifs sur dix qui doivent quitter le territoire pour travailler. Or, le taux d'actifs quittant le territoire s'élève en moyenne à près de 4 actifs sur 10 selon le Département de l'Eure (2017), ce qui pourrait révéler une inadéquation de l'offre d'emplois par rapport à la qualification des actifs. Cependant, cet indicateur est très hétérogène selon les communes.

- ⇒ **L'IBTN est un territoire attractif qui attire de nouvelles entreprises.**
- ⇒ **Quel accès à l'emploi ?**

## 4.2 L'industrie

L'industrie représente une part très importante de l'économie de l'IBTN, en employant 20,2% de ses actifs en 2017. Cependant, ce secteur est en difficulté depuis plusieurs années, et avait perdu 21% de ses emplois en 2017 par rapport à l'année 2007. Cette tendance se retrouve également à l'échelle de la région et du département, mais dans une moins importante mesure.

La fermeture d'usines de taille importante a été la manifestation visible de ce phénomène, bien que l'industrie garde toujours un poids important sur le territoire.

## Emplois dans le secteur de l'industrie

## Evolution en 10 ans (2007 – 2017)

**IBTN**  
**20,2%**  
 (3 553)

**IBTN**  
**-21%**  
 (- 935)

**Eure**  
**19,8%**

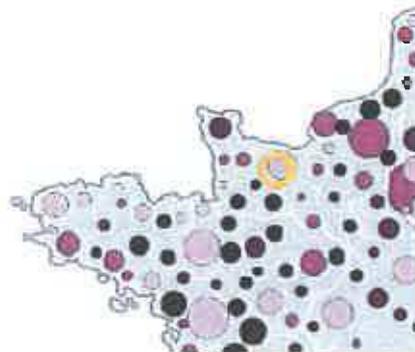
**Eure**  
**-18%**

**Normandie**  
**16%**

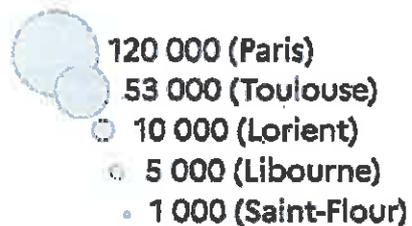
**Normandie**  
**-16%**

Le secteur de l'industrie : état des lieux en 2017 et évolution depuis 2007  
 (source : INSEE, 2017)

### Part de l'emploi industriel



### Nombre d'emplois industriels



Mise en perspective – part de l'emploi et nombre d'emplois industriels dans le nord-ouest de la France (source : d'après ANCT, 2020). Entouré en jaune : Bernay.

En termes d'entreprises, l'industrie représente 8,5% des établissements actifs du territoire en 2017. Ce chiffre est à relativiser car ce même secteur contient également la moitié des entreprises de plus de 50 employés du territoire, hors administration publique. La plus grande d'entre elles, Arkema, est présente sur le territoire depuis 1947 et employait 620 salariés en 2017.

- ⇒ Une présence industrielle forte sur le territoire mais en difficulté ces dernières années
- ⇒ Comment assurer la pérennité de ce tissu industriel ?
- ⇒ Quelles sont les perspectives de développement industriel sur le territoire ? Positionnement, économie circulaire, écologie industrielle, desserte des sites d'emplois, énergie et transition écologique, gestion du foncier d'activités, développement de filière...

## 4.3 L'agriculture

### 4.3.1 La filière agricole

Malgré sa présence territoriale indéniable (66% du territoire), l'agriculture en tant que telle ne représente qu'une faible part de l'emploi de l'IBTN (5,1%). Cependant, même si cette part est relativement faible, elle reste bien supérieure à celle du département (2,7%), de la région (3,5%) et de la France Métropolitaine (2,6%). D'autre part, la filière agricole est également bien développée, et représente 11,1% des établissements actifs en 2017 (6,3% dans l'Eure et 7,7% en Normandie – INSEE, 2017).

Cependant, la qualité de ce secteur a une influence directe sur l'économie résidentielle, via notamment son impact sur les paysages et sur l'absorption des événements extrêmes. Le département de l'Eure relève d'ailleurs l'atout que représente ce paysage bocager concernant l'agro-tourisme, et le besoin important de le préserver.

L'agriculture sur le territoire de l'IBTN est représentée par 680 exploitants, un nombre divisé par trois en 28 ans et dont près des trois quarts des agriculteurs ont plus de 50ans, selon le Projet Alimentaire Territorial.



⇒ **L'IBTN confrontée à l'enjeu de la transmission des exploitations et du maintien de l'emploi.**

En termes de systèmes agricoles, trois visions de l'agriculture coexistent sur le territoire. D'une part, une agriculture de grands champs spécialisée dans les cultures céréalières, qui tend à se développer. D'autre part, une agriculture traditionnelle d'élevage sur prairies bocagères, qui tend à disparaître. Et enfin, une spécialisation avec la présence de sites exceptionnels tels que la ferme biologique du Bec Hellouin, véritable centre de recherche pour la permaculture, qui a récemment limité son activité touristique pour se concentrer sur son activité de recherche-action. Une autre filière était en développement sur le territoire entre 2009 et 2015, autour de la filière du chanvre, dans l'ancienne communauté de communes de Beaumesnil (pôle d'excellence rurale).

De manière générale, le territoire présente peu d'agriculture biologique. Seule 1,9% de la SAU du territoire est concernée, contre 5,7% dans l'Orne et le Calvados. Cependant, cette surface est en augmentation et a été multipliée par deux en deux ans, soit 607 hectares convertis et 546 hectares en cours de conversion.

- ⇒ **Permaculture, bocage et grands champs, trois visions à concilier ?**
- ⇒ **Quel potentiel de développement de filière pour les pôles d'excellences en devenir, notamment autour de la permaculture ?**
- ⇒ **Quelle transition écologique du système agricole de l'IBTN ?**

En termes de produits, les trois productions les plus importantes sont le blé tendre (188 kt/an), le lait (54kt/an) et les pommes (28kt/an).

Les agriculteurs du territoire se sont d'ores et déjà largement inscrits dans la dynamique des circuits courts, valorisant ainsi la richesse et la qualité des produits du terroir avec 17 points de vente « bienvenue à la ferme ». L'IBTN s'est engagée à valoriser ces circuits courts via l'élaboration de son Projet Alimentaire Territorial.

Aussi, plusieurs produits bénéficient de signes officiels de la qualité et de l'origine, contribuant au rayonnement du territoire. Sont recensés 3 produits Indication Géographique Protégée (Cidre de Normandie, Porc de Normandie et Volailles

de Normandie), et 4 produits Appellation d'Origine Protégée/Contrôlée (Calvados, Camembert de Normandie, le Pays d'Auge et le Pommeau de Normandie).

En termes de gaz à effets de serre, l'activité agricole représente un tiers des émissions de CO<sub>2</sub> du territoire, alors que l'intercom est un des territoires les plus émetteurs de la région. 85% de ces émissions sont générées lors de la fertilisation des cultures, de la gestion des déjections animales, du brûlage des résidus de culture et du compostage. La mise en place d'une économie circulaire agricole et l'accélération du passage au Bio pourrait alors diminuer ce phénomène.

- ⇒ **L'orientation vers une activité agricole spécialisée en grandes cultures céréalières devra tenir compte des enjeux de résilience alimentaire du territoire développée dans le projet alimentaire territorial et tenir compte du développement des filières labellisées.**

#### 4.3.2 Agriculture et alimentation

L'IBTN a lancé en 2017 une démarche de **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** dans la lignée du programme TEPOS (Territoire à Energie Positive). Le PAT permet de mettre en évidence et en cohérence l'ensemble des initiatives liées à l'agriculture et l'alimentation durable et d'accompagner le potentiel de développement sur le territoire des circuits de proximité pour construire une économie forte. Aujourd'hui, ce PAT a élaboré un diagnostic partagé et doit passer en phase de rédaction d'un programme d'action. Certaines actions ont d'ores et déjà été anticipées et intégrées dans le PCAET.

##### - **Résilience alimentaire locale : circuits courts**

Le document affiche une volonté de valoriser les circuits courts. La vente directe est développée sur le territoire, avec 3 AMAP, 25 exploitations en vente directe, des points de ventes de producteurs et des marchés.

Il a de plus été constaté un manque d'équipements de transformation de la matière brute locale (abattoir, conserverie, meunerie), freinant le développement d'une potentielle industrie de transformation agroalimentaire locale.

##### - **Résilience alimentaire locale : limiter le gaspillage alimentaire**

A l'échelle de l'Eure, le gaspillage alimentaire représente, 4,7kg par habitant de déchets évitables d'aliments non consommés et 49,9kg par habitant de déchets méthanisables. L'IBTN s'inscrit dans l'objectif 2025 des pouvoirs publics de réduire de 50 % le gaspillage sur l'ensemble de la chaîne alimentaire (Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire 2013).

L'ensemble des anciennes intercommunalités sont engagées dans un plan local de prévention des déchets porté par le Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure (SDOMODE), dont les actions vis-à-vis du gaspillage alimentaire sont toujours d'actualité, avec par exemple l'accompagnement « halte au gâchis entre 2016 et 2018.

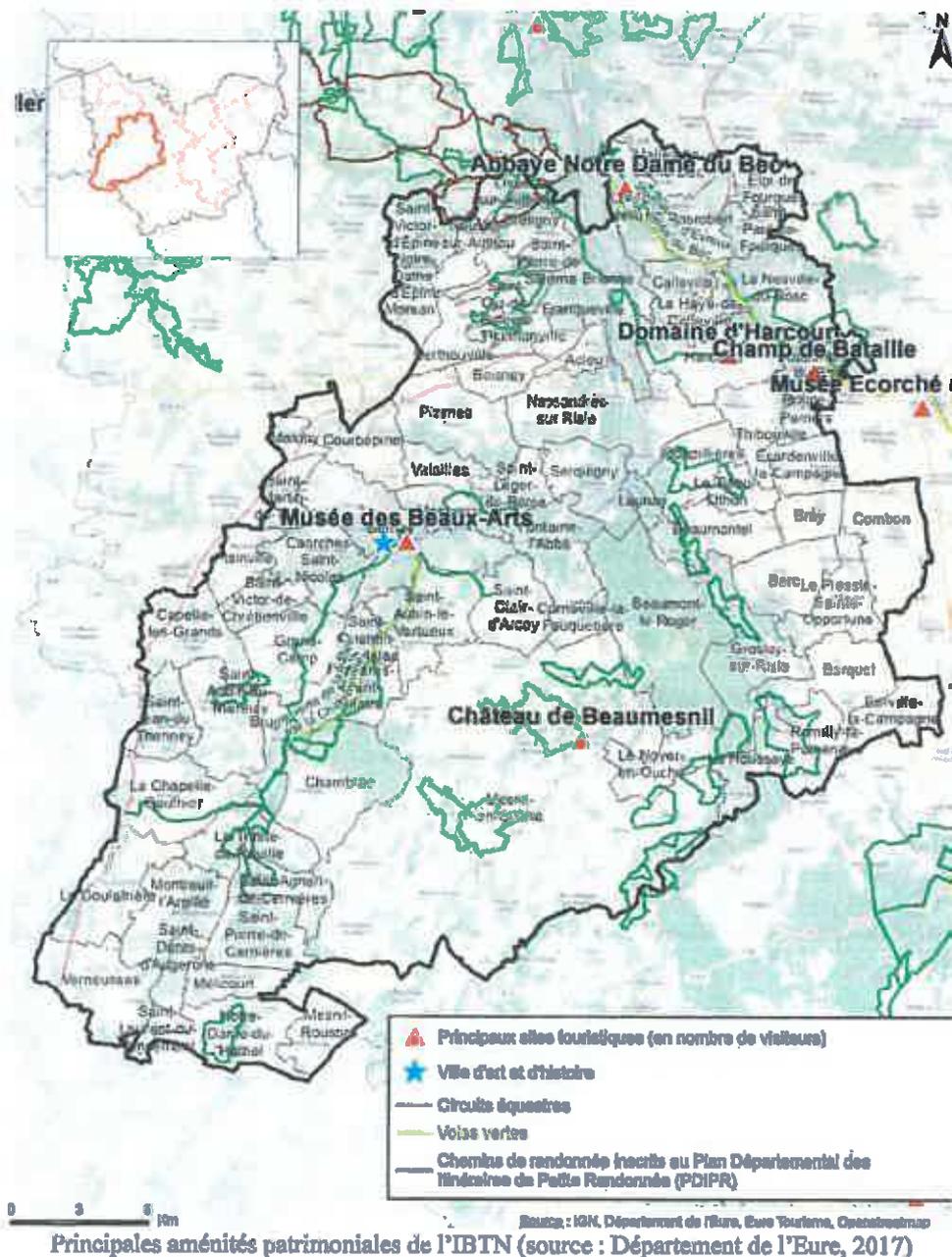
- ⇒ **Quelles actions mettre en place pour atteindre l'objectif de réduction de 50 % du gaspillage alimentaire ?**

## 4.4 L'économie présentielle

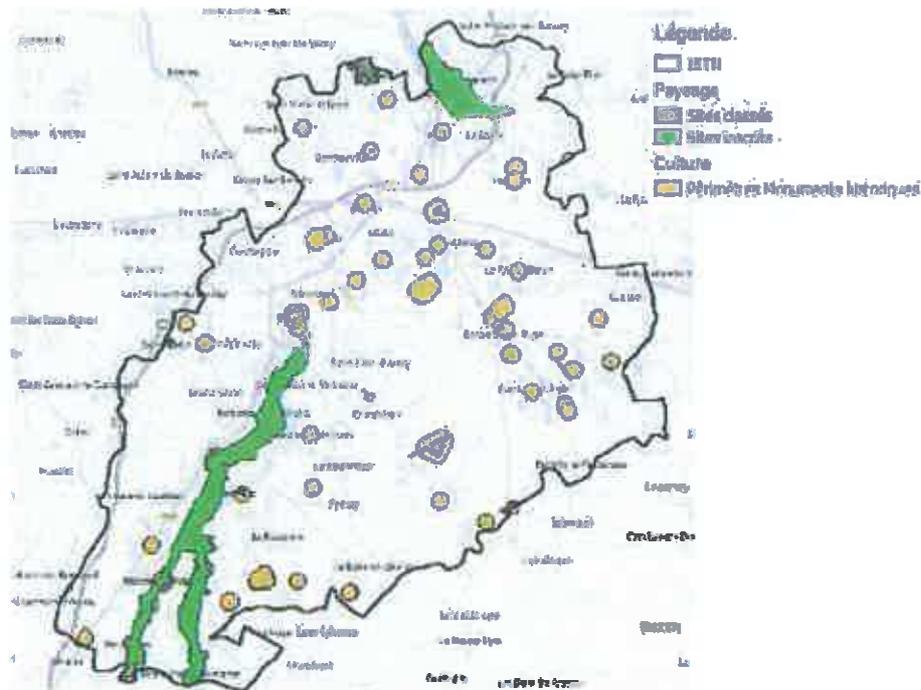
L'économie présentielle regroupe l'économie résidentielle et l'économie touristique. Elle est dépendante de la qualité du cadre de vie et des services proposés sur le territoire – même si touristes et résidents ne nécessitent pas la même offre.

### 4.4.1 Patrimoine historique

L'intercom Bernay Terres de Normandie présente une importante richesse patrimoniale et architecturale, avec des sites remarquables comme le Château de Beaumesnil, l'Abbaye du Bec Hellouin, l'Abbatiale de Bernay, le Domaine d'Harcourt... Ces deux derniers éléments illustrent la richesse de la thématique médiévale sur ce territoire.



Cependant, au-delà de ces monuments réputés, l'intercommunalité dispose de nombreux monuments historiques et sites classés qui semblent être encore trop peu valorisés.



Sources : IFPN, Ministère de la Culture ; traitement : chodex.

Sites inscrits et monuments historiques de l'intercommunalité (source : PCAET, 2018)

La ville de Bernay est la seule ville du département labellisée « Ville d'Art et d'Histoire », depuis 2012. Ce label « qualifie des territoires qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et du cadre de vie » (Ministère de la Culture). En 2021, le réseau comptait 190 villes et pays d'art et d'histoire. Le label sera reconsidéré en 2022 au regard du respect du cahier des charges. Il pourra alors être possiblement étendu à toute l'Intercommunalité sous la forme du label « Pays d'Art et d'Histoire ».

La commune du Bec-Hellouin est classée « Plus beau village de France », du fait de ses paysages de bocages et de pommiers, ce village typique de Normandie aux maisons à pans de bois et balcons fleuris. La ferme expérimentale de permaculture attire également, en proposant des ateliers, des formations et des visites autant à l'attention du grand public que des professionnels.

Du fait de son passé industriel, l'intercommunalité peut également bénéficier d'un patrimoine architectural industriel important. Par exemple, de son passé lié à la métallurgie, le territoire a conservé de nombreux ouvrages hydrauliques. Aujourd'hui essentiellement considéré comme une difficulté car faisant obstacle à l'écoulement des cours d'eau (selon le Département de l'Eure, 2019), ils peuvent pourtant être valorisés pour mettre en avant l'histoire industrielle du territoire. Autre exemple, la proposition de préserver la façade de Beaumont Matériaux dans le cadre de la requalification du quartier Croix Maître Renault à Beaumont-le-Roger.

- ⇒ Le patrimoine est un outil d'attractivité incontournable pour l'IBTN. Quelle animation et valorisation ?
- ⇒ Quelle coordination de ces différents patrimoines dans des itinéraires touristiques ?

#### 4.4.2 Quels itinéraires touristiques ?

Le territoire est un lieu riche en termes de patrimoine naturel, historique et architectural. Le lien entre ces différents patrimoines pourrait être un fil conducteur, fédérateur des communes pour élaborer une stratégie de mise en tourisme du territoire.

Le territoire est en effet largement maillé par des sentiers de randonnées inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée), avec notamment deux sentiers de grande randonnée (GR26 et GR224) et des petites boucles locales (vallée du Guiel, Beausmenil, l'Abbaye du Bec...).

Pour ce qui est du cyclotourisme, le territoire est partiellement traversé par une véloroute, entre Broglie et Bernay. Il dispose également de quatre boucles cyclables. Cependant, il n'existe à priori pas de réel circuit permettant de connecter les différents lieux touristiques. Des discussions sont en cours avec le département pour créer une véloroute traversant l'IBTN, pour laquelle l'intercommunalité sera en charge d'aménager le rabattement (services, gîtes...).

Concernant les offres de logements, celles-ci semblent être qualitative : le site de l'office de tourisme de l'intercommunalité recense de nombreux gîtes et chambres d'hôtes.

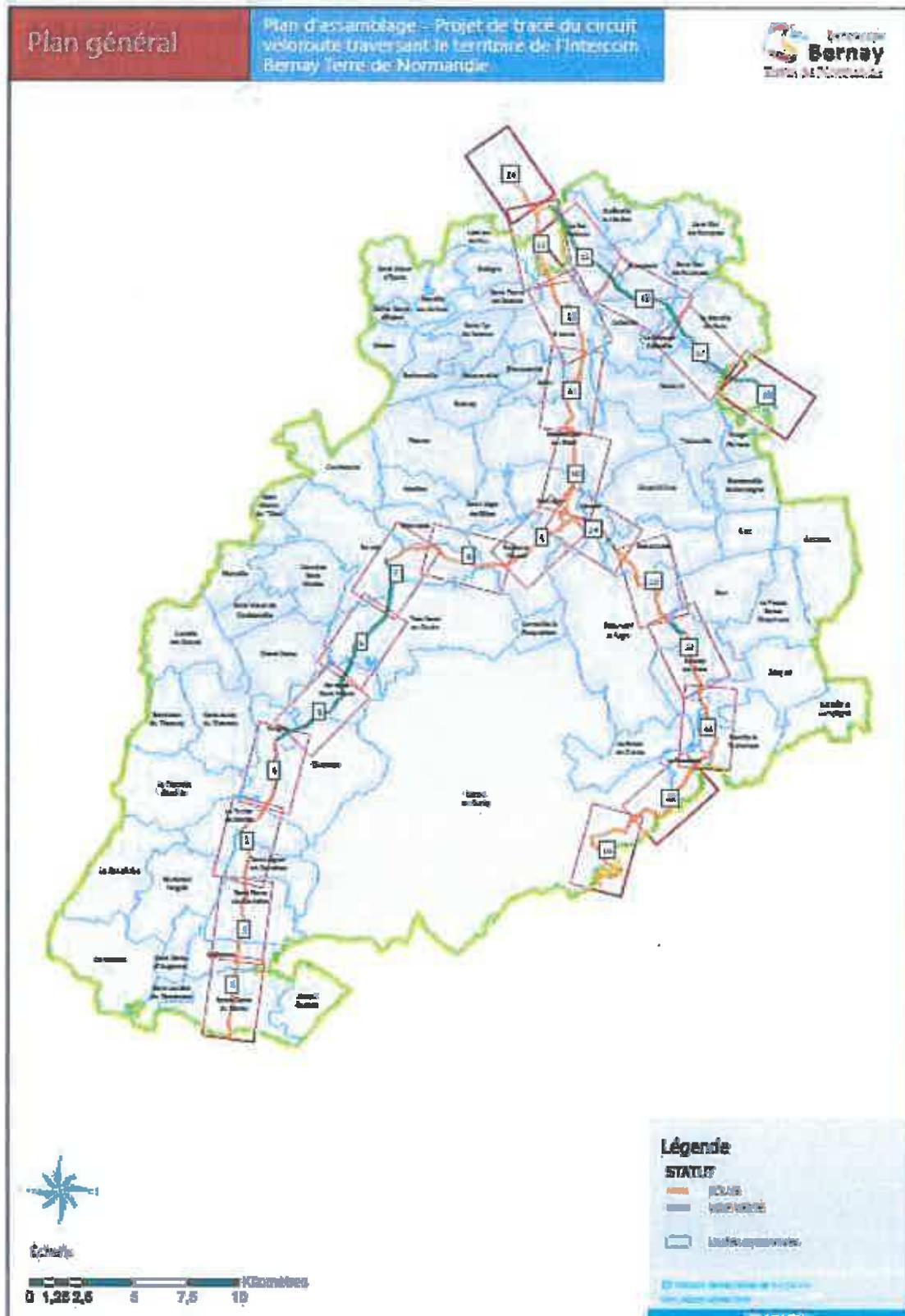
A noter que toutes ces aménités « touristiques » sont aussi des facteurs de cadre de vie pour les locaux, et d'attractivité pour des futurs résidents. Par exemple, le maillage en pistes cyclables du territoire pourrait être utilisé pour faciliter l'intermodalité, permettant ainsi de concilier une mobilité quotidienne avec une mobilité plus récréative.



Capture d'écran de la carte de France Vélo Tourisme au 26 mai 2021

Ces atouts permettent à l'intercommunalité de revendiquer une économie présentielle (résidentielle et touristique) importante. Pourtant, le nombre d'emplois de cette économie a peu varié en 5 ans, selon le Département de l'Eure (2017). Pourtant, les retombées économiques liées au tourisme de manière directe, indirecte ou induite sont estimées à environ 15 millions d'euros à l'échelle de l'EPCI.

- ⇒ Pas de « mise en musique » touristique du patrimoine naturel, historique et architectural
- ⇒ Développement des véloroutes : pour montrer quoi et aller où ?
- ⇒ Quelles connexions au sein du territoire et à l'extérieur ?
- ⇒ Un territoire de destination ou un territoire de passage ?



Projet de tracé du circuit véloroute traversant le territoire de l'IBTN  
(source : Département de l'Eure, 2019)

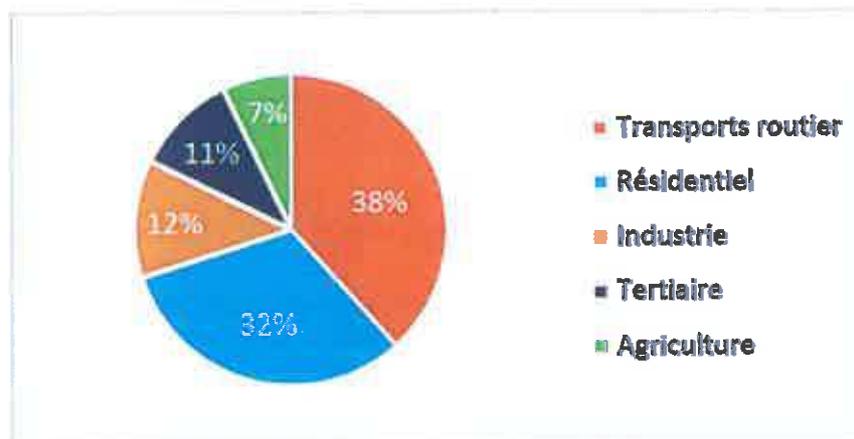
## 5 STRATEGIE DE TRANSITION ECOLOGIQUE

### 5.1 Un territoire engagé dans une politique énergie/climat ambitieuse

#### 5.1.1 Consommation et émissions

Selon le diagnostic du PCAET, la consommation énergétique du territoire était de 1 317 GWh en 2017. Les secteurs les plus consommateurs sont ceux des transports et du résidentiel. Selon le département de l'Eure (2019), la consommation d'énergie du territoire diminue globalement en raison principalement de la baisse observée dans la consommation énergétique du secteur industriel.

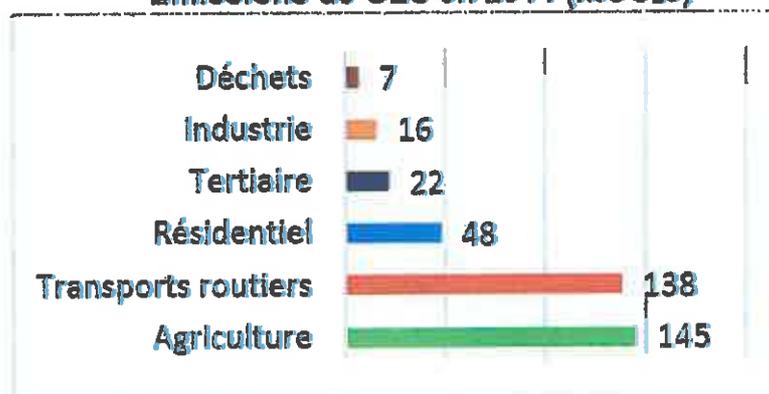
**Répartition des consommations énergétiques de l'Intercom Bernay en 2014**



Part des consommations énergétiques par secteur d'activité (source : PCAET, 2018)

Au niveau des émissions de gaz à effets de serre (GES), ce sont 376 kilos tonnes de CO<sub>2</sub> qui ont été émises sur le territoire en 2014, parmi lesquelles 62% sont d'origine énergétique. A l'instar des consommations énergétiques, les émissions de GES sont également en diminution, principalement dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie. Les secteurs les plus concernés par les émissions sont l'agriculture et le transport routier.

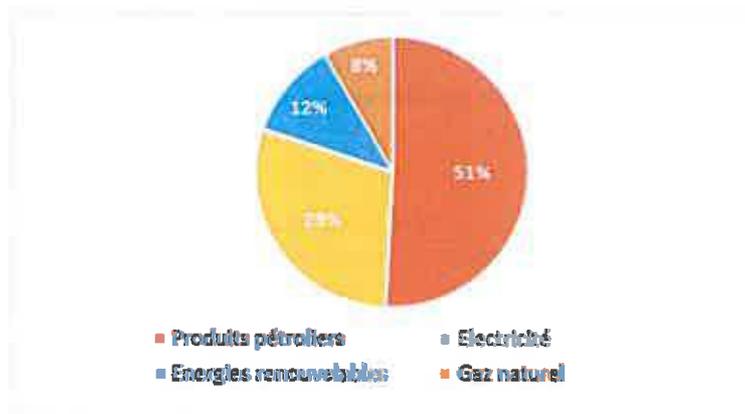
**Émissions de GES en 2014 (ktCO<sub>2</sub>e)**



Émissions de GES en 2014 par secteur d'activité (source : PCAET, 2018)

→ Les transports routiers condensent une problématique de consommation énergétique et d'émission de GES. En effet, la part du mix énergétique les concernant est majoritairement issue des énergies fossiles (produits pétroliers), à la différence du secteur résidentiel par exemple (électricité).

Mix énergétique en 2014



Source : ORECAN

Mix énergétique de l'IBTN (PCAET, 2018)

On observe que la grande majorité des consommations énergétiques du territoire sont assurées par des énergies fossiles. Il y a donc un réel enjeu de substitution de cette part d'énergie fossile par des énergies renouvelables, couplée à un enjeu global de réduction des consommations énergétiques.

### 5.1.2 Production locale et réduction des consommations

L'EPCI s'est engagé, conjointement avec le pays de Conches, dans un projet TEPOS (Territoire à Energie Positive) avec une forte implication des élus pour maîtriser l'énergie et développer les énergies renouvelables sur le territoire. L'intercom Bernay Terres de Normandie s'est notamment engagée à atteindre une couverture de 100% des consommations d'énergie par des énergies renouvelables locales d'ici 2040.

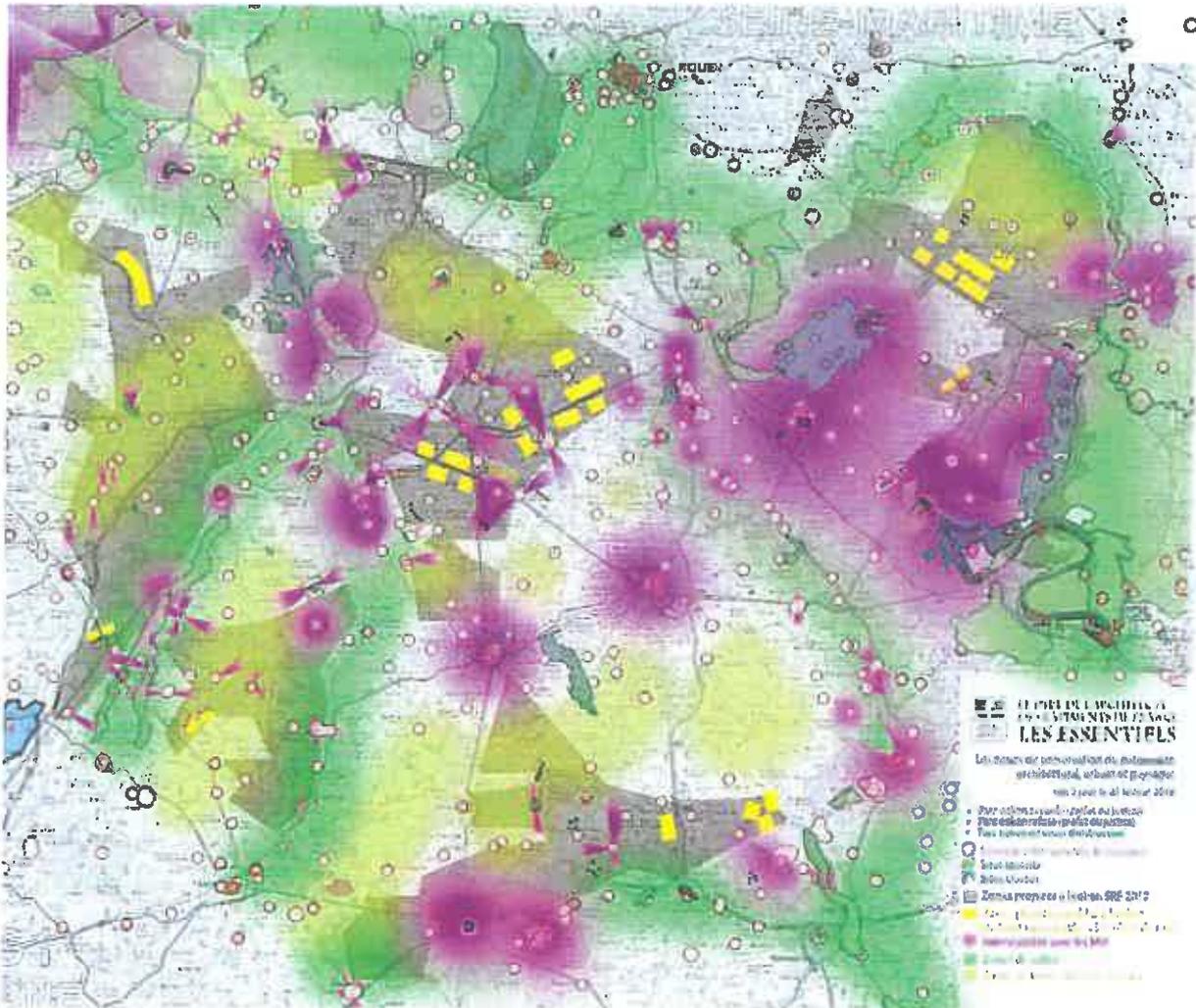
#### Objectif TEPOS de l'intercom Bernay Terres de Normandie



Objectifs TEPOS à court et moyen termes (source : PCAET, 2018)

D'après les données de l'ORECAN de 2018, la production d'énergie renouvelable (chaleur et électricité) du territoire est de 171 GWh/an, soit 13% de la consommation énergétique totale de 2014. Ces objectifs sont près de deux fois moins élevés que la moyenne régionale prévue par le SRADDET de Normandie et le TEPOS (23% en 2020), qui s'alignent sur les objectifs nationaux.

La production d'énergie renouvelable (chaleur et électricité) du territoire de l'Intercom doit atteindre 722,5 GWh en 2040, soit la totalité de la future consommation énergétique - c'est-à-dire en intégrant une diminution de 50% de consommation énergétique par rapport à l'année de référence de 2012.



Zones de préservation du patrimoine architectural, urbain et paysager (source : dossier de concertation préalable du projet de parc éolien « Transition Euroise Mesnil-Hameil »)

- ⇒ **Les transports auront un rôle central dans la politique énergie/climat: quelle mobilité décarbonée sur un territoire peu dense ?**
- ⇒ **Quelle transition environnementale du modèle agricole ?**
- ⇒ **Quelle rénovation énergétique des bâtiments d'entreprise ou administratif ?**
- ⇒ **Quelle politique énergétique de production pour atteindre le 100% ENR : réseau de chaleur, photovoltaïque, éolien, méthanisation... ?**

### 5.1.3 Les actions en cours

Le programme d'action du PCAET s'articule en 8 orientations stratégiques :

- Faire de l'Intercom une administration exemplaire
- Développer et favoriser la mobilité durable sur le territoire
- Réduire les consommations énergétiques et les émissions carbone de l'habitat
- Un territoire 100% énergies renouvelables en 2040
- Accompagner les entreprises dans leur transition énergétique
- Agriculture et forêts
- Un territoire résilient face au changement climatique
- La qualité de l'air

La stratégie et le plan d'actions Territoire 100% EnR en 2040 ont été élaboré en même temps que le PCAET et sont intégrés dans le document et le plan d'action.

Un projet de parc éolien « Transition Euroise Mesnil-Hamel » est en ce moment (juin 2021) soumis à concertation du public. Ce parc aura vocation à s'implanter dans les communes du Mesnil-Rousset et de Notre-Dame-du-Hamel.

## 5.2 Un territoire amorçant une démarche d'économie circulaire

L'IBTN est engagée dans la démarche « Territoires Durables 2030 » et bénéficie à ce titre d'un accompagnement de l'ADEME afin de construire une feuille de route stratégique d'économie circulaire sur son territoire.

Quelques actions ont déjà été mises en place, notamment à l'initiative de la SDOMODE, le syndicat de gestion des déchets de l'Ouest de l'Eure. On peut citer de manière non-exhaustive :

- L'aménagement de la Ressourcerie dans une ancienne usine de fabrication de fermetures éclair Eclair Prym, à Menneval : réutilisation et recyclage de meubles, vêtements, outils...
- Les actions de sensibilisation menées dans des écoles sur le gaspillage alimentaire.

Cette thématique aura donc vocation à être développée dans ce cadre. Nous listons ici d'éventuelles pistes d'opportunités en termes d'économie circulaire sur le territoire de l'IBTN :

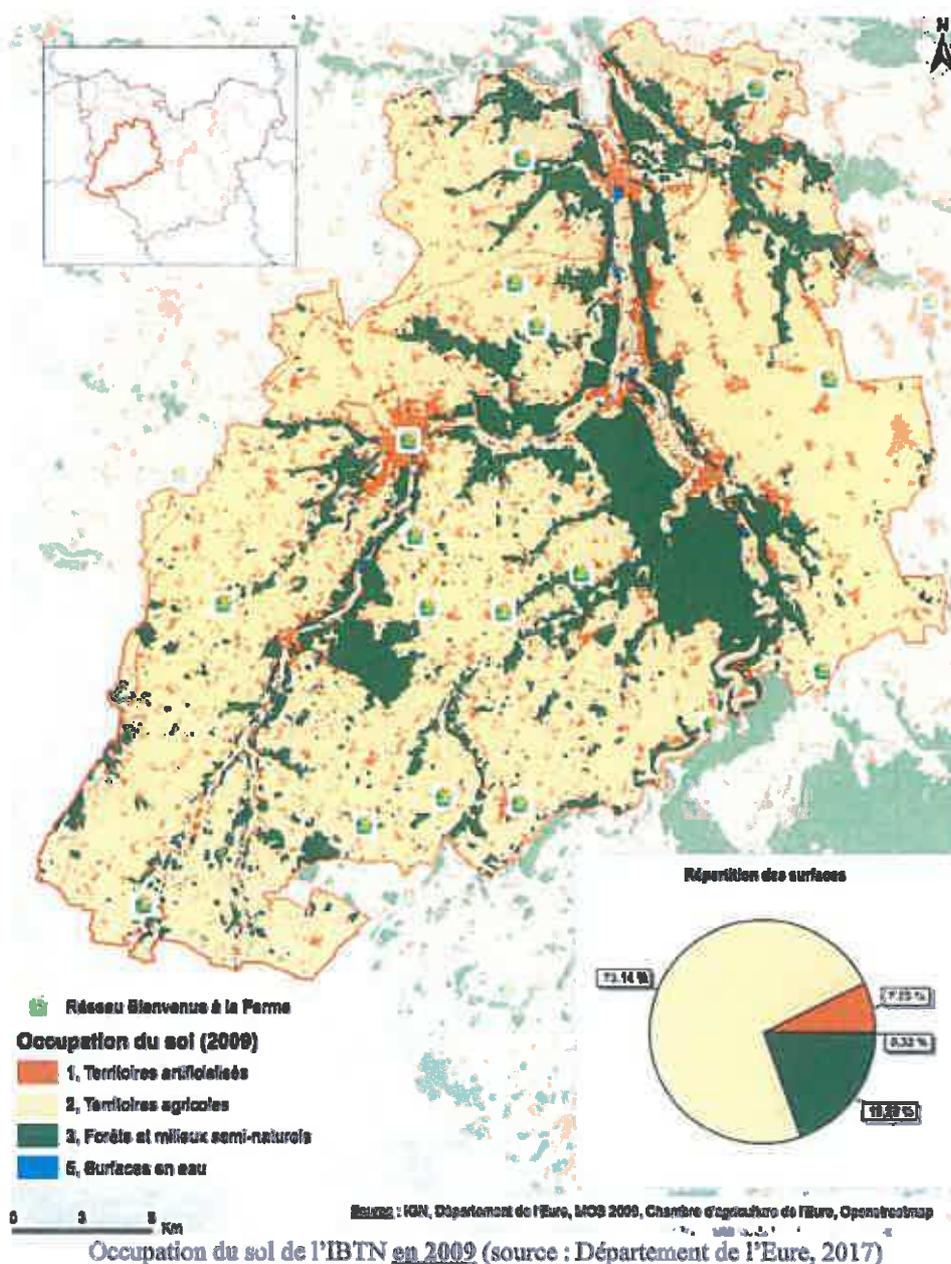
- Agricole ? Méthanisation, compostage...
- Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) ? Grid énergétique dans les zones d'activités économiques...
- Habitat ? Réseaux de chaleur...
- Foncier ? Occupations temporaires, tiers-lieux, friches...
- « Quotidienne » ? Gaspillage alimentaire... (PAT)
- ...

## 6 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### 6.1 Organisation du territoire et évolution de l'artificialisation

#### 6.1.1 Organisation du territoire

D'un point de vue d'organisation du territoire, l'intercommunalité est un territoire à dominante rurale, occupée à 66% par de l'agriculture et à 18% par des bois et forêts. Ce territoire se caractérise donc par une proportion d'espaces agricoles supérieure à la moyenne départementale, diminuant d'autant la part des espaces artificialisés et également des espaces forestiers. A noter, ce territoire est traversé par la Riale et la Charentonne, même si les surfaces en eau sont faibles (0,32%) elles contribuent à l'identité du territoire.



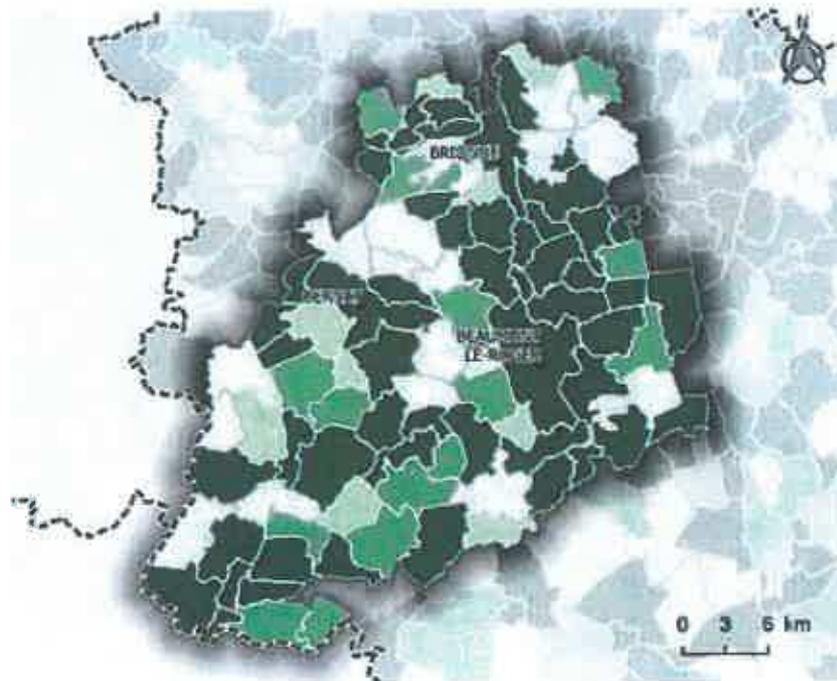
Au niveau des équipements et services, la commune de Bernay concentre la plupart des établissements : enseignement, équipements de santé, équipements culturels et de loisirs, commerces... Une enquête menée dans le cadre du Projet Social de Territoire sur 183 habitants place les équipements et services en deuxième position parmi ce qui est le plus apprécié sur l'intercommunalité (36%), après le cadre de vie (48,5%). Cependant, la difficulté d'accès à ces services fait partie des thématiques déplorées par ces mêmes habitants.

En termes de dynamiques commerciales, le pôle urbain de Bernay est un pôle commercial majeur qui rayonne au-delà des limites du territoire de par la présence de deux grands hypermarchés, et de son centre-ville commerçant.

En effet, la zone de Menneval constitue le 3ème pôle commercial du département hors agglomération d'Évreux. Près de 45 % des dépenses de consommation des ménages du territoire sont réalisées sur le pôle urbain de Bernay. Plus d'un tiers des établissements commerciaux du territoire sont situés sur la commune de Bernay avec une offre particulièrement importante dans les secteurs de l'équipement de la personne, de la culture et des loisirs.

Beaumont-le-Roger et Brionne sont deux pôles secondaires disposant d'une offre commerciale diversifiée, tandis que l'offre est particulièrement faible autour de Broglie et de Beaumesnil.

La couverture numérique est très hétérogène selon les communes, mais reste d'excellente qualité au niveau des pôles urbains. Certaines communes sont très peu desservies.



**Part des locaux éligibles toutes technologies (DSL, câble et Fibre FTTH) au haut débit (débit supérieur à 3 Mb/s) en %**

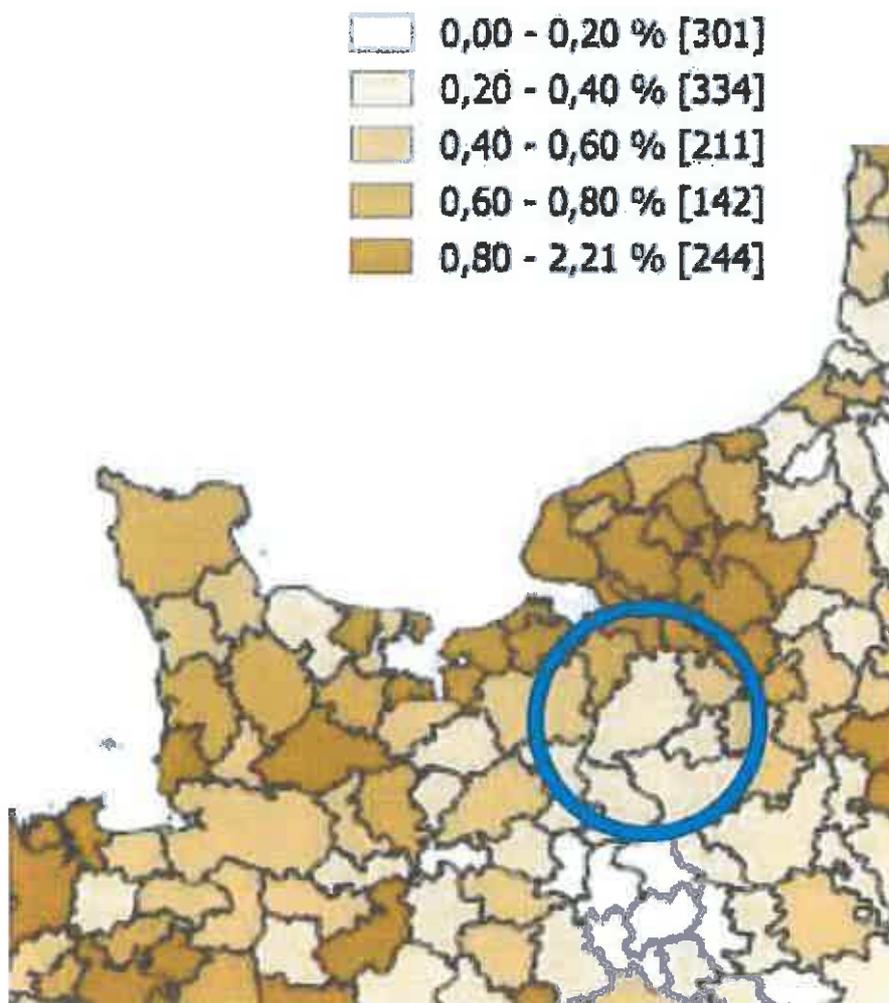
□ inférieur ou égal à 25	■ 50 - 75
■ 25 - 50	■ supérieur à 75

**Part des locaux éligibles toutes technologies au haut débit**  
 (source : Département de l'Eure, 2019)

- ⇒ En termes de services, la ville de Bernay propose des équipements de qualité.
- ⇒ L'offre numérique est très inégalement répartie et peut gêner l'attractivité de certaines communes.

### 6.1.2 Evolution de l'artificialisation

Par rapport à l'échelle nationale, l'IBTN présente une dynamique d'artificialisation moyenne, avec une consommation d'entre 0,2 et 0,4% de ses espaces naturels, agricoles et forestiers sur la période 2009 – 2018. Cette artificialisation est majoritairement à destination de l'habitat : environ 18,6% est à destination de l'activité.



Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2009 et 2018  
(source : CEREMA, 2020)



**Taux de spécialisation à l'échelle des EPCI : destination de l'artificialisation**  
 (source : CEREMA, 2020)

Historiquement, les vallées ont été les espaces privilégiés de l'urbanisation : celle-ci a d'abord été concentrée dans les fonds de vallée le long de la Risle et de la Charentonne, puis s'est développée sur les plateaux. Les petits villages édifiés sur ces derniers se sont ensuite agrandis au fil des siècles, créant un habitat dispersé (Département de l'Eure, 2019). Le développement de l'urbanisation s'est fait avec une légère concentration autour des pôles urbains, mais avec globalement un mitage important de l'espace par un habitat traditionnel diffus.

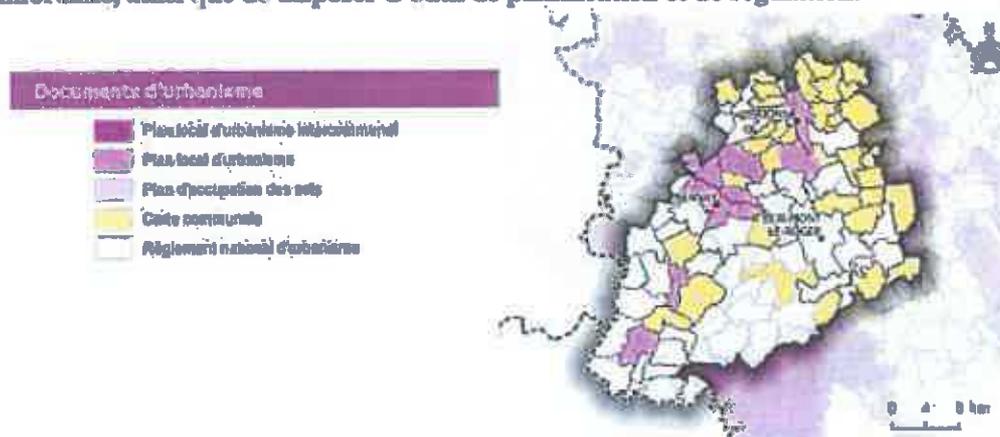
Aujourd'hui, ce mitage continue, et l'IBTN constate, dans sa candidature au programme Petites Villes de Demain, « un phénomène de périphérisation et un déclin de ces centralités ». Entre 2011 et 2016, l'intercommunalité a vu s'artificialiser 154 hectares de terres naturelles, agricoles et forestières, soit un accroissement de 2,5% de la zone urbanisée. La part des zones urbanisées et bâties représente 6,6% du territoire de l'EPCI (Département de l'Eure, 2019).

En terme de répartition de l'artificialisation, sur les 10 dernières années (2007 - 2017), 56 % des surfaces construites sur le territoire sont du logement, 34 % de l'activité et 9 % des équipements de service public, selon le Département de l'Eure (2017). La création de locaux d'activités et de logements a diminué de plus de 60 % depuis 2007 et, aujourd'hui, plus de la moitié des surfaces construites pour de l'activité économique est dédiée à l'agriculture, l'un des seuls secteurs d'activité en augmentation sur cet EPCI.

En 2018, le document réalisé pour l'évaluation du SCoT constatait que l'artificialisation des sols était proche de deux fois supérieure à ce qui avait été prévu pour la partie résidentielle, et près de trois fois supérieure pour la partie activité, et mettait l'accent sur la nécessité de freiner la consommation foncière. Le document rappelait que l'artificialisation des sols entraînait entre autres des phénomènes d'inondations, et concluait que l'absence de maîtrise de l'étalement foncier était dû en grande partie au fait que le SCOT, dans sa formulation, fixait des objectifs sans pour autant inciter à les respecter.

On peut noter que de nombreuses communes de l'IBTN ne possèdent pas de documents d'urbanisme permettant d'encadrer la construction et artificialisation sur leur territoire, et qu'il n'existe pas de document à l'échelle du territoire actuel de l'intercommunalité – le ScoT ayant été réalisé sur le territoire du Pays Risle-Charentonne. Ces documents pourraient pourtant faire office de document opposable pour réguler l'artificialisation et prévenir le mitage des terres agricoles et naturelles.

➔ Dans le cadre du Zéro Artificialisation Nette, la nécessité d'élaborer une stratégie foncière devient primordiale, ainsi que de disposer d'outil de planification et de régulation.



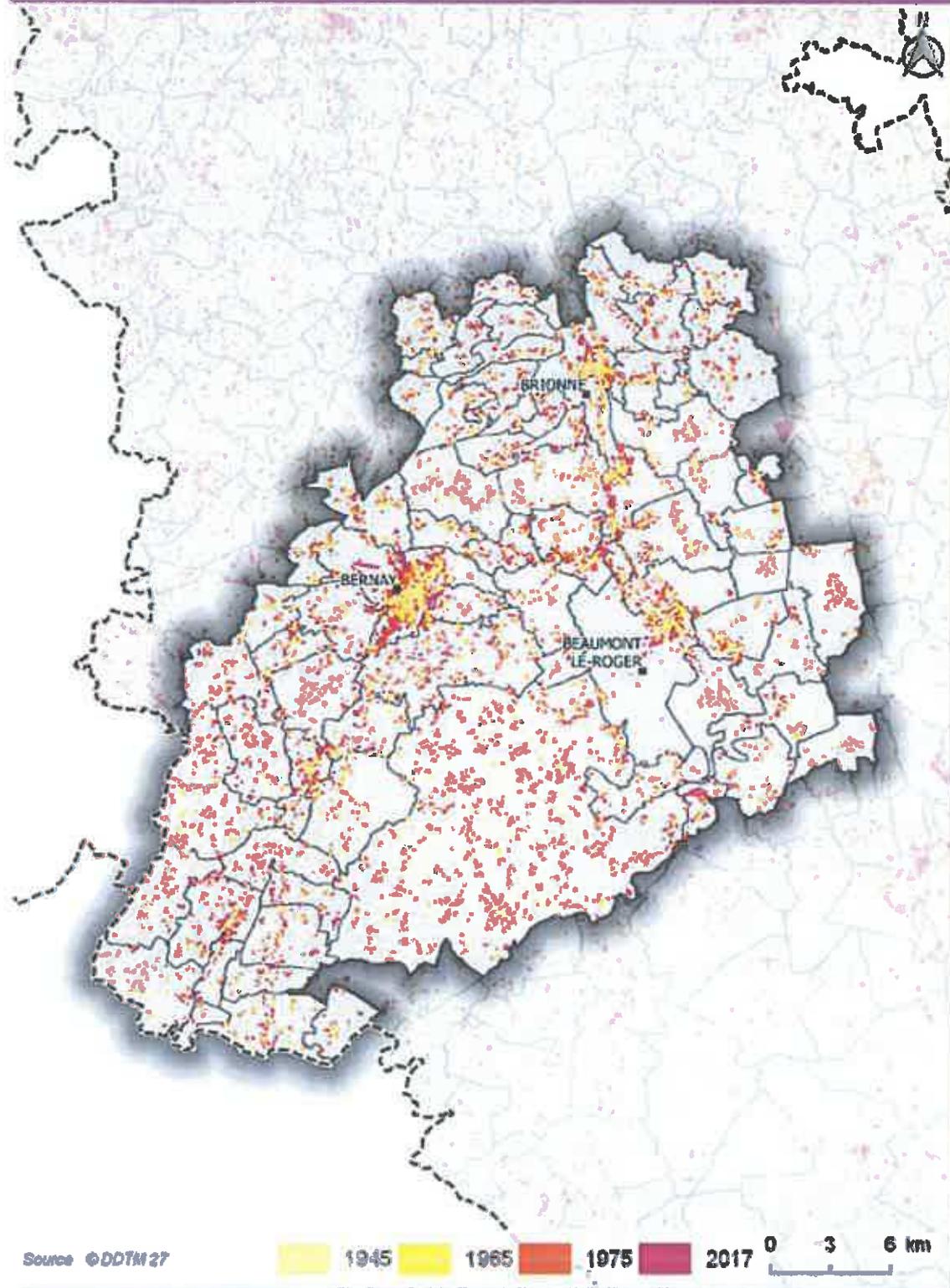
Les documents d'urbanisme sur le territoire de l'IBTN (Source : Département de l'Eure, 2019)

Du fait de son identité industrielle forte mais fragilisée, le territoire est propice aux friches industrielles, qui pourraient être propice à la densification urbaine sans consommation de foncier agricole ou naturel.

On peut noter l'exemple de la commune de Brionne, qui a aménagé de la friche des anciennes filatures Delaporte et des transports Siret dans le cadre de l'appel à projet « Vallée habitée » du CAUE27.

➔ Les friches sont-elles nombreuses sur le territoire, et ont-elles fait l'objet d'un recensement ?

## Evolution de la tâche urbaine



Evolution des tâches urbaines entre 1945 et 2017  
(source : Département de l'Eure, 2019)

## 6.2 Patrimoine naturel et agricole

Les espaces agricoles et naturels sont omniprésents sur le territoire. Les espaces agricoles couvrent en effet 66% de sa surface, et les espaces boisés en couvrent 18%. C'est donc 86% du territoire qui est concerné par ces occupations de sols.

### 6.2.1 Trame verte et espaces protégés

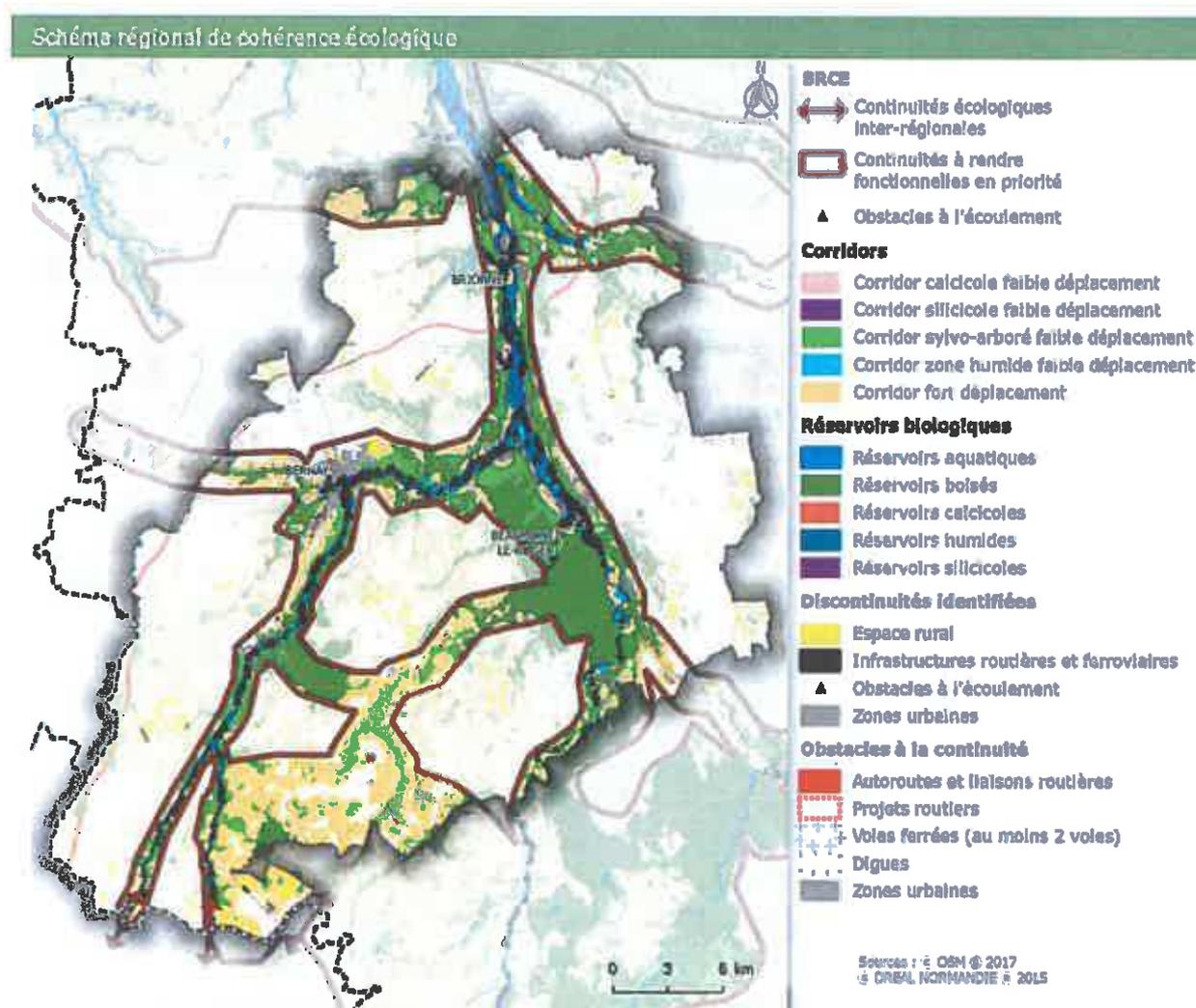
Le territoire dispose de cinq entités paysagères : la vallée de la Risle (16), le plateau du Neubourg (40), la vallée de la Charentonne (49), le pays d'Ouche (60) et le Lieuvin (61).



Les cinq entités paysagères de l'IBTN (source : Département de l'Eure, 2019)

- La vallée de la Risle et la vallée de la Charentonne sont des espaces protégés du fait de leur valeur environnementale et des nombreuses zones humides qui s'y situent.
- La plaine de Neubourg est une des grandes plaines du département de l'Eure, et est particulièrement caractérisée par ses grandes cultures.
- Le Lieuvin est un territoire de transition entre les plaines très ouvertes du Neubourg et de Saint-André, et le bocage serré du pays d'Auge
- Le Pays d'Ouche se caractérise par la présence de nombreux cours d'eau et de boisements. Les couloirs de prairies bocagères, de vergers et de boisements accompagnent les nombreux hameaux et villages.

Ces différentes entités permettent de distinguer des importants corridors écologiques sur le territoire, particulièrement concentrés autour des vallées de la Risle et de la Charentonne, mais pas uniquement. Le pays d'Ouche présente en effet également un maillage important, notamment du fait de la préservation de son identité agricole traditionnelle maintenant un réseau bocager de qualité.



**Schéma Régional de Cohérence Ecologique – Corridors écologiques du territoire de l'IBTN**  
(source : Département de l'Eure, 2017)

Ce patrimoine naturel a été largement préservé et pour partie est resté assez sauvage. En particulier, les vallées de la Risle, de la Charentonne et du Guiel (un affluent de la Charentonne, à partir de la commune de Montreuil-l'Argillé) sont des sites exceptionnels pour la préservation des milieux humides et aquatiques de Normandie. Le territoire présente alors deux sites classés Natura 2000.

- Site Natura 2000 FR2300150 « Risle, Guiel, Charentonne »

Ce site Natura 2000 est localisé sur les cours d'eau de la Risle, de la Charentonne, du Guiel et de leurs affluents et correspondent aux vallées alluviales de ces rivières. Il est totalement inclus sur le territoire du bassin versant Risle – Charentonne qui fait l'objet d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Ces vallées, riches en zones humides, possèdent un patrimoine naturel remarquable unique pour le département de l'Eure. L'Intercom Bernay Terres de Normandie a repris l'animation du site Natura 2000 « Risle, Guiel, Charentonne », à compter du 1er janvier 2020.

- Site Natura 2000 « Les cavités de Beaumont-le-Roger »

Un autre site Natura 2000 est présent sur le territoire, celui des cavités de Beaumont-le-Roger. Il s'agit d'un ensemble de cavités d'hibernation d'intérêt régional, où près de 200 chauves-souris sont dénombrées en hiver, avec 4 espèces d'intérêt communautaire.

La vallée de la Risle est également identifiée dans l'atlas des Paysages de Haute-Normandie, dans une unité qui connecte Beaumont-le-Roger jusqu'à l'estuaire qui se déverse dans la Seine, en passant par Brionne. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) identifie également des continuités écologiques au sein de l'arrondissement de Bernay en termes de trame verte et bleue. Cet arrondissement comprend l'intercom Bernay Terres de Normandie, la communauté de communes Lieuvain Pays d'Auger, La CC de Pont-Audemer / Val de Risle et la CC Roumois Seine. Il s'étend tout le long de la vallée de la Risle, jusqu'à son estuaire.

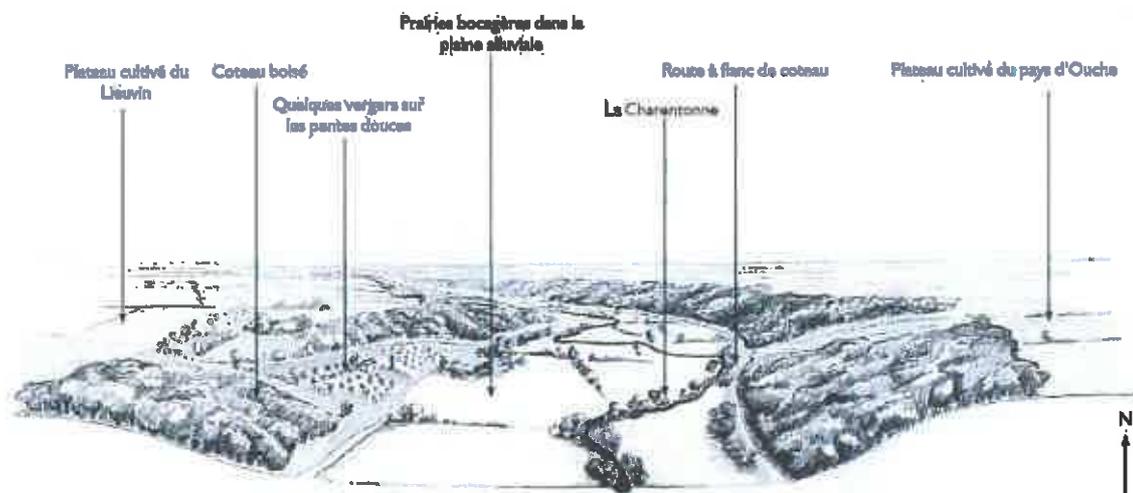
L'IBTN présente donc un espace naturel privilégié, dans lequel s'observent la présence de plusieurs espèces remarquables, certaines inscrites comme espèces protégées au niveau national : l'agrion de Mercure et l'écrevisse à pattes blanches. Depuis janvier 2020, il a également été observé le retour de la loutre d'Europe sur le Guiel. Le potentiel paysager du territoire est identifié par le SRCE. Cependant, selon le Département de l'Eure (2017), aucun des deux espaces naturels sensibles n'est aménagé et ouvert au public.

Pourtant, malgré leur importance et potentiel indéniable, les espaces naturels et forestiers sont en recul. Ce sont 58 hectares de ces espaces qui disparaissent chaque année selon l'évaluation du SCOT (2018). Le document enjoint alors à surveiller et tendre vers une densification accrue des centres-bourgs et un étalement urbain maîtrisé pour protéger les espaces ne bénéficiant pas de protections particulières, rappelant que ces espaces représentent bien souvent un tampon naturel face aux ruissellements des eaux pluviales.

- ⇒ Quelle protection pour les espaces situés en dehors des zones Natura 2000, notamment dans le Pays d'Ouche ?
- ⇒ Quelle valorisation auprès des habitants ? Existe-t-il une structure d'animation et de valorisation de ce patrimoine naturel ?
- ⇒ Quelle valorisation touristique ?

### 6.2.2 Patrimoine agricole : Focus sur le bocage

La préservation du paysage s'explique pour partie par le type d'activités. Le territoire présente en effet l'avantage d'avoir conservé une forme d'élevage traditionnel, notamment dans la vallée de la Risle.

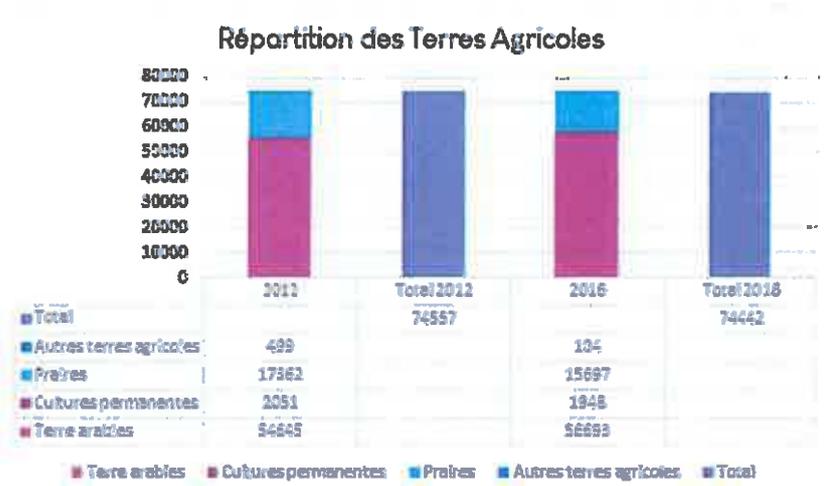


Coupe-perspective schématique de la vallée aval de la Charentonne  
 (source : Atlas des paysages de Haute-Normandie)

Cette activité traditionnelle se manifeste sous la forme de prairies bocagères dans la plaine alluviale. Qu'elles soient pâturées ou de fauche, les prairies s'accompagnent toujours de structures végétales le long des limites parcellaires, qui sont essentielles à la qualité de ces paysages. Aujourd'hui, selon l'atlas des paysages de Haute-Normandie, le bocage tend à être déstructuré du fait des remembrements et du manque d'entretien (le creux de vallée restant moins touché que les plateaux).

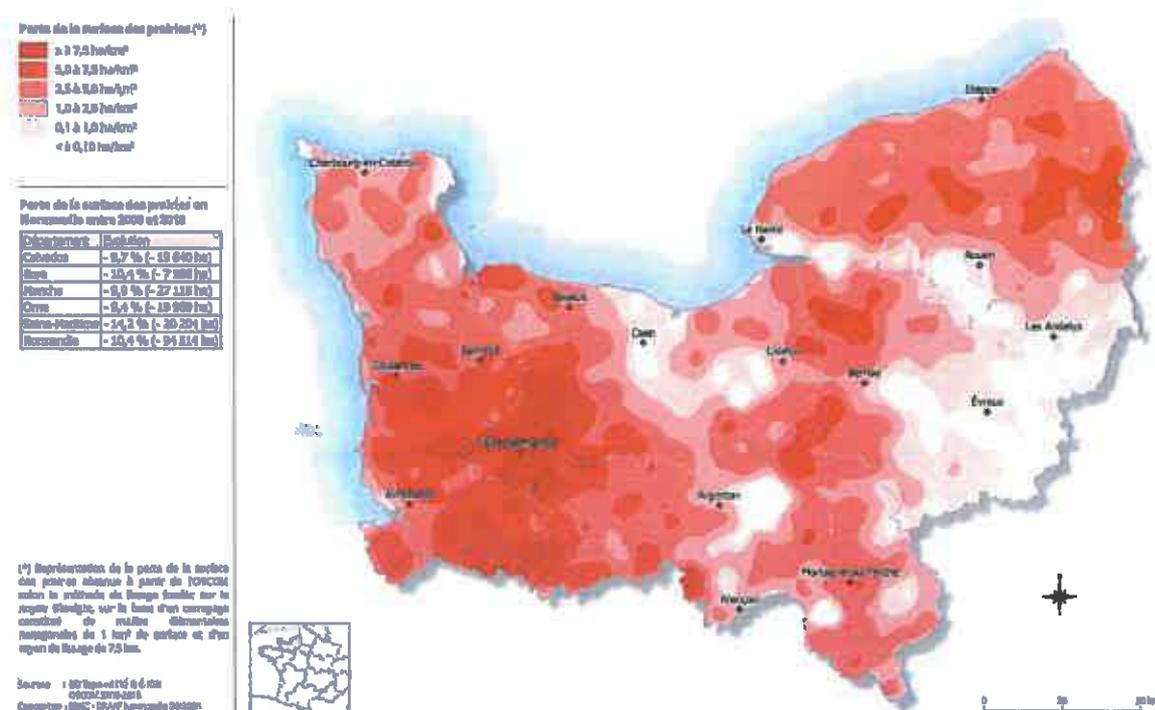
A l'interface entre les pentes boisées et la plaine alluviale, quelques parcelles étaient traditionnellement exploitées en prés-vergers. A l'abri des crues, ces terrains proches de habitations créaient une transition douce entre la plaine et le coteau boisé. Ces prés-vergers tendent aujourd'hui à disparaître également, ainsi que la richesse biologique et patrimoniale qui les accompagnait.

L'évaluation du SCOT montre bien l'évolution des prairies sur le territoire. Si entre 2012 et 2016, 115 hectares de terres agricoles ont disparus du fait de l'urbanisation, ce sont 1 665 hectares de surfaces de prairies naturelles qui ont disparues, soit une diminution de 9,6% de leur surface en quatre ans. En revanche, les terres arables (comprenant les grande culture, cultures maraichères et prairies artificielles) ont augmenté de 2 048 hectares (+3,7%). Il y a donc bien eu un changement de destination des parcelles agricoles, au détriment des prairies traditionnelles.



Répartition des terres agricoles entre 2012 et 2018 (Source : Evaluation du SCOT, 2018)

Cette tendance à la perte des surfaces de prairies est répandue en Normandie, comme le démontre la carte ci-dessous. Celle-ci est néanmoins à relativiser vis-à-vis du fait que la consommation de prairies est forcément plus importante dans les territoires présentant une plus forte proportion de prairies, comme c'est le cas pour le Bocage Normand (Vire-Normandie et alentours). On peut constater qu'en termes de proportion, le département de l'Eure est le second plus grand consommateur de prairies après la Seine Maritime avec une disparition de 10,4% de ses prairies pour la période 2008 – 2018, représentatif des chiffres évoqués plus tôt pour l'IBTN.



Evolution de la surface des prairies entre 2008 et 2018 (source : DRAAF Normandie, 2020)

Le système bocager est un véritable atout pour le territoire, en termes d'économie présentielle mais également de résilience climatique. Les haies bocagères permettent en effet de limiter et absorber le ruissellement d'eaux, de protéger les sols contre l'érosion, de jouer un rôle tampon vis-à-vis de potentiels polluants ainsi que de réservoir de biodiversité permettant de protéger les cultures et d'assurer des continuités écologiques. Sa préservation est alors primordiale.

- ⇒ **Linéaire bocager fragilisé et en diminution : vers un paysage de grandes cultures ?**
- ⇒ **Diminution de la résilience face aux aléas climatique (inondations)**
- ⇒ **Perte de qualité paysagère (cadre de vie)**
- ⇒ **Enjeu d'adaptation au changement climatique (sécheresse)**

## 6.3 La ressource en eau sur le territoire

Les principaux pôles d'habitations de l'IBTN se sont constitués dans les creux de vallée. Même si l'intercom a subi un mitage important sur tout son territoire, l'essentiel de la population est concentré le long des cours d'eau du Risle, de la Charentonne et de la Guiel.

C'est cette même présence de l'eau qui a permis le développement de l'activité industrielle sur le territoire, par le biais des moulins. Elle a aussi permis la structure des prairies humides dans les lits majeurs des cours d'eau, dessinant l'agriculture traditionnelle de la vallée de la Risle.

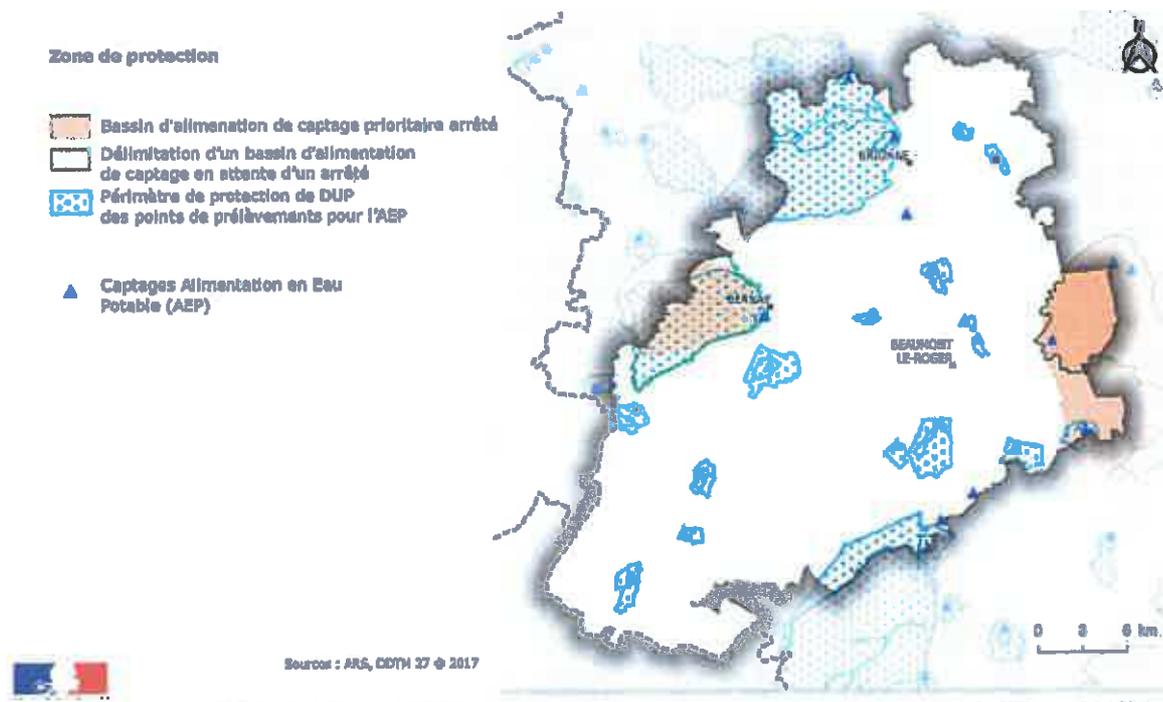
La Risle et le Guiel présentent une géographie karstique, avec de fortes pentes, créant des étiages prononcés des cours d'eau. Sur les prochaines années, il est attendu une augmentation des événements extrêmes, qui se manifesteront sur le territoire par de fortes précipitations en automne/hiver, et des périodes d'assecs plus importantes en période estivale. D'ores et déjà, il est constaté une recrudescence des assecs sur la Risle (2005, 2012, 2016 et 2017).

La majorité du territoire est située sur un seul bassin versant, celui de la Risle.

### 6.3.1 L'eau, une ressource précieuse

#### 6.3.1.1 Une ressource en eau potable

L'intercom contient une partie de deux bassins d'alimentation de captage prioritaire, et de nombreux captage d'alimentation en eau potable (AEP). Ces points de captage définissent des périmètres de protection dont la protection est primordiale pour garantir une indépendance d'accès à l'eau (Département de l'Eure, 2019).



La ressource en eau potable sur le territoire de l'IBTN (source : Département de l'Eure, 2019)

Selon le PCAET, l'exposition actuelle du territoire au manque d'eau est donc faible. Cependant, la hausse des températures moyennes estivales liées au changement climatique doublée de l'augmentation de la fréquence et de la durée des épisodes de sécheresse, devraient accroître la demande en eau des différents usages, notamment pour l'irrigation agricoles. De plus, les phénomènes d'inondation par ruissellement peuvent augmenter la turbidité de l'eau et poser des problèmes pour le traitement de l'eau potable.

⇒ Une ressource en eau potable important, pour laquelle se pose la question de la pérennisation.

#### 6.3.1.2 Une aménité de cadre de vie et touristique

L'eau est support de biodiversité. Sur le territoire de l'IBTN, les zones Natura 2000 sont structurées autour des cours d'eau, et le contexte particulier des zones humides permet l'émergence d'une biodiversité caractéristique et préservée.

La présence des cours d'eau permet également de développer des activités récréatives spécifiques. Selon le Département de l'Eure (2017), des activités de canoë, de pêche, de voile, plutôt nautiques, sont déjà mises en place sur la base de loisirs de Brionne et également le long de la Risle, même si la pratique de la baignade est parfois interrompue par la problématique de qualité de l'eau.

- ⇒ Le territoire présente un potentiel pour développer des activités nautiques et récréatives en lien avec son économie résidentielle
- ⇒ Le territoire possède une biodiversité préservée

### 6.3.2 Les risques autour de la ressource en eau

#### 6.3.2.1 Le risque inondation

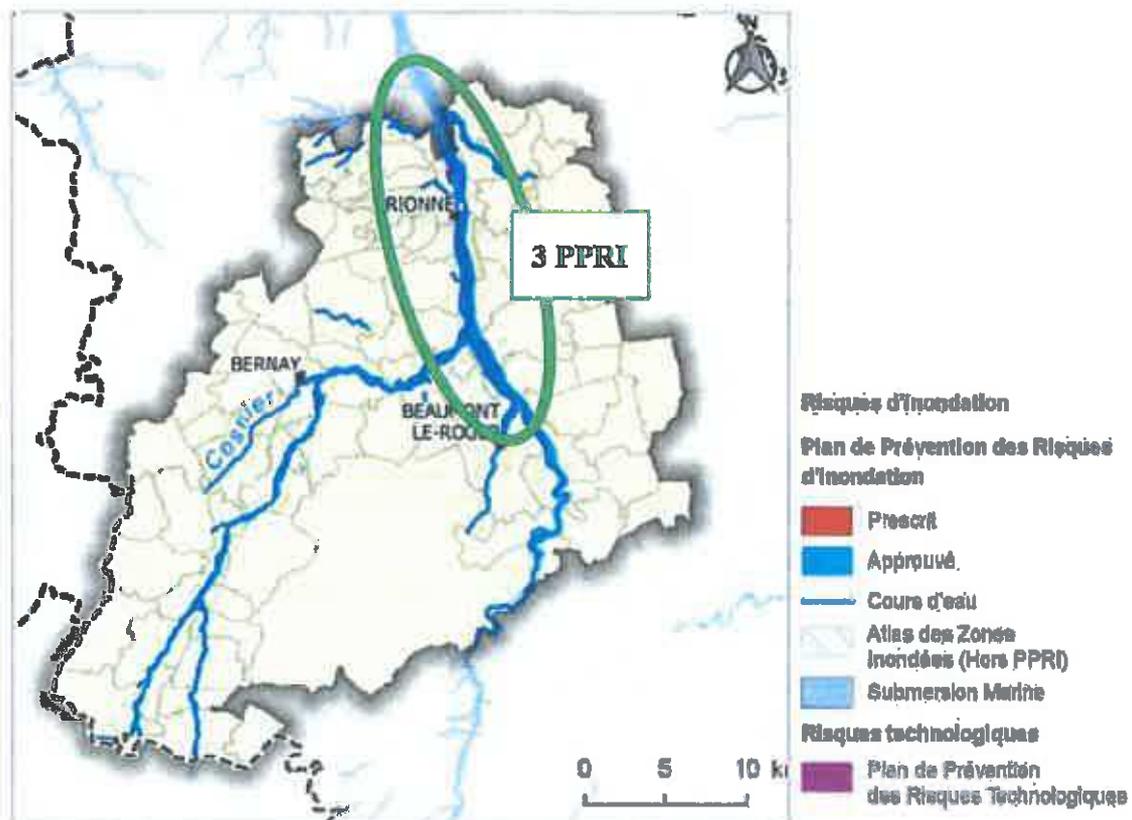
L'Intercom est sujette à un important risque d'inondation par débordement des cours d'eau, qui se manifeste notamment par la mise en place de trois Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) sur 19 communes :

- PPRI Beaumont-le-Roger : 3 communes
- PPRI de Brionne : 3 communes
- PPRI de la Risle Aval : 13 communes, allant de Grosley-sur-Risle à Appeville-Annebault (communauté de communes de Pont-Audemer / Val de Risle)

Ces inondations se sont accentuées notamment avec l'augmentation des surfaces drainées, que ce soit au niveau de l'urbanisation ou du changement de destination des parcelles agricoles (diminution des prairies, augmentation des grandes cultures céréalières). Selon le PAT, les phénomènes de ruissellements ont en effet été accentués par l'augmentation des surfaces drainées qui sont passées de 4 500 ha en 1979 à près de 33 000 ha en 2000.

D'autre part, le PCAET rappelle que la vulnérabilité aux inondations dépend également des choix d'aménagement. L'artificialisation des sols favorise le ruissellement des eaux pluviales ce qui accroît le risque d'inondation. Le risque inondation est le plus répandu en Normandie avec 57% des communes concernées par au moins un arrêté de catastrophe naturelle relative aux inondations et aux coulées de boues.

Le PCAET conclut que l'occupation du sol détermine largement la nature et le degré des impacts de ces événements extrêmes sur le territoire. La nature très artificialisée d'une grande majorité des surfaces et l'utilisation de techniques agricoles parfois peu adaptées sont des facteurs aggravants qui fragilisent les terrains vulnérables.



Localisation du risque Inondation sur le territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie

(Source : PCAET, 2018)

- ⇒ **Territoire fortement exposé au risque inondation, accentué par la disparition des haies et l'augmentation des surfaces imperméabilisées**
- ⇒ **Quelle valorisation des usages des rivières ?**

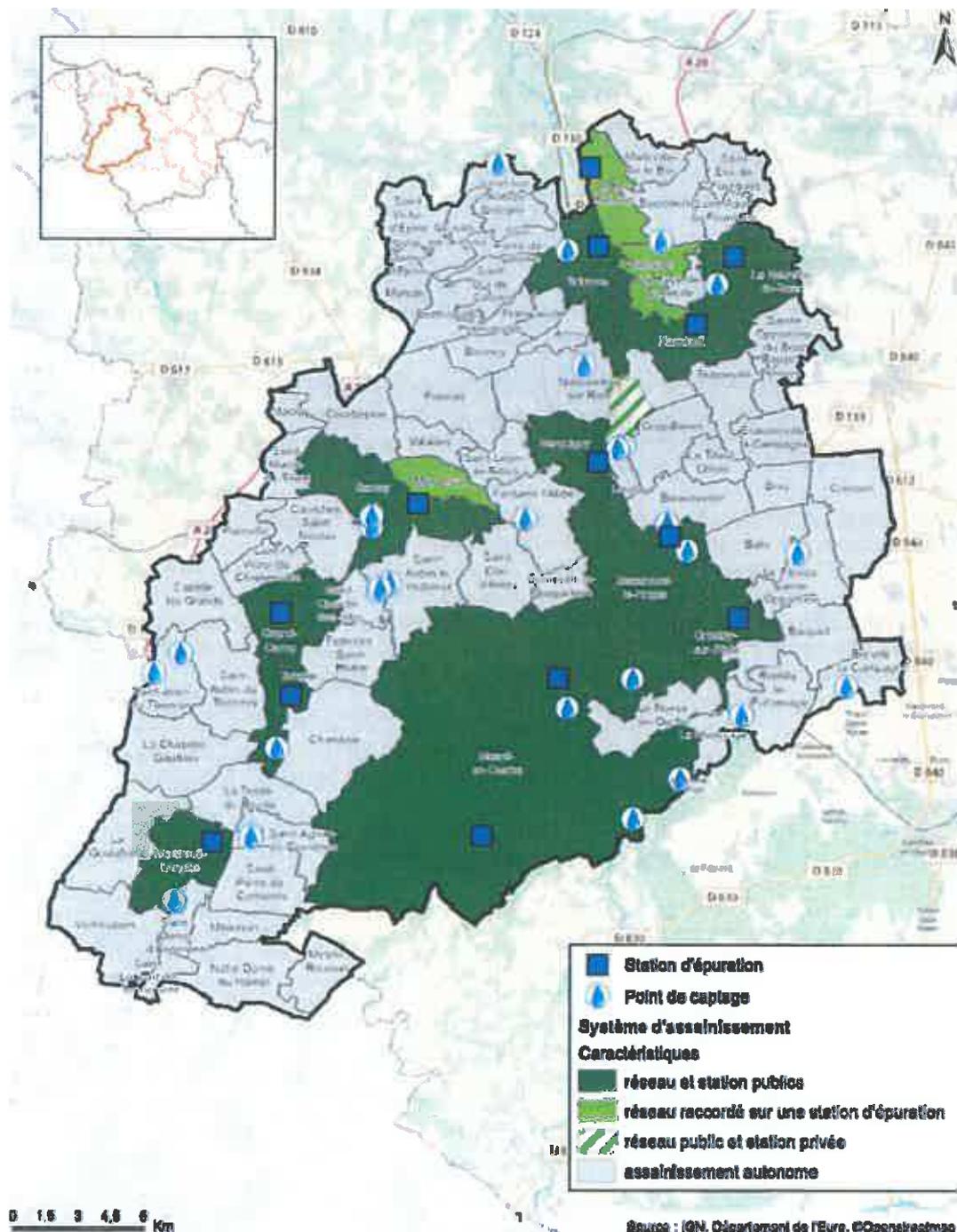
#### 6.3.2.2 La qualité des eaux

Selon le diagnostic du Projet Alimentaire Territorial, la qualité des eaux souterraines est dégradée par des particules en suspension et résidus de produits phytosanitaires sur l'ensemble du bassin versant de la Riale Charentonne, et par des nitrates localement. En revanche, la qualité des eaux superficielles est satisfaisante mais plusieurs paramètres sont déclassant : les nitrates, les matières phosphorées et les produits phytosanitaires.

Pour le traitement des eaux, le territoire est majoritairement équipé en assainissement non collectif, avec une réhabilitation du parc peu avancée. Selon le PCAET, le changement climatique exercera une pression supplémentaire sur l'accès aux réseaux d'assainissements, d'eau potable (détérioration de la qualité) à travers une fragilisation des infrastructures lors d'événements extrêmes.

**Ces infrastructures pourront alors se trouver surchargées lors de fortes précipitations, ou en incapacité de traiter des eaux fortement concentrées en polluant lors des périodes d'étiage.**

En effet, selon le PCAET, la capacité des cours d'eau à diluer les eaux en sortie de station d'épuration et les polluants est fortement réduite en période d'étiage, en particulier pour les cours d'eau peu ou non régulés. La baisse du débit d'étiage des cours d'eau en période estivale est susceptible de réduire davantage cette capacité de dilution. Il en va de même avec la baisse attendue du niveau des masses d'eaux souterraines, en particulier en période estivale. Cela aura donc un impact sur la qualité de l'eau et le territoire devra faire face aux enjeux liés à la protection des captages.



Captage et systèmes d'assainissement sur le territoire de l'IBTN  
(source : Département de l'Eure, 2017)

⇒ La qualité des eaux souterraines est dégradée

## 6.4 Habitat

Au niveau de l'habitat, le Plan Local de l'Habitat (PLH) est actuellement en cours de réalisation. Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est également en rédaction, et donne les éléments de diagnostic suivants :

**Au niveau de l'état du logement :**

- L'IBTN dispose de 29 961 logements, dont 82% sont en résidence principale ;
- Les résidences principales sont occupées majoritairement par leurs propriétaires (68%) et une part de locataires (30%) importante sur les principaux pôles urbains ;
- 5 845 ménages propriétaires de leurs logements sont éligibles aux aides de l'ANAH soit 35% de l'ensemble des ménages du territoire. La moitié des ménages éligibles occupe des logements anciens et 4 221 occupent des logements construits avant 1975, laissant apparaître d'éventuels besoins ;
- Près de la moitié des résidences principales du parc privé date d'avant 1945 sur l'ensemble du territoire. Selon le département de l'Eure (2017), 22,5% du parc ont été construits avant 1919, contre 20,97% en moyenne Euroise – avec de fortes disparités selon les communes.
- Au sein du parc privé, il y a davantage de grands logements et de maisons individuelles (60% du parc présente une surface supérieure à 80m<sup>2</sup>).

**Au niveau des centre-bourgs :**

- Si au niveau de l'intercom, la dynamique démographique est positive, cette dynamique présente des disparités, avec notamment une forte baisse du nombre d'habitants sur les pôles urbains principaux qui connaissent un solde migratoire déficitaire.

**Au niveau de la vacance :**

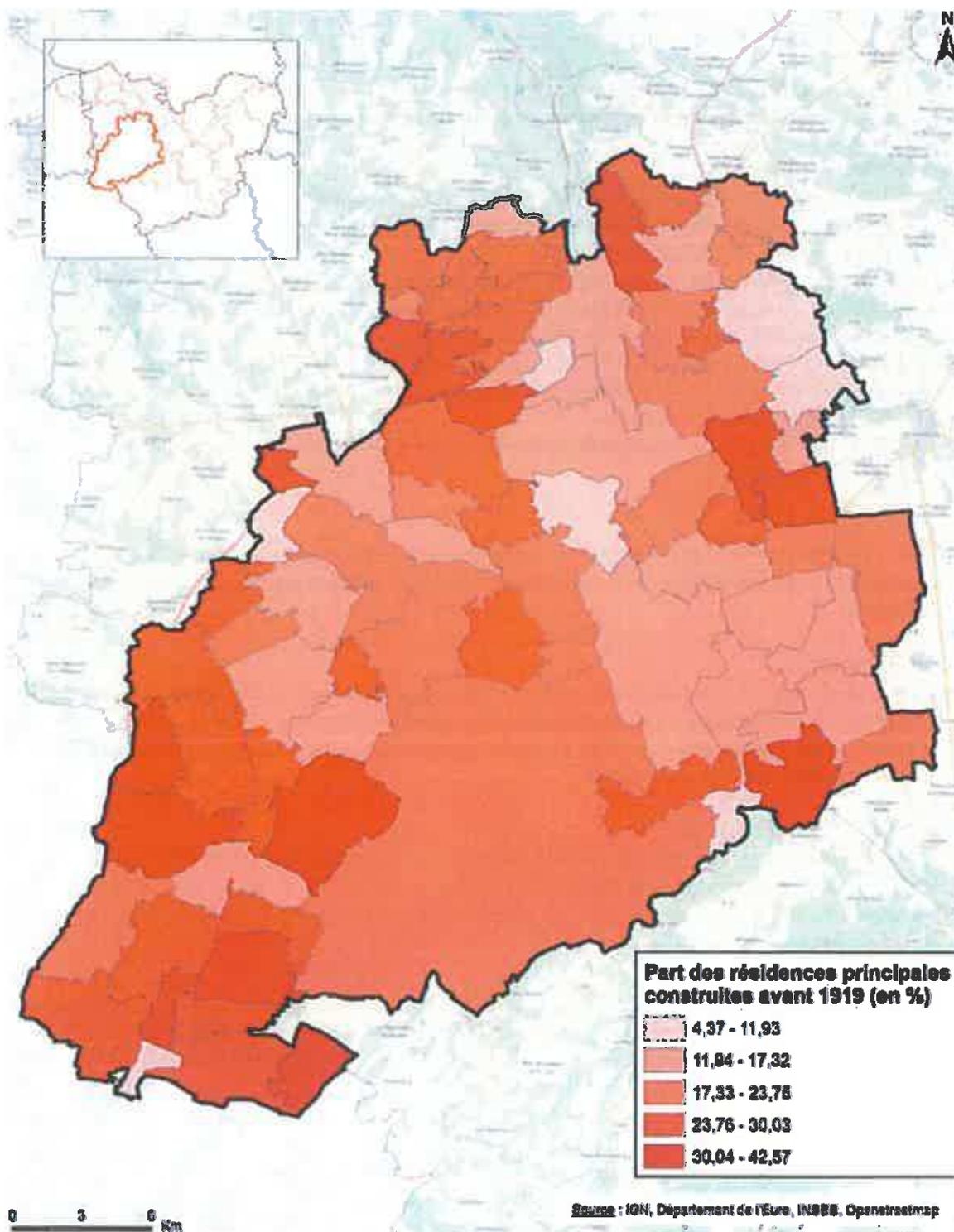
- Un taux de vacance des logements privés supérieur à celui du Département de l'Eure et une vacance majoritairement structurelle : 2 712 logements privés vacants dont 1 743 depuis plus d'un an ;
- L'IBTN présente une concentration de la vacance dans les principaux pôles structurants (1453 logements vacants soit 61% de la vacance de l'intercommunalité).

**Au niveau du marché immobilier et locatif :**

- Un marché immobilier peu tendu avec de fortes disparités, qui décroît à mesure que l'on s'éloigne des centralités : un écart de prix de vente au m<sup>2</sup> pouvant aller de -50% à +23% par rapport à la moyenne intercommunale de 1384€/m<sup>2</sup> ;
- Un marché locatif qui reste attractif avec des niveaux de loyers proches de l'intermédiaire de l'ANAH mais plus tendus sur les petites surfaces.

**Au niveau des enjeux énergie/climat :**

- Le parc présente un état général moyen, notamment concernant la performance énergétique ;
- Selon le PCAET, un tiers des consommations énergétiques et 12,7% des émissions de GES du territoire sont liées au secteur résidentiel.



Part des résidences principales construites avant 1919 (source : Département de l'Eure, 2017)

On observe donc sur l'IBTN un phénomène de dévitalisation des centres-bourgs. Ceux-ci présentent un solde migratoire déficitaire et une vacance en augmentation...

Selon le département de l'Eure, (2017), ces enjeux avaient déjà fait l'objet d'une première OPAH sur le territoire de l'ancienne communauté de communes de Beaumesnil et celle de Broglie qui s'étaient associées entre 2015 et 2018 dans un objectif de revitalisation rurale, avec pour objectifs la lutte contre la précarité énergétique, la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, et l'autonomie des personnes dans le logement. Le programme mettait notamment l'accent sur l'importance de l'architecture locale de ces centres-bourgs s'inscrivant dans un habitat patrimonial local typique et marqueur d'une identité forte. Il avait été relevé l'enjeu majeur pour ces territoires ruraux de pouvoir adapter les bâtiments aux besoins dans le respect du patrimoine ancien tout en s'inscrivant dans la transition énergétique.

Le département de l'Eure (2017) souligne en effet l'importance du patrimoine ancien de l'intercommunalité, marqueur de l'identité du territoire et attractif pour les ménages plutôt aisés et urbains souhaitant disposer d'un cadre de vie s'inscrivant



## 6.5 Aménagement économique du territoire

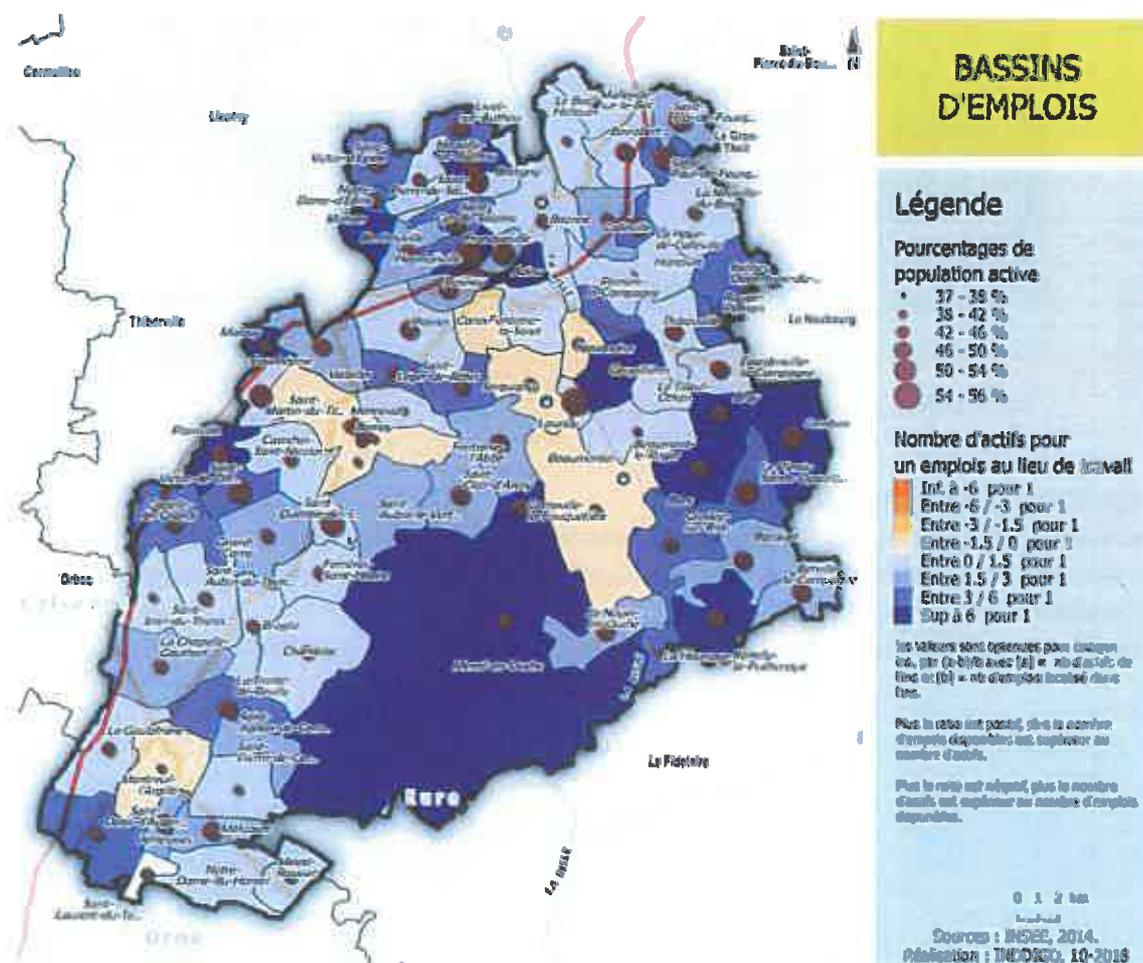
### 6.5.1 Répartition de l'emploi sur le territoire

Depuis 2017, le territoire présente un regain d'attractivité une accélération de la dynamique d'arrivée de nouvelles entreprises, qui était jusque-là décroissante.

Au niveau de la répartition des actifs et des bassins d'emploi, la population active est localisée en dehors des centres urbains. Les communes situées dans le centre de l'intercommunalité regroupent relativement moins d'actifs – du fait notamment de la forte présence de 60 ans et plus, potentiellement retraités (source : Schéma des Mobilités 2018, Département de l'Eure 2017).

L'emploi, en revanche, est relativement disponible dans les pôles urbains : il y a par exemple relativement plus d'emplois que d'actifs dans les communes de Bernay, Beaumont-le-Roger et Serquigny. Cependant, certaines de ces communes présentent une faible part de population active (Beaumont-le-Roger, Serquigny). La tendance majoritaire de l'intercommunalité est qu'il y a davantage d'actifs que d'emplois, obligeant les actifs à sortir du territoire de l'IBTN pour travailler.

Dans une enquête menée auprès de 952 habitants dans le cadre du Schéma des Mobilités (2018), la question de l'emploi est le premier facteur pouvant conduire à un départ du territoire.

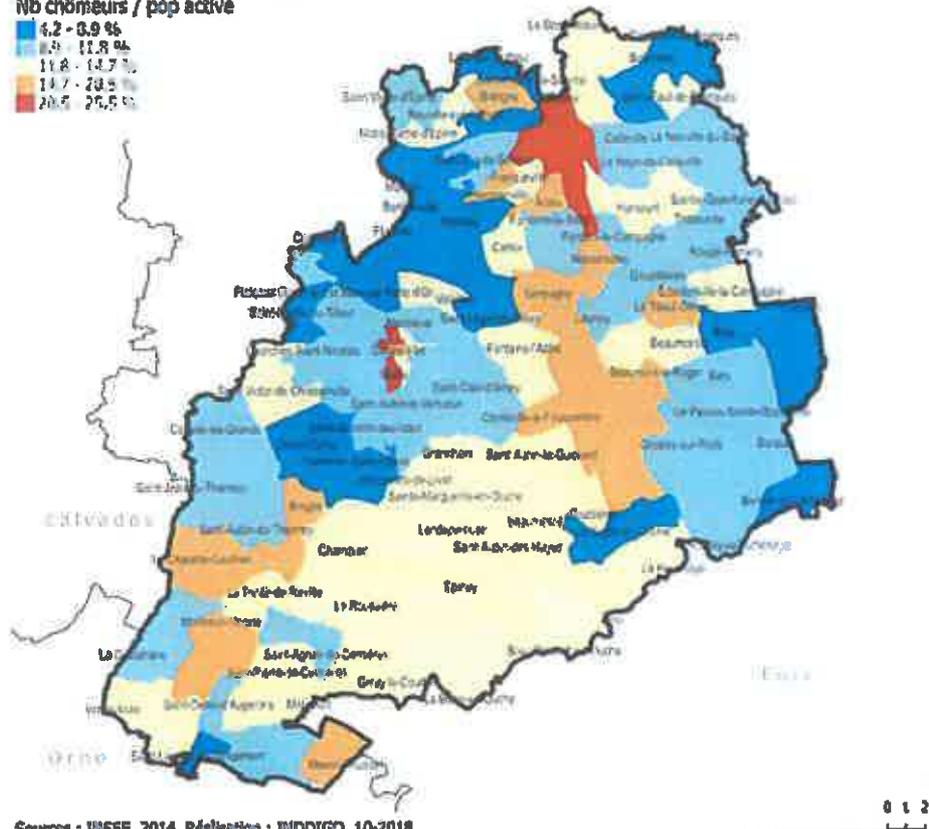


En terme de répartition spatiale du chômage, celle-ci est assez hétérogène sur le territoire :

- Les communes de la frange Est polarisée avec Neubourg et Evreux attirent une population relativement plus aisée et présentent donc moins de chômage ;
- Les centres urbains et les communes du sud (notamment Mesnil-en-Ouche) concentrent les ménages les plus pauvres et captifs, qui éprouvent des difficultés d'accès à l'emploi.

## TAUX DE CHÔMAGE

Nb chômeurs / pop active

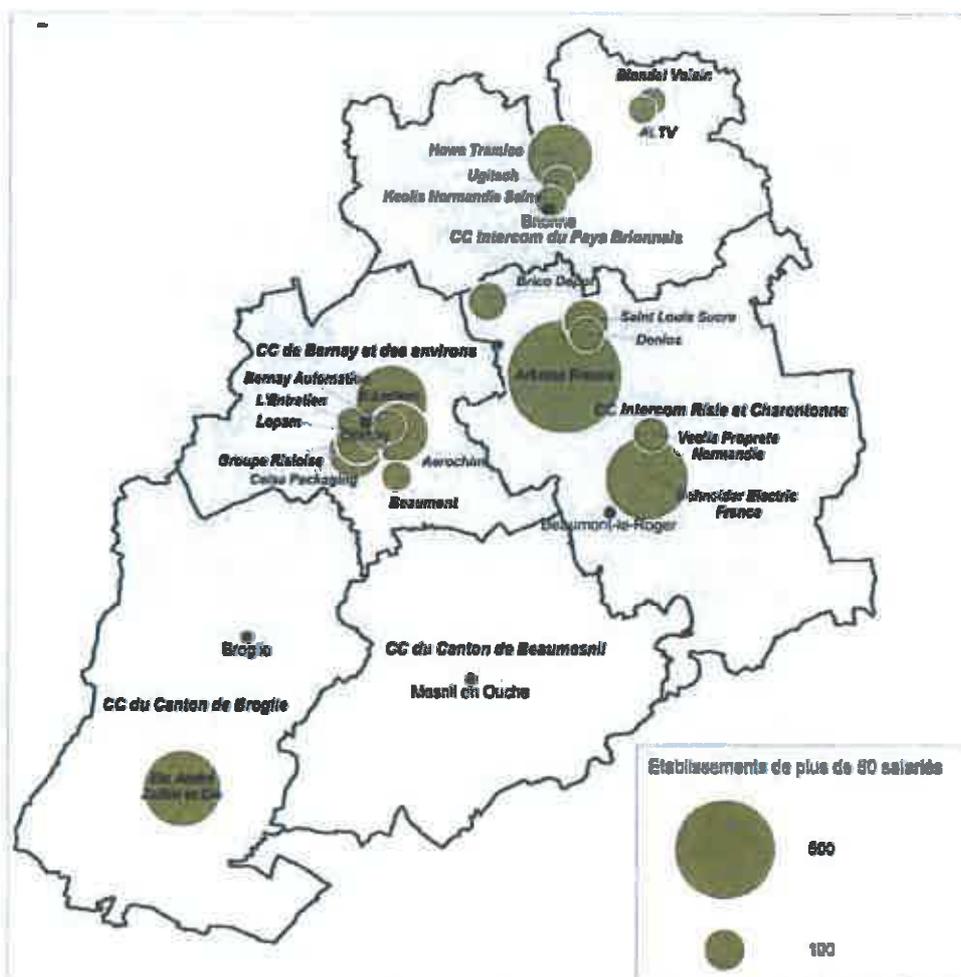


Sources : INSEE 2014. Réalisation : INDIGO 10-2018

La répartition du taux de chômage selon les communes sur le territoire de l'IBTN  
 (source : Schéma des Mobilités, 2018)

### 6.5.2 Répartition des entreprises sur le territoire et zones d'activités économiques

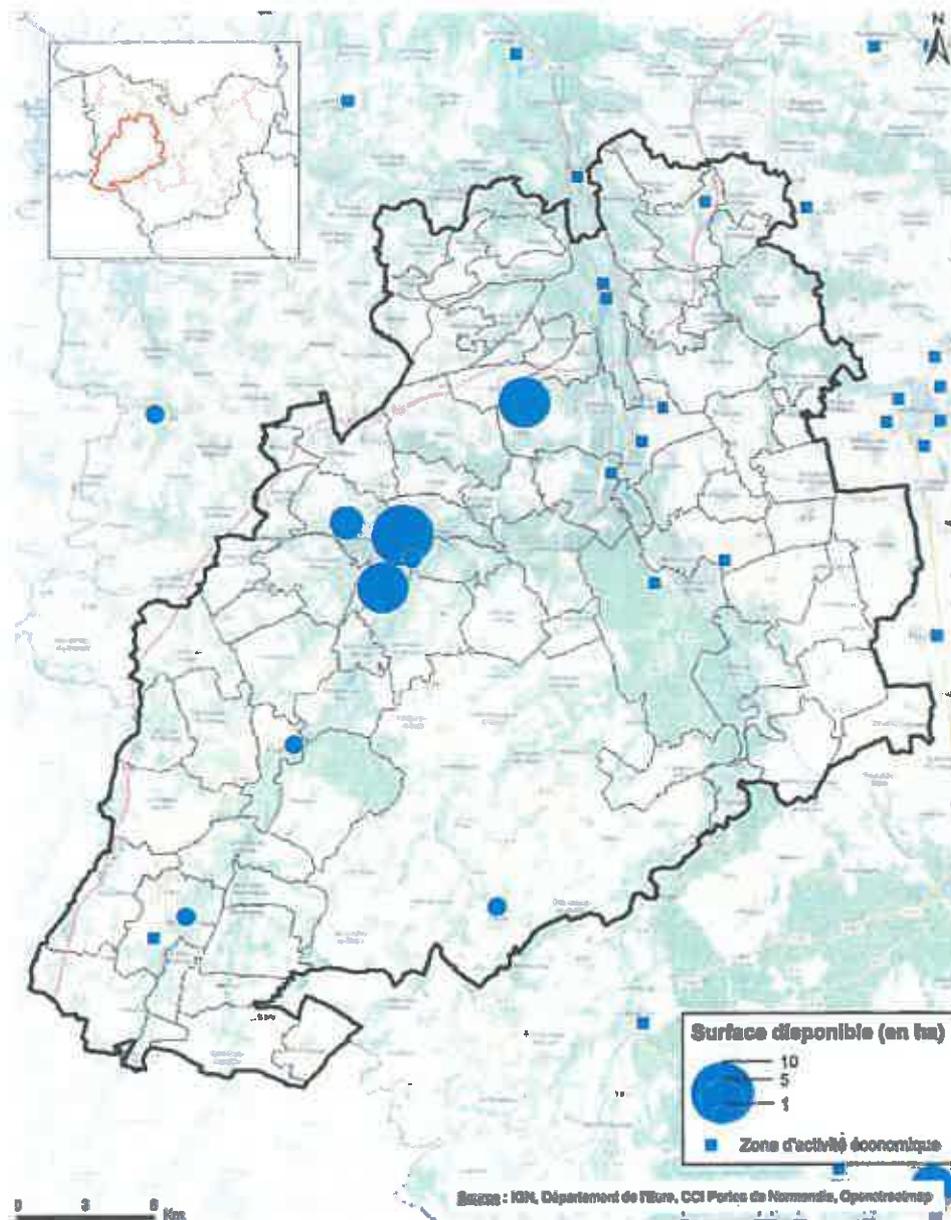
Concernant la répartition géographique des entreprises, elle est assez inégale avec une concentration des grands employeurs dans un triangle Bernay-Beaumont-Brionne et une quasi absence au sud. Zalkin est le seul employeur privé de plus de 50 salariés dans la moitié sud du territoire. Toutefois, il s'agit du 3ème plus grand employeur du territoire avec 310 salariés.



Répartition des établissements de plus de 50 salariés sur le territoire de l'Intercom  
 (Source : Département de l'Eure, 2017)

Au niveau des Zones d'Activités Economiques (ZAE), 17 ZAE sont recensées à l'échelle de l'EPCI avec une certaine concentration autour de Bernay. Les ZAE accueillent 176 établissements pour 2 850 emplois salariés, soit 20% des emplois de l'EPCL. Selon le département de l'Eure (2019), ce sont 602 hectares qui sont attribués aux activités économiques sur des ZAE.

La ZAE de La Malouve est la plus importante avec 80 hectares le long de la Charentonne. Selon le Département de l'Eure (2017), elle représente un cinquième des emplois des ZAE de l'IBTN. La vallée de la Risle accueille également de grands sites industriels (Schneider, Arkema, St Louis Sucre, Tramico, Ugitech) qui ont permis l'implantation d'autres entreprises.



**Les Zones d'Activités Economiques sur le territoire de l'IB'IN**  
 (source : Département de l'Eure, 2017)

A ce jour, le territoire dispose de peu de données sur le type d'entreprises occupant ces zones d'activités. Cependant, au niveau du département de l'Eure, selon le schéma départemental des zones d'activités, les ZAE accueillent :

- 77% des emplois industriels ;
- 50% des emplois logistiques ;
- 58% des emplois commerce de gros ;
- 53% des emplois service aux entreprises.

Toujours à l'échelle du département, certaines entreprises se localisent de plus en plus dans des ZAE, qui accueillent également :

- 32% des emplois de services mixtes ;
- 44% des emplois de la construction ;
- 39% des emplois du commerce de détail.

Entre 2011 et 2016, une nouvelle implantation sur cinq était dans le domaine de la construction, et deux emplois créés sur cinq relevaient du secteur de l'industrie.

Au niveau de la Normandie, le colloque « Gestion économique de l'espace » sur les solutions d'aménagement pour une nouvelle attractivité de la Normandie donne les informations suivantes vis-à-vis des ZAE :

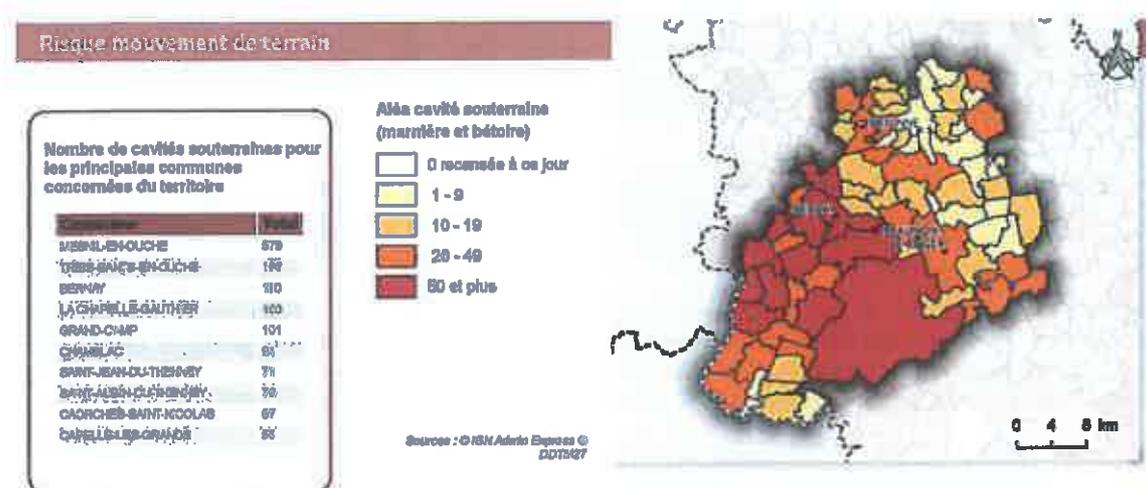
- Les ZAE ont pour effet de déplacer les entreprises à l'écart des tissus urbains, d'être moins accessibles pour chacun, de dégrader les entrées de villes, etc.. ;
- Les ZAE sont privilégiées par les entreprises pour éviter les contraintes du centre-ville : la logistique urbaine, normes accessibilité, espaces parfois contraints pour les grands espaces en locaux... ;
- Les ZAE émergent par opportunité foncière car les collectivités n'ont pas établi préalablement une stratégie foncière ;
- Les ZAE hébergent une diversité d'activités économiques qui trouverait leur place dans le tissu urbain car elles ne produisent pas de nuisances.

Une étude approfondie des entreprises existantes et de leurs besoins permettraient la mise en place d'une planification économique de l'IBTN, tout en contribuant largement à l'élaboration des politiques de transition écologique : économie circulaire (notamment en termes d'écologie industrielle territoriale), transition énergétique (grid...), etc.

- ⇒ **Au regard de ces éléments, quelle stratégie d'aménagement économique de l'IBTN ?**
- ⇒ **Quelles activités pourraient être relocalisées en milieu urbain pour permettre d'améliorer l'accès à l'emploi ?**
- ⇒ **Quelle densification des zones d'activités économiques existantes ?**
- ⇒ **Comment concilier aménagement économique et aménagement durable ?**

## 6.6 Les autres risques en lien avec l'aménagement

Le territoire présente un important risque d'effondrements de par la présence de cavité souterraines. Les sites les plus concernés sont situés sur les communes de Mesnil-en-Ouche, Trois-Sants-en-Ouche et Bernay.



Le risque cavité sur le territoire de l'IBTN (source : Département de l'Eure, 2019)

Le territoire est également exposé à un risque de retrait/gonflement des argiles moyen.

D'autre part, une partie du territoire, aux alentours de Brionne, est couvert par un plan de prévention des risques technologiques lié à l'activité de l'établissement Tramico.

- ⇒ **Comment traiter le risque au regard des ambitions de sobriété foncière et de densification en lien avec le ZAN ?**

## 7 SYNTHÈSE GLOBALE DU DIAGNOSTIC

La communauté de communes Intercom Bernay Terres de Normandie est un territoire rural peu dense sous l'influence des grandes villes alentours, notamment Evreux, et faiblement polarisée autour de la ville de Bernay.

Le territoire est attractif, avec une offre de service qualitative, et l'arrivée de nouveaux habitants entraîne une augmentation faible mais continue de la population depuis plusieurs décennies. Cependant, le territoire présente une disparité sociale importante, avec des ménages aisés mais également une forte part de sa population en situation de vulnérabilité, avec un taux de chômage élevé et un revenu médian faible, notamment dans les centre-bourgs principaux et les communes très rurales du sud de l'intercommunalité.

En termes de mobilité, le territoire dispose d'une position exceptionnelle par rapport aux agglomérations de Paris, Rouen, Caen et Evreux, appelée à être renforcée par la potentielle arrivée de la Ligne Nouvelle Paris Normandie. Cependant, les possibilités de report modal avec le ferroviaire ne sont pas ou peu développées, et le territoire bénéficie alors peu de la présence de ces grands bassins d'emplois.

D'un point de vue géographique, le territoire présente des paysages variés de vallées et de plateaux, qui sont de solides atouts en termes de cadre de vie. L'intercommunalité présente en effet un important patrimoine naturel et historique très bien préservé, et un patrimoine agricole et alimentaire bien présent même si menacé par l'évolution des pratiques. L'architecture est également fortement qualitative, malgré un besoin de rénovation pour lequel des actions techniques ont été amorcées.

En termes d'aménagement, l'intercommunalité ne présente pas de documents de planification malgré la complexité des enjeux locaux avec, d'une part, la variété de patrimoines évoqués précédemment ; d'autre part, un millefeuille d'aléas naturels et anthropiques, avec des risques d'effondrements, d'inondations et de pollution des eaux souterraines dont l'amplitude varie selon les communes ; et enfin, un aménagement économique houleux par la fragilisation du secteur industriel et agricole ainsi que le faible développement de l'économie présente, questionnant l'identité économique du territoire et l'accès à l'emploi local. Un affaiblissement des centre-bourgs est également constaté, avec une perte démographique et une paupérisation de leur population, amenant un risque d'augmentation du mitage urbain du territoire.

Cependant, en termes de stratégie environnementale, le territoire affiche un engagement ambitieux, notamment en termes de transition énergétique et plus récemment en termes d'économie circulaire. Ces sujets pourront avoir vocation à alimenter une stratégie d'aménagement durable.

Pour conclure, deux grands enjeux semblent ressortir de ce diagnostic.

- La présence de deux économies représentant deux visions du territoire : quel aménagement pour permettre leur coexistence ?

L'économie productive, représentée par les économies industrielle et agricole, qui est historiquement ancrée sur le territoire et fortement représentée mais qui présente aujourd'hui des fragilités.

Le secteur industriel subit différentes crises à l'échelle nationale depuis plusieurs décennies, et peine à se reconstruire sur le territoire de l'IBTN. Comment renforcer les industries en place et en attirer de nouvelles ? Écologie industrielle territoriale, développement de filière, accès aux zones d'emploi...

Le secteur agricole a presque entièrement abandonné le modèle traditionnel d'élevage pour se diriger vers un modèle de grandes cultures, aujourd'hui soumis aux questions d'adaptation et de transition environnementale, ainsi qu'à une image dégradée. Comment concilier ce développement agricole, la préservation d'un cadre de vie qualitatif et la résilience climatique du secteur et du territoire ? Gestion de l'eau, transition énergétique, paysage...

L'économie résidentielle (résidentielle et touristique), qui est encore trop peu développée, avec la mise en valeur des différents patrimoines du territoire, afin de devenir un territoire de destination plutôt qu'un territoire de passage.

En termes d'économie résidentielle, le territoire pourrait bénéficier de la présence d'actifs des grands bassins d'emploi alentours en préservant et valorisant son excellent cadre de vie, ainsi qu'en renforçant ses centralités.

En termes d'économie touristique, l'IBTN présente un potentiel important qui nécessiterait une mise en tourisme du territoire autour de ses patrimoines médiévaux, industriels, paysagers, architecturaux, naturels, alimentaires, agricoles... via l'élaboration de circuits locaux raccordés à des parcours départementaux ou régionaux.

- Une faible image et identité territoriale en lien avec une absence de stratégie d'aménagement : quel projet commun ?

**L'arrivée du Zéro Artificialisation Nette va imposer une réflexion globale d'aménagement afin de cibler des espaces de densification.**

**Vers une politique de densification de l'habitat et des zones d'activités : comment concilier la sobriété foncière et l'urbanisation ? La sobriété foncière et le développement économique ?**

**Vers une politique de préservation du paysage et de résilience environnementale : comment concilier l'aménagement et les risques naturels ? L'aménagement et la ressource en eau (alimentation, assainissement) ? L'aménagement et la préservation du patrimoine ?**

**Vers une politique de renforcement des centralités : comment concilier l'aménagement pour améliorer la mobilité ? L'aménagement et l'accès au numérique ?**

**L'intercommunalité est encore peu identifiée à l'échelle nationale, régionale et départementale : quel projet commun pour quelle communication ?**

**Le Zéro Artificialisation Nette est une opportunité pour permettre l'émergence d'un débat sur les questions d'aménagement, et donc sur la définition du projet commun des 75 communes qui forment l'intercommunalité.**

**La définition de ce projet commun permettra la mise en œuvre d'une stratégie opérationnelle vis-à-vis des difficultés sociales (disparités territoriales, accès à l'emploi...) et environnementales (inondations, accès à l'eau...) et d'une communication claire dans un objectif d'attractivité.**

## SOURCES

- Documents de planification et programmes de l'IBTN :
  - Schéma Local des Mobilités (2018)
  - Plan Climat Air Energie Territorial (2018)
  - Programme d'action Cit'Ergie (2020 - 2023)
  - Projet Alimentaire Territorial (2017)
  - Schéma de Cohérence Territorial du Pays Risle Charentonne (2014 + Evaluation 2018)
  - Projet Social de Territoire (2018)
  - Convention d'adhésion - Petites Villes de Demain (2020)
  - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – projet de convention pour la période 2021 - 2026 (2020)
  
- Autres documents relatifs à l'échelle de l'IBTN :
  - Dossier de concertation préalable du projet de parc éolien « Transition Euroise Mesnil-Hamel » (2020)
  - Réalisation d'une étude urbaine avec une approche environnementale pour la requalification du quartier Croix-Maitre-Renault à Beaumont-le-Roger
  - Trame Verte et Bleue Normandie -- IBTN  
[http://www.tramevertetbleuenormandie.fr/IMG/pdf/elements\\_tvb\\_bernay.pdf](http://www.tramevertetbleuenormandie.fr/IMG/pdf/elements_tvb_bernay.pdf)
  - Brionne. La Ville veut trouver un avenir aux friches industrielles -- L'éveil normand, février 2021 -  
[https://actu.fr/normandie/brionne\\_27116/brionne-la-ville-veut-reconquerir-les-friches-industrielles\\_39649358.html](https://actu.fr/normandie/brionne_27116/brionne-la-ville-veut-reconquerir-les-friches-industrielles_39649358.html)
  
- Documents relatifs à l'échelle du département de l'Eure
  - Portraits de territoire - Département de l'Eure, 2017
  - Portraits de territoire - Département de l'Eure, 2019
  - Schéma départemental des zones d'activités (CCI Portes de Normandie, Départements de l'Eure, 2020)
  
- Documents relatifs à l'échelle de la région Normandie
  - Colloque Gestion économe de l'espace Quelles solutions d'aménagement pour une nouvelle attractivité de la Normandie ?
  - La terre en Normandie (2020) - Agriscopie Observatoires – Chambre d'agriculture de la Normandie
  - Cartes et données géographiques de la Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt Normandie - <https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/Cartes-et-donnees-geographiques>
  - Agreste - Consommation du foncier agricole, artificialisation des sols : quelle évolution de l'occupation des sols en Normandie entre 2008 et 2018 ?
  - Atlas des Paysages de Haute-Normandie : la vallée de la Risle, le Lieuvin, le Pays d'Ouche, le plateau du Neubourg, la Vallée de la Charentonne et de la Guiel.
  - Atlas des paysages de l'Orne -- le pays d'Ouche, entre bocages et cultures
  
- Etudes nationales
  - L'artificialisation et ses déterminants d'après les Fichiers fonciers Période 2009-2018 (Cerema, 2020)
  - La France en douze portraits - Rapport 2019 – 2020 de l'Observatoire des territoires (ANCT, 2020)



**Cerema**

CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

